

HISTOIRE

DE LA

VIE DE M. PAUL DE CHOMEDEY

SIEUR DE MAISONNEUVE



Paul de Chomedey.
De Maisonneufue

FONDATEUR DE MONTREAL 1642

HISTOIRE

DE LA

VIE DE M. PAUL DE CHOMEDEY

SIEUR DE MAISONNEUVE

FONDATEUR ET PREMIER GOUVERNEUR

DE

VILLEMARIE

PAR

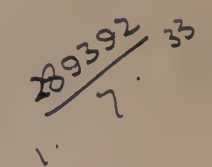
P. ROUSSEAU

Prêtre de Saint-Sulpice



1640-1676.

MONTRÉAL:
LIBRAIRIE SAINT-JOSEPH
CADIEUX & DEROME.



PRÉFACE.

C'est un beau et fortifiant spectacle que celui de l'homme juste et ferme dans ses desseins, modeste dans la prospérité, fort, constant, se conservant toujours égal au sein même de l'adversité.

Ce spectacle, l'antiquité païenne l'a admiré et ses poëtes lui ont consacré des poëmes entiers et des odes immortelles.

Le christianisme nous en offre de beaux exemples dans tous les siècles et à tous les degrés de l'échelle sociale depuis le Saint Pontife qui trône au Vatican, jusque dans les rangs les plus humbles des enfants de l'Église. Quoique devenus plus nombreux, ils n'en sont pas moins admirables, et chaque nation s'estime heureuse de trouver chez soi de ces hommes d'élite, l'honneur de l'humanité, et qui font aimer la vertu.

Or c'est un de ces grands modèles, pris à l'origine de l'histoire de Villemarie, qui se présente à notre admiration dans cette vie de M. Paul Chomedey Sieur de Maisonneuve.

Ecrire la vie de M. de Maisonneuve c'est raconter l'histoire des vingt-cinq premières années de Montréal. Comment serait-il possible de séparer le fondateur de la fondation, l'homme se fait connaître par ses œuvres, et l'œuvre par excellence de M. de Chomedey a été la fondation de Villemarie. Il est donc impossible de parler du Gouverneur de Montréal sans dire ce qu'il a fait au Canada, pour nos pères et pour nous, et l'éternelle reconnaissance que nous lui devons.

Cette vie existe, sans doute, mais noyée, dispersée dans les histoires générales. Qu'elle se présente dans sa suite et avec son caractère propre, n'est-il pas à espérer que ce martyr du devoir, cet officier, ce pionnier vierge, ce héros, à la fois guerrier intrépide, magistrat intègre et sage administrateur paraîtra sous un jour nouveau, tel peut être qu'il n'a jamais été connu ? Si l'auteur se trompe ici, ce n'est point le sujet qui lui a fait défaut, mais sa faiblesse qui faillit à son héros.

Les sources où il a puisé sont celles que tout le monde instruit connaît ici publiées dans les deux langues, des manuscrits précieux que M. Colin, supérieur du Séminaire a mis

obligeamment à son service, et des documents utiles et rares que la complaisance bien connue de M. Verreau, Principal de l'École Normale Jacques-Cartier, a mis à sa disposition.

L'auteur, autant que possible a voulu être sincère, il est remonté aux sources pour conserver au récit le parfum qui s'exhale des vieilles archives et des récits contemporains. Il a évité les notes qui morcellent le récit et en détachent l'attention. Les érudits savent où les trouver, les jeunes gens pour lesquels il écrit, lui pardonneront ce tort volontiers.

Ce travail peut avoir l'avantage d'être mis, plus facilement que les histoires générales, entre les mains de la jeunesse des collèges et des pensionnats. N'est-ce pas elle, en effet, qui a soif de boire aux sources si pures de notre histoire, d'étudier les fortes vertus des ancêtres? elles ont plus d'empire sur elle, et les empreintes qu'elles laissent dans son âme y sont plus durables et plus fécondes.

A cette vertueuse école d'un passé héroïque, le jeune homme peut apprendre ce que vaut la charité chrétienne dans la fondation et la prospérité d'une nation ; combien il y a de force, de mâle courage, d'énergie, d'intelligence, de persévérance, de puissantes ressources, d'honneur et de gloire dans la vertu. En se formant sur les exemples des de Maisonneuve, des Closse, des Dollard et des Le Moyne, il se prépare dès le présent aux luttes viriles de l'avenir, ni moins pénibles, ni moins nombreuses que celles des premiers jours de ses aïeux.

Dans un temps, où les caractères semblent fléchir sous l'influence de funestes doctrines, dans les préoccupations trop vives des intérêts matériels, dans les jouissances, que facilite le développement d'une civilisation énervante, n'est-il pas opportun de tendre une main amie à l'imprévoyante faiblesse de la jeunesse, pour la soutenir contre des entraînements irréfléchis, et de lui remettre sous les yeux ces types si beaux d'hommes sans peur et sans reproche que la divine Providence, dans son ineffable sagesse, ménage dans l'histoire de chaque peuple, pour le fortifier dans les époques critiques de sa vie nationale ?

Cette étude présente plus d'un motif d'attention et de sympathie, c'est sur les lieux que nous habitons, qu'a été versé ce sang généreux qui nous a valu de demeurer ce que nous sommes. Chaque pas dans Villemarie nous rappelle un trait d'héroïsme, de courage, de désintéressement et de vertu ; que peut-il y avoir de plus propre que ces souvenirs à relever les cœurs, à agrandir les âmes et à les armer pour la lutte éternelle du bien contre le mal ?

DÉCLARATION DE L'AUTEUR.

Conformément aux décrets d'Urbain VIII 13 mars 1625 et 5 juin 1631, je déclare que si dans cet ouvrage, je donne le titre de *saint* à quelque personnage, et si je suppose que certaines lumières qu'on leur attribue, ou que quelques événements de cette histoire, ont un caractère surnaturel, je n'ai nullement l'intention de prévenir le jugement du Souverain Pontife. A son autorité infaillible, je soumets cet ouvrage et ma personne ; désavouant d'avance de bouche et de cœur, tout ce qui contre ma volonté ne serait point conforme à l'enseignement de la sainte Église, ma mère, dans l'obéissance de laquelle, je veux vivre et mourir.

BEATISSIMÆ. VIRGINI. MARIÆ.

IMMACULATÆ.

HANC.

DEVOTISSIMI. SUI. EQUITIS.

VITÆ. HISTORIAM.

SERVUS. DOMINÆ.

DICAT.

SACRATQUE. PERPETUO.

DIE. IX. KAL. JUNII. MDCCCLXXXV.

" Cette entreprise paroistroit autant téméraire, qu'elle est saincte et hardie, si elle n'avait pour base, la puissance de celuy qui ne manque jamais à ceux qui n'entreprennent rien qu'au bransle de ses volontés : et qui scaurait ce qui se passe pour faire réussir ce grand affaire, jugeroit aussitost que Notre-Seigneur en est véritablement l'auteur."

(*Relations des Jésuites*, 1642.)

L'ANCIEN CHATEAU DE MEUDON

INTRODUCTION.

I

Plus d'un siècle s'était écoulé depuis que François Ier avait envoyé le malouin Jacques-Cartier réclamer sa part d'héritage au continent d'Amérique, et Montréal n'existait pas encore.

Durant ce siècle, de nombreuses tentatives de colonisation s'étaient faites par la France dans le Nouveau-Monde sans réussir à fonder un établissement durable.

De 1541 à 1608 on vit se succéder les essais de Roberval au Cap Rouge et à Charlesbourg ; de Chauvin à Tadoussac ; du marquis de la Roche, de M. de Chates en Acadie ; de M. de Monts à Sainte-Croix ; de Poutrincourt à Port-Royal et de la Saussaye à l'embouchure de la rivière Norembègue ; mais la rigueur des éléments, la pauvreté des ressources, le défaut d'expérience, le mauvais choix du personnel colonial, les courses des Anglais aussi bien que le malheur des temps firent échouer toutes ces entreprises dont quelques-unes étaient cependant bien conçues.

Seul en 1608, Champlain, avec quelques chances d'avenir, avait pu jeter les fondements de Québec, sur l'emplacement de ce village de Stadaconé, et près de cette rivière St-Charles, où Jacques-Cartier avait hiverné avec ses équipages en 1535.

Champlain visita aussi Montréal. En 1611 il projeta d'établir un comptoir d'échange au Saut-Saint-Louis où les sauvages de l'Ouest viendraient vendre leurs pelleteries. Il y arriva le 28 mai ; les Indiens ayant manqué au rendez-vous, en les attendant, il explora le fleuve et y trouva un endroit favorable à un établissement, là où les barques ne pouvaient plus remonter les rapides ; il s'y arrêta et débarqua sur cette langue de terre qui fut depuis nommée Pointe-à- Callière.

Cette pointe qui s'avançait un peu dans le fleuve était formée par un bras de la rivière Saint-Pierre qui là se déchargeait dans le Saint-Laurent, elle n'existe plus aujourd'hui ; située en face de l'ancienne Douane, elle a disparu sous les quais qui forment l'entrée du canal de Lachine.

Champlain y trouva " plus de six cents arpents de terre que des sauvages y avaient labourés autrefois et qu'ils avaient quittés à cause des guerres qu'ils y avaient eues." Ces sauvages devaient être des Iroquois, comme ceux que Jacques-Cartier avait visités à Hochelaga, car les Algonquins ne cultivaient pas et ne vivaient que de chasse et de pêche.

Enchanté de la beauté de ce site, se ressouvenant du premier découvreur, Champlain l'appela Place-Royale. Il y fit un abatis d'arbres, et comme il y avait " quantité de très-bonne terre grasse tant pour brique que pour bâtir, j'y fis construire une muraille de quatre pieds d'épaisseur, de trois ou quatre de haut et de dix toises de long pour voir comment elle se conserverait durant l'hiver quand les eaux descendraient."

Il y traça le plan de deux jardins, l'un dans la prairie, l'autre au-dedans de la muraille. Le 2 juin il y sema quelques graines ; " elles sortirent toutes en perfection et en peu de temps : ce qui démontre la bonté de la terre."

De retour à Québec, Champlain ne paraît plus songer à l'établissement de Montréal, que les courses des Iroquois rendaient alors impossible à un particulier.

Libre de son action comme Gouverneur, et sous la dépendance directe du cardinal Richelieu, il commence par mettre le pays en état de défense. Il reconstruit l'enceinte fortifiée de Québec, incendiée par les Anglais, assure au commerce et aux sauvages alliés la libre navigation du fleuve par la construction du fort Richelieu, sur l'île Sainte-Croix, quinze lieues au-dessus de Québec, et par celle du fort de Trois-Rivières.

M. de Montmagny, qui succéda à Champlain, imita son zèle pour les intérêts du Roi et de la Colonie : le fort Saint-Louis fut agrandi, Trois-Rivières fut entouré d'une enceinte fortifiée, une milice fut créée et exercée au maniement des armes, les lois prirent une autorité nouvelle et furent mieux observées.

Il était admirablement bien secondé par les communautés religieuses. Les Pères jésuites avaient construit un collège près du nou-

veau fort, pour y élever les jeunes Indiens, et Mme de la Peltrie fondait un *séminaire* de jeunes filles chez les Ursulines, tandis que Mme d'Aiguillon créait l'hôtel-Dieu de Québec, sous les soins des Hospitalières de Dieppe.

La colonie progressait, mais lentement ; bientôt même le progrès devint insensible ; elle avait à lutter contre trop d'obstacles à la fois.

Il y avait à lutter contre la nature inconstante et paresseuse des indiens, qu'on ne pouvait fixer ni attacher à la culture de la terre ; contre leurs préjugés vis-à-vis des missionnaires, qu'ils traitaient de *magiciens,* auteurs de tous les fléaux dont ils étaient frappés. Il fallait combattre les Iroquois ennemis jurés des Français, des Hurons et des Algonquins, leurs alliés, qui excités et armés par les Hollandais vivaient en perpétuelle hostilité avec nos colons, qu'ils massacraient impunément jusque sous les murs de Trois-Rivières et de Québec, sans qu'on pût réprimer l'audace de leur nombre, tant était faible la colonie.

Il y avait à se défendre contre les rigueurs d'un climat où le thermomètre descend jusqu'à 32 degrés centigrades et où les rivières, alors seules voies de communication, demeurent gelées cinq mois de l'année, et la terre couverte de neiges plus longtemps encore.

Le système de colonisation, adopté par le gouvernement, était peu propre à hâter le développement d'une colonie lointaine qui a besoin d'initiative individuelle et de liberté. Les concessions faites à Poutrincourt, à de Monts et à la Compagnie des Cent-Associés pouvaient bien enrichir les privilégiés, mais elles ne faisaient qu'appauvrir les colons, et nuire au progrès des défrichements et de la population. Les intéressés ne fesaient que le moins de frais possible pour grossir les bénéfices, et pour le personnel on ne fesait passer dans la colonie que le nombre d'officiers et d'employés nécessaire au service des comptoirs.

Les garnisons de Québec et de Trois-Rivières étaient insuffisantes, elles ne pouvaient entreprendre aucune expédition sérieuse, elles suffisaient à peine à la défense même sans sortir de leurs redoutes. L'agriculteur ne pouvait donc cultiver avec l'assurance de n'être pas surpris, et quand il y avait irruption de barbares, c'est lui que l'on arrachait à la terre pour pourvoir à la défense.

On aurait tort cependant de rejeter toute la responsabilité de cette impuissance sur le gouvernement de la métropole : il faut tenir compte des idées et du malheur des temps. Avant Henri IV, on n'attachait point en Europe, l'importance que l'on attache de nos jours,

au système colonial, et l'Angleterre elle-même, deux siècles plus tard, fesait encore assez de fautes pour perdre avec les Etats-Unis un continent tout entier.

Puis, il y eut des calamités où il était impossible à la France de porter aucun secours au Canada.

François Ier ne compta, pendant tout son règne, que de courts instants de paix; et cependant, tout en se défendant contre l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, les Flandres et l'Angleterre, il trouva le loisir de commander les deux expéditions de Verazzani, les trois de Jacques-Cartier et l'essai de Roberval.

Henri II, qui hérita de ses guerres, eut perdu sa capitale, si Philippe II eût été plus habile à profiter de la victoire de Saint-Quentin. François II ne régna qu'un an. Les guerres religieuses absorbèrent tout le règne de Charles IX et celui de Henri III. Comment des princes qui n'étaient pas les maîtres dans leurs états eussent-ils pu s'occuper de fonder des colonies au dehors ?

Au moment où Henri IV, après avoir fait la conquête de son royaume et réorganisé la France, va s'occuper du sort du Canada, il tombe sous le poignard de Ravaillac et rejette la France dans les embarras d'une minorité, en face de l'ambition de la maison d'Autriche, des prétentions insolentes de la noblesse et des protestants constitués en république et formant un Etat dans l'Etat. Il faut tout le génie de Richelieu pour sortir le royaume de cet abîme, lui rendre, avec sa force et sa prospérité, le souci de ses colonies auxquelles en vérité il n'avait guère eu le temps de penser jusqu'ici.

Il est facile à un économiste, à un politique de cabinet, à un historien sans responsabilité, de construire, après deux siècles d'expérience et des idées nouvelles, un système colonial parfait et de dire après coup : voilà ce qu'on eût dû faire. Mais les gouvernements savent bien qu'ils ne peuvent pas tout, et il y a deux siècles ils pouvaient moins qu'aujourd'hui. De plus les gouvernements sont-ils les maîtres des tempêtes qui engloutissent les convois et les flottes qu'ils envoient à leurs colonies ; ou des ennemis plus forts et plus nombreux qui les capturent ? Mais admettons que les gouvernements ont fait des fautes, les colonies elles aussi n'en ont-elles point faites, et dans le malheur, ont-elles été toujours justes pour la mère patrie, qui les a un peu faites ce qu'elles étaient et beaucoup ce qu'elles sont ?

Ne nous étonnons donc point que malgré de généreux efforts et d'héroïques sacrifices, la colonie n'ait pas eu assez de force et de vi-

talité pour étendre avant 1640, la ligne de ses forts et de ses habitations le long du Saint-Laurent, jusqu'à Montréal.

Nul lieu sur le fleuve, après la situation militaire de Québec, n'était cependant plus propre que l'île de Montréal à l'établissement d'une colonie et d'une grande ville, dont l'avenir ne pouvait être douteux.

Situé à la limite de la navigation transatlantique, Montréal pouvait offrir aux vaisseaux de mers un port spacieux et d'un accès facile, s'ouvrant à la jonction de l'Ottawa avec la " grande rivière du Canada " : commandant par ces deux puissantes artères les immenses vallées de la rivière des Outtaouais, du Saint-Laurent et des " mers douces " du Haut-Canada ; pénétrant jusque dans la vallée du Mississipi, et par le Champlain et l'Hudson se reliant au vaste port de New-York.

Par tous les cours d'eau et les rivières qui se déchargent dans le fleuve, l'île de Montréal était pour quatre-vingts nations, un centre de commerce très accessible ; et pour les missionnaires un centre où, sous un climat plus doux, ils pouvaient donner la mission toute l'année, y attirer constamment tous les chasseurs de castors, et un poste d'où il leur était facile de rayonner partout où se ferait sentir le besoin de leur ministère.

Sur vingt lieues de circuit, elle possède les meilleures terres du Bas-Canada ; les îles qui lui font cortège offraient à la pêche et à la chasse d'abondantes ressources et leurs prairies d'abondants pâturages.

Pour la défense du pays, elle commandait toutes les voies par lesquelles pouvaient descendre les sauvages. Elle devenait l'avant-poste et le boulevard de la nouvelle colonie du côté de l'Ouest, comme Québec l'était à l'Est. Là pouvaient s'organiser toutes les colonnes d'attaques destinées à pénétrer dans le pays ennemi, jusque chez les Cinq-Nations, par le lac Champlain et le lac George, et jusqu'à la Nouvelle York ; comme aussi elle était destinée à devenir le rendez-vous de toutes les ambassades, les négociations diplomatiques et les congrès de la paix.

C'était une grande et noble entreprise que les hommes n'avaient osé tenter mais que le Ciel allait exécuter.

II

Ce que nous avons à raconter est étrange, mais non pas incroyable ; c'est un fait sans la connaissance duquel l'histoire de M. de Maison-

neuve demeure incomplète, inintelligible même, en beaucoup de ses parties. Que le fait soit surnaturel, ce n'est point ce qui nous inquiète, s'il est appuyé sur les mêmes témoignages authentiques et dignes de respect qui nous garantissent la vérité des autres faits de notre histoire ; comment rejeter les uns et admettre les autres ? tous appartiennent au domaine de l'histoire, à celui même de la science.

La croyance universelle des peuples a été de tout temps que la divine Providence veille sur les destinées de l'humanité, soit qu'elle préside à la fondation des empires et nomme plusieurs siècles à l'avance Cyrus ou Alexandre, soit qu'elle prépare leur décadence et pousse devant elle le fléau qui doit être l'instrument de ses vengeances.

Les écoles rationalistes qui repoussent le surnaturel de l'histoire, ne parviendront jamais à rejeter Dieu de ce monde : elles ne persuaderont jamais au bon sens des peuples que les révolutions humaines ne sont que l'œuvre d'un fatalisme aveugle, qui fait de l'humanité une machine mue par une cause fortuite, le hasard. Oui ! il y a des nations de choix, comme le peuple d'Israël et le peuple français, et il y a des hommes d'élite, comme Moïse et Cyrus, comme Colomb pour le Nouveau-Monde, Jacques-Cartier pour le Canada, M. de Maisonneuve pour Montréal.

En 1635 ou 1636 vivait à la Flèche, en Anjou, un pieux laïque, receveur des finances. Le jour de la Purification, après avoir communié, il se sentit inspiré de se consacrer avec sa femme et ses six enfants à la Sainte-Famille ; en même temps il demeura convaincu que le Sauveur lui ordonnait de fonder un Ordre de religieuses en l'honneur de saint Joseph, et à Montréal, un hôtel-Dieu desservi par les filles de cet Institut.

Un tel ordre jeta M. Le Royer de la Dauversière dans un abattement impossible à exprimer. Lui laïque, marié, fonder un ordre religieux d'Hospitalières, les établir à Montréal, et y fonder une colonie avant de les y envoyer, lui paraissait un dessein irréalisable. Le P. Chauveau et tous les ecclésiastiques qu'il consulta n'y virent qu'un projet extravagant et chimérique et tentèrent de l'en détourner.

Les sollicitations intérieures persistèrent, et les lumières que M. de la Dauversière recevait du ciel, sur l'île de Montréal, qu'il ne connaissait de nulle manière, parurent si extraordinaires à son directeur qu'il finit par être ébranlé. Il décrivait au naturel l'île du Saint-Laurent, sa situation, le contour de ses rives, la qualité du sol, sa largeur inégale dans ses divers points et même l'intérieur de l'île, où

nul européen n'avait encore pénétré, mieux que ne l'avaient fait ni Jacques-Cartier ni Champlain. Le P. Chauveau crut qu'il était prudent qu'il fît un voyage à Paris, pour y consulter des personnes plus éclairées.

Dans le même temps, un jeune prêtre âgé de 28 ans, revenait des missions des Cèvennes, et rentrait à Paris où le rappelaient les pressantes sollicitations de l'évêque de Châlons-sur-Marne qui lui offrait son siège épiscopal, auquel était attaché le privilège de la Pairie : c'était l'abbé Olier, depuis fondateur du Séminaire de Saint-Sulpice.

Or, le 2 février 1636, jour de la Purification, pendant qu'il priait avec ferveur dans l'église abbatiale de Saint-Germain-des-Prés, loin de se sentir porté à accepter l'épiscopat, il se sentit plutôt entraîné à se dévouer à la conversion des Indiens, et à devenir la lumière des gentils, comme le chante l'Eglise en ce jour : "*Lumen ad revelationem gentium.*" Ses désirs se portaient vers le Canada et vers Montréal. "Il me vient souvent à l'esprit que la miséricorde de Dieu me fera cette grâce de m'envoyer au Montréal, en Canada, où l'on doit bâtir la première chapelle sous le titre de la très-sainte Vierge, et une ville chrétienne sous le nom de Villemarie, qui est une œuvre d'une merveilleuse importance."

De ce jour il eut une plus grande dévotion au Mystère de la Purification, et il ne pouvait entendre chanter ces paroles : "*Lumen ad revelationem gentium,*" sans soupirer après la grâce que Dieu lui avait fait espérer en ce jour, et "alors, ajoute-t-il, je voyais en esprit les personnes qui serviraient en Canada et y porteraient l'église."

Le père de Condren, le père Bataille, et d'autres personnes d'une grande piété, l'encourageaient dans ce dessein. Marie Rousseau "croyait qu'on ferait l'établissement d'une nouvelle église au Canada."

Le célèbre frère Claude L'Egli, dont le zèle égalait celui d'Eli, y poussait M. Olier non moins fortement. Un jour qu'il assistait à une messe que célébrait le missionnaire, pour l'œuvre de Montréal, il ne fit autre chose que de demander pour lui la grâce qui lui avait été promise le jour de la Purification, et de plus, ajoute M. Olier, "que je fusse le général de ses capitaines, lesquels pourraient ensuite former grand nombre de soldats. Ces prières étaient produites par un mouvement du Saint-Esprit, car il ne savait rien de ma vocation et je ne sache personne qui lui en eût jamais parlé."

Enfin, ce qui confirmait le saint prêtre dans son dessein, c'est que les mêmes lumières que M. de la Dauversière recevait sur l'île de

Montréal lui étaient également communiquées au point de connaître même distinctement toutes les personnes qui devaient concourir avec eux à ce dessein.

Sur le sommet d'une des plus riantes collines, qui forment la ceinture de Paris, à deux lieues sud-ouest de la capitale sur la rive gauche de la Seine, s'élevait jadis le château de Meudon, construit par le cardinal de Lorraine, sous François I. Des jardins, des étangs, des parcs immenses, mille accidents de la nature et un point de vue de toute beauté, rendaient ce séjour délicieux, la cour y venait s'y reposer, et en 1636 le Garde des Sceaux y faisait sa résidence.

Un jour de cette même année deux hommes se rencontrèrent dans la galerie de ce château : l'un, jeune encore, portait le costume ecclésiastique, l'autre, d'un âge plus avancé, ceignait l'épée de gentilhomme.

Du plus loin qu'ils s'aperçurent ils se précipitèrent dans les bras l'un de l'autre "avec une tendresse et une cordialité si grandes qu'il leur semblait n'être qu'un même cœur." Ils se saluent par leurs noms, se félicitent mutuellement du sujet de leur voyage, et le jeune abbé présentant au gentilhomme un rouleau de cent louis d'or : " Monsieur, dit-il, je veux être de la partie, je sais votre dessein, je vais le recommander à Dieu."

Or, ces deux hommes ne se connaissaient pas, ils ne s'étaient jamais vus, ils n'avaient eu ensemble aucune relation, et cependant, poussés par l'inspiration divine, ils avaient conçu le même dessein, ils avaient les mêmes vues et se proposaient d'employer les mêmes moyens pour les faire réussir, et ils venaient le même jour et à la même heure consulter le Garde des Sceaux.

Nos lecteurs ont reconnu M. Olier et M. de la Dauversière.

A la suite de cette merveilleuse rencontre M. Olier célébra la sainte messe pour le succès de la commune entreprise ; M. de la Dauversière y communia : après l'action de grâces, ils se retirent dans le parc et trois heures durant s'entretiennent du Canada et de Montréal comme s'ils y avaient vécu la plus grande partie de leur vie.

De ce jour Villemarie fut fondée.

Sûr du succès après un signe si évident de la volonté divine, M. Olier, avant même d'avoir acquis un pouce de terre en Canada, songe à y expédier sans délai les objets de première nécessité pour la future colonie.

Le baron Pierre Chévrier de Fancamp qui, dégoûté du monde, s'était retiré chez M. de la Dauversière, afin d'apprendre de lui à servir Dieu plus parfaitement, n'eut pas plus tôt connu le dessein de Montréal, qu'il voulut lui consacrer une partie de son immense fortune. S'unissant à M. Olier dès 1640, il envoya au supérieur des Jésuites de Québec vingt tonneaux de vivres et d'outils, pour la récrue qu'il se proposait de faire passer l'année suivante à Montréal.

Le baron de Renty se joignit bientôt à eux. C'était un homme estimé du monde pour ses rares qualités, d'une piété fervente, d'une immense charité, d'un zèle vraiment apostolique. Lié par une étroite amitié à M. le Royer, il adopta l'œuvre de *son frère* comme sienne ; même il fut favorisé de vues semblables à celles de M. Olier sur l'œuvre projetée. " J'ai été, disait-il à une personne de confiance, cette nuit, tout baigné de larmes pour la vue que Notre-Seigneur m'a donnée." Puis demeurant quelques instants en silence tout pénétré et transporté de joie, il ajouta : " en faisant oraison, j'ai connu que j'aurai un grand emploi à la Nouvelle-France."

" C'est ce que l'on sait lui être arrivé, ajoute le père Saint-Jure qui raconte ce fait, car s'étant joint à d'autres personnes de piété que Dieu avait encore choisies pour ce noble dessein, il y a extrêmement servi par ses soins, par ses conseils, par son crédit, par ses libéralités et par celles qu'il a obtenues pour cette œuvre."

De cette association sortit la Société de Notre-Dame de Montréal.

Elle ne comptait encore que quelques membres et elle était résolue d'envoyer des colons au Canada dès l'année suivante. Avant tout il fallait acquérir la propriété de l'île de Montréal. Elle appartenait à M. de Lauson, gouverneur du Dauphiné, qui l'avait obtenue de la Compagnie des Cent Associés, à la condition d'y fonder une colonie, et il se proposait d'élever sur cet établissement la fortune de son fils, François de Lauson, sieur de Lyrée.

Quoique rien n'eût été commencé, M. de Lauson ne put écouter paisiblement la proposition de la cession de l'île, et M. de la Dauversière dut faire un second voyage en Dauphiné, et cette fois avec le père Lalemant qui avait longtemps séjourné en Canada et possédait la confiance du gouverneur. M. de Lauson se laissa persuader et céda l'île de Montréal, aux mêmes conditions qu'il la tenait, avec droits de navigation de passage sur toute l'étendue de la rivière, droits de pêche à deux lieues autour de la propriété, à la charge de payer dix livres de poisson, à simple titre de reconnaissance. Les conditions ne pouvaient être plus avantageuses.

Malheureusement M. de Lauson n'avait rempli aucune des conditions de l'acte de cession, dans le temps prescrit; ses droits étaient sans valeur et la concession qu'il venait de faire était nulle; la compagnie des Cent Associés revendiqua son droit de propriété; M. de la Dauversière et M. de Fancamp eurent à négocier avec elle. Voyant avec plaisir une nouvelle compagnie capable de remplir toutes les charges, elle céda volontiers aux sollicitations qui lui furent présentées.

"Notre plus grand désir, disaient les lettres de cession, étant d'établir une forte colonie en la Nouvelle-France, afin d'instruire les peuples sauvages de ces lieux et de les attirer à une vie civile, nous avons reçu très volontiers ceux qui se sont présentés pour nous aider en cette louable entreprise, et étant informés des bonnes intentions des sieurs de Fancamp et de la Dauversière, de leur zèle pour la religion catholique, apostolique et romaine et de leur affection au service du roi, nous leur avons donné et concédé, en vertu du pouvoir à nous attribué par Sa Majesté une grande partie de l'île de Montréal."

Pour la partie supérieure de l'île que la Compagnie Richelieu se réservait, elle céda en dédommagement la seigneurie de Saint-Sulpice, et même en 1655, elle remit l'île entière en la possession de la Société de Montréal. C'était comme la récompense du désintéressement des associés, car leur dessein était conçu d'après le plan des rois, de Jacques-Cartier, de Champlain et de Richelieu, pour étendre le royaume de Dieu, par la fondation d'une colonie catholique et la conversion des sauvages. La Providence y pourvoyait en donnant à la Société de Montréal plus qu'elle ne demandait, en lui préparant des ressources, qui se développant avec le pays, lui permettraient d'y faire les grandes œuvres qui y ont été accomplies depuis plus de deux siècles.

La Cour, de son côté, approuva cette entreprise, le roi confirma la cession de l'île de Montréal par la Grande Compagnie et donna à la nouvelle le pouvoir d'y nommer les gouverneurs, d'y avoir de l'artillerie et des munitions de guerre pour la défense.

Au printemps de 1641, tout était prêt à la Rochelle pour le départ des colons; seul le chef manquait à l'expédition. Il fallait un homme vertueux: car c'était une croisade nouvelle qui s'ouvrait contre la barbarie et l'ignorance; un homme d'expérience, de courage, d'autorité et de désintéressement. Dans leurs pressantes prières, souvent les Associés avaient demandé ce nouveau conducteur d'Israël; la Providence y pourvut, comme elle avait pourvu à tout dans cette

entreprise, par une suite de circonstances non moins merveilleuses que celles qui avaient amené la rencontre du château de Meudon ; et l'homme selon son cœur qui devait assurer le succès de l'expédition était PAUL DE CHOMEDEY SIEUR DE MAISONNEUVE dont nous entreprenons de raconter la vie.

Quelques recherches que nous ayons pu faire jusqu'à ce jour, nous ignorons encore l'époque et le lieu de la naissance de M. de Chomedey. Nous savons que sa famille appartenait à une noble et ancienne maison de la Champagne, mais où avait-elle ses terres, quels ont été ses ancêtres, ce sont autant de points qui restent à éclaircir, et sa généalogie reste inconnue comme celle de plusieurs personnages célèbres de l'histoire.

I

" Maisonneuve was a great man, knightly in bearing, brave as a lion and devout as a monk."

(Picturesque Canada.)

HISTOIRE DE LA VIE

DE

M. PAUL DE CHOMEDEY SIEUR DE MAISONNEUVE

FONDATEUR ET PREMIER GOUVERNEUR DE VILLEMARIE

1640-1676

CHAPITRE PREMIER.

1640-1642.

Premières années de M. de Maisonneuve : son portrait—ses deux sœurs—M. de la Dauversière et l'œuvre de Montréal.

La première fois que Paul de Chomedey de Maisonneuve nous apparaît dans l'histoire, il se montre comme certains personnages mystérieux, isolé et distingué de la foule, sous des traits qui caractérisent les hommes d'élite.

Jeune, à peine sorti de l'enfance, à treize ans, nous le trouvons sur les champs de bataille de la Hollande, où il signale sa valeur à l'égal des guerriers vieillis sous les armes.

Un régiment portait son nom, et l'usage de ce temps nous donne lieu de croire qu'il en était colonel.

Si le portrait qui nous a été conservé de lui, est le véritable, sa taille s'élevait au-dessus de la moyenne, il portait les cheveux taillés comme les ecclésiastiques, le front large, les sourcils légèrement arqués, l'œil bien dessiné, le nez droit et fort accentué ; la lèvre supérieure est fine, le menton accuse de la fermeté, et l'ovale allongé

de la tête est fortement assis sur la colonne du cou. La figure respire l'intelligence, mais surtout la bonté et le calme d'une vertu que n'ont jamais troublée les passions. Il y a là un charme qui attire la confiance et le respect, c'est le reflet d'une âme pure, modeste, timide peut-être dans les rapports de société qu'elle redoute.

La vertu dans Paul de Chomedey n'a pas été le privilège de ses premières et innocentes années, le fruit d'une jeunesse dérobée à tout danger, ou bien d'émotions fugitives destinées à s'évanouir avec le premier orage des sens ; elle fut le prix d'une volonté mâle et généreuse qui devint la règle de sa vie entière, la récompense d'une résistance inflexible et d'un combat opiniâtre contre les tentations les plus fréquentes et les plus dangereuses.

Au milieu d'une armée infestée d'hérétiques, de libertins ou pour le moins de jeunes gens indifférents et dissipés, il donna d'admirables exemples d'une foi ferme et ardente, d'une innocence de mœurs généralement inconnue à la licence des camps ; la calomnie peut bien essayer de l'obscurcir, jamais elle ne troublera la sérénité de cette noble figure.

Une vertu si rare ne suppose pas seulement la pratique ordinaire des principes d'honneur, mais celle des vertus chrétiennes, d'une rare piété et de grands sacrifices faits au devoir. Obligé par sa conscience de fuir la société licencieuse des jeunes officiers,il chercha d'innocentes distractions dans l'étude de la musique ; il apprit à pincer du luth, afin d'occuper et de charmer les loisirs que lui laissait le service du roi.

Passionné pour le métier des armes, il redoutait néanmoins les périls qu'y court la vertu la plus solide. A l'exemple des plus beaux noms de la noblesse française, plus d'une fois, il lui prit envie d'aller se battre contre les Turcs en Orient et d'y cueillir la palme du croisé, ou de passer en un pays éloigné pour y servir Dieu à l'abri des dangers dont il se voyait entouré.

Il avait deux sœurs, l'une mariée au sieur de Chuly, femme d'une grande piété : quand la sœur Bourgeoys eut perdu sa mère, et eut commencé l'œuvre des écoles, elle la recueillit dans sa maison avec ses deux compagnes et leur servit de mère et de providence. Elle termina ainsi sa vie dans un saint veuvage et la pratique des œuvres de charité les plus excellentes. L'autre était Madame de Chomedey, religieuse de la congrégation de Notre-Dame, établie à Troyes, par le Père Fourrier : elle était connue en religion sous le nom de sœur Louise de Sainte-Marie. Cette sainte femme ayant entendu parler du dévouement des Ursulines et des Hospitalières de Québec, désirait vivement une semblable vocation, et se sentait le désir de passer dans la Nouvelle-France, pour y travailler avec le même zèle à la conversion des sauvages. Voyant son frère dans l'état de perplexité où il

était, elle lui conseilla, dit-on, de mépriser les avantages et de sacrifier l'avenir que le monde lui offrait, pour aller au-delà des mers, consacrer son courage, sa fortune et sa vie, au bien et à la sanctification de ces peuples.

Dans ces dispositions le Colonel prit le chemin de Paris, et y attendit les moments de la Providence, vivant dans la pratique de la piété, se préparant sans le savoir à devenir le chef de cette expédition hardie entreprise pour l'honneur de la religion, sous la protection de la Reine du ciel. Il était un de ses plus dévoués serviteurs, attaché depuis longtemps à son culte, par une dévotion aussi tendre que sincère, par la récitation journalière du chapelet et du petit office de la très sainte Vierge.

La volonté divine ne tarda pas à se manifester. Un jour visitant un avocat de ses amis, il met la main sur une des relations que les Jésuites de Québec fesaient paraître tous les ans. On y parlait du père Lalemant revenu depuis quelque temps de la Nouvelle-France et résidant à Paris. M. de Maisonneuve pensa que le Canada lui offrirait ce qu'il cherchait vainement en France, " quelque emploi où il pourrait s'occuper selon Dieu et son état, parfaitement retiré du monde."

Il prend donc la résolution d'aller trouver le vieux missionnaire et de lui " ouvrir l'intention de son âme."

Pendant que les préparatifs pour l'embarquement se fesaient à la Rochelle, à Paris M. de la Dauversière se donnait beaucoup de mouvements pour trouver le commandant que tous les associés demandaient au ciel avec instances.

S'étant longtemps fatigué en recherches inutiles, la pensée lui vint d'aller consulter le père Lalemant. Le missionnaire n'eut pas plutôt appris son embarras qu'il lui dit :

" Je connais un gentilhomme d'une des meilleures familles de Champagne, qui pourrait peut-être bien convenir à votre dessein," et il lui parle de M. de Maisonneuve, fait l'éloge de ses talents, de son courage, de ses excellentes qualités et de ses vertus, et voyant qu'il désirait le connaître, il lui indique l'hôtel où il se retirait.

M. de la Dauversière alla aussitôt prendre sa pension au même hôtel, et s'asseoir à la table commune. Sachant que M. de Chomedey est dans la compagnie, pour le mieux sonder et l'amener à quelque ouverture il jette sur le tapis l'entreprise de Montréal, et l'embarras des associés qui ne trouvent aucun officier pour le placer à la tête de l'expédition.

Ce moyen eut le succès désiré ; à lui seul le colonel demande plus de renseignements que tous les autres, et quand M. le Royer se lève de table, il l'aborde, l'invite à passer dans ses appartements, et seul

à seul avec lui, il lui témoigne le plaisir qu'il a pris à l'entendre ; lui fait connaître qu'il a passé sa vie dans le métier des armes, qu'il y a acquis quelque expérience, qu'il n'a d'autre ambition que de servir Dieu et de travailler à sa gloire le reste de ses jours ; que pour tout revenu il a deux mille livres de rentes ; mais que si ses services sont agréables à Messieurs les Associés, il s'offre pour commander lui-même la recrue et qu'il est tout prêt à partir ; et il termina par ces admirables paroles : " Monsieur, je n'ai aucune vue d'intérêt, je puis par mon revenu me suffire à moi-même, et j'emploierais de grand cœur ma bourse et ma vie dans cette nouvelle entreprise, sans ambitionner d'autre honneur que d'y servir Dieu et le roi dans ma profession."

En l'entendant parler un langage si chrétien et si désintéressé, M. de la Dauversière reconnait l'homme de la droite de Dieu, et ne peut contenir sa joie, il l'embrasse avec effusion, le remercie de ce service, lui assure le succès de leur œuvre et l'encourage à persévérer dans sa noble résolution.

Quand les Associés de Montréal apprirent le succès des démarches de M. de la Dauversière, ils n'en témoignèrent pas moins de satisfaction que de reconnaissance, envers la divine Providence qui leur venait en aide en un temps si opportun. Leur admiration et leur estime s'accrurent encore quand M. de Maisonneuve lui-même leur fut présenté, et qu'ils purent apprécier par eux-mêmes la solidité de sa vertu, sa prudence, l'élévation de son caractère, sa fermeté et son intrépidité qui ne connaissaient d'autres " appréhensions que celles de Dieu " toutes les qualités excellentes dont il était doué, mais surtout le dévouement sans bornes qu'il apportait à leur œuvre, et dont il allait bientôt leur donner une nouvelle preuve.

Avant de quitter la France, M. de Maisonneuve alla saluer son vieux père, lui faire part de son projet et lui demander sa bénédiction ; mais le vieillard qui n'avait que cet unique soutien, sur lequel reposaient toutes les espérances et l'avenir d'une ancienne et noble famille, protesta qu'il ne consentirait jamais à voir son fils s'engager dans une pareille entreprise tout à fait opposée aux intérêts de sa maison. Avec beaucoup de respect et de ménagements M. de Chomedey l'assura qu'au contraire il deviendrait illustre en prenant le gouvernement de cette colonie, qu'il y acquerrait de grands biens et deviendrait riche à jamais.

Il parlait avec sincérité, mais en chrétien universellement détaché de tout, fesant allusion à cette promesse du Sauveur :

" Tout homme qui quittera sa maison, ses frères, ses sœurs, son père, sa mère, pour la gloire de mon nom, recevra le centuple et pos-

sèdera la vie éternelle." Le vieillard prit les paroles de son fils dans le sens que tout homme du monde devait naturellement y attacher.

Il vit dans le voyage au Canada une heureuse occasion d'arriver à la fortune, il se désista de son opposition, et laissa son fils partir volontiers.

M. de Maisonneuve se rendit également à Troyes pour y saluer ses deux sœurs Mme de Chuly et la sœur Louise de sainte Marie. Il recommanda à sa sœur et à toute la communauté des religieuses présentes, l'œuvre de Montréal. Il leur fit part du projet qui avait été formé de fonder dans l'île de Montréal une colonie chrétienne, d'y bâtir une ville en l'honneur de la Mère de Dieu, sous le nom de Villemarie, et d'y établir dans la suite une communauté de religieuses pour l'instruction des jeunes filles et la conversion des Indiennes.

A ce récit plusieurs religieuses enflammées de zèle et de courage, comme on devait s'y attendre, s'offrirent de faire partie de l'expédition, le colonel leur fit remarquer que l'on n'était pas encore prêt à les recevoir. Elles le conjurèrent de prendre au moins quatre d'entre elles pour commencer à Montréal la fondation projetée. M. de Chomedey souriait à ce pieux empressement, mais en même temps il représentait qu'un établisssement de cette nature ne serait possible dans la future colonie qu'autant que la population y serait déjà un peu nombreuse. Ne pouvant se délivrer de leur insistance, il se contenta de leur faire une promesse pour un temps plus éloigné et comme gage il accepta une image de la Vierge, autour de laquelle Mde. de Chomedey écrivit en lettres d'or cette prière d'une naïve poésie :

Sainte Mère de Dieu, pure, au cœur loyal,
Gardez-nous une place en votre Montréal.

CHAPITRE SECOND.

Dessein de la Compagnie de Montréal.—Mademoiselle Mance.

Les rois de France en fondant une Colonie au Canada ont eu un tout autre but que les Hollandais et les Anglais, car, dit Lescarbot, je vois par leurs commissions " qu'ils ne respirent que l'avancement de la religion chrétienne, sans aucun profit présent."

Jacques Cartier, Champlain, pour qui a lu leurs mémoires, ne sont pas seulement des découvreurs mais aussi des apôtres.

A son tour la Compagnie de Montréal ne se proposa absolument aucun autre but, mais elle entreprit son œuvre avec un plan fortement conçu, conforme en tout point à celui que l'intendant Talon appliqua plus tard à tout le Canada, et qui, s'il eût été adopté dès l'origine et suivi avec persévérance, eût mis la colonie en état de résister, au moins à forces égales, aux trois armées et aux flottes que l'Angleterre sacrifia pour faire la conquête de la Nouvelle-France. Le lecteur peut en juger lui-même en étudiant le passage suivant de l'acte par lequel la Compagnie acquiert l'île de Montréal, et où elle expose la fin qu'elle veut atteindre et les moyens qu'elle se propose de mettre en œuvre.

" Le dessein des Associés de Montréal est de travailler purement à procurer la gloire de Dieu et le salut des sauvages. Pour atteindre ce but, ils ont arrêté entre eux d'envoyer l'an prochain à Montréal, quarante hommes bien conduits et équipés de toutes les choses nécessaires pour une habitation lointaine. Ils ont arrêté aussi de fournir deux chaloupes ou pinasses, pour voiturer de Québec à Montréal les vivres et les équipages des colons. Ces quarante hommes étant arrivés dans l'île, se logeront et se fortifieront, avant toutes choses, contre les sauvages ; puis ils s'occuperont, pendant quatre ou cinq ans, à défricher la terre et à la mettre en état d'être cultivée. Pour avancer cet ouvrage, les Associés de Montréal augmenteront, d'année en

année, le nombre des ouvriers selon leur pouvoir ; enverront des bœufs et des laboureurs à proportion de ce qu'il y aura de terres défrichées ; et un nombre suffisant de bestiaux pour en peupler l'île et engraisser les terres. Les cinq années étant expirées, ils feront construire une maison, sans interrompre le défrichement des terres, et la meubleront de toutes les choses nécessaires pour la commodité de ceux d'entre eux qui voudront aller en personne servir Dieu et les sauvages dans ce pays. Ils feront ensuite bâtir un séminaire pour y instruire les enfants mâles des sauvages. On tâchera de conserver habituellement dans ce séminaire dix ou douze ecclésiastiques dont trois ou quatre sauront les langues du pays, afin de les enseigner aux missionnaires qui viendront de France. Ceux-ci en arrivant se reposeront un an au séminaire pour apprendre ces langues, et ensuite être dispersés parmi les nations voisines, selon qu'il sera jugé à propos. S'ils tombent malades le Séminaire leur servira de retraite. Les autres ecclésiastiques s'occuperont à l'instruction des sauvages et des Français, habitants de la dite île. Il y faudra encore un séminaire de Religieuses pour instruire les filles sauvages et les Françaises, et un hôpital pour y soigner les pauvres sauvages quand ils seront malades.

" Toutes ces choses étant en bon état, on ne pensera qu'à bâtir des maisons tant pour loger quelques familles françaises, notamment les ouvriers nécessaires au pays, que les jeunes gens mariés, qui auraient été instruits au séminaire, et les autres sauvages convertis qui voudraient s'y arrêter. On leur donnera quelques terres défrichées, des grains pour les semer, des outils et des hommes pour leur apprendre à les cultiver. Au moyen de ces mesures, les Associés espèrent, de la bonté de Dieu, voir en peu de temps une nouvelle Eglise qui imitera la pureté et la charité de la primitive ; ils espèrent aussi qu'avec le temps, eux ou leurs successeurs, étant bien établis dans l'île de Montréal, pourront s'étendre dans les terres et en amont du grand fleuve, et y faire de nouvelles habitations, tant pour la commodité du pays que pour faciliter la conversion des sauvages."

On nous pardonnera cette longue citation à cause de son importance pour l'intelligence de cette biographie. Ce plan est plus vaste que celui qu'ont suivi les Puritains dans la colonisation de la Nouvelle-Angleterre et que l'on a tant loué. Ici le but est infiniment supérieur à celui des vieux Pèlerins, il touche à tout ce qu'il y a de plus élevé dans les intérêts humains ; il ne traque pas les Indiens comme des bêtes fauves, mais il les traite comme des hommes et comme des frères, et montre véritablement où est la race supérieure.

La suite de cette histoire montrera le développement et la réalisation de ce plan où tout est prévu, dont pas un point n'a été négligé, dont tous ont été remplis à la lettre et au-delà des obligations

imposées à la Compagnie de Montréal. M. de Maisonneuve s'est approprié ce plan, il l'a exécuté avec la conscience d'un homme d'honneur, d'un chrétien et d'un apôtre ; et quand sa mission fut terminée il put quitter Montréal, non sans y laisser d'amers regrets, mais sans faire craindre pour l'avenir de son œuvre, tant il y avait apporté d'intelligence, d'habileté, de prudence, de prévoyance, de constance et de zèle.

Le commandant de l'expédition trouvé, les Associés de Montréal s'empressèrent, en vertu des pouvoirs reçus du roi, de nommer M. de Maisonneuve Gouverneur de la nouvelle colonie, et se hâtèrent de terminer les préparatifs du départ. M. de la Dauversière et le baron de Fancamp firent une levée d'hommes forts et vigoureux, la plupart célibataires, habiles en plusieurs métiers, propres à porter les armes et en ayant déjà exercé le métier.

Ils eurent beaucoup de peine à trouver un charpentier expérimenté pour diriger la construction des premières habitations des colons ; quelque diligence qu'on pût faire, et quelque prix que l'on eût offert, il avait été impossible d'en décider aucun à prendre la mer. Déjà M. de la Dauversière, M. de Fancamp et M. de Chomedey étaient à la Rochelle pour présider à l'embarquement, sans qu'on pût donner une solution à cette difficulté. Pendant qu'ils se concertaient ensemble sur les moyens de sortir de cet embarras, un navire quittait le port de la Rochelle ; à peine eût-il fait quelques lieues en mer, qu'il est assailli d'une forte tempête, le grand mât est brisé, le vaisseau désemparé rentre au port ; et pour ne point nourrir des bouches inutiles, le capitaine congédie son équipage. Le charpentier du bord se trouvant libéré de son engagement, vient s'offrir aux Associés qui l'accueillent en bénissant la Providence qui venait si inopinément à leur secours.

Ils eurent encore, avant le départ, une nouvelle occasion de témoigner au ciel leur reconnaissance. Il y avait dans leur organisation, un vide qu'ils n'avaient même pas songé à remplir, mais qui se fit vivement sentir quand il fallut entrer dans le détail de l'administration de la recrue. Organiser une expédition toute composée d'hommes, pour quelques mois ou pour une année, cela se conçoit ; encore souvent le besoin du ministère de la femme s'y fait-il sentir, pour le soin du linge, le service de l'ordre et de la propreté, pour celui des malades, des blessés et des mourants, aussi les armées modernes admettent-elles dans les ambulances le concours des religieuses. Mais aller fonder une colonie dans un monde nouveau, sans le secours de quelques femmes d'ordre et de dévouement, c'était vraiment s'exposer à d'énormes pertes, et se priver dans les cas d'épidémie ou de guerre de sollicitudes charitables, de services même spirituels et

moraux, que tout l'or du monde ne suppléera jamais, et qui ici étaient d'autant plus nécessaires que la présence du prêtre ferait souvent défaut.

Les Associés à la Rochelle, comprirent qu'il leur manquait une personne de confiance, et d'autant plus difficile à trouver qu'ils ne pouvaient lui donner de compagne. Il leur fallait une femme d'une vocation extraordinaire, et, comme dit M. Dollier de Casson, " une femme toute de grâce pour venir en un pays si éloigné, si sauvage, si incommode," il la fallait d'une santé, d'une sagesse, d'une intelligence, d'une vertu et d'un courage peu communs, surtout d'un caractère trempé comme celui de la femme forte des saints Livres, qui ne pût donner le plus léger prétexte à aucun soupçon. Mais où la trouver? on n'y avait point pensé jusqu'à ce jour, et l'on était à la veille du départ.

Le ciel, qui dans toute la conduite de ce dessein, depuis le commencement jusqu'à ce jour, s'était comme plu à jouer avec toutes les difficultés et à marquer chaque progrès de cette œuvre d'une surprise de sa bonté, avait prévu la difficulté présente, et depuis longtemps en avait préparé la solution.

Les derniers jours que M. de la Dauversière passa à la Rochelle, pressant le départ de l'expédition, arriva dans la même ville, venant du fond de la Champagne, une jeune femme de trente-trois ans environ, cherchant une occasion de s'embarquer pour le Canada. C'était Mlle Mance, dixième enfant de Pierre Mance, Procureur du Roi à Nogent-le-Roi, à quatre lieues de Troyes, et de Catherine Mahendel.

Cette famille très nombreuse, dans le cours du XVIJ siècle, compta parmi ses membres un seigneur de Voucour, un gouverneur de Caen, six procureurs du Roi, un chartreux, deux capitaines des gardes du Roi anoblis, un curé de Ballancourt et le célèbre Pierre Mance, qui vers 1620 parut avec éclat, Professeur et Recteur du Collège des Trois-Evêques à Paris, et de la célèbre Université de Cambrai.

Il était frère de notre héroïne. Prévenue de la grâce, elle se consacra à Dieu, de bonne heure, par le vœu perpétuel de chasteté, sans se sentir appelée à la vie religieuse, et sans d'autre désir actuel que de mener une vie plus parfaite.

Dans la suite ayant entendu parler de ce que Mme de la Peltrie avait fait à Québec pour la conversion des Indiens, elle se sentit vivement pressée de passer dans le Nouveau-Monde et de se dévouer à la conversion des sauvages. Elle consulta son directeur qui d'abord la plaisanta sur cette vocation extraordinaire, mais l'attrait persistant, et devenant comme irrésistible, force lui fut de l'étudier sérieusement, et n'osant seul résoudre la question, il conseilla à sa pénitente de se rendre à Paris pour y consulter les personnes les plus

éclairées dans les voies de Dieu. Elle y consulta le Père Lalemant, qui ne la vit qu'une fois, étant obligé de partir pour l'Auvergne. Elle s'adressa au célèbre père St-Jure, qui l'assura que sa vocation pour le Canada était l'ouvrage de Dieu. Elle prit l'avis du père Rapin, provincial des Récollets, qui loua son dessein, la présenta à la princesse de Condé, à plusieurs autres dames de la Cour, et en particulier à Mme de Bullion, cette riche *Inconnue* de notre histoire, qui avait le dessein de fonder un hôpital dans la Nouvelle-France, et qui donna à Mlle Mance les premiers fonds pour commencer.

Apprenant que des navires étaient sous voiles à la Rochelle et se préparaient à partir pour le Canada, Melle Mance encouragée par ses sages conseillers, s'y rendit, sans rien connaître de l'œuvre de Montréal. En y arrivant elle va consulter le père Laplace, qu'elle avait connu à Paris: au moment où elle se présenta, le religieux s'entretenait avec M. de Fancamp, qui en la voyant entrer, se retira. Le père Laplace, le premier, sans préambule, parle à Melle Mance de l'œuvre de Montréal, loue la générosité des Associés, et faisant allusion au baron de Fancamp. " Voyez-vous, dit-il, le gentilhomme qui vient de sortir afin de me laisser la liberté de vous parler, a donné cette année vingt mille livres pour cette entreprise qui doit avoir lieu dans une île du Canada appelée Montréal."

Le lendemain en entrant dans l'église des Jésuites, elle rencontra M. de la Dauversière qui en sortait, elle ne l'avait jamais vu, tous deux s'arrêtent en se voyant, et soudainement illuminés, se saluent par leur nom " en un instant, dit l'histoire, Dieu leur imprima dans l'esprit,une connaissance de leur dessein si claire,que s'étant reconnus, ils ne purent faire autre chose que de remercier Dieu de ses faveurs."

Alors M. de la Dauversière lui exposa le plan de l'œuvre de Montréal et l'invita à s'y associer; elle, de son côté, lui témoigna ses appréhensions : " Si je fais cela, j'aurai plus d'appui sur la créature et j'aurai moins à attendre du côté de la Providence. "

—Vous n'en serez pas moins fille de la Providence, car cette année nous avons fait une dépense de 75,000 livres ; je ne sais pas où nous prendrons le premier sou pour l'an prochain : il est vrai que je suis certain que ceci est l'œuvre de Dieu et qu'il le fera, mais comment ? je n'en sais rien."

Mademoiselle Mance se laissa persuader " Pourvu que le Père St. Jure l'ait agréable, répondit-elle, je consentirai volontiers à m'associer à la compagnie de ces Messieurs.

—Ne perdez pas de temps, écrivez par cet ordinaire au Père Saint Jure."

Elle le fit, et en reçut son approbation, avec celle de tous ses amis qui l'encourageaient à ne point perdre cette occasion favorable.

Aussitôt l'autorisation reçue, elle la communiqua à Messieurs le Royer, de Fancamp, et de Maisonneuve qui l'accueillirent avec "une joie non pareille" et la reçurent au nom des Associés comme un présent du ciel. "Il ne faut pour l'entendre, dit Bossuet, que considérer ce que peut dans les maisons la prudence tempérée d'une femme sage pour les soutenir, pour y faire fleurir dans la piété la véritable sagesse."

Pendant trente-trois ans cette fille admirable édifia la colonie par son zèle, sa charité, son héroïque courage et son dévouement sans bornes pour les blessés, pour les malades, rivalisant de sacrifices et d'héroïsme avec M. de Maisonneuve et la vénérable Marguerite Bourgeoys pour ranimer la ferveur des Associés, pour assurer le salut de la colonie, entretenir la ferveur de la piété parmi les colons, soulager leurs misères, embrassant tous leurs travaux, toutes leurs fatigues, leurs privations et leurs souffrances ; partageant tous leurs dangers et travaillant avec eux, à faciliter la conversion des Indiens, par des prodiges d'abnégation et de charité, réjouissant et fortifiant toute la colonie par les exemples et le parfum des plus admirables vertus.

Son inquiétude était grande cependant, comment partir seule avec une troupe de soldats ? mais il était trop tard, pour lui trouver une compagne : sa peine fut d'abord adoucie par une nouvelle venue de Dieppe, où s'embarquait une partie de la recrue : deux ouvriers n'avaient consenti à passer au Canada qu'à la condition d'être accompagnés de leurs femmes. Enfin elle fut bientôt consolée par la venue inespérée d'une compagne. Au moment où démarrait le vaisseau, une vertueuse fille, touchée soudainement du désir de sacrifier sa vie à l'œuvre de Montréal, se jeta de force dans le navire, malgré tous les efforts que l'on fit pour l'arrêter. Ainsi Mlle Mance n'était plus seule, et elle bénit Dieu de lui avoir envoyé une fidèle assistante dans les œuvres de son héroïque dévouement.

CHAPITRE TROISIÈME.

Départ pour le Canada—Québec—La *folle Entreprise.*

M. de Maisonneuve trouvait dans le dessein de Montréal, tout ce qui répondait aux plus élevées de ses aspirations. Au Canada, Gouverneur de Villemarie, en servant le roi de la terre, il aurait toute facilité, pour servir le roi immortel des cieux. Sous l'uniforme de colonel, il pouvait laisser battre un cœur de missionnaire. La croix d'une main, l'épée de l'autre, il part, et ce qui l'entraîne c'est la foi à porter dans un monde nouveau, ce sont des nations sauvages à éclairer, à adoucir, à civiliser, c'est l'œuvre des rois très-chrétiens à consolider après plus d'un siècle de tentatives incomplètes, c'est une ville, une colonie à fonder sous le nom et le patronage de la Reine du ciel. Esprit ferme, élevé, il trouvera dans ce gouvernement la satisfaction et l'exercice de ses facultés puissantes, qui eussent pu assurer le gouvernement de la colonie entière. Un jour, le roi le lui offrira, reconnaissant ses talents autant que ses services. Mais lui, modeste ne l'acceptera pas : et ce fut sagesse et Providence ; s'il eût abandonné l'œuvre de Villemarie à des mains moins habiles, qui sait, s'il n'eût point compromis celle de la Nouvelle-France ? Montréal, en ces jours, était le salut de tout le Canada.

La jeune colonie partit sur trois navires, l'un monté par M. de Maisonneuve, portait vingt-cinq hommes assistés par le père Antoine Fauls, destiné à devenir aumônier des Ursulines de Québec. Le second avait à bord Mlle Mance, le père Laplace, et douze hommes pour Montréal. Le troisième, équipé à Dieppe, portait dix hommes, dont trois étaient accompagnés de leurs femmes, il arriva le premier à Québec. Ainsi la recrue se composait de cinquante-trois personnes, quarante-huit hommes et cinq femmes.

Le Gouverneur et Mlle Mance voyagèrent de compagnie pendant huit. jours. Alors un coup de vent sépara leurs vaisseaux; de furieuses tempêtes assaillirent celui du Gouverneur et le forcèrent, trois

fois, de relâcher en France, pour fermer les voies d'eau qui s'y étaient déclarées. Fatigués, effrayés de tant de dangers, trois de ses hommes et le chirurgien l'abandonnèrent.

Mlle Mance n'éprouva que de grands calmes et arriva fort heureusement à Québec le 8 août. Elle y trouva les premiers arrivés déjà à l'ouvrage, occupés à construire une maison pour la recrue et un magasin, sur le terrain que leur avait cédé, sur le bord du fleuve, le chevalier de Montmagny, Gouverneur-Général du Canada. Elle était fort inquiète sur le sort de M. de Maisonneuve; l'on désespérait de le voir arriver cette année, et pourtant on avait un pressant besoin de sa présence.

Au printemps de chaque année, l'arrivée des vaisseaux était un événement joyeux ou triste selon les nouvelles qu'ils apportaient des " vieux pays," mais toujours impatiemment attendu. L'année se datait de leur départ et de leur arrivée. Après six ou sept mois sans communications avec la France et souvent passés dans la crainte, la souffrance et la privation des choses les plus nécessaires à la vie, nos colons avaient faim de nouvelles et de pain; l'hiver avait été la mort, le retour des vaisseaux, comme celui des hirondelles, annonçait la vie. Cette année, la recrue de Montréal apportait un nouvel appoint à la curiosité.

On parlait donc, à Québec, de l'établissement nouveau, et chacun y apportait ses appréciations selon la mesure de ses intérêts, de ses sympathies ou de ses oppositions. Le retard de M. de Maisonneuve était diversement interprété et accueilli; pendant que les siens s'en affligeaient, d'autres " surpris pour n'avoir pas eu la conduite de cet ouvrage," comme ils s'y attendaient, " n'en paraissaient pas beaucoup fâchés." Ils se plaignaient fort du grand pouvoir qui avait été donné à M. de Maisonneuve; de ce que les Cent-Associés en cédant l'île de Montréal ne s'étaient réservé que le droit d'y bâtir des forteresses et celui de la révision en Cour de Justice des cas d'appel. On s'étonnait surtout de ce que le roi avait accordé aux Associés de Montréal le privilège de nommer le Gouverneur de la nouvelle Colonie, avec liberté de se régir eux-mêmes, d'avoir de l'artillerie, des munitions de guerre et garnison.

Sachant que Mlle Mance était nécessaire à l'œuvre, on tenta de l'en détacher, par toutes les voies possibles. Son mérite distingué, ses rares qualités, sa politesse exquise inspiraient une tendre compassion pour elle et le plus vif intérêt. On la pressa de renoncer à l'entreprise, avec d'autant plus d'instances, que si elle demeurait à Québec nul colon ne monterait à Montréal. Mais elle avait reçu des témoignages trop évidents de la volonté divine, pour reculer en atteignant le terme du voyage, et ni la crainte des Iroquois, ni les autres motifs

que l'on fit valoir, quelque bien fondés qu'ils fussent, ne purent ébranler sa détermination et faire impression sur son cœur.

Enfin M. de Maisonneuve arriva à Tadoussac. Il y trouva par hasard un de ses intimes amis, l'amiral de Courpon, commandant la flotte de la Compagnie de la Nouvelle-France. Il lui raconta son entreprise, son voyage et l'embarras où le mettait la perte de son chirurgien. L'amiral de Courpon lui présenta le sien, qui, sachant la chose, s'offrit lui-même gaiement, fit descendre son coffre dans la chaloupe de M. de Chomedey et monta avec lui à Québec, où ils arrivèrent le 12 d'août 1642.

Mlle Mance fit connaître au Gouverneur les bruits qui circulaient à Québec, ce qui mêla un peu d'amertume à la joie qu'il éprouvait de voir toute la recrue heureusement arrivée au Canada. Mais comme toutes les entreprises du ciel sont nécessairement marquées du signe de la croix et soumises à la contradiction, il n'en fut point troublé et commença ses visites de bienséance.

Il alla saluer le chevalier de Montmagny qui commandait pour la Compagnie des Cent-Associés et surveillait leurs intérêts. On lui avait fait entendre qu'il était de son devoir de s'opposer à l'établissement de Montréal, qui du reste ne se soutiendrait pas contre les Iroquois, car c'était une tentative insensée et que l'on pouvait à bon droit nommer *la folle entreprise.*

M. de Montmagny ouvrit le feu d'une manière courtoise et polie. " Vous savez, dit-il, à M. de Maisonneuve, que la guerre a recommencé avec les Iroquois, qu'ils nous l'ont déclarée au lac Saint-Pierre, le mois dernier, qu'ils y ont rompu la paix d'une façon qui les fait voir plus animés que jamais ; il n'y a pas d'apparence que vous songiez à vous mettre dans un lieu si éloigné ; il faut changer de délibération, si vous voulez, on vous donnera l'île d'Orléans... Au reste la saison serait trop avancée pour monter jusqu'à l'île de Montréal, quand vous en auriez la pensée."

M. de Maisonneuve répondit en homme de cœur et du métier : " Monsieur, ce que vous me dites serait bon, si on m'avait envoyé pour délibérer et choisir un poste : mais ayant été déterminé par la compagnie qui m'envoie, que j'irais au Montréal, il est de mon honneur, et vous trouverez bon que j'y monte pour y commencer une colonie. Quant à la saison, puisqu'elle est trop tardive, vous agréerez que je me contente avant l'hiver, d'aller reconnaître le poste avec les plus lestes de mes gens, afin de voir le lieu où je me pourrai camper avec tout mon monde le printemps prochain."

M. de Chomedey se rendit ensuite chez les Rev. Pères de la Compagnie de Jésus, comme les Pères Lalemant, Saint Jure et Laplace avaient en France puissamment contribué au succès de l'entreprise,

dirigé messieurs de la Dauversière, de Maisonneuve et Melle Mance, et obtenu de M. de Lauson la cession de l'île de Montréal : les Pères de Québec, ne pouvant condamner ce que leurs confrères avaient encouragé en France, se tinrent sur la réserve et se contentèrent d'accepter les politesses du Gouverneur de Montréal, qui visita ensuite les principaux habitants de la cité, et comme le remarque M. Dollier de Casson, " ils ne pouvaient être en grand nombre vu que le pays ne comptait pas plus de deux cents européens."

La réponse ferme de M. de Maisonneuve ne lui ayant pas permis d'insister, M. de Montmagny ne se crut pas battu et assembla les notables de Québec, pour décider s'il ne serait pas plus utile à la colonie, que l'établissement se fît à l'île d'Orléans, et non à soixante lieues au-dessus de Québec. La proposition, en dehors de la conduite providentielle qui inspirait les Associés de Montréal, paraissait sage : l'île d'Orléans ferme le port de Québec, les deux établissements commanderaient les deux rives du fleuve et se défendraient mutuellement contre les incursions des Iroquois.

L'assemblée réunie, M. de Maisonneuve prit la parole et s'expliqua avec la franchise d'un preux chevalier. D'abord, il témoigna sa surprise de voir mise en délibération une entreprise qui lui était personnelle, sans qu'il l'eût lui-même soumise au conseil. Il ajouta qu'il n'était pas pour lui question de s'établir à l'île d'Orléans : qu'il était venu pour jeter les fondements d'une ville dans l'île de Montréal, et ce dessein fût-il encore plus périlleux, il l'exécuterait, dût-il y perdre la vie : puis concluant : " je ne suis pas venu pour délibérer, mais bien pour exécuter, et tous les arbres de l'île de Montréal seraient-ils changés en autant d'Iroquois, il est de mon devoir et de mon honneur d'aller y établir une colonie."

M. de Montmagny naturellement noble, généreux et prudent, admira cet homme de caractère et son énergique courage ; il fut touché de l'élévation de ses sentiments et de son dévouement, il cessa donc de s'opposer à l'exécution de son dessein et voulut le conduire lui-même à Montréal. Ils partirent au commencement d'octobre en compagnie du Père Vimont et de plusieurs habitants qui connaissaient bien le pays. Ils y arrivèrent le 14 octobre, le lendemain jour de la fête de Sainte Thérèse, ils prirent solennellement possession de l'île et choisirent l'emplacement où devait l'année suivante se construire le fort.

CHAPITRE QUATRIÈME.

L'Hivernage—M. de Puiseaux.—L'artilleur Jean Gorry.—La première Messe à Villemarie—Le Fort de la Pointe-à-Callière.

De retour à Québec M. de Maisonneuve se trouva dans un cruel embarras ; il ne savait où mettre ses hommes à l'abri des rigueurs excessives de l'hiver canadien.

Le magasin déjà construit devait servir à protéger les provisions, les armes, les munitions et l'équipement, mais il était trop mal construit pour mettre à couvert quarante personnes. La Providence vint à son aide.

A une lieue environ audessus de Québec s'élève un cap qui s'avance dans le saint-Laurent et sur lequel est construite l'église de saint Colomb que l'on aperçoit entre les arbres en remontant le fleuve.

Du pied de ce cap à la côte Wolfe s'étend la baie de saint Michel. Elle était en ce temps la propriété de M. de Puiseaux : son fief et le manoir étaient considérés comme le "Bijou du Canada." Quelque temps occupée par les sœurs de l'Hotel Dieu, de Québec, la maison venait d'être laissée libre, car les religieuses entraient dans leur nouvel hôpital de Sillery, où les Pères Jésuites avaient fondé une mission d'Algonquins et de Montagnais.

M. de Puiseaux avait à Ste. Foy une autre maison où il résidait, tandis qu'il cédait celle de saint Michel à Madame de la Peltrie. M. de Puiseaux, Sieur de Montrenault, était un vénérable vieillard de soixante-quinze ans qui portait le plus vif intérêt aux progrès de la Nouvelle-France.

En descendant de Montréal, M. de Maisonneuve s'arrêta à Ste Foy pour saluer M. de Puiseaux, qui l'interrogea fort au long sur le dessein que les Associés se proposaient de réaliser à Montréal, et quand le Gouverneur lui eut raconté l'histoire de la Compagnie de Montréal et son projet d'y fonder une ville, il en fut si satisfait qu'il pria M. de Maisonneuve de l'associer à son œuvre, lui offrant sa

maison de Ste Foy, celle de la Pointe à Puiseaux ou de St. Michel, ses meubles et ses animaux.

" Vous construirez, lui disait-il, les barques à Ste Foy où il y a beaucoup de chênes, les menuisiers travailleront à St Michel, où ils prépareront les meubles nécessaires à la nouvelle colonie et le printemps venu nous monterons à Montréal."

Le Gouverneur écoutait ce discours " comme si c'eût été une voix céleste ; " il ne se lassait pas d'en bénir Dieu au fond de son cœur, ni d'admirer l'héroïque charité de cet admirable patriarche, qui à son âge renonçait à tout ce que ces deux établissements lui avaient coûté de dépenses, il y avait employé plus de cent mille livres, et sacrifiait le bien-être et le repos qu'ils assuraient à ses vieux jours.

Ne voulant rien faire en pareille circonstance sans en déférer à la Compagnie, M. de Maisonneuve répondit qu'il éprouvait un sensible regret de ne pouvoir accepter absolument une offre aussi généreuse, sans avoir l'agrément de ceux dont il avait l'honneur d'être l'associé, que cependant si le sieur de Puiseaux l'avait pour agréable, il l'accepterait pour le présent jusqu'à ce que l'affaire fût ratifiée par les Messieurs de Montréal.

M. de Puiseaux dont le zèle ne pouvait souffrir de délai, accepta la condition et mit tout ce qu'il possédait à la disposition du Gouverneur, avec un désintéressement tel, que s'adressant à Mme de la Peltrie qui habitait St Michel : " Madame, lui dit-il, ce n'est plus moi qui vous donne l'hospitalité ; je n'ai plus rien ici, vous en avez présentement l'obligation à M. de Maisonneuve, car il est maître de tout."

Tant d'héroïsme du côté de M. de Puiseaux toucha Mme de la Peltrie, qui elle aussi voulut s'associer à l'Œuvre de Montréal. Elle passa l'hiver avec Mlle Mance " elle lia amitié avec elle, comme de sœur à sœur, et avait pour elle tous les égards possibles." Femme du monde quoique extrêmement pieuse, elle trouva peut-être cette compagnie plus à sa facilité que celle des religieuses avec lesquelles elle avait vécu jusque-là, et cette convenance a pu peser beaucoup dans la détermination qu'elle prit, à la grande surprise de Québec, de suivre les colons à Montréal.

Une fois installés les colons se mirent à l'ouvrage, travaillant les meubles à Saint-Michel, construisant les barques à Sainte-Foy. Entourée de leur respect, Mlle Mance leur distribuait avec intelligence les vivres, les fournitures et jusqu'aux munitions de guerre dont elle avait la surveillance et la garde.

On arriva ainsi au 24 janvier, veille de la fête de M. Paul de Chomedey. Mlle Mance distribua de la poudre aux soldats, et le lendemain ils saluèrent l'aurore de cette fête par des décharges de mousqueterie et d'artillerie.

M. de Maisonneuve, sensible à cette délicate attention, fêta ses gens, et pour la première fois leur servit une ration de vin. Grande fut la joie, et les décharges saluèrent le coucher de ce jour comme ils en avaient salué le lever, de cap en cap les échos de la côte les répétèrent jusqu'à Québec.

Cette joie à laquelle M. de Montmagny demeurait étranger, l'affecta péniblement; la susceptibilité est grande dans les hautes positions; il y vit une atteinte à son autorité de Gouverneur-Général, et pour punir ces candides démonstrations fort naturelles et fort justes, il fit mettre aux arrêts l'artilleur Jean Gorry qui, sans son autorisation, avait déchargé les pièces.

L'acte était sévère, et sans l'attribuer à un sentiment de jalouse rivalité, il pouvait se prendre pour un affront personnel s'adressant au Gouverneur de Montréal. Si sa vertu le lui fit supporter en chrétien, le Colonel n'en sentit pas moins ce que ce procédé avait de blessant pour un officier du roi autorisé à avoir des armes et des soldats. Il jugea cependant sage et prudent de ne point intervenir pour l'élargissement d'un inférieur innocent.

Mais pour relever son autorité aux yeux de ses subordonnés, Gorry ayant été mis en liberté, M. de Maisonneuve vint le recevoir sur le seuil de la porte, l'embrassa, lui témoigna devant tous ses camarades le plaisir qu'il goûtait de le voir libre et lui fit bonne chère.

Le samedi suivant était l'octave de la fête, le Gouverneur voulut la célébrer comme le jour même; pour ne point froisser M. de Montmagny il n'y eut point de décharges; mais les hommes chômèrent le jour, il y eut grand festin et rasade de vin. Pendant le repas le Colonel entra dans la salle, il releva le courage de ses compagnons et ramena leur confiance par des témoignages d'amitié qui ne lui étaient pas ordinaires; il porta un toast à leur santé, puis ayant aperçu Gorry il l'embrassa de nouveau et le faisant asseoir au bout de la table il lui dit : " Jean Gorry, tu as été mis à la chaîne pour l'amour de moi, tu as souffert la peine et moi j'ai reçu l'affront; je t'en aime davantage, et pour cela je te rehausse tes gages de dix écus." Et avec cette noble aisance et ce ton de bonté qui lui était si naturel : " Enfants, dit-il aux convives, quoique Jean Gorry ait été maltraité, ne perdez point pour cela courage, et buvez tous à la santé du maître de la chaîne; que ne sommes-nous à Montréal! là nous serions les maîtres : quand nous y serons établis, personne ne nous empêchera de tirer le canon."

M. de Montmagny prit d'abord de l'ombrage de cette démonstration, mais après une enquête faite sous la foi du serment, auprès des hommes de M. de Maisonneuve, il admira son désintéressement, la

droiture de ses sentiments, la loyauté de ses procédés, et ne lui en témoigna plus que de la bienveillance.

Et comme il avait l'esprit élevé, il voulut en donner un témoignage public en l'invitant avec Mlle Mance à lever des fonts baptismaux deux Hurons qu'il affectionnait beaucoup, qu'il combla de présents et qu'il fit placer près de lui à la sainte table le jour de Pâques, où ils firent leur première communion.

Contre son inclination naturelle, M. de Maisonneuve donna à l'un de ces Hurons le nom de Paul. Ce bon Indien en fut joyeux et pour témoigner à son illustre parrain toute sa reconnaissance de ce " beau nom," il lui promit " qu'il le caresserait et le chérirait jusqu'au tombeau." Nobles et touchants procédés qui ne naissent que dans les âmes hautement chrétiennes. Avec les intentions les plus droites, il est difficile d'éviter tout froissement dans les rapports et la conduite de la vie ; mais quand les âmes sont pénétrées de la sève chrétienne, elles finissent par se retrouver unies aux pieds du Dieu crucifié.

Le printemps est de retour et le fleuve est redevenu libre ; la petite colonie de Sainte-Foy se prépare donc au départ, elle a hâte de remonter le Saint-Laurent et de voir cette île qu'elle ne connaît que par les récits du Gouverneur et des voyageurs de Québec.

Les barques construites à Sainte-Foy descendent à Saint-Michel, et le 8 mai on commence à remonter le grand fleuve. Une pinasse, une gabarre et deux chaloupes composent toute la flottille.

M. de Montmagny marche en tête de l'expédition. C'est à lui, comme Gouverneur-Général, d'installer M. de Maisonneuve dans son gouvernement. Plusieurs pères Jésuites, M. de Puiseaux, Mme de la Peltrie avec sa demoiselle de compagnie, Charlotte Barré, se joignent aux colons.

Le 17, la flottille salua de ses transports de joie et de ses cantiques de louanges l'île de Montréal qu'elle venait de découvrir ; elle la longea tout le reste du jour, admirant ses forêts majestueuses, ses vastes prairies émaillées de fleurs, aux formes inconnues, aux couleurs les plus éclatantes et les plus variées.

Le lendemain au jour naissant, l'expédition aborda au lieu choisi pour le débarquement. C'était une langue de terre formée d'un côté par le fleuve et de l'autre par une décharge de la rivière Saint-Pierre. Canalisé depuis, ce cours d'eau est venu se jeter dans le fleuve vis-à-vis l'ancienne douane. Il protégeait à l'ouest le nouvel établissement et le mettait à l'abri de toute surprise.

Cette pointe avait d'abord été un lieu de campement pour les sauvages, après le portage du Sault Saint-Louis, lorsqu'ils descendaient le Saint-Laurent.

A son tour, Champlain, explorant le fleuve avec Dupont Gravé,

s'y était arrêté en 1603, et comme nous l'avons vu, l'avait fortifiée et cultivée. Le terrain était donc tout préparé, la forêt y était clairsemée, plusieurs îlots la protégeaient contre les glaces de l'hiver, la *Petite Rivière* servait de port aux chaloupes, des troupes nombreuses et variées d'oiseaux y avaient établi leur domicile. De là vers le nord et vers l'ouest on découvrait les îles et forêts qui couvraient la Place-d'Armes, et le plateau d'où s'élance le Mont-Royal et celles qui bordaient les rives de la rivière Saint-Pierre, puis l'île Saint-Paul, et vers le sud les plaines de Laprairie, la côte de Saint-Lambert, les montagnes de Boucherville et de St-Hilaire et la Chaîne du Vermont.

En mettant pied à terre, M. de Maisonneuve et les colons tombèrent à genoux, et comme Colomb et les Espagnols à San Salvador, ils entonnèrent des hymnes d'actions de grâces envers la divine Providence qui les avait si heureusement conduits à cette nouvelle terre promise.

Un autel fut aussitôt dressé, et orné de tout ce que l'on avait de plus précieux, par les mains pieuses de ces deux femmes héroïques qui n'avaient pas craint de partager le sort des colons, Mlle Mance et Mme de la Peltrie. Le père Vimont entonna le *Veni Creator spiritus* et célébra l'auguste sacrifice au milieu des chants de jubilation de cette troupe fervente; avant de les bénir il leur adressa ces encourageantes paroles :

" Ce que vous voyez ici, messieurs, n'est qu'un grain de sénevé, mais il est jeté par des mains si pieuses et si animées de l'esprit de foi et de la Religion, que sans doute, il faut que le ciel ait de grands desseins, puisqu'il se sert de tels instruments pour son œuvre, et je ne fais aucun doute que ce petit grain ne produise un grand arbre, ne fasse un jour des merveilles, ne soit multiplié et ne s'étende de toutes parts."

Tout le jour le Très-Saint-Sacrement fut exposé comme pour prendre possession de cette terre encore barbare, mais qui avant peu d'années renouvellera les merveilles de la primitive Eglise. Depuis ce jour la très sainte Eucharistie a toujours reposé, sans interruption, à Villemarie; mais comme on ne pouvait à l'origine faire brûler de lampe faute d'huile, on imagina, pour en tenir lieu, de suspendre devant le tabernacle une fiole de verre blanc, ou même un petit lustre entouré d'un réseau où l'on renfermait des mouches luisantes, *Elater Noctilucus.* La nuit, raconte la sœur Morin, elles " donnaient une clarté semblable à celle de plusieurs petites bougies allumées réunies ensemble."

Autour de la tente d'écorce du Seigneur, se dressèrent les pavillons des pionniers : jadis au désert de Sinaï se pressaient ainsi autour du tabernacle les tentes des enfants d'Israël.

Les grands chênes, les larges érables, les peupliers odorants, les noyers, les ormes élégants et majestueux, tombèrent sous la cognée. M. de Maisonneuve, toujours le premier au travail, avait voulu abattre le premier géant de la forêt, disant que cet honneur lui était réservé. L'on vit autour du camp se dresser une palissade et se creuser un fossé de défense : ce fut le premier fort de Villemarie. Il était situé un peu au sud de la nouvelle douane, sur cette langue de terre si connue plus tard sous le nom de Pointe-à-Callière. Les quais, les docks ont aujourd'hui tout envahi, et nos neveux bientôt ne retrouveront pas une seule trace de ce qui fut le berceau de Montréal.

Tout l'été la moitié des hommes travailla au fort, tandis que l'autre moitié acheva le magasin de Québec et on s'occupa à transporter de Saint-Michel à Villemarie, tout ce qui était resté en arrière. Heureusement les Iroquois ne les inquiétèrent pas ; ils eurent tout le loisir de se fortifier, tout en goûtant le soir, au son de la guitare du Colonel, sous les arbres de la prairie, un doux repos après tant de travaux et de fatigues.

Une nouvelle recrue de douze hommes envoyés par les Associés de Montréal, arriva dans le cours de l'été, sur les vaisseaux de M. de Repentigny. Il la conduisit jusqu'à Villemarie, avec une forte cargaison de munitions de guerre, de denrées, d'ornements d'église et de pièces d'artillerie confiés à la garde de Gilbert Barbier, surnommé *Minime*. C'était un charpentier très habile, homme d'un jugement solide, d'une piété sincère, d'un courage à toute épreuve. M. de Maisonneuve l'avait attaché à l'œuvre de Montréal et Minime lui rendit les plus grands services.

CHAPITRE CINQUIÈME.

1642-1643

Fête de l'Assomption. — La croix de la montagne. — La Saint-Joseph. — Monsieur d'Ailleboust.

En vain travaillent les hommes à fonder des villes et des royaumes ; si le Seigneur, dit le Psalmiste, n'y met la main, leur travail est vain et infructueux. Les Associés de Montréal l'avaient compris, et pendant que la colonie hivernait à Québec, eux, au nombre de trente-cinq, dès la fin de janvier 1643, se réunissaient à Notre-Dame de Paris, aux pieds de cette vieille statue miraculeuse que nous avons eu nous-même le bonheur de saluer, et que l'on trouve tout l'été, sous la nef latérale de gauche, toujours entourée de fleurs, de lumières et de dévots serviteurs.

M. Olier y célébrait la messe à l'autel de la Vierge, tous y communièrent, et consacrèrent l'île à la Sainte-Famille.

Le 15 août, jour de la fête de l'Assomption de la Mère de Dieu, les colons de leur côté voulurent ratifier cette offrande ; ils ornèrent leur chapelle de tous les riches ornements et du splendide tabernacle que leur avait apporté M. de Repentigny. Le père Vimont célébra le saint sacrifice, tous les colons s'approchèrent de la table sainte et avant la fin de l'office on déposa sur l'autel le nom des Associés de Montréal comme pour les rendre présents à cette touchante cérémonie.

" Nous chantâmes ensuite le *Te Deum*, rapporte le célébrant lui-même, en actions de grâces de ce que Dieu nous fesait la faveur de voir le premier jour d'honneur et de gloire, la première grande fête de Notre-Dame de Montréal. Le tonnerre des canons fit retentir toute l'île : les démons, quoique accoutumés aux foudres, furent sans doute épouvantés d'un bruit qui parlait de l'amour que nous portons

à la Grande Maîtresse, et je ne doute pas que les anges tutélaires de ces lieux n'aient marqué ce jour dans les fastes du paradis."

Vers la fin de l'année un accident imprévu faillit ruiner l'œuvre de Montréal et l'étouffer à son berceau.

On était au mois de décembre, les magasins étaient terminés et on y avait mis à l'abri les provisions, les fournitures, les munitions de guerre nécessaires à la vie et à la défense des colons.

La veille de Noël, la rivière Saint-Pierre, gonflée par les pluies et les neiges, obstruée par les glaces, se mit à monter, elle eut bientôt franchi ses barrières naturelles et déborda sur les prairies.

Les colons sur la rive suivaient avec anxiété l'ascension progressive des eaux et livraient leurs esprits à de sinistres prévisions : sans poudre ne seront-ils pas livrés sans défense à la fureur des Indiens ? sans pain, sans vêtements, sans foyers, ne succomberont-ils pas à toutes les misères, à la faim et aux rigueurs du froid ? et le flot montait toujours et menaçait d'emporter le fort et tout ce qu'il abritait.

La nuit vint ajouter ses ténèbres aux horreurs de cette situation.

Dans cette extrémité pressante M. de Maisonneuve, poussé par un vif sentiment de foi et de confiance, conçoit l'idée de planter une croix au bord de la Petite-Rivière, de prier Dieu d'en arrêter le flot, ou de lui faire connaître en quel autre lieu de l'île il préférait être honoré.

Ce dessein, approuvé des Pères de la mission, est écrit, communiqué aux colons qui s'unissent aux intentions de leur Gouverneur, la croix est plantée et une promesse est attachée au pied de l'instrument du salut.

Alors tombant à genoux avec ses compagnons, M. de Maisonneuve fait vœu, si le ciel vient à leur secours, d'aller planter l'étendard de la croix au sommet du Mont-Royal.

Tous se relèvent ensuite pleins de confiance ; les eaux montèrent encore, elles commencèrent à battre les palissades, mais quand elles eurent atteint le seuil de la porte elles s'arrêtèrent tout à coup, et bientôt se mirent à descendre lentement, puis se retirèrent tout à fait et laissèrent les colons célébrer joyeusement leur premier Noël en Canada.

Reconnaissant dans une protection si prompte le doigt puissant de la Providence, M. de Maisonneuve s'empressa d'accomplir son vœu. La croix préparée, le jour de l'Epiphanie 1643 fut choisi pour la plantation.

Avant de se mettre en marche vers la montagne, M. de Maisonneuve, nouveau croisé, venu en Amérique pour sacrifier sa vie à la cause de la civilisation chrétienne, voulut être fait " premier Soldat de la croix " avec toutes les cérémonies de l'Eglise.

Au moment donc où la procession va se mettre en marche, il vient s'agenouiller devant le représentant et le ministre de Dieu, qui récite sur lui les prières que les saints composèrent aux siècles de foi pour bénir les croisés :

" Seigneur, nous prions votre clémence infinie de protéger toujours et partout et de délivrer de tous les périls votre serviteur, qui selon votre parole, désire porter sa croix à votre suite et combattre contre vos adversaires pour le salut de votre peuple choisi."

Les Iroquois étaient pires que les Sarrasins, les dangers sur cette terre nouvelle n'étaient pas moindres qu'en Palestine, et la protection du ciel n'était pas moins nécessaire.

La prière sainte fut efficace, c'était tout un jeune peuple qui priait avec le ministre du Dieu des armées. Pendant tout le temps de son gouvernement, M. de Maisonneuve traversa tous les dangers, sur terre, sur mer et dans les combats ; le ciel, pour le salut de sa vie, multiplia ses assistances nombreuses, qui parfois ont tenu du prodige.

Chargeant lui-même sur ses épaules le bois sacré, à l'exemple de l'empereur Héraclius le Gouverneur s'achemina vers la montagne, à travers les bois, les neiges par les sentiers des Indiens qu'avait jadis suivis Jacques-Cartier.

Une troupe de pionniers le précédaient, ouvrant et battant le chemin devant lui. La foule des autres le suivaient recueillis, le mousquet au bras ou portant les pièces du piédestal de l'autel et les instruments nécessaires pour l'érection du calvaire, tous chantant les hymnes de la liturgie.

O crux ave, spes unica.

Arrivés au sommet de la montagne, les pieux pèlerins dressèrent l'autel, le P. du Perron y célébra la sainte messe et les colons participèrent aux saints mystères avec la ferveur des premiers chrétiens.

Le signe de la Rédemption fut ensuite dressé dans les airs et béni par les saintes prières de l'Eglise. Il dominait l'île entière comme un trophée annonçant les futures victoires du Christ.

Ce sera en effet sur le flanc même de cette montagne qu'on verra bientôt l'Iroquois et le Huron renoncer à leurs haines séculaires, enterrer la hache de guerre, s'appeler frères, dresser leurs tentes autour du même clocher, prier le même Dieu au pied d'un autel commun et dormir en paix sous la protection du même fort dont les vieilles tours témoins de cette merveille, subsistent encore pour raconter ce miracle de grâce aux générations qui avec elles, traversent les siècles.

La croix de la montagne devint dès lors, pour les habitants de Villemarie, un lieu de pèlerinage, ils s'y rendaient souvent pour y faire des neuvaines, et le missionnaire les y conduisait pour y célébrer la messe et obtenir la conversion des Indiens.

Un jour que quinze ou seize personnes l'accompagnaient, il ne se trouva personne en état de servir à l'autel; Mlle Mance, qui était présente, prit un petit enfant, Pierre Gadbois, lui suggéra les réponses et lui indiqua les cérémonies au besoin et " tout cela se fesait avec beaucoup de dévotion et bien de la ferveur."

Plus tard quand M. de Maisonneuve revint de France avec la sœur Bourgeoys, il l'entretint souvent de ce pèlerinage, et promit de l'y conduire dès son arrivée à Montréal. Aussitôt donc que la sœur lui rappela sa promesse, le Gouverneur détacha trente hommes pour l'y accompagner.

Ils traversèrent des bois, des chemins obstrués de ronces et de lianes, coupés de ravines et où à chaque instant ils étaient exposés à tomber dans une embuscade d'Iroquois. Ils arrivèrent enfin au but de leur pèlerinage, mais quel regret et quel chagrin pour la sœur lorsqu'elle vit cette croix renversée et le sol jonché de ses débris. Les Indiens avaient passé là et détruit ce monument de la foi des colons, pendant l'absence du Gouverneur.

Animée d'un saint zèle, la sœur prit aussitôt la résolution de rendre ce pèlerinage à la piété des habitants de Villemarie. Elle demanda les secours nécessaires à M. de Maisonneuve qui s'empressa de se rendre à ses désirs et la chargea de la direction des travaux.

Elle se rendit avec des ouvriers sur la montagne. " Nous y fûmes, dit-elle, trois jours de suite, la croix fut plantée ainsi qu'une palissade de pieux pour la clore, mais l'on ne put alors y retourner, car il survint des empêchements de la part des Iroquois, qui se cachaient dans les bois pour surprendre nos travailleurs."

Les Montréalais se sont souvent demandé : " Où cette croix était-elle placée ? est-ce sur le point le plus élevé du Mont-Royal, au-dessus des réservoirs de la ville ? c'est le plus naturel et le plus beau des sites possibles. Mais nous avons aussi pensé que ce pouvait être au-dessus du fort de la montagne et du Collège actuel de Montréal : de là on domine toute la contrée; là il y eut de bonne heure un chemin tracé par la nature pour franchir la montagne, et le choix qu'on fit de ce terrain pour y établir la première mission indienne de l'île peut faire croire que le souvenir de l'ancien pèlerinage n'y a pas été étranger, on a évangélisé les Indiens là où l'on avait prié pour leur conversion. Cette opinion peut surprendre, mais aucune autre donnée historique, aucune tradition fondée n'oblige à s'en départir. Cette croix est relevée dans le parc du Grand-Séminaire. Le soir quand le soleil s'abaisse vers l'horizon elle brille entre les peupliers dans les airs, lumineuse comme la croix de Constantin.

Le 19 mars une autre solennité vint réjouir les longs jours d'hiver. Les pionniers avaient travaillé avec tant de diligence que le jour de

la fête de saint Joseph, patron général de la Nouvelle-France, le Fort se trouva très avancé ; la charpente principale montée on y installa les canons, et pour la première fois à Montréal l'artillerie salua et annonça la fête du grand saint.

Il y eut de nouveau grande liesse à Villemarie, lorsqu'arriva M. d'Ailleboust avec sa femme et sa belle-sœur ; il était à la tête d'une nouvelle recrue. C'était " un très honnête et très vertueux gentilhomme, d'une très ancienne famille de Champagne, qui avait donné des médecins à François Ier et à Henri IV, et un évêque à Auxerre ; lui était seigneur de Coulonges et son neveu seigneur des Musseaux, tous deux se signalèrent dans les armes, mais surtout au Canada." Les Associés le recommandaient à M. de Maisonneuve comme un officier distingué dans le génie militaire et en effet aussitôt arrivé, il traça un plan nouveau du Fort et y fit ajouter des bastions. Dès 1645 le Fort fut repris. Il avait la forme d'un quadrilatère régulier, avec quatre bastions en maçonnerie qui se flanquaient très bien. Les courtines étaient en bois et avaient deux toises de haut ; tout l'ouvrage mesurait trois cent vingt pieds de long. Dans son enceinte on voyait une chapelle au centre d'un bâtiment à deux ailes, un hôpital, des logements pour les colons et la garnison, des magasins servant d'entrepôt ; trois portes donnaient accès au fort, au nord sur la petite rivière, au sud du côté du moulin construit en 1648 ; la porte principale donnait sur le Saint-Laurent ; à l'ouest, du côté de terre, la courtine était entièrement fermée.

CHAPITRE SIXIÈME.

Vie des premiers colons.—Les Algonquins.—Importance de Villemarie pour les missions.

A la fin de l'hiver, en 1643, la petite colonie se composait de soixante-dix personnes bien portantes, car chose remarquable, tandis que les équipages de Jacques-Cartier et les premiers colons de Québec avaient été décimés par le scorbut, à Villemarie, nul n'eut à se plaindre du premier hiver. Toutes les expéditions y étaient heureusement arrivées, et les Iroquois avaient jusqu'à ce jour paru ignorer l'existence de la nouvelle "habitation."

Outre le fort, on avait commencé un corps de logis qui s'agrandissait tous les jours. La chapelle desservie par deux Pères et sous le titre de Notre-Dame consacrée à la très sainte Vierge ainsi que l'île entière, et la ville naissante qui déjà portait le nom de Villemarie. Aux bonnes fêtes on présentait à l'église le pain bénit, et l'on fesait des processions qui se terminaient par le salut solennel du très Saint-Sacrement. De longues années s'écouleront heureuses, avant que cette pieuse population ne goûte d'autre repos et d'autres délassements que ceux que lui procureront ses fêtes religieuses.

Des colons, les uns vivaient de leurs revenus dans les maisons de bois qui avaient remplacé leurs tentes, la plupart vivaient en commun comme à l'hôtel, tous unis dans la charité de Dieu, n'ayant qu'un cœur et qu'une âme fesant revivre les beaux jours de la primitive Eglise.

"Il semble, écrit le Père Vimont, que la résolution de se donner entièrement à Dieu naît avec la pensée de s'établir dans la Nouvelle-France. Ce n'est pas une petite faveur de Dieu sur ce pays, et elle paraît plus que jamais en la personne de messieurs de la Compagnie de Montréal et de tous ceux qui demeurent en leur habitation. La France en voit une partie, nous voyons ici l'autre. Chacun s'est si bien acquitté de son devoir envers Dieu et envers les hommes qu'on

n'a trouvé aucun sujet de se plaindre l'espace de dix mois entiers. Le commandement a été doux et efficace, l'obéissance aisée et la dévotion aimée de tous universellement. Si bien que Dieu qui commande dans cette habitation, a reçu une satisfaction grande, tant des particuliers que de leur capitaine; et ceux qui gouvernent l'Eglise ont reçu des uns et des autres un contentement entier. On y a fréquenté les sacrements avec profit, écouté la parole de Dieu avec assiduité, et continué les prières ordinaires avec édification."

Il y en avait peu qui ne communiassent pas tous les huit jours, les autres le fesaient plus souvent, on ne voyait à Villemarie " ni péchés publics, ni haine, ni rancune." "Tous ces colons, dit la sœur Morin, restèrent près de onze ans renfermés dans le fort, sans que durant tout ce temps il y eût entre eux aucun différend qui put blesser la ferveur de la charité. Ceux à qui il échappait quelques paroles trop vives en demandaient pardon, avant de se coucher, à ceux qu'ils avaient offensés de la sorte, et aussi exactement qu'on eût pu le pratiquer dans un monastère plein de régularité et de ferveur. Enfin dans ce premier temps on vivait à Villemarie comme dans la primitive Eglise."

Cette ferveur ne doit pas étonner; la plupart des colons, les ouvriers même et les simples soldats dès leur départ ne s'étaient proposé comme les Associés "que de faire célébrer les louanges de Dieu dans un désert où Jésus-Christ n'a point été nommé et qui auparavant était le repaire des démons."

Ils n'ont été mûs à quitter leur patrie ni par la nécessité de chercher un refuge contre la misère ou la juste animadversion des lois, ni animés par la soif de l'or, ni inspirés par le juste désir d'échapper à une oppression tyrannique ou par l'esprit de révolte; ils ne sont venus à Montréal que pour faire connaître Jésus-Christ et sa religion sainte, en faisant briller d'abord au milieu des ténèbres du Paganisme, ensuite au milieu des lueurs trompeuses de l'hérésie le flambeau de la foi.

Telle a été la mission prévue et en partie accomplie, de la "Sainte Colonie," telle que l'appelait le Père Leclerq. Elle a voulu être pour l'Amérique du Nord un foyer ardent de charité, de zèle et d'apostolat, le type d'une colonie chrétienne, une cité catholique modèle que les étrangers visiteront un jour, moins pour admirer la majesté de ses édifices publics, l'élégance de ses maisons, les enchantements de son parc et de ses environs, la douceur et l'aménité des mœurs de ses habitants, que pour étudier les institutions religieuses de celle qu'ils appellent la "Petite Rome de l'Amérique du Nord," et ce centre d'où rayonnent tant de missionnaires pour atteindre d'un côté jusqu'aux îles de la Madeleine et à Terre-Neuve et de l'autre jusqu'à l'île de

Vancouver, depuis les glaces du pôle Nord jusqu'aux marais enfiévrés de la Floride.

Rien ne coûtait aux premiers colons dès qu'il s'agissait de travailler à cette œuvre. "La seule pensée, dit la Relation de 1643, qu'ils contribuent autant qu'ils peuvent au salut des âmes, les fait travailler de si bon courage, qu'il ne leur arrive jamais de se plaindre. Ils souffrent avec joie les incommodités d'une nouvelle demeure en pays désert, et ce désert naguère le repaire des démons était devenu par la grâce de Dieu " le délicieux séjour des Anges."

Il était impossible que l'existence du Fort de Montréal restât longtemps ignorée des Indiens. Les Iroquois qui débouchaient dans le Saint-Laurent par la rivière Chambly pouvaient ne l'apprendre que plus tard, mais les Hurons, les Algonquins, qui descendaient le fleuve pour atteindre Trois-Rivières et Québec, qui même pour éviter le sault Saint-Louis et les rapides de Lachine devaient passer sous le canon du Fort, ne pouvaient l'ignorer plus longtemps.

En effet, les premiers Indiens qui vinrent à Villemarie, étaient des Algonquins, au printemps de 1643. Un mois après, une autre troupe vint rejoindre la première, ils furent reçus avec cordialité, on les invita à dire à leur nation que les Français étaient à Montréal pour les secourir et pour les défendre, pour les instruire, leur apprendre à construire des maisons et à cultiver la terre. Ils parurent goûter ce discours et promirent d'en parler au conseil de leurs tribus. L'un d'eux promit même de revenir au printemps suivant et de s'établir dans l'île avec sa famille. Ils paraissaient si bien disposés qu'un de leurs chefs présenta au baptême un de ses fils âgé de quatre ans. " Ce fut le premier fruit que l'île a porté pour le ciel." M. de Maisonneuve et Mlle Mance le tinrent sur les fonts baptismaux au nom des Associés de Montréal. On lui donna le nom de Joseph, nom du chef de la Sainte-Famille de Nazareth, que l'on voulait donner pour modèle à toutes les familles indiennes converties à la foi. Avant l'hiver trois autres enfants furent baptisés et relevés des fonts par Mme de la Peltrie et par le Gouverneur de Villemarie.

Le jour de l'Assomption les missionnaires donnèrent une instruction aux Algonquins présents à Montréal. Ils leur permirent d'assister aux Vêpres et à la Procession commémorative du vœu de Louis XIII. Ils les firent prier pour la famille royale et pour la France.

Ces grands enfants des bois étaient émerveillés de voir tant et de si belles cérémonies.

Dans la soirée ils allèrent avec les colons visiter les grands bois au pied de la montagne, ils la gravirent avec eux et arrivés à son sommet les chefs s'adressèrent aux Français. " Nous sommes, dirent-ils, de la nation de ceux qui ont autrefois habité cette île, puis éten-

dant la main vers les collines qui sont à l'Orient : voilà disaient-ils, les endroits où il y avait des bourgades remplies d'un grand nombre de sauvages. Nos ennemis en ont chassé nos ancêtres, et c'est ainsi que cette île est devenue déserte et inhabitée."—" Mon grand pè.o, ajouta l'un d'eux, a cultivé la terre en ces lieux ; les blés d'inde y venaient très bien," et prenant de la terre dans sa main :— "Regardez, poursuivit-il, la bonté de cette terre, elle est excellente ! "

Charmés de tout ce que leur apprenaient les Algonquins, les colons les invitèrent à s'établir près d'eux, puisque eux-mêmes n'étaient venus à Villemarie que pour les y attirer et les y rendre heureux.

Afin d'atteindre plus promptement et plus sûrement cet établissement si vivement désiré, M. de Maisonneuve avait comme nous l'avons vu, établi le pèlerinage de la Montagne, et fondé en même temps une association de prières pour la conversion des Indiens. Mlle Mance, Mme de la Peltrie, Mme d'Ailleboust, Mlle de Boulongue sa sœur et Mlle Barré s'y aggrégèrent les premières, l'union était si parfaite entre tous les membres que réciproquement ils s'appelaient frères et sœurs. Bravant les piéges et la cruauté des Iroquois, surmontant toute peine et toute fatigue, tant que la croix fut debout ils montèrent à pied y faire des neuvaines pour la conversion des infidèles.

Le Père Vimont nous apprend en termes touchants quels furent les fruits de si bons traitements et de si ferventes prières; la citation est longue, mais, après l'avoir lue, on nous pardonnera, nous l'espérons, de ne l'avoir pas tronquée, tant elle rend vivantes les impressions que les colons de Villemarie avaient produites sur les sauvages du Canada.

"Nous avons reconnu par expérience que Villemarie peut beaucoup pour contribuer à la conversion des sauvages, nommément Algonquins, ayant en mains les bienfaits qui sont des charmes puissants sur les âmes grossières et telles que sont celles de nos Canadois. Il n'y en a point qui aient tant entendu parler de l'accueil qu'on y fait aux sauvages, que celui qui les a vus au retour, et a eu son département d'hiver à leur rendez-vous ordinaire dans les Hurons ; je ne doute nullement qu'après ce qu'ils m'en ont dit, si le lieu avait plus d'assurance, qu'ils ne quittassent pour toujours ce pays ici, pour composer à Mont-Royal une bourgade et y amasser ceux de l'île et les autres nations éparses qui se voient être la proie des ennemis, ici et sur la rivière où ils ont leurs habitudes : ils ne demandent pas mieux que d'avoir un lieu de refuge assuré où ils puissent vivre et se ramasser. Cela sera comme j'espère, et ne saurait être assez tôt pour le bien d'une nation la plus pauvre et misérable que j'aie vue.

"Il y a ici autour de nous quantité d'Algonquins qui ne cherchent

que rendez-vous assuré, où ils puissent chasser et vivre hors des dangers des ennemis, où ils sont à toute heure. Ils viennent ici haut, pour chercher lieu de refuge, ne le trouvant pas sur la grande rivière, où ils ont leurs habitudes : s'il n'eut fait si chaud à Mont-Royal, ils y seraient déjà, et ils y eussent devancé les Français ; ce lieu leur agréant plus que tout autre. Maintenant qu'ils vous y croient, ils ne parlent d'autre chose, et quand ils nous voient ils n'ont d'autre entretien : c'est là, disent-ils, que nous voulons obéir à Dieu et non pas ici. Je ne doute pas de leur récit, que ce qu'ils y virent l'an passé en remontant ici, n'ait beaucoup aidé à ébranler leurs cœurs et pense que si l'affaire est bien conduite, les sauvages se rangeront à Ville-Marie en beaucoup plus grand nombre qu'ils ne sont à Sillery.

"Voilà, ajoute en terminant le P. Vimont, deux échantillons de lettres de nos Pères des Hurons que j'ai rapportés mot pour mot, qui nous font connaître que le dessein du Mont-Réal est de grande conséquence pour la conversion de ces pays : les grandes espérances qu'on en a conçues par le passé ne seront pas vaines, Dieu aidant, et pour moi je crois qu'on en saurait tant concevoir de bien qu'il y en a et aura à l'avenir."

A peine fondé Villemarie attirait donc les regards de toutes ces pauvres tribus indiennes dispersées dans les bois, sur les bords des rivières et des lacs, vivant dans de perpétuelles terreurs, mourant de faim, assaillies par tous les fléaux et ne trouvant nulle part de salut assuré que sous la protection du Fort de Montréal, de la charité et du courage de ses habitants et de son gouverneur. Avec quelle prévoyance, avec quelle sagesse ce plan de colonie avait-il été conçu et avec quelle convenance répondait-il aux besoins temporels et spirituels de tous les indiens de ce vaste pays, ce seul trait ne suffit-il pas pour en révéler l'origine surnaturelle, puisqu'il paraissait si élevé au-dessus de tout ce que les hommes avaient jusqu'alors conçu de mieux pour la propagation de l'Evangile et menaçait de ruine leurs établissements.

Attirés par l'intérêt que leur témoignait M. de Maisonneuve les Algonquins accoururent en grand nombre. Dès la fin de février 1643, trois bandes nombreuses vinrent s'établir à Montréal, y laissèrent leurs femmes, leurs enfants, et s'en allèrent guerroyer contre les Iroquois. Les vivres étaient à un prix exorbitant, car il fallait tout faire venir de France. M. de Maisonneuve dépensa des sommes immenses envoyées par les Associés de Notre-Dame de Montréal, pour le soulagement des pauvres indiens, qui jadis pendant l'hiver mouraient de faim dans les bois ; d'autres sûrs de la protection des Français venaient chasser dans l'île très féconde en gibier de toutes sortes.

Le grand chef des Algonquins était descendu à Villemarie pour s'assurer par lui-même de la vérité de tout ce qu'il entendait raconter de l'établissement de Montréal. Après avoir tout observé attentivement, il se trouva si touché des exemples de vertu dont il était le témoin, de la charité dont lui et les siens étaient l'objet, qu'il résolut de se fixer à jamais près de M. de Maisonneuve. Il demanda donc à s'instruire et à se préparer au baptême. Le gouverneur voyant la sincérité de ses dispositions accéda à sa demande, l'indien instruit avec sa femme fut baptisé et marié le 7 mars et reçut le nom de Joseph. M. de Maisonneuve son parrain lui donna le choix d'une terre et détacha deux hommes pour la défricher et lui apprendre à la cultiver.

CHAPITRE SEPTIÈME.

Le Borgne-de-l'ile.

Les nouveaux convertis, à leur tour, devenaient d'ardents apôtres, et Dieu se servait de leur humble ministère pour opérer les plus étonnantes conversions.

Joseph avait un oncle grand-chef de la nation de l'Ile nommé par les Algonquins Tessouchas et par les Français le *Borgne-de-l'île*, guerrier intrépide et l'orateur le plus éloquent de sa nation. Il avait consenti à ce que ses neveux se fissent catholiques, et encouragé plusieurs de ses compatriotes à les imiter, mais par orgueil il refusait de se faire instruire et même, vers la fin de l'été précédent, il avait témoigné une certaine aversion pour la "*Prière*".

On ne s'attendait guère à le voir cet hiver à Montréal, lorsque partant de Richelieu pour Trois-Rivières il prend soudain la résolution de monter à Villemarie avec sa femme et sa fille, en dépit de tous les dangers. Le 1er mars il arrive donc sur les glaces, marche droit au Fort et frappe à la porte de M. de Maisonneuve.

Joseph, qui deux heures auparavant avait demandé qu'on lui fît savoir à Trois-Rivières la concession de terre qu'il venait d'obtenir pour lui, n'en pouvait croire ses yeux. Plus étonné fut-il encore, lorsqu'il l'entendit dire au Gouverneur : " L'unique sujet qui m'amène c'est la Prière ; c'est ici que je désire prier, être instruit et baptisé, que si vous ne l'agréez pas, j'irai aux Hurons, où les robes noires qui sont autour des Algonquins m'enseigneront comme j'espère."

Il était difficile de refuser le pain de l'âme à un guerrier qui offrait avec tant de désintéressement sa hache de guerre pour couvrir et défendre le berceau de Villemarie. Touché de cette démarche et résolu de ne rien épargner pour la conversion du pauvre infidèle, M. de Chomedey lui fit répondre par les Pères que puisqu'il désirait se faire instruire, il n'avait que faire d'aller plus loin, que lui-même l'assisterait à Villemarie et le traiterait en frère d'armes.

Le Borgne remercia avec effusion le Gouverneur d'offres si bienveillantes, et pria avec instance que l'on commençât son éducation chrétienne. Les missionnaires sans perdre de temps se mirent à l'instruire, et ce sauvage qui jugeait naguère la foi indigne de lui devint, comme Saul aux leçons d'Ananie, un disciple fidèle et assidu, assistant à toutes les instructions, à tous les baptêmes d'Indiens qui se fesaient. Il procédait du reste tant à l'égard de M. de Maisonneuve qu'à l'égard des missionnaires avec une extrême prudence, on le voyait écouter deux heures le catéchisme sans dire un mot, pour mieux réfléchir à ce qu'il avait à faire. Il témoignait tant de désir de s'instruire qu'il s'adressait à tous ceux qui pouvaient lui apprendre quelque prière et récitait son *Pater* avec les vieilles et les enfants. " Ma fille, disait-il, n'a pas d'esprit de ne vouloir pas m'enseigner ce qu'elle sait."

Là était son unique affaire et il voulait que ce fut celle de tous ses compagnons. Apôtre avant d'être baptisé, il passa une nuit à haranguer les Indiens, à les exhorter à l'imiter, exaltant les bienfaits de la foi, condamnant son infidélité passée et protestant qu'aidé de la grâce de Dieu il ferait mieux à l'avenir.

Le lendemain il va trouver les missionnaires et leur demande le baptême; le voyant dans les meilleures dispositions, les Pères lui accordèrent cette grâce.

" Ça, dit-il alors au père Vimont, plein de joie d'une si bonne nouvelle, mène-nous en ta chambre, ma femme et moi, pendant que les autres s'en iront à la messe du père Poncet, tu nous instruiras là de ce que nous devons répondre à la cérémonie du baptême, ça, hâte-toi; car il y en aura jusqu'à la nuit, tant il te faudra baptiser de personnes : tu auras assez à faire, aussi bien que le père Poncet, parce que tout le long du jour ne peut satisfaire à mes gens qui tous veulent être baptisés."

Ayant répondu à leur désir, le père Vimont les conduisit ensuite à l'église pour y être baptisés. On donna à cette cérémonie toute la solennité possible. M. de Maisonneuve et Mlle Mance le nommèrent Paul, et sa femme fut appelée Madeleine par Mme de la Peltrie et M. de Puiseaux. Personne ne fut témoin de la foi ardente de ce néophyte sans en être profondément touché. Le père Poncet releva la grande bonté de Dieu envers cet homme, les larmes coulèrent des yeux des assistants et la parole manqua au missionnaire tant il était lui-même ému.

Enfin, pour couronner ce beau jour, le Gouverneur fit présent à son filleul d'une belle arquebuse et lui apprit à s'en servir; il donna un festin aux nouveaux mariés et à tous les sauvages, et pour fixer Paul

à Villemarie il mit une terre à son choix et deux hommes à sa disposition pour lui aider à la mettre en rapport.

Le baptême renouvelait au Canada les prodiges qui s'étaient vus dans la première église de Jérusalem. Cet indomptable enfant de la forêt devint doux, humble, docile et se fesait instruire par sa petite fille avec la simplicité d'un enfant. Il persévéra dans son zèle pour l'instruction ; trouvant les jours trop courts, il passait des nuits entières chez les missionnaires pour y apprendre ses prières. Souvent il parlait à ses gens d'embrasser la foi ; à l'ignorance des mystères qu'ils prétendaient, il opposait son exemple comme un argument sans réplique, leur assurant que quand ils seraient baptisés, ils apprendraient plus aisément, il avouait ingénuement que quelqu'un au dedans de lui l'instruisait et lui suggérait tout ce qu'il devait dire à Dieu.

Autant de fois qu'il se réveillait la nuit il priait pour ses jeunes gens qui étaient en guerre : la prière que je fais, disait-il, je la répète comme après un autre qui m'enseigne intérieurement : car je ne sais encore rien pour parler à Dieu. Voici comme je dis :

" Toi qui as tout fait, aide à nos jeunes gens, défends-les contre nos ennemis ; tu peux tout, donne leur courage pour les vaincre ; voilà qui serait bon si nos ennemis croyaient en toi, pour les aider aussi bien que nous qui espérons en toi ; ils ne t'honorent pas, abandonne-les, et nous défends nous autres qui voulons croire en toi."

Deux ou trois jours après son baptême il alla à la chasse avec un jeune Huron qu'il avait adopté l'année précédente. Voyant que presque tout le jour s'avançait sans qu'il eût rien pris, il se jette à genoux et prie en cette sorte : " Toi, grand-Esprit, qui connais tout, ne vois-tu pas que je n'en pourrai venir à bout si tu ne m'aides ? Tu peux tout, aide-moi donc." A l'instant même il entend des pas, il suit le bruit, et avec son compagnon tue deux cerfs et un orignal.

Comme les Pères lui avaient promis d'achever son instruction après son baptême, il fréquentait assidûment tous les catéchismes, et sans respect humain récitait en public ce qu'il savait de l'oraison dominicale. Il exhortait les autres Indiens à ne pas trembler et à l'imiter. Il suivait toutes les cérémonies qui se fesaient à l'église, et souvent après Vêpres il allait trouver le missionnaire et lui demandait de le faire prier et chanter à part. Il s'offrit à M. de Maisonneuve comme interprète près des Hurons, pour aider à leur instruction.

Un soir qu'il attendait dans la *salette* du catéchiste, il se mit incontinent à prêcher deux vieilles femmes qui venaient parler au missionnaire. " Ce qu'il leur dit était ravissant " ; et comme la plus forte raison pour ne point recevoir le baptême était " nous ne sommes pas instruites " il leur répondait sur sa propre expérience : " Quand

vous serez baptisées vous en apprendrez en un jour plus que vous n'eussiez fait en quinze jours : Dieu vous aidera."

Il ne voulait plus aller à la chasse quoiqu'il y fût très adroit et qu'il en fût sollicité vivement par les siens. " Si j'y vais, disait-il, toutes les femmes et les enfants m'y voudront suivre ; j'aime mieux demeurer pour leur donner le moyen d'être instruits auprès de vous autres et moi aussi."

Que ne fit-il pas pour convertir le jeune Huron qu'il avait adopté ! Il lui répétait tout ce qu'il entendait et tout ce qu'il savait de nos mystères, et il n'eut point de repos qu'il ne l'eût fait baptiser.

Il goûtait, ce vieux cannibale, il goûtait la douceur du christianisme, il avait désormais l'horreur des atroces supplices que les Indiens font subir à leurs prisonniers.

" Puis-je, demandait-il, puis-je aller à la guerre contre les Iroquois ?

— Oui, répondait le Père.

— Et si j'en fais un prisonnier, si l'on veut le tourmenter, puis-je y consentir ?

— Non, répondait-il vivement, mais je le tuerai sur le champ.

Il ne tarissait pas d'éloges sur la charité de M. de Maisonneuve, sur la bienveillance des dames de Villemarie, sur la bonté et la douceur de ses habitants. Il était tout ravi de ce qu'il entendait raconter de la miséricorde divine et il avouait avec tous les néophytes que c'était là surtout ce qui leur gagnait le cœur.

Dans un élan de reconnaissance il alla jusqu'à vouloir sacrifier ce que l'indien a de plus cher, sa liberté. Un jour il s'en va trouver le Gouverneur et lui dit que pour le remercier de tant de bienfaits, il voulait se fixer près de lui à Villemarie, et que désormais il renonçait même à descendre à Trois-Rivières sans sa permission.

M. de Maisonneuve ne voulut point abuser de la ferveur du nouveau converti, il lui répondit qu'il ne jugeait pas bon de lui imposer cette dépendance, qu'il le remerciait de ce témoignage d'affection, qu'il ne voulait le contraindre en rien, qu'il pouvait voyager à son plaisir, cette liberté lui devant être plus avantageuse pour le maintenir dans le devoir, et en effet plus que jamais, il s'attacha étroitement au Gouverneur.

Gagnés par ses bons procédés près de quatre-vingts Indiens furent baptisés dans le cours de cette année et les personnes les plus distinguées de l'*habitation* se firent un honneur autant qu'un devoir de les présenter au baptême ; outre celles qui ont été nommées, on peut citer Legardeur de Repentigny, Louis d'Ailleboust et David de la Touze.

M. de Maisonneuve, d'accord avec les missionnaires, écartait ceux qui ne se présentaient que dans des vues d'intérêt, il recevait au

contraire avec empressement ceux qui, exposés dans leurs courses à être surpris par les Iroquois, voulaient être prêts à mourir et à paraître devant Dieu. Ainsi après une défaite plusieurs Algonquins demandèrent à être admis à la *Prière ;* ils avaient été séparés de leurs compagnons et on les croyait mangés, lorsqu'au mois d'avril on les vit revenir sur les glaces. Paul le Borgne, à cette occasion, réunit tous les sauvages dispersés dans les bois et leur donna un grand festin.

CHAPITRE HUITIÈME.

1643–1644.

Premiers essais d'agriculture. — L'hôtel-Dieu. — Urbain VIII et Louis XIV encouragent l'œuvre de Villemarie.

En permettant aux Algonquins et aux Hurons de s'établir à Villemarie, les Associés de Montréal s'imposaient la lourde charge de nourrir toutes ces bouches qui jadis ne vivaient que de la chasse. Les provisions envoyées chaque année de France n'y pouvant pas suffire, il fallut songer à demander au pays une partie des ressources nécessaires au soutien de la colonie.

Se trouvant en plus grand nombre, les pionniers cessèrent de se cantonner dans le fort et commencèrent les défrichements. Dès la première année ils avaient, il est vrai, semé un peu de pois et de blé d'Inde, selon la coutume de Québec, mais c'était trop peu pour les nouveaux besoins. Au printemps de 1644, à la sollicitation de M. d'Ailleboust, M. de Maisonneuve fit semer du froment qui, malgré les doutes élevés par les colons, multiplia à merveille.

En même temps s'élevait le nouvel hôtel-Dieu par la sollicitude de Mlle Mance, par la générosité de Mme de Bullion, par celle de la Compagnie de Montréal et par l'activité du Gouverneur. Pour mettre le nouvel établissement à l'abri des inondations, on le construisit en dehors de la Pointe-à-Callière, sur un terrain plus élevé, à l'angle nord-est de la rue St-Paul et de la rue St-Joseph, là où s'élèvent aujourd'hui les grands magasins des Dames de l'hôtel-Dieu. L'édifice fut entouré d'une palissade de pieux pour le tenir à l'abri d'une surprise, et dans les temps d'alarmes le Gouverneur y entretint une petite garnison.

M. Olier fondait alors à Paris la maison de Saint-Sulpice. La Compagnie de Montréal lui demanda des missionnaires pour établir un

séminaire à Villemarie, selon le plan qui dès l'origine en avait été conçu, et sollicita d'Urbain VIII, les pouvoirs nécessaires à cette fondation. La supplique des Associés est un des plus beaux monuments de l'histoire de Villemarie. Nous la reproduisons ici dans son intégrité :

Très Saint Père,

Les très humbles suppliants, pleins de sollicitude pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France, et offrant pour une si grande œuvre leurs prières et leurs personnes, s'approchent des pieds de Votre Sainteté et lui exposent ce qui suit :

Il s'est écoulé déjà quatre ans depuis que, par le mouvement de Dieu, très bon et très grand, plusieurs personnes des principales conditions de la France, tant ecclésiastiques que séculiers, de l'un et de l'autre sexe, ducs, comtes, conseillers sont entrés dans cette Compagnie, afin de procurer le bienfait de la foi à ces nations. Pour accomplir cette œuvre, la société a choisi le lieu qui est nommé l'île de Montréal; et cette île qu'elle possédait légitimement, elle l'a donnée en propre à l'Immaculée Mère de Dieu, qu'elle a choisie pour la patronne de la conversion des infidèles; et voulant qu'elle fût la Mère et la Reine de tous les habitants de l'île de Montréal, elle lui a dédié une chapelle, où les RR. PP. de la société de Jésus célèbrent le saint sacrifice et conservent le divin Sacrement. Déjà depuis les années précédentes les Associés ont fait passer dans cette île jusqu'à soixante-dix hommes, tant nobles chevaliers qu'artisans, et présentement encore ils y envoient plusieurs autres pour travailler la terre, pour ouvrir aux barbares les portes de la Foi et celles de la vie civile, pour donner aux sains et aux malades, dans l'hôpital qu'ils y élèvent, des aliments, des remèdes et des exemples de piété et de charité, afin de les y engendrer à Jésus-Christ et d'en faire de la sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine et de Votre Sainteté des enfants très obéissants.

" Après avoir exposé ces faits, connus déjà du Nonce apostolique, résidant en France, les suppliants demandent à Votre Sainteté, avec toute l'humilité dont ils sont capables, de confirmer par sa bénédiction apostolique, le dessein qu'ils ont conçu et que Dieu a favorablement approuvé par ces heureux commencements, comme aussi de bénir tous et chacun de ceux qui s'y emploient, et que comme pasteur de toute la bergerie de Jésus-Christ, Votre Sainteté daigne accueillir avec bonté les nouveaux enfants que les humbles travaux de notre société engendrent de jour en jour par le premier baptême.

En second lieu, que Votre Sainteté daigne enrichir par le trésor de l'Eglise qui lui est confié notre société tant de l'Ancienne que de la Nouvelle-France, en accordant l'indulgence plénière et la rémission

de tous leurs péchés, les jours des fêtes de la Purification et de l'Assomption, à tous ceux qui, étant en France, dans quelque lieu que ce soit, visiteront une église à leur commodité, et qui après s'être confessés, recevront la divine Eucharistie. Pareillement la même indulgence chaque année à tous ceux qui, dans la Nouvelle-France, visiteront la chapelle de la Mère de Dieu, dans l'île de Montréal, les mêmes jours de fêtes, tant les Français que les Sauvages chrétiens, en faisant des prières pour Votre Sainteté, pour la propagation de l'Eglise, la paix entre les princes chrétiens, et recevront la sainte Eucharistie après s'être approchés du sacrement de Pénitence.

" En outre, que pour procurer un plus heureux succès de la Foi en ces pays si éloignés, Votre Sainteté daigne accorder aux missionnaires qui travailleront dans ces pays et qui seront approuvés par le très illustre Nonce de France, les mêmes pouvoirs spirituels qu'Elle a coutume de donner en semblables cas aux missionnaires qui partent pour les pays infidèles, puisqu'ici les raisons sont les mêmes.

" Enfin pour ne point laisser privés des secours dont ils ont besoin ceux qui vont cultiver cette vigne, qu'il plaise à Votre Sainteté d'accorder deux autels privilégiés, l'un dans la dite île de Montréal, dans la chapelle de la Mère de Dieu, l'autre à Paris, dans la chapelle érigée et choisie par les Associés, où ils ont coutume de s'assembler pour délibérer sur le dessein de la propagation de la Foi, pour faire leurs offrandes et vaquer à cette œuvre selon Dieu."

Le Souverain Pontife s'empressa d'applaudir à un zèle si pur, si désintéressé et accorda les grâces et les privilèges qui lui étaient demandés. De leur côté les colons accueillirent la bulle d'Urbain VIII bénissant l'œuvre entière de Montréal comme " autant de lettres du ciel les assurant de la volonté de Dieu dans cet ouvrage."

Le succès inespéré de l'entreprise fit grande sensation à Paris, et Cholmer, dans l'*Amérique Chrétienne*, se faisant l'interprête de la voix publique, en parlait en ces termes : " Quelques bonnes âmes, de celles à qui Dieu à donné le pouvoir de tout faire, jetèrent les yeux sur les pauvres peuples de la Nouvelle-France ; et étendant leur charité plus loin que les bornes de l'Europe, considérèrent cet ouvrage comme une entreprise qui n'était pas indigne de leurs soins. Aussi l'Evangile commença-t-il d'y être annoncé fort paisiblement par le zèle de ces grands promoteurs qui en fesaient bien plus avancer les fruits que les Pères mêmes qui y étaient employés."

Les éloges soulevèrent une tempête de contradictions. Les Associés y répondirent par un exposé savant des *véritables motifs des Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des sauvages de la Nouvelle-France.* Il vient d'être réédité de nouveau par la Société historique de Montréal.

En même temps les Associés sollicitèrent la protection du roi qui, touché de la pureté de leurs motifs, de leur zèle, de leur générosité en écrivit à M. de Montmagny. Il confirmait à la Société le droit de construire un fort, d'avoir de l'artillerie pour la défense du poste, il renouvelait les pouvoirs de M. de Maisonneuve, et plus tard il fit don d'un navire de deux cent cinquante tonneaux, la *Notre-Dame de Montréal*, pour le service de la nouvelle colonie.

Les lettres sont du 13 février 1644. Louis XIV, de l'avis de la reine Régente, confirme les privilèges déjà accordés à Villemarie, permet à ses habitants de se nommer un capitaine, de poursuivre les fortifications et les habitations pour les Indiens, de leur fournir des armes et de leur accorder le droit de cité et celui de navigation sur le Saint-Laurent. Il autorise la Société à recevoir tout legs et fondation qui serait faite en sa faveur.

Les Associés profitèrent de ces opportunités pour confirmer le titre et les pouvoirs de Gouverneur à M. de Maisonneuve, avec le droit d'y administrer la justice, d'y organiser la police et tout ce qui intéressait le bon ordre et le maintien de la paix et de la sûreté publique. Par les lettres patentes du roi, la colonie dès lors se trouvait à l'abri des vexations de la Grande Compagnie des Cent Associés et entrait dans la jouissance de toute sa liberté pour se gouverner, se développer et s'étendre selon ses ressources et ses propres lois.

L'élan de Montréal ne fut pas inutile à Québec, et la Grande Compagnie se vit obligée de céder aux réclamations universelles, de renoncer au monopole absolu de la traite des pelleteries et d'en étendre le privilège à tous les habitants. Au reste cette concession ne lui fut pas nuisible, car se réservant d'autres privilèges plus fructueux, elle put faire peser sur Québec, Trois-Rivières et Montréal toutes les charges qui diminuaient ses profits.

II

"Pendant vingt-quatre ans qu'il demeura dans le pays, il s'acquit l'estime de tout le monde dans les temps les plus fâcheux de la guerre des Iroquois, où il signala sa valeur et où sa bonne conduite le fit souvent admirer."

(*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec.*)

CHAPITRE NEUVIÈME.

1644.

Les Iroquois.—Exploit de la Place-d'Armes.

Villemarie grandissait ainsi lentement, au sein d'une paix qui n'avait pas encore été troublée, pleine de confiance dans l'avenir, lorsque de tristes événements vinrent compromettre de si heureux commencements et mettre la jeune colonie à deux doigts de sa perte.

Jaloux des progrès que la France fesait au Canada, les Hollandais établis à Albany depuis 1625, excitèrent les Iroquois leurs voisins, contre les Hurons nos alliés, et leur fournirent des armes à feu et de la poudre. Animés par de très anciennes inimitiés et par l'espoir du pillage, les Iroquois fondirent en torrents sur les établissements du Lac Michigan, battirent, exterminèrent ou dispersèrent plus de trente mille Hurons. Les missionnaires furent pris et torturés; les missions détruites et brûlées ne se relevèrent plus de ce désastre.

Nulle digue ne s'opposant plus à ce débordement; les barbares devenus plus audacieux, infestèrent tout le cours du Saint-Laurent. Montréal se trouvant le poste le plus avancé, ne pouvait tarder de devenir le but de leurs assauts. La guerre avait éclaté en 1641, un mois avant l'arrivée de M. de Maisonneuve au Canada; mais par une protection de la Providence, Villemarie passa plus d'une année sans que les Iroquois parussent soupçonner son existence; elle avait eu le temps de construire ses maisons et de se fortifier, et quand l'ennemi parut elle était prête à le recevoir.

La construction de l'Hôtel-Dieu était pareillement achevée en son temps; à peine Mlle Mance y fut-elle installée, que les malades et les blessés se présentèrent.

Voici comment les Iroquois apprirent l'existence de Montréal. Dix Algonquins en course au pays des Agniers, une des cinq nations

établies au sud du lac Ontario, tuèrent un Iroquois, et après ce coup prirent la fuite selon leur habitude. Une troupe d'Agniers se mit aussitôt à leur poursuite. Les Algonquins fuyaient fort vite, sans savoir qu'on leur donnait la chasse, la frayeur seule leur donnait cette allure, elle est ordinaire aux Indiens quand ils ont fait quelque coup, leur ombre suffit alors pour les effrayer.

Les fuyards se dirigèrent sur Villemarie et se jetèrent dans la place comme dans un asile assuré. De fait les Agniers ne se jugeant pas en assez grand nombre pour surprendre le Fort, évitèrent de se découvrir, se contentèrent de tout observer et s'en retournèrent porter à leur tribu la nouvelle de cet établissement.

La tribu des Agniers, la plus farouche et la plus brave des cinq nations, comptait sept à huit cents guerriers, et trois cents arquebuses dont ils se servaient déjà avec beaucoup d'adresse. Jusqu'ici ils avaient marché sur les habitations françaises par troupes nombreuses, l'été seulement, laissant le fleuve libre le reste de l'année. En 1643, ils changèrent leur plan de campagne et divisés par petites troupes de cinquante hommes au plus, ils occupèrent tous les passages du fleuve. " Quand une bande s'en va, l'autre lui succède, écrivait le Père Vimont : ce ne sont que petites troupes bien armées qui partent les unes après les autres du pays des Iroquois pour occuper la grande Rivière et y dresser des embuscades d'où ils se précipitent à l'improviste, se jetant indifféremment sur les Montagnais, les Algonquins, les Hurons et les Français. On nous a écrit de France que le dessein des Hollandais est de faire tellement harceler les Français par les Iroquois à qui ils fournissent des armes, qu'ils les contraignent de quitter le pays, et même d'abandonner la conversion des sauvages."

Au commencement de juin, soixante Hurons descendaient à Trois-Rivières sans armes, et montés dans treize canots chargés de pelleteries. A Lachine, trois lieues au-dessus de Villemarie, ils rencontrèrent les Iroquois campés et fortifiés : ne se sentant pas en état de les attaquer, ils firent société avec eux, et les poussèrent à attaquer Montréal. Les Hurons y avaient été toujours charitablement accueillis ; c'était une trahison, mais il n'y a jamais à compter sur un Indien quand son intérêt est en jeu. " Nous avons su, dirent-ils, jusque dans notre pays, que des Français se sont venus placer à cette île, immédiatement au-dessous de ce Sault, allez les voir, vous y pourrez faire quelques considérables coups et en défaire une bonne partie, vu le nombre que vous êtes."

Les Iroquois détachèrent en effet quarante guerriers pour marcher sur Villemarie. A deux cents pas du Fort, ils surprirent six scieurs de bois ou charpentiers, occupés à lever le faîte d'une maison, et

tombèrent sur les travailleurs. Préparés à la mort par la communion des jours précédents, nos Français étaient hommes à vendre chèrement leur vie, mais leur valeur ne pouvait résister à un coup si imprévu ; trois furent tués et scalpés sur le champ ; les trois autres faits prisonniers et emmenés au campement de Lachine.

On n'avait rien entendu du fort : le vent étant peu favorable. Le soir, ne voyant pas revenir les ouvriers, M. de Maisonneuve envoya sur les lieux pour informer de la cause de leur retard. On trouva le corps de Guillaume Boissier ; ceux de Bertrand Berté et de Pierre Laforest, furent retrouvés plus loin dans les bois. Leurs corps furent inhumés dans le cimetière du fort à l'embouchure de la Petite-Rivière, le 9 juin 1643 ; ils furent les premiers à Villemarie qui versèrent leur sang pour la cause de la religion et de la civilisation chrétienne.

Les prisonniers conduits à Lachine, restèrent toute la nuit exposés aux lâches insultes des Hurons. Mal en prit à ces traîtres. Accablés de sommeil ils s'endormirent sans pressentir le sort mérité qui les attendait. Au milieu de la nuit les Iroquois tombent sur eux et en massacrent la moitié, trente environ purent s'échapper et vinrent raconter leur malheur à Villemarie ; on les trouva assez punis et on leur pardonna leur trahison.

Après le massacre des Hurons, les Iroquois s'emparèrent de leurs canots et de leur charge de peaux de castor, passèrent devant le Fort de Montréal et se dirigèrent vers Chambly. Malheureusement les colons ne pouvaient les poursuivre, les Agniers abordèrent au-dessous de Montréal, sur la côte sud, et coupèrent par les bois, défoncèrent leurs canots pour les mettre hors de service, et ne pouvant emporter toute leur charge de castor, ils en cachèrent une partie dans les taillis. Croyant les prisonniers assez désorientés, ils rompirent leurs liens et se relâchèrent de leur surveillance.

L'un des trois Français chargé de faire bouillir la chaudière de son maître, profita de la nécessité où il était d'aller à la forêt couper du bois pour s'échapper. Il fut assez heureux pour retrouver les canots, il s'empara du moins brisé, en ferma les trous avec de l'herbe, le chargea de pelleteries et s'en retourna à Montréal. " Au moins celui-ci a échappé au feu des Iroquois " s'écria M. de Maisonneuve en le revoyant. On l'entoura, il raconta ses aventures et ajouta qu'il restait encore beaucoup de castors là où il s'était embarqué et qu'ils seraient certainement perdus si l'on n'allait pas les chercher. Le Gouverneur, par prudence, hésitait, mais enfin il détacha une escouade qui s'en revint chargée d'un riche butin ; il eût pu en prendre sa part, mais c'est chose admirable combien " cet homme a toujours aimé ceux qu'il a commandés et combien il s'est peu considéré lui-même " : il abandonna cette riche prise tout entière à ses soldats.

Les deux autres captifs, après avoir servi de jouets lamentables aux bourgades iroquoises, furent brûlés.

Le reste de l'année, les bandes iroquoises infestèrent l'île de Montréal, il n'y avait plus de sûreté à s'éloigner du Fort. M. d'Ailleboust étant arrivé au mois d'août, n'osa s'approcher du Fort de crainte qu'il ne fût déjà tombé aux mains des Iroquois, pareillement on n'osait de Montréal aller au-devant de cette barque qui remontait le fleuve de crainte qu'elle ne fût montée par les Agniers. Il fallut que le Gouverneur lui-même s'avançât armé au-devant d'elle comme pour une reconnaissance et ce ne fut pas sans crainte de rencontrer quelque embuscade qu'on le conduisit à Villemarie, " tant il est vrai, ajoute M. Dollier de Casson, qu'en dehors du seuil de sa porte on n'était pas en assurance."

Quelle situation que celle de M. de Maisonneuve ! campé avec quatre-vingts pionniers sur la Pointe-à-Callière, à douze cents lieues de la mère-patrie, à soixante de Québec, à plus de trente au-dessus du dernier poste français avec lequel pendant six mois de l'année il ne peut conserver aucune communication ! quelle hardiesse ! et quelle trempe d'âme ! Il lutte à la fois contre le fleuve et contre la forêt, contre la rigueur des saisons, contre les bêtes fauves et contre les hordes plus féroces encore de barbares anthropophages : soutenant une guerre terrible, guerre incessante d'embuscades et de surprises, qui pendant plus de dix ans, ni de nuit ni de jour ne laissa aucune sécurité au colon qui franchissait sans armes le seuil de son habitation.

Quelque grande que soit la faveur de la Providence dans les grands desseins, le travail est rude, le succès est lent et le commun des hommes tombe bientôt épuisé de lassitude et d'impatience. M. de Maisonneuve, lui, persévéra vingt-cinq ans dans ce combat contre les éléments, la nature et les hommes, et il y aurait persévéré jusqu'à la mort si la disgrâce, récompense ordinaire des dévouements chrétiens ne l'avait obligé d'abandonner son œuvre.

Les événements qui venaient de se passer à Montréal avaient profondément humilié la garnison de Villemarie, le sang français bouillait dans les veines, les têtes se montaient, lassées des bravades insolentes des Iroquois qui se renouvelaient chaque jour ; animés du désir de venger leurs frères tombés sur le terrain ou brulés vifs, les soldats vont trouver le Gouverneur et le pressent de les mener à l'ennemi. Il n'y a aucune possibilité, prétendaient-ils, "de s'entendre fusiller chaque jour, et de demeurer néanmoins dans la modération sans oser les poursuivre."

La fondation d'une colonie est un vaste travail fort compliqué qui demande une grande pénétration, une grande sûreté de vue et une

longue prévoyance de l'avenir qui peut être aisément compromis par les mesures du présent.

Prudent sans timidité, M. de Maisonneuve ne sacrifiait pas à l'actualité du moment le sort futur de la colonie. Au commencement de cette guerre de surprise contre les Iroquois, le sage Gouverneur qui avait peu de monde et qui savait ses gens peu exercés à la tactique des Indiens, temporisait et modérait l'ardeur de ses français.

Sans doute, mes enfants, répondait le Gouverneur, nous pourrions poursuivre les Iroquois, "mais les poursuivant comme vous le souhaitez, nous ne sommes qu'une poignée de monde peu expérimentée au bois, tout d'un coup nous serons surpris dans une embuscade, là où il y aura vingt Iroquois contre un Français: au reste prenez patience, quand Dieu nous aura donné du monde nous risquerons ces coups, mais maintenant, ce serait imprudemment hasarder la perte du tout en une seule fois, ce qui serait mal ménager l'ouvrage dont j'ai la conduite."

Fidèle à cette loi de prudence qui n'avait pas été toujours suivie dans le gouvernement général du Canada, M. de Maisonneuve se contentait de se tenir sur la défensive et de veiller avec sollicitude à la conservation des siens.

Pour la mieux assurer, il ordonna que les colons iraient tous ensemble au travail, au son de la cloche, et toujours armés: qu'aux heures des repas et à la fin de la journée, la cloche les rappelant ils reviendraient en un seul corps. Cette précaution était indispensable, les Indiens guettant les travailleurs des semaines entières, cachés dans les bois voisins, dans les taillis, couchés derrière les souches tombées, saisissant d'un coup d'œil sûr et avec promptitude l'occasion de tuer quelque ouvrier, puis disparaissant comme l'éclair dans la forêt où il était impossible de les poursuivre.

Les Montréalais avaient du reste un moyen sûr de dépister les Agniers, c'était une chienne nommée *Pilotte* venue de France, qui tous les jours fesait la ronde autour du Fort, et qui avec ses boule-dogues allait à la découverte jusque dans les bois, quelqu'un d'eux faisait-il le rétif, dit le P. Lalemant, elle le mordait, et s'il s'enfuyait dans le cours de la reconnaissance, au retour elle se jetait sur lui, et le châtiait de sa lâcheté. A peine son odorat avait-il découvert les traces de l'ennemi, qu'elle coupait court, tirant droit au Fort, aboyant et dénonçant la proximité de l'ennemi. Sa persévérance à faire tous les jours son devoir avec la patrouille, l'instinct merveilleux avec lequel elle découvrait les Indiens et donnait l'alerte, jetait tout le monde dans l'étonnement.

Les colons n'en devenaient que plus impatients de courir sus aux Iroquois, et chaque fois qu'ils entendaient les hurlements prolongés

de Pilotte, ils accouraient vers M. de Maisonneuve : " Monsieur, lui disaient-ils avec vivacité, l'ennemi est aujourd'hui dans tel endroit du bois, nous n'irons donc jamais le débusquer ? "

" Le temps n'est pas encore venu, mes enfants, répondait tranquillement le Gouverneur, la mort de cent Iroquois que nous pourrions tuer ne diminuerait pas les forces de ces barbares, qui arrivent par bandes de tous côtés, tandis que la perte de quelques hommes affaiblirait de beaucoup la Colonie."

L'ardeur impatiente des soldats ne comprenait rien à cette prudence ; comme tout inférieur sur qui ne pèse aucune responsabilité, et qui ne voit qu'à son point de vue ; les colons finirent par croire que le Gouverneur craignait de s'exposer, les murmures se firent entendre si haut qu'ils montèrent jusqu'aux oreilles de M. de Maisonneuve.

Il y allait de son autorité : la confiance dans le commandement perdu, l'avenir de la colonie était compromis ; au risque de commettre une imprudence le vieux Colonel résolut de leur donner une verte leçon. Il y a de ces moments critiques dans la vie d'un officier, où il faut savoir tout oser pour assurer le prestige de l'autorité. Napoléon Ier et Scobeleff, de notre temps, ont connu ces moments décisifs où il fallait tout risquer pour tout sauver.

Le 30 Mars 1644, les chiens se mirent à aboyer et à hurler d'une manière effrayante. Les soldats courent aussitôt à M. de Maisonneuve et pleins d'impatience lui crièrent :

" Monsieur, les ennemis sont dans le bois, de tel côté, ne les irons-nous jamais voir ?

—Oui, vous les verrez, répondit brusquement le Gouverneur, qu'on se prépare tout à l'heure à marcher, mais qu'on soit aussi brave qu'on le promet. je vais à votre tête."

Chacun fit donc ses préparatifs, mais comme il y avait très peu de raquettes au Fort, et que les neiges étaient encore hautes il était difficile de se bien équiper. Enfin quand tous les soldats furent prêts le Gouverneur les disposa dans le meilleur ordre possible, confia le commandement du Fort à M. d'Ailleboust avec instructions en cas d'accident, et se mit à la tête de la troupe. Ils étaient trente, ils se dirigèrent vers la forêt.

Sur la pente du côteau qui monte du fleuve à la rue Sherbrooke s'étendait autrefois une vaste forêt, comme il est facile de s'en convaincre en jetant les yeux sur la carte de Montréal que nous a laissée Champlain. Cette forêt moins fourrée que celle qui couvrait le pied du Mont-Royal, l'était assez pour couvrir les embuscades que dressaient les Indiens. Depuis peu on y avait tracé un chemin de *traîne* de huit à douze pieds de largeur partant du Fort et aboutissant

aux nouvelles constructions de l'Hôtel-Dieu, à l'angle de la rue St-Paul. C'est de ce côté que les dogues avaient donné l'alarme, et là où l'on voit l'ancienne douane, ou sur cette place du vieux marché qui est devant et qui fut aussi appelée " Place d'Armes " se passa le fait qui va être raconté.

La petite troupe du Gouverneur suivait le chemin battu qui pouvait faciliter à la fois l'attaque et la retraite.

Les Iroquois pouvaient être deux cents: en apercevant les Français ils se divisent en plusieurs bandes, se cachent en embuscade, et dès qu'ils les voient à la portée des balles ils tirent sur eux de toutes parts. Les colons ripostèrent et le feu devint très vif des deux côtés.

Les Agniers avaient l'avantage du nombre et de la position. M. de Maisonneuve voyant ses hommes trop exposés sur le chemin leur commanda de s'embusquer derrière les arbres, çà toujours été la meilleure manière d'attaquer les Indiens. Le feu recommença encore plus vif, mais le combat se prolongeait et déjà les colons comptaient trois morts, deux prisonniers et un certain nombre de blessés ; enfin les munitions manquèrent, les ennemis les pressaient de toutes parts, les soldats étaient fort engagés dans les bois et la neige, étant fort mal montés en raquettes ; le Gouverneur commanda la retraite, c'était la seule chance de salut.

Il ordonna de se retirer lentement faisant face à l'ennemi, et de le tenir en respect, de suivre le sentier battu où le terrain était plus ferme et les raquettes moins nécessaires. M. de Maisonneuve laissa défiler tous les blessés, et se mit à l'arrière-garde les pistolets aux poings.

Le mouvement de retraite se fit avec tant de précipitation que le désordre se mit dans les rangs, en même temps les Iroquois sortaient du bois comme des essaims de guêpes et s'élançaient à leur poursuite. Leur nombre étonna les colons, la panique s'empara d'eux, et ils s'enfuirent à toutes jambes vers le Fort, abandonnant le Gouverneur seul aux prises avec les Agniers.

En voyant cette troupe accourir en désordre les artilleurs du Fort la prirent pour une bande d'Indiens et mirent la mèche à une pièce braquée sur la route, heureusement l'amorce était éventée et ne prit pas, la mitraille eût emporté tous les fuyards.

Armé de ses pistolets, M. de Maisonneuve se retirait lentement, faisant volte-face toutes les fois qu'il sentait les Agniers le presser de trop près. Il avait été reconnu, les Iroquois ne voulaient point le tuer, mais le prendre vivant pour le conduire dans leur pays et le promener par tous les bourgs ; leur chef courait à leur tête, eux le suivaient lui réservant l'honneur de cette capture.

A la fin s'en trouvant importuné et le sentant sur ses épaules, M. de Maisonneuve se retourne et ajuste l'Iroquois, l'Agnier se baisse et le coup rate, le Sauvage se relève, bondit comme un tigre, s'élance sur le Gouverneur et le saisit à la gorge. Les Iroquois poussent des cris de victoire. M. de Maisonneuve ne perd point son sang-froid, il lève son second pistolet par-dessus l'épaule de l'Agnier, lui brise le crâne et le renverse à terre.

Il y eut un moment d'hésitation et de terreur parmi les Iroquois, lorsqu'ils virent gisant à terre le cadavre de leur grand chef. Ils l'entourent en poussant de sourds hurlements de douleur, puis craignant de le voir enlevé, ils le chargent promptement sur leurs épaules et l'emportent dans les bois. Profitant de ce moment de répit, le Gouverneur s'échappe et rentre au Fort.

Après cet acte d'héroïque courage, il reparut plus grand aux yeux de ses soldats honteux de l'avoir abandonné, à leurs yeux sa bravoure, son adresse, sa prudence et son expérience, rehaussèrent son autorité ; de ce jour ils lui témoignèrent le dévouement le plus entier et la confiance la plus parfaite, l'assurant que désormais, jamais ils ne souffriront qu'il s'expose pour eux.

Depuis deux cent quarante ans que cet exploit comparable aux plus beaux de l'histoire, a illustré le berceau de Villemarie, son fondateur n'a pas encore une statue sur une de nos places publiques. Le seul monument de ce genre dans notre riche cité, à nous Français, ne nous rappelle qu'une défaite ; quand donc nous aussi aurons-nous un monument qui nous rappelle une de nos gloires les plus pures et les plus brillantes ?

CHAPITRE DIXIÈME

1644–1646.

Baptême de Jean-Baptiste.

Les Algonquins avaient quitté Villemarie à la nouvelle des courses des Iroquois, et le Père Vimont écrivait à ce sujet : "J'ai de la peine à croire qu'il y ait jamais grand nombre de sauvages à Notre-Dame de Montréal, jusqu'à ce que les Iroquois soient domptés et que nous ayons la paix avec eux. Ce lieu est agréable, ils y demeureraient volontiers, si l'on avait la paix avec leurs ennemis : sans cela ils ne viendront pas et la Colonie française ne pourra pas prospérer."

Divisés en dix bandes, sur l'île de Montréal, les Iroquois répandaient la terreur dans tous les environs. A la Rivière-des-Prairies, ils surprirent une troupe d'Algonquins qu'ils firent prisonniers et qu'ils brûlèrent de retour dans leur pays.

Deux flottilles d'Indiens convertis furent surprises au-dessous de Montréal, et soixante lieues au-dessus d'autres alliés trouvèrent la mort ou la captivité.

A Trois-Rivières, où la garnison fut toujours faible, les Iroquois massacraient les colons jusque sous les yeux des sentinelles du fort, et les habitants n'osaient plus franchir la palissade.

Le 27 avril 1644, trois canots hurons quittèrent la même ville pour remonter dans "les Pays d'en Haut," dans la compagnie du Père Bressani. A six lieues en avant ils s'arrêtèrent pour le campement de la nuit, et se mirent à chasser les outardes, ils furent surpris par un parti d'Agniers et tous faits prisonniers. Le Père Bressani fut emmené aux bourgs des Cinq-nations et cruellement martyrisé par les Iroquois résolus à venger sur lui la mort de leur Grand-Chef tué par M. de Maisonneuve.

La terreur se répandait jusqu'à Québec, les Indiens et les Hospi-

6

talières abandonnèrent la résidence de Sillery, pour se mettre à l'abri sous le canon du fort Saint-Louis.

Au pays des Hurons d'autres bandes pillaient, massacraient, brûlaient ou emmenaient captifs à la fois des centaines de néophytes et de sauvages encore païens, préludant par ces atrocités à l'extermination de la nation entière qui devait suivre à peu d'années d'intervalle.

L'année suivante, 1645, les Iroquois tentèrent diverses attaques sur Villemarie; les colons leur tuèrent beaucoup de monde sans perdre un seul homme, grâce à l'excellente discipline que le Gouverneur avait établie parmi les travailleurs.

La guerre, en interceptant les communications, avait ruiné le commerce, les alliés n'osant plus descendre des terres de chasse où ils passaient l'hiver, aux postes français. M. de Montmagny chercha les moyens de gagner les Agniers à la paix, en leur renvoyant quelques prisonniers Iroquois; elle fut en effet signée au mois de septembre, à Trois-Rivières.

M. de Maisonneuve venait d'apprendre la mort de son père, et en même temps était rappelé en France pour régler ses affaires de famille. Il crut le temps favorable à ce voyage. Il mit ordre au gouvernement de Villemarie qu'il confia à M. d'Ailleboust et partit, à la grande désolation de tous les habitants dont il était la protection et le salut. Il les consola par la promesse d'un prompt retour. Il monta sur le *Notre-Dame* commandé par M. de Tilly, et descendit se joindre à la flotte de l'amiral de Repentigny qui appareilla le 24 octobre, saluée par les canons du fort et du magasin auxquels répondaient ceux des vaisseaux.

La paix ramena à Villemarie les Hurons, les Algonquins et la tribu de l'Iroquet. Les Iroquois y venaient aussi par curiosité, épier ce qui s'y fesait, étudier les lieux, reconnaître ceux de leurs anciens exploits. Les missionnaires profitèrent de la présence des Indiens pour reprendre les catéchismes: les fêtes de Pâques, du Très Saint-Sacrement, de Noël et du Premier de l'an se célébrèrent avec de grandes réjouissances et les païens eux-mêmes, par des décharges de mousqueteries, contribuèrent à leur donner plus de solennité.

A l'aurore du premier janvier 1646, le canon du Fort salua la nouvelle année, les Indiens accoururent alarmés craignant quelque surprise. On les rassura en leur disant qu'en ce jour, pour leur salut, le Fils de Dieu avait pris le nom de Sauveur, et que le canon annonçait qu'il fallait l'honorer.

" Allons, se dirent-ils les uns aux autres, et nous aussi rendons-lui ce même honneur," et les arquebuses se mirent à parler.

Parmi les catéchumènes, cette année, il y avait un Indien qui se

fesait remarquer par la vie édifiante qu'il menait depuis trois ans pour se préparer au baptême.

" Hélas ! disait-il, avant que j'eusse entendu parler de Celui qui a fait toutes choses, je commettais toutes sortes de péchés ; mais depuis que j'ai appris qu'ils lui déplaisaient, je n'y suis point retombé. Il y a trois ans que je demande le baptême, je me fâche contre moi-même et non contre ceux qui me le refusent, car j'ai beaucoup offensé Dieu."

Un hiver il avait pensé mourir de froid dans la forêt ; dans cette extrémité, s'adressant à Dieu il lui dit : " Secours-moi, mon Père, si tu le veux tu le peux faire ; mais sache que tu ne me fâcheras pas, si tu ne le fais pas. Si j'étais baptisé je ne serais pas marri d'être malade, je ne craindrais pas la mort : fais-moi recevoir le baptême avant que je meure."

Ces paroles dites, il se sent fortifié, il se lève, poursuit un cerf : mais comme les forces lui manquaient, il retombe à genoux. " Toi qui as tout fait donne-moi cet animal, tu l'as créé, il est à toi : si tu ne veux pas me le donner, je ne laisserai pas de croire en toi."

Il n'avait pas achevé sa prière que la bête se tourna de son côté, il se cache pour ne point l'effaroucher, s'approche toujours caché, et la tue avec facilité. S'agenouillant de nouveau il remercie Celui qui comme aux oiseaux du ciel lui envoyait sa subsistance.

Le Père qui l'instruisait étant tombé malade, il le vint visiter et lui dit : " Mon Père, conserve ta vie : si tu meurs, qui nous instruira, qui me baptisera ? si nous étions tous baptisés je ne me soucierai pas que tu mourusses et nous aussi : car la mort n'est point mauvaise pour ceux qui croient en Dieu, puisqu'ils vont au Ciel : mais ne te hâte pas tant, mon Père, attends que nous ayons tous de l'esprit ; il y en a beaucoup qui en veulent avoir : car ils commencent de prier Dieu."

Le Père lui repartit " Tu presses tant qu'on te baptise, peut-être que tu ne feras rien qui vaille quand tu le seras !

—Peut-être non, car je n'ai quasi pas d'esprit, néanmoins, si je n'avais peur de parler en superbe je dirais que je tiendrai bon, et que je serai constant, du moins j'en ai bonne envie."

Madame d'Ailleboust lui disait : " Oui, tu désires le baptême, et si ta femme voulait t'empêcher d'être chrétien, que ferais-tu ?

—Je ne l'aime pas, j'aime le baptême... je n'aime personne, j'aime le baptême... le missionnaire peut bien me le refuser, il ne saurait m'empêcher de prier, et quand il me chasserait d'auprès de lui, je ne laisserais pas de croire en Dieu, dans quelqu'endroit que je fusse."

Epreuves, préparations et retards donnaient aux Indiens une plus grande estime de la doctrine chrétienne et de la grâce des sacre-

ments. Enfin quand le catéchumène fut prêt, M. d'Ailleboust et son épouse le présentèrent à l'église, c'était le 24 juin, on lui donna le nom de Jean-Baptiste. Sa modestie édifia les sauvages et les Français, sa foi éclata dans la vivacité de ses réponses aux interrogations de l'Eglise et dans les protestations qu'il y joignit.

Quand le prêtre lui demanda s'il renonçait à ses superstitions, au lieu de répondre d'un seul oui, il les nomma toutes en particulier.

" J'ai jeté par terre toutes les sottises, j'ai quitté la divination par le feu, j'ai quitté les festins à tout manger, j'ai quitté les sueries superstitieuses, les vues des choses éloignées, les chansons agréables au démon, j'ai quitté la divination par le frémissement de la mamelle, et s'il faut abandonner quelqu'autre chose, je suis prêt de le faire : je n'aime rien, je n'aime pas moi-même, j'aime la créance et la prière."

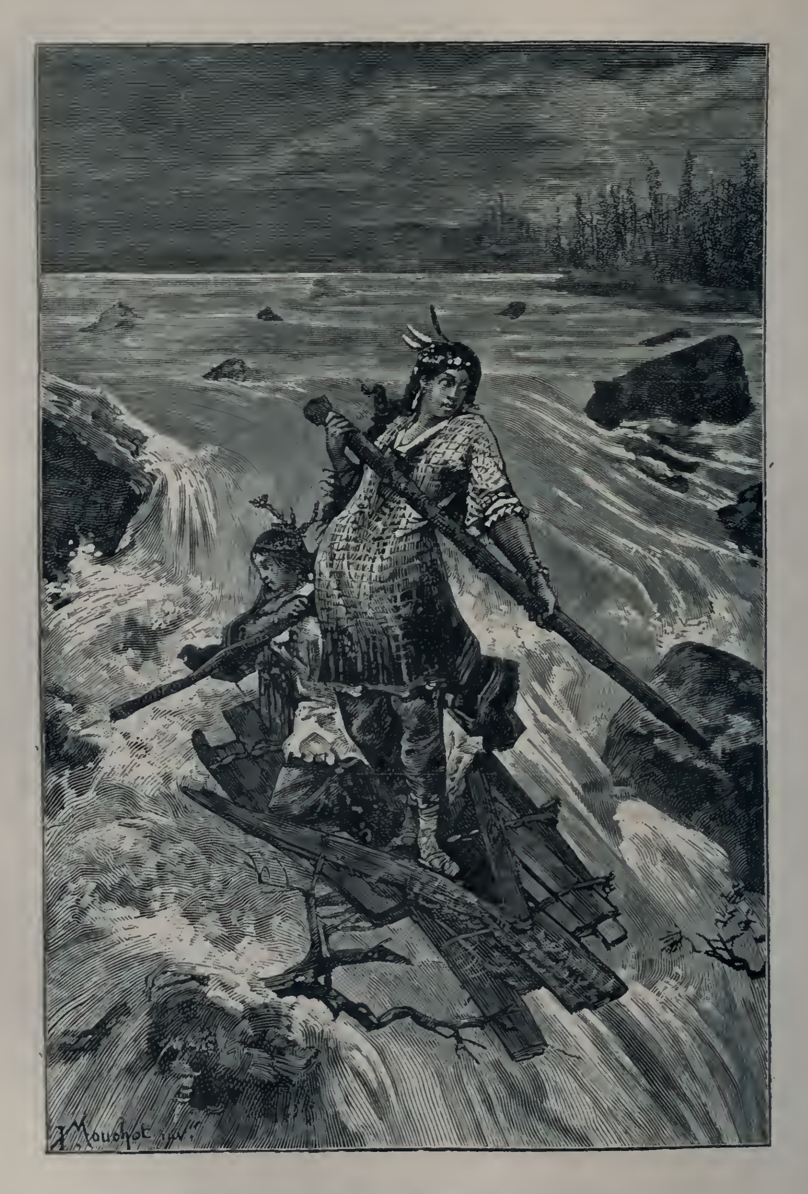
Un capitaine huron nommé Jean-Baptiste Atironta, ne put se contenir et demanda à parler. On le lui permit après la cérémonie.

" Mon frère, dit-il au néophyte, écoute-moi, je te nomme ainsi : car en vérité tu es mon frère, tant parce que nous n'avons plus qu'un même père que parce que nous portons tous deux le nom de celui que les croyants honorent ; ne t'étonne point pour les crieries de tes gens, et ne te mets pas dans l'esprit qu'ils doivent tous croire, car tu serais trompé. Pour moi je t'assure que quand je serais persécuté de tout le monde et que je me verrais à deux doigts de la mort, jamais je ne ferai un pas en arrière."

" J'espère, répondit modestement le nouveau chrétien, que je respecterai mon baptême toute ma vie et que la crainte de la mort n'ébranlera pas ma créance."

La sainte messe suivit cette touchante cérémonie, et Jean-Baptiste y fit sa première communion. Il y eut ce jour, en lui, une transformation visible à tous, d'une brute la grâce avait fait un ange.

Sur le soir, étant venu voir le missionnaire qui l'avait baptisé : " c'est maintenant, lui dit-il, que je ne crains plus la mort. J'ai depuis ce matin, que mes péchés m'ont été pardonnés, une si grande envie de voir mon Père, qu'il me vient des désirs de mourir : mais que je vive ou que je meure, je tâcherai de ne point souiller mon baptême."



ÉNERGIE DE DEUX FEMMES INDIENNES.

CHAPITRE ONZIÈME.

1646–1648.

Les merveilles de la peur chez les Indiens.—Une rencontre entre Hurons et Onneiouts.—Les martyrs Algonquins.

M. de Maisonneuve, arrivé en France, après avoir réglé ses affaires, s'occupa du Canada. De concert avec la Compagnie de Montréal, il travailla à faire nommer un évêque pour la Nouvelle-France. M. Legauffre, un des associés, fut élu par le roi, mais il mourut peu après ; les Iroquois recommencèrent la guerre, on renonça à ce projet, le Canada du reste n'était pas encore en état de soutenir un évêché.

M. de Maisonneuve revint à Québec, mais à peine débarqué, il reçut une lettre de M. de la Dauversière : elle lui apprenait que son beau-frère avait été assassiné, que sa mère convolait à de secondes noces et que les intérêts de sa maison le rappelaient en France. Il écrivit aussitôt à la colonie de Montréal pour la consoler de ce contretemps et lui faire entrevoir l'espoir d'un prompt retour, et reprit la mer avec la flotte d'automne.

M. de Puiseaux était devenu paralytique et le moral était menacé, il redescendit à Québec avec Mme de la Peltrie, et désirant aller en France pour subir un traitement, il réclama de M. de Maisonneuve les terres de Sainte-Foy et de Saint-Michel. Le Gouverneur de Montréal, toujours noble dans ses procédés, ne parut pas surpris de ce retour et lui répondit avec courtoisie : " Monsieur, nous n'avons rien fait par intérêt, tout est encore à vous, vous pouvez en être assuré ; ici je vous donnerai tout ce dont vous avez besoin ; et je vous adresserai à la Compagnie de Montréal, en France, qui reconnaîtra largement le bien que vous nous avez fait."

Avant son départ, il régla avec M. de Montmagny que le vieillard rentrerait en possession de ses biens, en payant la valeur des défri-

chements faits sur ses terres. A Paris, les Associés tinrent religieusement la promesse du Gouverneur de Montréal, ils considérèrent toujours M. de Puiseaux comme l'un des leurs, ils le traitèrent comme un frère jusqu'à son dernier soupir; il mourut à l'âge d'environ soixante-dix-huit ans, entouré des soins les plus charitables et les plus délicats.

Le traité de 1645 n'avait été accepté que par les Agniers, les autres nations iroquoises n'étaient pas liées et il y avait toujours à craindre de leur part de nouvelles courses. Les Agniers eux-mêmes étaient fort peu sûrs et ils ne cessaient de rôder autour de Trois-Rivières et de Villemarie, bien décidés à surprendre tout Français qui ne serait pas sur ses gardes.

On se tenait donc en éveil à Villemarie. "M. d'Ailleboust, dit le Père Lalemant, s'est bravement fortifié, il est louable en ce point, ayant mieux aimé quitter quelques ouvrages particuliers fort importants que de manquer au public." Il réduisit le Fort à quatre bastions réguliers si bien construits et si solides qu'on ne voyait rien de semblable au Canada. Il dura jusqu'à 1672, et fut ruiné par les glaces, quand les colons l'eurent abandonné pour s'établir en ville.

Le 3 juillet de l'année suivante, on vit arriver à Villemarie deux femmes indiennes mouillées de la tête aux pieds, épuisées de fatigue, abattues de tristesse et éplorées. On leur demande le sujet de leur peine; la plus âgée fit le récit suivant qui montre ce que la peur peut sur ces nations et en même temps quelle est leur force et leur indomptable énergie :

"Comme nous descendions en bas, moi et ma fille, nous aperçûmes des hommes que nous croyions de nos ennemis : la peur nous saisissant nous abandonnâmes notre petit bateau d'écorce et tout notre bagage, marchant et courant huit jours entiers dans de grands bois, de peur de tomber entre leurs mains.

— Qu'avez-vous mangé pendant tout ce temps? leur demanda-t-on ?

— Rien du tout, que des fruits sauvages que nous rencontrions parfois, et encore nous ne les cueillions qu'en courant.

— Mais comment avez-vous pu aborder cette île sans canot?

—"Nous avons ramassé des bois que nous avons liés ensemble avec des écorces de bois blanc, nous nous sommes mises sur ces bois, ramant avec des bâtons et nous confiant à la merci des eaux, aimant mieux être noyées que de tomber entre les mains de personnes si cruelles, comme sont nos ennemis. Ces bois venant à se rompre nous sommes tombées dans le courant, et après nous être bien débattues nous avons rattrapé nos bois qui nous ont conduites jusqu'au bord de votre île."

Elles avaient fait plus de deux cents lieues sur ce radeau fragile à travers les sauts et les rapides que les voyageurs de nos jours, sur de solides bateaux à vapeur n'affrontent pas sans pâlir. Elles avaient traversé les lacs du St-Laurent souvent agités comme la mer, à chaque instant n'attendant que l'heure d'être englouties dans ses flots.

" Après tout, dit le narrateur, il ne fallut point de saignée pour les guérir de la peur ; on leur donna à manger, elles firent sécher leurs robes et les voilà hors de leurs ennuis."

La perte de leurs canots, de leurs vivres, de leurs pelleteries, de tout leur bagage ne les affligea pas beaucoup, ce qui tient peu s'arrache aisément, et ces pauvres gens tiennent fort peu aux biens de ce monde, ils vivent au jour le jour, sans souci de l'avenir, ils se rient des naufrages et se moquent du feu qui dévore leur fortune.

L'aventure cependant avait sa signification et annonçait que les Onneiouts étaient entrés en campagne. En effet ils surprirent le Borgne-de-l'île qui remontait dans son pays et lui blessèrent un jeune homme de quinze ans qui vint se faire baptiser à Montréal, mourut le jour même de son baptême, et s'envola au ciel. Ils firent aussi prisonnières deux Indiennes qui s'échappèrent d'une manière fort extraordinaire.

Les Onneiouts s'en retournant dans leur pays, traînant avec eux ces deux pauvres femmes, aperçoivent au loin un canot huron, ils descendent à terre. Les Hurons les avaient également reconnus, ils étaient trente, et ils firent escale pour aviser de ce qu'il y avait à faire.

Les uns et les autres ignoraient le nombre et la force du parti ennemi. Les capitaines des deux côtés exhortent leurs gens à ne point reculer et à mourir plutôt que de lâcher pied. C'est la coutume des chefs Indiens, dans de semblables occasions, de tirer des bâtons qu'ils portent exprès avec eux, et de les présenter à leurs guerriers. Chacun en prend un et le fiche en terre, protestant par cette action que les pieux sortiront de terre avant qu'eux ne fassent volte-face. Mais souvent il arrive que les fiches restent fermes en terre et que les sauvages ne laissent pas de s'enfuir.

La cérémonie finie, les Iroquois partent les premiers et vont attaquer les Hurons campés derrière un cap. On pousse de grands cris de part et d'autre, pour s'inspirer réciproquement de la frayeur. Les Hurons voyant les Onneiouts venir les premiers, s'imaginent qu'ils sont les plus nombreux et s'enfuient aussitôt dans les bois, à l'exception de cinq qui demeurèrent fermes comme leurs bâtons.

Les Iroquois de leur côté, s'étant aperçus aux cris de la troupe ennemie qu'elle était plus nombreuse, prirent également la fuite de

leur coté. Les cinq Hurons restèrent sans coup férir maîtres du champ de bataille.

Ce fut une providence pour nos deux Algonquines captives, elles coupent leurs liens et se sauvent dans les bois. La plus jeune rencontra les Hurons et leur apprit que les Iroquois n'étaient que dix-sept. Aussitôt ils s'appellent, se rallient, et courent leur couper le chemin. Ils firent un prisonnier qu'ils emmenèrent à Montréal.

La plus vieille des Indiennes s'était sauvée si loin qu'on n'en avait plus de nouvelles, elle arriva plusieurs jours après à Villemarie, au grand étonnement des Français et des Indiens qui se demandaient comment une femme si âgée avait pu traverser tant d'eau, tant de terres, seule, sans vivres, sans bateau, n'ayant ni couteau, ni hache, ni forces suffisantes pour faire un radeau flottant sur une étendue d'eau de plus de trois lieues. "L'amour de la vie, ajoute l'historien, et la crainte de la mort a plus de force et plus d'industrie que le feu et le fer."

M. d'Ailleboust demanda aux Hurons leur prisonnier, il voulait le conserver pour obtenir la paix, mais ils ne voulurent point s'en dessaisir, ils l'emmenèrent dans leur pays et le brûlèrent.

On était bien loin de la paix; les Agniers ne gardant point leur foi avaient envoyé des présents à toutes les nations Iroquoises pour les inviter à s'unir, à massacrer Français, Hurons et Algonquins. La petite vérole sévissait parmi eux, les insectes dévoraient leurs moissons, et les Hurons leur fesaient croire que ces malheurs venaient d'un sort jeté sur leur pays par les missionnaires. "C'était, dit la Mère de l'Incarnation, l'aversion que quelques Hurons captifs leur avaient inspirée de notre foi, disant que c'était ce qui avait attiré toutes sortes de malheurs sur leur nation, l'avait infectée de maladies contagieuses et avait rendu leurs chasses et leurs pêches moins abondantes."

Ils s'emparèrent donc du P. Jogues et de son compagnon qui venaient traiter de la paix, et au mépris du droit des gens, les dépouillèrent, les battirent et les massacrèrent cruellement.

Après cette noire perfidie les Agniers entrèrent aussitôt en campagne avant même que les Français eussent appris cette déclaration de guerre. Le 17 novembre ils apparurent dans l'île de Montréal et surprirent trois Hurons. A cette nouvelle tous les Indiens se retirèrent de Villemarie. Il ne resta que six Hurons qui s'établirent sous le canon du Fort. Un Français qui les aidait charitablement à construire leur cabane, par mégarde, d'un coup de hache abattit la main de l'un d'eux; il prit alors le blessé pour le conduire à l'hôpital, il s'était fait aider par un autre Indien. Chemin fesant ils rencontrèrent des pistes d'Iroquois. "Ah! s'écria le blessé, je vois

bien que cette plaie est un coup de la Providence, et non point un accident; la bonté de Dieu m'a fait perdre une main pour nous sauver la vie à tous trois."

Il ne se trompait pas; trois des Hurons restés au travail furent pris, le quatrième en se sauvant se perdit. Le blessé et son compagnon se désolaient, l'un de ne s'être pas confessé de longtemps, l'autre de n'être pas encore baptisé, ils arrivèrent cependant sans accident.

L'invalide conduit à l'hôpital ne pouvait supporter la main du chirurgien, on lui reprocha son manque de cœur, et l'interprète lui dit qu'en France on liait ceux qui ne pouvaient souffrir la cure de leurs plaies. "Eh bien! répondit le Sauvage, puisque je suis parmi les Français il faut m'accommoder à la française, liez-moi et me faites garder vos coutumes." On le lia et il subit l'opération douloureuse, sans aucun signe d'impatience.

Les Iroquois couronnèrent cette année de désastres en incendiant le Fort Richelieu que M. de Montmagny avait abandonné. Dès le mois de mars 1647, leurs bandes infestèrent tous les passages: à Trois-Rivières ils incendièrent deux maisons pendant que les habitants assistaient à l'office du mercredi des Cendres.

Deux bandes d'Algonquins en étaient parties pour la chasse, l'une se dirigeant au nord, l'autre vers le sud, surprises toutes deux, elles furent en partie massacrées, en partie faites prisonnières. Au sud, les pauvres Algonquins venaient de terminer leur prière lorsqu'ils furent surpris, leurs femmes, leurs enfants étaient avec eux. Marie, femme de Jean-Baptiste, marchait une des dernières; dès qu'elle aperçut les Iroquois elle cria aussitôt à son mari de hâter le pas et d'avertir la tribu de se mettre en défense. Jean-Baptiste lève aussitôt sa hache et fend la tête au premier Iroquois qui se présente; mais bientôt entouré d'ennemis il tombe à son tour sous une multitude de coups.

Les Algonquins sont cernés et forcés de rendre les armes. Alors commença une horrible boucherie; les hommes valides sont liés, battus, après quoi on leur arrache les ongles. Les vieillards, les femmes et les enfants qui ne peuvent les suivre sont éventrés, coupés en morceaux et brulés. Un petit enfant de trois ans fut étendu sur une forte écorce et les barbares percèrent ses mains et ses pieds innocents avec des chevilles de bois en guise de clous.

Jean Taouichkarou ne perdit point cœur dans cette grande consternation, le regard ferme et assuré il soutenait la foi de ses compagnons d'infortune. "Courage, mes frères, leur dit-il, ne quittons pas la foi ni la prière, la superbe de nos ennemis passera bientôt; nos tourments ne seront pas de longue durée et le ciel sera notre demeure éternelle; que personne ne faiblisse dans sa créance, nous ne sommes

point délaissés de Dieu pour être misérables : mettons-nous à genoux et le prions de nous donner courage dans nos tourments."

Tous, chrétiens et catéchumènes tombent alors à genoux et récitent à haute voix leurs prières, et comme les juifs captifs sur les bords des fleuves de Babylone, chantent des cantiques pour se consoler dans leur douleur. Les femmes fesaient faire le signe de la croix à leurs petits enfants sous les yeux des Iroquois qui se riaient d'eux. Personne ne prenait ses repas sans commencer par la prière, et dépouillés de tout ils récitaient le chapelet sur leurs doigts, c'était une scène du temps des martyrs

A travers d'incroyables fatigues, ils arrivèrent enfin aux bourgades des Agnéronons Ils y furent reçus avec des cris et des huées, les Iroquois rangés sur deux haies les rouaient de coups de bâtons et de verges de fer, et leur fesaient traverser des brasiers ardents Ils laissèrent la vie aux femmes et à deux petits garçons, mais les hommes en état de manier le casse-tête furent distribués entre les trois bourgs de la tribu, et furent tous brûlés, bouillis ou rôtis.

Le catéchiste qui fesait la prière publique fut traité comme un Apôtre, il fut grillé d'une horrible façon. Son martyre commença avant le coucher du soleil, les Iroquois le firent brûler toute la nuit depuis la plante des pieds jusqu'à la ceinture ; il ne jeta pas un cri, il ne donna aucun signe de faiblesse, et eut toujours les yeux levés au ciel. Le lendemain, les bourreaux achevèrent leur œuvre et le firent brûler de la ceinture jusqu'à la tête. Sur le soir les forces lui manquèrent, son corps tout noir de brûlures fut jeté dans les flammes et son âme purifiée monta au ciel recevoir la couronne et la palme de la victoire.

Il y avait parmi les prisonniers un jeune enfant de quinze à seize ans, beau comme le jour dans l'estime des sauvages, les Iroquois le revêtirent de leurs robes de castor les plus riches, et prenaient plaisir à voir sa démarche et la grâce de son maintien. Quelques-uns gagnés par sa jeunesse et sa beauté voulaient le sauver, mais leur rage contre les Algonquins était si grande qu'ils le dépouillèrent comme les autres, s'en firent un jouet dans les flammes et en firent un ange après en avoir fait un martyr.

CHAPITRE DOUZIÈME.

Marie, femme de Jean-Baptiste—Retour de M. de Maisonneuve—Perfidie des Hurons et des Iroquois—Mlle Philippine de Boulongue.

L'amour du sol natal et de la liberté est grand et puissant dans l'âme de l'Indien, et les femmes Algonquines que les Iroquois mettaient en liberté pour les marier à leurs enfants et les incorporer à leur tribu, se jetaient souvent dans d'horribles dangers pour retourner au pays de leur nation, et ne reculaient devant aucune souffrance, surtout quand elles étaient chrétiennes et voulaient revoir la maison de la prière. L'anecdote suivante en est un exemple frappant.

Le huit juin, deux mois environ après les événements que nous avons racontés au chapitre précédent, un canot fut aperçu au-dessus de Villemarie, une seule personne le conduisait, quelques colons sortirent pour reconnaître qui le montait. Quelle ne fut pas leur surprise lorsqu'ils reconnurent Marie, la femme du brave Jean-Baptiste. On la conduisit à la chambre de Mlle d'Ailleboust, les larmes et les sanglots lui coupaient la parole. Tous les assistants en étaient touchés de compassion. Mlle d'Ailleboust qui lui avait tou jours témoigné beaucoup d'affection, lui dit en langue Algonquine:

— Cesse, Marie, de t'attrister, te voici enfin parmi tes parents et tes amis

— C'est cela même, répondit la pauvrette, qui renouvelle mes larmes et fait revivre ma douleur; voyant les personnes qui m'ont témoigné tant d'amitié, à moi, à mon mari, à mon enfant, je ne puis retenir mes pleurs. Il y a longtemps que mes larmes étaient taries, mais quand je vous ai vus, elles ont coulé malgré moi de mes yeux.

Et l'infortunée jetait des regards pleins d'angoisses sur Mlle d'Ailleboust et sur les autres dames qui la caressaient avec beaucoup de tendresse et s'efforçaient de la consoler. Elle fesait bien son possible pour être gaie, mais il lui fallut d'abord visiter tous les lieux de Villemarie où elle avait goûté quelque joie et y mêler l'amertume de ses tristesses.

Ce tribut payé à la nature et revenue de cette première émotion, elle se mit à raconter les moyens dont Dieu s'était servi pour l'arracher aux mains des Iroquois.

J'avais été faite prisonnière une fois déjà, et conduite à Onontagué, quelques sauvages de cette bourgade passant chez les Agniers me reconnurent et moitié par promesse, moitié par force m'engagèrent à les suivre et m'enlevèrent comme une esclave leur propriété. Sur notre route nous devions traverser le village et passer devant la maison de l'Agnier qui m'avait faite captive; craignant que je ne fusse reconnue par lui et délivrée de leurs mains, mes ravisseurs me donnèrent un sac, un pot de terre, des vivres et me commandèrent de me cacher dans les bois; le jour suivant ils devaient revenir me prendre.

La nuit venue, je me rapprochai du village et j'entendis les cris de joie des Iroquois qui brûlaient leurs prisonniers; j'avais aussi entendu quelques jeunes gens de mon escorte qui se demandaient dans leur langue, ne croyant pas être compris, quels membres du corps donneraient les morceaux les plus friands et l'un d'eux en me regardant avait répondu " que les pieds cuits sous la cendre seraient fort bons." Alors il me vint à l'esprit que le même supplice m'attendait au bourg d'Onontagué, car les Iroquois ne pardonnent guère aux fugitives. Je pris donc la résolution de sauver ma vie et de m'enfuir.

Je pris non le chemin de mon pays, car je devais être poursuivie de ce côté, mais celui de mes maîtres, que je connaissais bien, et je suivis la route battue pour qu'on ne pût me retrouver à la piste. Je marchai toute la nuit Arrivée près d'Onontagué, je m'enfonçai au plus épais d'une forêt de cèdres et de sapins. Je m'y cachai dix jours et dix nuits, sans feu au milieu des neiges, les bras et les pieds nus, à demi couverte d'une robe légère. La nuit je sortais et j'allais chercher ma nourriture dans les champs, "*grapillant*" quelques épis de blé-d'inde échappés aux moissonneurs, j'en recueillis à peine deux plats, et mon voyage devait durer plus de deux mois.

J'étais saisie d'épouvante en voyant tous les jours les Iroquois aller, venir et passer très près de ma cachette, je reconnus même mes ravisseurs avec grande peur d'être découverte. Un grand sauvage ayant sa hache sur l'épaule, vint un jour droit à moi, je recourus alors à Dieu, car je ne l'oubliais jamais dans mes angoisses, et pendant que je priais, cet homme se détourne tout à coup et se jette par une autre voie dans la forêt.

Vivre dans ces craintes et ces transes continuelles parut à la fugitive un supplice intolérable; elle se fit alors un raisonnement plein d'erreur à la vérité, mais fort pardonnable à une pauvre Indienne.

" Je suis morte, c'est fait de ma vie, il n'y faut plus penser; de

m'en aller à la bourgade pour être brûlée, je ne puis m'y résoudre ; de me mettre en chemin pour me sauver, je mourrai de faim, de langueur et peut-être serai-je rencontrée par quelques Iroquois qui me feront passer par leurs tourments ordinaires : il vaut encore mieux mourir plus doucement."

Je fis donc ma prière pour me recommander à Dieu, j'attachai ensuite ma ceinture à un arbre, je monte ; je me passe l'autre extrémité au cou et je me jette en bas. Le poids de mon corps rompit la ceinture ; je remonte une seconde fois, le lacet se brise encore. Etonnée de ne pouvoir mourir, je me dis : peut-être Dieu veut-il me sauver par la fuite ;—mais je n'ai pas de quoi vivre en chemin.—Et n'est-il pas assez puissant pour me nourrir ?

Je fais de nouveau ma prière et j'entre dans la profondeur des grands bois espérant y trouver mon salut. Seule, dans ma fuite je m'orientai sur le soleil ; comme il y avait sur la terre beaucoup de neige, j'ai horriblement souffert de la faim et du froid. Quand j'eus consommé tout le blé-d'inde que j'avais récolté, je me mis à fouiller la terre et y chercher des racines, ou je dépouillai les arbres pour en sucer et en manger l'écorce interne.

" Un jour, presque réduite à l'extrémité, je trouve une petite hache dans un lieu où avaient campé des Iroquois, elle me sauva la vie. Je me fis un briquet de bois à la façon des Hurons, et je pus faire du feu pendant la nuit ; je l'éteignais à la pointe de l'aurore pour que la fumée ne me dénonçât pas. Le soir après ma prière j'allais chasser dans les cours d'eau, des tortues que je mangeais avant de m'endormir ; je marchais et je priais Dieu tout le jour.

" Vers le commencement de mai, j'arrivai au bord d'une petite rivière et je découvris une bande d'Iroquois. Ils avaient laissé leurs canots sur le bord de l'eau, j'en pris un à la dérobée et le lançai à la rivière. Il était trop grand pour une seule personne, je le raccourcis et l'appropriai à mon usage. Je mis aussi un épieu, dont je fis durcir la pointe au feu et avec lequel je prenais des esturgeons de cinq pieds de long. Je prenais aussi des cerfs, je les relançais vers le fleuve, et quand ils étaient à l'eau je m'embarquais et je les poursuivais aisément, et les abordant je leur déchargeais de grands coups de hache sur la tête ; quand ils étaient aux abois je les tirais à bord. Je fis aussi provision de quantité d'œufs d'oiseaux de rivière."

Et en effet elle avait encore dans son canot de ces œufs et de la venaison boucanée.

Voyant le Père qui l'avait instruite : " Ah ! mon père, lui dit-elle, que de fois j'ai pensé à vous ! Je disais en mon cœur : il prie pour moi, il me conduit dans mon voyage, il fera que je ne m'égare pas. Je priais fort souvent Celui qui a tout fait, je me servais de mes

doigts pour dire mon chapelet. Je pensais incessamment à ceux qui croient et qui prient; il me semble que je voyais Mlle D'Ailleboust priant Dieu pour moi à la chapelle; enfin me voilà parmi mes parents."

La joie succédant aux larmes, elle embrassa toutes les dames présentes avec une vive affection. Elle fit ensuite sa confession et communia avec de grands sentiments de piété.

Cinq jours après, ayant rencontré une Indienne de la nation des *Poissons blancs* et lui ayant raconté toutes ses souffrances, elle lui dit ces touchantes paroles: " La Foi est un don admirable qui réunit ensemble toutes les nations. C'est la Foi qui fait que les Français sont mes parents, qu'ils m'ont reçue et qu'ils me traitent comme leur sœur; c'est la Foi qui fait que je t'aime, et quel sujet aurais-je de t'aimer? tu n'es pas de ma nation, mais je sens bien que je t'aime, et à cause de cela je ne saurais m'empêcher de te donner de bons conseils ....."

Ah! si tu savais ce que c'est que la liberté, tu l'aimerais! Tu n'as pas senti le joug de la captivité, et combien c'est chose dure et fâcheuse d'être pour toujours éloignée de la prière! Ceux qui sont dans cet état portent envie aux petits oiseaux. Ah! que souvent je leur disais: que ne puis-je voler comme vous! Si je voyais de loin une montagne, je lui disais en mon âme: que ne suis-je au plus haut de ta cime pour me voir éloignée de ma captivité! La vie est une mort à un captif": mais c'est bien pis après la mort, si elle n'est bonne, la captivité est éternelle.

Ces récits nous font connaître toute la portée de l'œuvre de Montréal, l'appui qu'elle donnait aux missions et le bien qu'elle était appelée à faire parmi les Indiens. Nous savons encore quelles étaient les mœurs de ces nations idolâtres, leur manière de vivre, de voyager, de faire la guerre, leur astuce et leur courage, leurs paniques et leur férocité de cannibales, le changement et la transformation merveilleux que le christianisme opérait dans ces barbares, la ferveur naïve de leur piété et l'héroïsme de leur foi.

Il se passait peu de semaines sans que l'on accueillît à Villemarie quelques prisonniers échappés aux razzias des Iroquois. Les Algonquins se montraient braves et fidèles, les Hurons au contraire étaient souvent traîtres et lâches.

En ces jours de terreur où l'agriculture était impraticable, où toutes les provisions venaient de France, ces Hurons que l'on nourrissait à grands frais, se rendaient aux Iroquois sans coup férir, ou s'unissaient à leurs bandes pour marcher contre Montréal.

Ils sortaient souvent tantôt l'un tantôt l'autre sous prétexte d'aller à la chasse et ils revenaient toujours accompagnés de quelques

Iroquois. Arrivés près de la maison de leur hôte, car les habitants par excès de bonté leur donnaient encore le couvert, ils l'appelaient au dehors comme s'ils demandaient du secours, et par ce guet-à-pens infâme plusieurs colons périrent assaillis et massacrés jusque sur le seuil de leur maison. A la fin on laissa crier ces traîtres et on leur ferma la porte : la crainte de s'attirer sur les bras toute la nation des Hurons avec celle des Iroquois empêchait de sévir contre eux.

L'hiver se passa dans de continuelles alarmes, l'effroi régnait dans tout le Canada. Les cœurs étaient glacés à Villemarie, le premier poste exposé à tous les efforts de ces barbares. Ce fut donc une joyeuse nouvelle quand au commencement de l'été 1647, on annonça le retour de M. de Maisonneuve : son arrivée fit renaître la confiance et ranima tous les courages.

Les Iroquois recouraient à toutes les perfidies pour faire des prisonniers. Ils feignaient souvent de parlementer pour y réussir plus aisément. Le 17 mai 1648, deux canots chargés d'Iroquois traversèrent le fleuve en vue du Fort et abordèrent dans l'île de Montréal. Sans témoigner aucune crainte, trois d'entre eux tirèrent droit aux bastions. Le Gouverneur envoya quelques soldats pour les reconnaître, les Indiens font halte et par signes demandent à traiter. On leur envoie deux interprêtes Normanville et LeMoyne. En même temps trois Iroquois se détachent de leur bande en disant : "Nous n'en voulons qu'aux Algonquins, ceux-là seulement sont nos ennemis : renouvelons le passé et renouons la paix entre nous plus fortement que jamais."

Charmés par ces belles paroles les interprètes les assurent de la réciprocité de leurs sentiments et du désir qu'ont les Français de conserver la paix et de vivre en frères avec eux. Pour n'inspirer aucune défiance, les Iroquois s'étaient avancés sans armes. Normanville par le même motif et à cause de l'amour qu'il portait aux Indiens, s'avance vers le gros de la bande, n'ayant qu'une demi-pique pour lui servir de contenance.

LeMoyne plus prudent, se tint sur ses gardes et cria à son compagnon : "Ne vous avancez pas ainsi vers ces traîtres." Il était déjà trop tard, Normanville entouré de tous les Iroquois était leur prisonnier.

Furieux de tant de perfidie, LeMoyne couche en joue les trois parlementaires et déclare qu'il tuera le premier qui bougera, à moins que son compagnon ne lui soit rendu. Un des trois demanda la liberté d'aller le réclamer, mais il ne revint pas ; alors LeMoyne chasse devant lui les deux sauvages et les conduit au Fort.

M. de Maisonneuve instruit de cette trahison se rend sur les lieux et encourage Normanville à s'évader de nuit, son intention était

après le retour de l'interprète d'envoyer les deux captifs à M. de Montmagny pour aider à la conclusion de la paix.

Durant la nuit les Iroquois prisonniers demandèrent ce qu'était devenu celui des leurs que les Hurons avaient pris et emmené dans leur pays. On ne voulait pas leur apprendre qu'il avait été brûlé, et LeMoyne détournant la conversation leur demanda: Et vous, dites-nous, "Que sont devenus le Père Jogues et le Français qui sont allés en toute confiance dans votre pays sous la foi publique ?"

Plus rusés qu'ils ne semblaient, les Indiens changèrent de conversation.

"Parlons de bonnes choses, répliqua l'un d'eux. Vous verrez bientôt à vos portes les plus anciens et les plus considérables de notre pays demander la paix aux Français et ils amèneront quelques Hollandais pour marque de leur sincérité parfaite."

Fut-il dans l'impossibilité de s'évader, ou voulut-il tenir sa parole, Normanville ne revint pas cette nuit, mais le lendemain les Iroquois le ramenèrent d'eux-mêmes, réclamant leurs prisonniers en échange. Ils leur furent rendus, et ils en éprouvèrent tant de joie qu'ils vinrent tous au Fort, et sans armes, à l'exception d'un seul plus défiant que les autres. Il eût été facile de s'emparer d'eux, mais le Gouverneur qui tenait plus à les gagner qu'à les dompter, les reçut avec loyauté et bonté, leur fit un festin, et accepta les présents de leurs chasses. Les Iroquois se retirèrent enchantés de la réception, mais pour témoigner leur reconnaissance à la manière indienne, en quittant le Fort ils volèrent les filets des colons tendus dans le fleuve, ce fut leur dernier adieu!

Il leur arrivait parfois d'être pris à leurs propres piéges, et d'être victimes de leurs perfidies. En face du fort flottait un petit îlot appelé le *Saut Normand*: il n'existe plus aujourd'hui. Donné à la municipalité par le Séminaire, il a été réuni à la terre ferme par le quai de l'*île*, (Island Wharf) qui borne à l'est le bassin "Elgin." Un jour deux Iroquois y accostèrent et demandèrent à parlementer. M. de Maisonneuve envoya LeMoyne et Godé savoir ce qu'ils voulaient. A forces égales les Indiens ne sont pas braves. Voyant venir deux Français, un des Iroquois saute dans son canot et s'enfuit.

"Pourquoi ton frère se sauve-t-il si promptement? dit LeMoyne à l'autre Sauvage.

"Il a peur, répondit l'Iroqnois, mais il ne voulait pas le mal."

La conscience du traître n'était pas en repos, et LeMoyne connaissait son monde; il arrête l'Iroquois et le conduit au Fort.

M. de Maisonneuve prévoyait bien que le fuyard n'oserait pas s'en retourner sans tenter de délivrer son compagnon.

Il revint en effet, debout dans son canot haranguant, gesticulant,

se démenant comme un démon. Le Gouverneur donna ordre à ses interprètes de tenir le canot prêt et de poursuivre l'Iroquois s'il s'approchait du Fort. Ainsi fut fait, pendant qu'il lance ses malédictions contre Villemarie, le courant du rapide le prend ; aussitôt le canot s'élance, en quelques coups de rames il l'atteint, le fait prisonnier et le ramène à Montréal où on le jette aux fers.

L'année précédente les Hurons n'avaient point quitté leurs bourgades attaquées avec rage par les Iroquois. Cette année la nécessité les força de descendre. Il leur fallait se procurer de la poudre, des armes, des haches, et toutes sortes d'ustensiles et de provisions venant de France. Deux cent cinquante Hurons, conduits par cinq braves capitaines, se mirent donc en route, et arrivèrent sans mauvaise rencontre jusque sous le fort de Trois-Rivières. Là ils rencontrèrent l'ennemi et le battirent, plusieurs Iroquois restèrent sur la place, une vingtaine furent faits prisonniers, les autres prirent la fuite.

Dans sa terreur, l'un d'eux d'un trait fit trente lieues et courut jusqu'à Villemarie, il se souvenait peut-être d'y avoir été traité avec amitié, il vient se livrer lui-même, il entre dans la cour de l'Hôpital, la sœur de Mde d'Ailleboust, Mlle de Boulongue y récitait son chapelet, le sauvage affolé se précipite vers elle, lui tend les bras et se rend prisonnier. L'aventure amusa beaucoup les colons qui disaient agréablement " Mlle Philippine prend les Iroquois avec son chapelet."

CHAPITRE TREIZIÈME.

1648–1653.

M. d'Ailleboust, Gouverneur-Général. — Nouveau Conseil à Québec. — Camp volant à Villemarie. — Mlle Mance en France.

Les continuelles victoires des Iroquois sur les Hurons les rendaient de jour en jour plus audacieux et plus entreprenants; l'année 1647 et les deux suivantes, surtout après la ruine des missions des Jésuites dans le Haut-Canada, la guerre devint plus active et plus désastreuse.

A Sillery, M. de Montmagny crut nécessaire de construire un fort au milieu des champs cultivés, afin de protéger les laboureurs au temps des semailles et au temps de la moisson.

Encore était-ce à peine suffisant pour arrêter les Iroquois qui montraient une insolence dont on ne les avait pas soupçonnés; fort adroits à manier les armes à feu, ils montaient jusque dans les chaloupes du roi et fusillaient les soldats à bout portant: et se glissant sous les forts ils tiraient par les meurtrières sur les sentinelles qui y fesaient la garde. " Ce fut donc un coup du ciel, s'écrie M. Dollier de Casson, que le retour de M. de Maisonneuve, car l'effroi était si grand dans toute l'étendue du Canada, qu'il eût gelé les cœurs par l'excès de la crainte, surtout dans un poste aussi avancé qu'était celui de Montréal, s'il n'eût été réchauffé par la confiance que chacun avait en lui: il assurait toujours les siens dans les accidents de la guerre et il imprimait de la crainte à nos ennemis au milieu de leurs victoires."

Les Hurons, quoique en grand nombre, se rendaient aux Iroquois par crainte des tourments, et ils prisaient comme une grande faveur d'être incorporés à leurs tribus, dussent-ils sortir du feu " à demi rôtis."

" Enfin nos ennemis grossissaient tellement de jour à autre qu'il fallait être aussi intrépide que nos Montréalistes pour vouloir conserver ce lieu."

" M. de Montmagny empêchait tout le monde de monter ici pour s'y établir, disant qu'il n'y avait pas d'apparence que ce lieu pût subsister, car humainement parlant, cela ne se pouvait pas, si Dieu n'eût été de la partie."

Ce fut pourtant ce temps d'inquiétude que M. de Maisonneuve choisit pour construire le moulin à vent de la Pointe-à-Callière, comme pour " narguer les Iroquois." Il l'établit au sud et près de l'habitation, ce qui lui fit donner le nom de " moulin du Fort." Il en fit en même temps une redoute et le garnit de meurtrières. Il existait avant la construction des dernières écluses qui ferment l'entrée du canal de Lachine, et il n'y a pas trente ans que l'on pouvait contempler encore cette vieille relique des temps héroïques de Montréal.

Pendant les deux années (1645–1647) que M. de Maisonneuve avait passées en France il avait eu à traiter plusieurs affaires importantes relatives au gouvernement général de la colonie, et dans cette circonstance il avait fait preuve du plus grand désintéressement.

Les conditions imposées aux habitants du Canada, par la Compagnie des Cent Associés en échange des droits de traite qu'elle leur avait cédés, étaient très lourdes, et tous à peu près désiraient les voir allégées. D'un autre côté, quoiqu'on eût donné un Conseil à M. de Montmagny, il était à peu près le seul arbitre des affaires du Canada; l'un de ses conseillers, le Père supérieur des Jésuites, était souvent obligé de visiter les missions de l'ordre, et le Gouverneur de Montréal, retenu à son poste par la guerre, ne pouvait pas franchir les soixante lieues qui le séparaient de Québec.

M. de Montmagny avait à entretenir les forts de Trois-Rivières et de Richelieu d'hommes, de vivres et de munitions; or le fort de Richelieu avait été abandonné, puis pillé et brûlé par les Iroquois; la position de Trois-Rivières était précaire et deux lieutenants du Gouverneur l'avaient quittée; Villemarie était livrée à ses propres forces. On ne croyait pas le poste tenable et le Gouverneur-général n'y avait point paru pendant la guerre; de là un malaise général, et des plaintes sur lesquelles la Cour voulut s'éclaircir et conférer avec M. de Maisonneuve.

Les preuves de courage, de prudence, de parfait désintéressement, et de zèle pour la prospérité de la colonie qu'il avait données, le succès qui avait couronné son administration, donnèrent à ses vues une autorité telle,qu'après l'avoir entendu, Louis XIV, voyant finir le terme de M. de Montmagny, offrit à M. de Maisonneuve la place de Gouverneur-général. Le Gouverneur de Villemarie remercia le roi de cette haute faveur, mais il refusa, dévoué tout entier à son œuvre; il craignait en quittant Montréal d'en compromettre la situation.

Cependant le roi désirait qu'il y eût un accord parfait entre tous ceux qu'il fesait les dépositaires de son autorité au Canada ; sur le refus de M. de Maisonneuve il nomma son ami et son lieutenant, M. d'Ailleboust, et à son retour M. de Chomedey fut le premier à apprendre à son frère d'armes qu'il avait à se rendre à Paris, et sans parler des offres personnelles qui lui avaient été faites, il lui annonça qu'il reviendrait de France, Gouverneur-général du Canada. M. d'Ailleboust partit en effet le 21 octobre 1647.

Dans une autre circonstance, M. de Maisonneuve avait déjà fait preuve d'un grand désintéressement dans l'administration des fonds publics. Lorsque la Grande Compagnie céda son droit de traite aux habitants du Canada, on forma une Compagnie générale qui eut ses officiers et son conseil. Se croyant trop surchargés d'ouvrage, les conseillers ourdirent une intrigue pour se faire attribuer des gratifications exorbitantes. Seul M. de Chomedey refusa dans le Conseil de Québec de signer ce règlement, comme l'atteste le Journal des Jésuites : " Tous ceux du Conseil se firent puissamment augmenter leurs gages et récompenser de leurs services ; ce qui apporta une telle confusion qu'on en eut honte, et que M. de Maisonneuve n'ayant point voulu signer, rien ne fut signé de ces gratifications."

La supplique des habitants du Canada portée au conseil du roi, par M. d'Ailleboust, montrait que le pays loin de se développer se dépeuplait, que le commerce y dépérissait par défaut de police et par l'écrasement des dettes, mais surtout par les incursions des Iroquois qu'on ne se mettait pas en peine d'arrêter.

Il faut rendre cette justice à M. de Montmagny que les charges portées à la Cour par les habitants ne retombaient pas sur lui. En succédant à Champlain il s'était fait un point d'honneur de suivre en tout les traces de son prédécesseur. Il montra du courage et de l'habileté dans la fondation du fort de Richelieu, de la sagesse dans la paix qu'il fit avec les Iroquois ; il gouverna le pays avec une singulière intelligence et mérita le respect et l'estime, et des colons et des Indiens ; la Cour le proposait comme le modèle des gouverneurs, si la compagnie des Cent Associés eût répondu à son mémoire sur la situation du Canada, par un envoi efficace de secours, il eût fait de plus grandes entreprises pour sa sécurité. Le roi n'était donc pas mécontent de son gouvernement, lorsqu'il le rappela, mais c'était une nouvelle politique qu'inaugurait la Cour, de ne vouloir nommer les gouverneurs généraux des colonies que pour trois ans, depuis que DePoincy, Gouverneur des Indes Occidentales avait tenté de se rendre indépendant.

L'arrêt du roi qui remplaçait M. de Montmagny, modifiait la composition du conseil ; il devait compter cinq membres habituellement

et sept quand les gouverneurs de Trois-Rivières et de Montréal seraient à Québec. Le traitement des trois gouverneurs était réduit. Un camp volant de quarante hommes était formé pour garder les passages l'été, et l'hiver il devait être réparti entre les diverses garnisons pour battre la campagne. En même temps il était permis à tout volontaire qui le désirait, d'accompagner les Indiens alliés, dans leurs courses et dans leur pays, ou d'assister les missionnaires dans leurs missions: et pour les aider à subsister le roi leur permettait la traite des pelleteries, à condition de les vendre au Magasin, au prix fixé par le conseil. Cette nouvelle législation favorisait peu le commerce et encore moins l'agriculture, en enlevant des bras au défrichement des terres, elle fit de nombreux mécontents. L'amiral de Repentigny parut être du nombre, et le roi nomma M. d'Ailleboust pour commander la flotte qui retournait au Canada. Cette disgrâce affecta vivement l'amiral, il fut attaqué de la peste qui se déclara sur les vaisseaux et mourut durant la traversée.

Le 20 d'août, M. d'Ailleboust arriva à Québec. M. de Montmagny disposa tout pour le recevoir selon son rang, les principaux de la ville le complimentèrent, les Indiens lui firent leur harangue, qu'interpréta un religieux de la Compagnie de Jésus.

Au printemps, M. d'Ailleboust fit monter le camp volant à Montréal sous la conduite de son neveu, Charles d'Ailleboust des Musseaux. Ces quarante hommes bien organisés auraient pu rendre des services immenses au pays, pénétrer jusque chez les Iroquois et y porter de grands coups; mais au lieu de chaloupes il eût fallu construire une flottille de canots, les chaloupes étaient trop lentes à manœuvrer, impraticables dans le portage des sauts : dès que les sauvages entendaient le bruit des rames battant l'eau en cadence, ils s'enfuyaient sur leurs légers canots avec une telle vitesse qu'il était impossible de les rejoindre. "Mais, ajoute M. Dollier de Casson, nous n'avions pas les lumières que nous avons aujourd'hui et nous étions moins habiles à la navigation du canot, qui est l'unique dont on doit user contre ces gens-là." Le camp servit néanmoins à leur donner la chasse, à les tenir éloignés des établissements français et à leur inspirer de la crainte. Les colons de Villemarie en apprécièrent les services au point que le Gouverneur général jugea utile de faire monter le nombre de cette compagnie jusqu'à soixante-dix soldats.

Vers le même temps M. d'Ailleboust se rendit lui-même à Montréal dans une chaloupe conduite par douze soldats. Il y fut reçu par les colons avec toute la joie que leur causait son élévation à la charge de Gouverneur Général. Il apprit à M. de Maisonneuve que la Grande Compagnie voulant reconnaître les bons services qu'il rendait au pays, augmentait sa garnison de six soldats et montait

son traitement à quatre mille livres. Il lui communiqua les nouveaux règlements des Associés de Villemarie, touchant l'administration de l'Hôtel-Dieu, dont l'un des plus utiles et des plus généreux, ordonnait que le chirurgien de cette maison servirait gratuitement tous les habitants de l'île, Français et Indiens. L'administration de l'hôpital devait aussi chaque année rendre ses comptes au Gouverneur, au Supérieur ecclésiastique et aux syndics des habitants qui signeraient l'acte et l'enverraient à Paris.

Jusqu'à ce jour les Associés de Notre-Dame de Montréal s'étaient contentés de faire le bien en silence et en voilant leurs noms, ils ne s'étaient liés par aucun contrat légal qui constatât publiquement leur droit de propriété sur l'île de Montréal. Dans l'acte du 25 mars 1644, M. de Fancamp et M. de la Dauversière étaient seuls reconnus propriétaires, et, en cas de mort ou d'embarras financiers, nul autre associé ne pouvait faire valoir les droits de la Compagnie. Déjà plusieurs membres étaient morts, d'autres ne s'intéressaient plus qu'aux missions du Levant. La société réduite à neuf personnes menaçait de se dissoudre. Ces tristes nouvelles qu'apportait aussi M. d'Ailleboust affligèrent profondément Villemarie, c'était la ruine de la colonie.

Mademoiselle Mance qui avait en outre à pourvoir aux intérêts de l'Hôtel-Dieu, prit la résolution de passer en France et de proposer aux Associés de Montréal de régulariser leur société par un acte public constatant leur droit de propriété sur l'île entière. A Paris la proposition fut acceptée, et le 21 mars 1650, ils dressèrent un acte nouveau où MM. de Fancamp et de la Dauversière désignaient comme leurs associés :

MM. Jean-Jacques Olier, prêtre, curé de St-Sulpice ; Alexandre le Rugois de Bretonvilliers, prêtre ; Nicolas Barreau, prêtre ; Roger Duplessis, seigneur de Liancourt ; Henri-Louis Hubert, seigneur de Montmor, conseiller du roi et Maître des requêtes ; Bertrand Drouart, écuyer ; et Louis Siguier, seigneur de Saint-Germain, qui tous acceptèrent la propriété de Montréal, tant pour eux que pour MM. d'Ailleboust et Paul de Chomedey sieur de Maisonneuve.

En même temps ils firent donation mutuelle, réciproque et irrévocable de la même île, aux survivants les uns des autres, et au dernier survivant, en excluant à jamais tous leurs héritiers et ayant cause, pour quelque occasion que ce fût, et pour que la Compagnie pût procéder librement à toutes ses opérations. M. Olier en fut nommé président.

Croyant que le défrichement des terres était le plus sûr moyen d'avancer le progrès de la colonie, et Mme de Bullion pour assurer la fondation de l'hôpital de Villemarie, s'engageant à y envoyer des

défricheurs, ils donnèrent à l'Hôtel-Dieu deux cents arpents de terre voulant, autant qu'il leur était possible, contribuer " au soulagement des pauvres Sauvages, le zèle du salut desquels nous a assemblés."

Mlle Mance eut aussi des conférences avec M. Olier qui l'encouragea à se sacrifier jusqu'à son dernier soupir à l'œuvre de Dieu. Elle vit M. de Bretonvilliers qui passait pour l'ecclésiastique de France le plus riche en biens patrimoniaux, elle fut assurée de son généreux concours, et en effet il fut le plus puissant soutien de la colonie de Montréal.

Mlle Mance revint donc au Canada puissamment encouragée, elle amenait avec elle des défricheurs et plusieurs filles capables de l'assister dans le service des malades. Au mois de septembre elle arriva à Québec et en partit le 25 pour Montréal où elle arriva sans accident.

Le retour de Mlle Mance, les bonnes nouvelles qu'elle rapportait de France, répandirent la joie et la confiance dans Villemarie, et comme on espérait la paix avec les Iroquois, les colons résolurent de sortir du Fort où jusqu'ici ils avaient leurs demeures, pour construire, s'établir et résider sur leurs terres.

M. de Maisonneuve encouragea les travaux des colons comme nous le dirons plus tard ; travailla à favoriser le développement de la population par des unions bien assorties ; il assura l'existence des veuves et des enfants de ceux qui succombaient pour la défense du pays ; il attira les alliés par ses libéralités, et la protection qu'il leur accordait contre leurs ennemis, souvent ils ne le payèrent que de trahison ; il eut la sagesse de n'en point tirer une vengeance inutile afin de n'en point faire de nouveaux ennemis. Avec le même art et la même adresse, tout en se rendant la terreur des Iroquois, il sut gagner leur confiance, et chaque année il retirait de leurs mains un grand nombre de captifs français destinés à la mort.

La jeune société de Villemarie se fortifiait ainsi et le Gouverneur, plein d'initiative, répondait par de nouvelles institutions à chacun de ses accroissements, affermissant chaque progrès, maintenant avec vigilance l'intégrité des mœurs, retranchant avec sévérité les scandales venus du dehors. Juge intègre il réglait les différends, entretenait la paix et la concorde et veillait à l'honneur des familles par la sagesse et l'impartialité de ses jugements, ne fesant acception de personne.

Villemarie eut donc été un paradis pour les Français et les Indiens sans la terreur qu'inspiraient les Iroquois qui venaient massacrer nos alliés jusque sous les yeux des habitants. Reprenons les événements de plus haut.

CHAPITRE QUATORZIÈME.

Ruine des missions huronnes.—Les Iroquois se jettent sur Villemarie.—Catherine Mercier.—Exploits de Lavigne et de LeMoyne.—Siège de l'Hôtel-Dieu.—Départ de M. de Maisonneuve pour la France.

Sur les bords du lac Supérieur et du lac Huron, la société de Jésus, avec beaucoup de peines, avait fondé six églises chez les tribus huronnes et une septième chez les Algonquins. A ces missions travaillaient quinze Pères qui en un jour, allaient voir périr le fruit de leurs longs travaux et de leurs héroïques sacrifices.

L'une après l'autre ces missions furent attaquées par les Iroquois excités et armés par les Hollandais protestants de Manhatte et d'Orange.

M. d'Ailleboust fit tout ce qu'il put pour leur porter secours, il envoya soixante soldats et des munitions, mais ils arrivèrent trop tard : sur leur route ils rencontrèrent les Hurons échappés au massacre, et redescendirent avec eux pour les protéger.

Les Iroquois avaient surpris Saint-Joseph et y avaient massacré sept cents guerriers. Saint-Ignace, Saint-Louis, avaient eu le même sort, la terreur dépeupla quinze autres bourgs et les Iroquois poursuivirent les fuyards jusque chez les nations voisines qu'ils exterminèrent en partie, leur politique étant de faire le désert autour d'eux.

Les débris de ces malheureuses tribus se dispersèrent dans les bois, où ils périrent de faim, de froid ou sous les coups de leurs ennemis lancés à leur poursuite. Cinq missionnaires, les Pères Daniel, Brébeuf, Lalemant, Garnier, Chabanel, méritèrent dans cet immense désastre la palme du martyre.

De trente à quarante mille hommes qui habitaient le pays des Hurons, à peine en resta-t-il trois à quatre cents qui descendant le Saint-Laurent, après cinquante jours de navigation et de nombreux naufrages, avec des fatigues et des souffrances inouïes, arrivent à Québec le 26 juillet 1650.

Le Gouverneur-Général les fixa à la pointe occidendale de l'île d'Orléans, y fit construire un fort, une chapelle et une maison pour les missionnaires autour de laquelle les Hurons groupèrent leurs wigwams.

Ce malheur avait une portée incalculable et le contrecoup devait s'en faire sentir à tout le Canada, mais surtout à Montréal qui devenait l'extrême frontière de la colonie sans être désormais couverte par les tribus alliées. On ne peut être que touché de compassion et de pitié au spectacle de si grandes calamités, l'historien cependant doit avouer que ce désastre avait été depuis longtemps préparé par le peu de courage et la perfidie des Hurons : quelques milliers d'Iroquois suffirent pour éteindre, en quelques mois, un peuple de trente à quarante mille âmes et cette ruine fut comme un châtiment de la foi punique de ces tribus, qui se livraient sans combattre à leurs ennemis, les attiraient vers les établissements français, leur en dévoilaient la faiblesse, leur servaient de guides et de complices, au point que les Agniers, indignés de tant de couardise et de bassesse, au retour de leurs expéditions et de leurs défaites, leur fesaient expier leurs trahisons, en se vengeant sur eux de la mort de leurs compagnons.

Toute l'année 1650 Villemarie eut le douloureux spectacle de bandes de Hurons descendant le fleuve et se dirigeant sur Québec. Chaque troupe qui arrivait apportait la nouvelle de quelque malheur récent, d'un fort pris, de garnisons faites prisonnières, de villages incendiés et de massacres horribles. La vue de ces pauvres fuyards consternés, exténués par la misère, la fatigue et les souffrances, excitait la compassion des colons, mais aussi les tenait dans la plus grande anxiété ; il était facile de prévoir à quels assauts ils allaient être exposés, et ils se disaient " si nous qui ne sommes ici qu'une poignée d'européens, n'opposons une plus ferme et plus vigoureuse résistance que ne l'ont fait trente mille Hurons, il faut nous résoudre à être brûlés aussi nous-mêmes à petit feu avec tous les raffinements de la cruauté la plus inouïe."

N'ayant plus de Hurons à détruire et les Algonquins s'étant enfoncés dans les forêts, les Iroquois mal habiles à la pêche, ne pouvaient poursuivre là où il n'y avait point de chasse ; ils se rabattirent sur la colonie française, mais avec tant " d'opiniâtreté qu'à peine nous laissaient-ils quelques jours sans alarmes : incessamment nous les avions sur les bras et il n'y a pas de mois dans cet été, dit M. Dollier, où notre livre des morts ne soit marqué en lettre rouge."

Les Iroquois, dans ces rencontres, perdirent beaucoup de monde, mais leur nombre était si grand et leurs pertes si facilement réparées que le danger devenait de plus en plus pressant. Les pertes des

Français leur étaient bien autrement pénibles, et elles étaient irréparables.

" C'est une merveille, s'écrie le Père Ragueneau, qu'ils n'aient pas été exterminés par les fréquentes surprises des troupes iroquoises qui ont été fortement soutenues et repoussées diverses fois. M. de Maisonneuve a maintenu cette habitation par sa bonne conduite ; la paix y a régné entre les Français, et la crainte de Dieu."

De nombreuses actions de courage se sont perdues dans la mémoire des habitants, quelques-unes néanmoins ont survécu pour nous dire ce que furent celles qui ont été oubliées, et quels étaient les périls de ces temps malheureux.

Un brave et pieux colon dans l'usage de communier très souvent, Jean Boudart surnommé Grand-Jean, fut avec sa femme Catherine Mercier, la première victime de cette reprise d'hostilités. Boudard étant sorti de sa maison avec un nommé Chicot, fut surpris par huit ou dix Iroquois qui se précipitèrent sur eux. Chicot se cacha sous une souche, et les barbares donnèrent la chasse à Boudard qui s'enfuyait vers sa maison, et qui prêt d'y arriver, rencontra sa femme et lui demanda :

" Le logis est-il ouvert ?

—Non, lui répondit-elle, je l'ai fermé.

—Ah ! voilà notre mort à tous deux : fuyons promptement."

Et ils se mettent à courir, mais la femme ne put tenir pied à son mari et fut prise.

En entendant ses cris, Boudard revient sur ses pas et tombe sur les Iroquois à coups de poings avec tant de furie que, ne pouvant le faire prisonnier, ils lui abattent la tête d'un coup de hache. Sa femme, ils l'emmenèrent pour en faire " une horrible curée."

Le Moyne, Archambault et un troisième accourus au bruit qui se fesait tombent eux-mêmes dans une embuscade de quarante Iroquois cachés derrière l'hôpital. Ils voulurent reculer, déjà ils étaient cernés ; ils prirent alors le parti de se jeter dans l'Hôtel-Dieu, et, s'élançant pour briser le cercle qui les entoure, ils sont accueillis par une formidable décharge ; elle n'eut d'autre effet que de percer la *tuque* de laine de Le Moyne. La porte de l'hôpital était ouverte : ce fut une providence. Mlle Mance y était seule, elle eût été prise sans ce secours et la maison pillée et brûlée. Le Moyne et ses compagnons s'y barricadèrent et les barbares n'osèrent en forcer les portes.

Ils s'en retournèrent donc vers Chicot, toujours caché sous son arbre ; l'ayant trouvé, ils s'avancèrent pour le prendre, mais lui frappait si fort et du pied et des poings, qu'ils ne purent le faire prisonnier ; craignant eux-mêmes d'être surpris par les Français qui accouraient au secours, ils lui arrachèrent la chevelure avec une partie du

crâne, ce qui ne l'a pas empêché de vivre, dit la chronique, " près de quatorze ans, ce qui est bien admirable."

Catherine Mercier fut emmenée au pays des Cinq-Nations et cruellement brûlée par ces barbares. Après lui avoir déchiré le sein, ils lui coupèrent le nez et les oreilles et déchargèrent sur cette innocente victime tout le poids de leur rage. Dieu lui donna courage et piété. Dans ces horribles tourments, ses yeux étaient fixés au ciel, elle invoquait le nom de Jésus, en expirant elle l'avait encore sur les lèvres.

Le 10 mai de la même année 1651, à deux heures de la nuit, quarante Iroquois tentèrent d'incendier la brasserie ; ils furent vivement repoussés par les quatre soldats qui en étaient les gardiens. En même temps une autre troupe incendiait la maison de Lavigne et celle de Chauvin.

Le 18, un dimanche, à l'issue de la seconde messe, quatre colons s'en retournant le fusil sur l'épaule à la Pointe Saint-Charles tombent dans une embuscade ; aussitôt ils se jettent dans une redoute, c'était un trou ou un fossé environné d'abatis d'arbres, il y en avait plusieurs de cette sorte ménagés dans la campagne pour servir de refuges aux travailleurs en cas de surprise. Nos Français étaient résolus à vendre chèrement leur vie et ils commencèrent un feu bien nourri. Au bruit de la fusillade Lavigne, qui était le plus proche habitant accourt à leur secours. Avec une audace surprenante et un bonheur admirable, il donne dans quatre embuscades et y échappe, essuie soixante à quatre-vingts coups de fusils, sans s'arrêter franchit d'une légèreté et d'une vitesse extraordinaires tous les abatis et arrive sans être blessé jusqu'aux assiégés dont il ranime le courage.

Du Fort on entendait très bien les décharges. M. de Maisonneuve détacha aussitôt une compagnie, Le Moyne à leur tête, pour voler au secours des assiégés.

A peine les Iroquois virent-ils cette troupe à la portée du mousquet qu'ils firent une décharge générale. Mal leur en prit, ils ne blessèrent personne et n'eurent pas le temps de recharger, tant Le Moyne les fit serrer de près, les colons les tirèrent à plaisir ; eux, se voyant tomber de tous côtés, furent saisis de panique et prirent la fuite ; mais il fallait franchir les abatis où ils s'étaient engagés, et à mesure qu'ils grimpaient pour s'échapper nos soldats les abattaient comme des grives. Ils y laissèrent vingt-cinq ou trente des leurs, sans compter les blessés qu'ils réussirent à enlever. Les colons eurent quatre hommes de blessés, l'un d'eux, Léonard Lusure, ne survécut que deux jours à ses blessures.

Au milieu de ces surprises journalières, les habitants de Villemarie ne marchaient qu'environnés de précautions. La nuit un habitant n'eût osé ouvrir sa porte, le jour il n'allait pas à quatre pas sans être

armé de son mousquet, de son épée et de ses pistolets, sa maison était barricadée et munie de meurtrières comme un fort. Les Iroquois, de plus en plus insolents, les guettaient de si près qu'il y en avait toujours de cachés derrière les abatis et dans les taillis.

On en vint à cette extrémité que M. de Maisonneuve obligea à la fin tous les colons d'abandonner leurs maisons et toutes les familles de rentrer dans le Fort.

" L'Hôtel-Dieu étant isolé et loin de tout secours, le Gouverneur, dit Mlle Mance, m'obligea aussi moi-même de me retirer dans le Fort, et afin de conserver la maison de l'hôpital, il y mit une escouade de soldats en garnison pour la garder. Dans ce dernier dessein il y fit mener deux pièces de canon, placer des pierriers aux fenêtres des greniers et pratiquer des meurtrières tout autour du logis, en haut, en bas et même dans la chapelle qui servait de magasin d'artillerie."

Le Gouverneur fit occuper et fortifier également toutes les redoutes construites au milieu des champs pour protéger les travailleurs. D'aussi sages précautions sauvèrent la colonie; quoiqu'en petit nombre les Montréalais purent tenir tête aux Iroquois et repousser leurs attaques.

Le 26 juillet deux cents Iroquois vinrent s'embusquer dans un fossé, situé là où est aujourd'hui la rue Saint-Jean-Baptiste et qui couvrait les abords de l'hôpital; franchissant ensuite l'espace qu'occupe une partie de la rue Saint-Paul, ils fondent sur l'Hôtel-Dieu, résolus de s'en emparer et de l'incendier. Le major Closse y commandait treize hommes de garnison; il repoussa l'assaut avec vigueur. Le siège dura depuis six heures du matin jusqu'à six heures du soir. Pas un soldat n'était encore blessé, lorsque Archambault, chargeant un canon pour la troisième fois, la pièce éclata et le tua, mais elle fit un mal énorme aux Iroquois qui désespérés se retirèrent en incendiant, pour se venger, la moisson sur leur passage.

On priait dans tout le Canada. A Trois-Rivières, chaque famille avait un oratoire dans sa maison. L'un était dédié à Notre-Dame de Lorette, l'autre à Notre-Dame de Liesse, d'autres à Notre-Dame des Vertus, de Bonsecours, de Bonne Nouvelle, de la Victoire, et sous nombre de titres sous lesquels on honore la très-sainte Vierge dans la chrétienté. Soir et matin le père y rassemblait ses enfants et ses serviteurs pour y réciter les prières en commun et les litanies. On revenait à cet oratoire dans le cours de la journée, surtout le samedi et à chaque alarme pour obtenir la protection du ciel.

A Québec se construisait une grande église en l'honneur de Notre-Dame de la Paix. Dans toutes les familles on prenait un saint particulier pour protecteur; et l'on fesait vœu de communier au moins une fois en son honneur, pour obtenir la fin des hostilités.

Villemarie en était réduite aux dernières extrémités; à l'Hôtel-Dieu et au Fort il ne restait plus en 1651 qu'environ cinquante hommes; laissons parler un témoin ému de cette grande désolation:

" Ce triste état ayant continué près de deux ans sans recevoir ni forces, ni secours de France, et nous voyant dans une extrême faiblesse, sans pouvoir recevoir de renforts d'aucun des autres postes du pays, la crainte et l'effroi étaient partout. On ne parlait que des excès et des cruautés que les Iroquois exerçaient ici et ailleurs, et des ravages auxquels ils se portaient tous les jours, si bien que tout le pays était comme aux abois. Tous voulaient quitter le Canada, on ne s'entretenait d'autre chose: et on eût été forcé de prendre ce parti, si Dieu n'eût remédié à nos maux comme il le fit, en inspirant à M. de Maisonneuve de faire un voyage en France, pour demander du secours à Messieurs de Montréal."

Ce fut Mlle Mance elle-même qui pressa le Gouverneur de partir pour la France et mit à sa disposition 22,000 livres qu'elle tenait de Mme de Bullion à la seule condition qu'on lui donnerait cent arpents de terre sur le domaine des seigneurs et la moitié des bâtiments.

Il fallait à tout prix sauver la Colonie, et M. de Maisonneuve déclarait " que s'il ne pouvait obtenir au moins cent hommes, il ne reviendrait plus à Villemarie," et dans ce cas il devait en écrire à Montréal pour qu'on abandonnât l'habitation.

Le Gouverneur quitta donc Villemarie et confia à la prudence et au courage de M. d'Ailleboust des Musseaux la garde du Fort. Les colons consternés l'accompagnèrent en pleurs jusqu'au rivage.

CHAPITRE QUINZIÈME.

M. de Lauson Gouverneur-Général—M. de Maisonneuve et Mme de Bullion—Parmenda.

Les trois années de M. d'Ailleboust étaient expirées et son successeur arrivait à Québec au même temps où M. de Maisonneuve quittait Montréal.

Probe, homme de mérite bien informé des besoins du Canada, M. d'Ailleboust fit tout ce qu'il était possible de faire dans les années difficiles que traversa son gouvernement. Pour arracher les alliés à une ruine complète et affermir la sécurité de la Colonie, il conçut le projet de former une alliance défensive avec les nouvelles colonies anglaises, mais il n'entrait point dans le plan de nos rivaux de renoncer à l'alliance des Cinq-Nations et de détruire les Iroquois qui nous fesaient échec. Elles ne répondirent que par un refus. Les Hurons furent victimes de leur politique machiavélique. La fin de son administration arrivée, M. d'Ailleboust " laissa sans regret, dit le Père Charlevoix, une place où il ne pouvait être que le témoin de la désolation de la Colonie, dont on ne le mettait pas en état de soutenir la dignité."

Le nouveau gouverneur était ce même M. de Lauson qui avait cédé l'île de Montréal à M. de la Dauversière. Il ne s'en montra pas plus favorable à la colonie de Montréal, comme nous le dirons en son lieu. Ayant promis à M. de Maisonneuve lors de son départ, d'envoyer dix soldats à Montréal, il ne les fit partir que très tard " sans armes et sans vivres " " et les mit si nus dans une chaloupe qu'ils y pensèrent geler de froid," on était au 10 décembre.

C'était pitié de voir ces pauvres gens lorsqu'ils arrivèrent à Villemarie, semblables à des spectres vivants ; on douta quelque temps si c'étaient des hommes, il fallut bien le croire lorsqu'on les vit de près. De plus ils étaient d'une constitution si faible qu'il n'y avait guère de secours à attendre d'eux, même sur ces dix, deux étaient encore enfants. On les entoura de soins et on les rappela à la vie.

" Je ne veux rien dire touchant la conduite que ce bon monsieur a observée à l'égard de cette île, d'autant que je veux croire qu'il a toujours eu de très bonnes intentions quoiqu'elles lui aient été moins avantageuses : que s'il avait plus soutenu cette digue, ajoute M. Dollier, les inondations iroquoises n'auraient pas pris si facilement leurs routes vers Québec et n'y auraient pas fait les dégâts qu'elles y ont faits où ils n'y ont pas même toujours respecté sa famille."

On avait hâte à Villemarie de recevoir des nouvelles de M. de Maisonneuve, et Mlle Mance, pour en avoir plus tôt, descendit à Québec, où elle reçut de lui une lettre lui annonçant son retour pour l'année prochaine avec une forte recrue. Comme ce retour avait été jusqu'ici fort incertain, elle s'empressa d'en faire parvenir à Montréal l'encourageante nouvelle.

Dans la même lettre M. de Maisonneuve lui racontait son entrevue avec Mme de Bullion ; laissons-le lui-même nous en faire le récit.

" Ayant appris que l'une de mes sœurs était en procès avec Mme de Bullion, je m'offris de lui donner la main pour aller chez elle ; et sachant que cette dame n'ignorait pas mon nom à cause du gouvernement de Montréal, je me fis nommer en entrant, afin que mon nom lui renouvelât le souvenir du Canada. Dieu donna sa bénédiction à ma ruse ; car après que je l'eus saluée, et que ma sœur lui eut parlé de ses affaires, elle s'enquit de moi, si j'étais le Gouverneur de Montréal, qu'on disait être dans la Nouvelle-France. Je lui répondis que c'était moi-même, et que j'en étais revenu depuis peu."

—" Apprenez-nous, me dit-elle, des nouvelles de ce pays-là : quelles sont les personnes qui y demeurent, ce qu'on y fait, comment on y vit ; dites-le nous s'il vous plaît : je suis curieuse de savoir tout ce qui se passe dans les pays étrangers

—" Madame, lui dis-je, je suis venu chercher du secours pour tâcher de délivrer ce pays des dernières calamités où les guerres des Iroquois l'ont réduit, et de tenter si je pourrai trouver le moyen de prévenir sa ruine. L'aveuglement est extrême parmi les sauvages; néanmoins on ne laisse pas d'en gagner toujours quelques-uns à Dieu. Ce pays est grand, le Montréal est une île fort avancée dans les terres, très propre pour en être la frontière ; et ce nous sera une extrémité bien fâcheuse s'il faut abandonner ces contrées sans qu'il y reste personne pour annoncer les louanges de celui qui en est le Créateur. Au reste cette terre est un lieu de bénédiction pour ceux qui vont l'habiter : la solitude, jointe au péril de la mort où la guerre nous met à tout moment, font que les plus grands pécheurs y vivent avec édification et sont des modèles de vertu.

" Cependant, s'il faut tout abandonner, je ne sais ce que deviendra cette colonie, ni quel sera le sort d'une bonne fille qu'on appelle

mademoiselle Mance et c'est ce qui me fait le plus de peine. Si je n'ai un puissant secours à amener dans cette colonie, je ne puis me résoudre à y retourner, d'autant que mon retour serait inutile ; et si je n'y retourne pas je ne sais ce que deviendra cette bonne demoiselle, ni quel sera le sort d'une certaine fondation, qu'une dame charitable que je ne connais point, y a faite pour un hôpital, dont elle a établi cette bonne demoiselle administratrice : car enfin, si je ne sais les secourir, il faut que tout échoue et quitte le pays."

A ces mots elle m'interrompit et dit : Comment s'appelle cette dame ?

" Hélas, lui répondis-je, elle a défendu à Mlle Mance de la nommer. Au reste cette demoiselle assure que sa dame est si généreuse, qu'on aurait lieu de tout espérer d'elle, si elle pouvait avoir l'honneur de lui parler ; mais qu'étant si éloignée, elle n'a aucun moyen de lui exposer les choses. Qu'autrefois elle avait près de sa bienfaitrice un bon religieux qui les lui eût fait connaître et eût bien négocié cette affaire ; mais que maintenant que ce religieux est mort, elle ne peut lui parler ni lui faire parler, pas même lui écrire, cette dame lui ayant défendu de mettre son nom sur l'adresse d'aucune de ses lettres. Quand ce religieux vivait, elle lui envoyait ses lettres qu'il portait lui-même à la dame : à présent elle ne peut plus lui écrire ; si elle mettait seulement son nom pour servir d'adresse, sur une lettre, elle assure qu'elle tomberait dans sa disgrâce, et qu'elle aime mieux laisser le tout à la Sainte Providence, que fâcher une personne à qui elle est tant obligée, elle et toute la compagnie de Montréal.

" Voilà, madame, l'état où sont les choses. On est même si pressé de secours que la demoiselle, voyant que tous les desseins de la fondatrice sont prêts à être mis à néant, m'a donné pouvoir de prendre, en échange de cent arpents de terres défrichées que la Compagnie lui donne, vingt-deux mille livres de la fondation de l'Hôtel-Dieu, qui sont placées à Paris. Il vaut mieux, dit-elle, qu'une partie de la fondation périsse que le total ; servez-vous de cet argent pour lever des hommes, afin de garantir tout le pays en sauvant le Montréal. Je ne crains point, a-t-elle ajouté, d'engager ma conscience : je connais les dispositions de ma bonne dame ; si elle savait les angoisses où nous sommes, elle ne se contenterait pas de cela. Voilà l'offre que m'a faite cette bonne demoiselle. J'avais de la peine à l'accepter ; mais enfin en ayant été vivement pressé par elle, qui m'assurait toujours qu'elle pouvait hardiment interpréter la volonté de sa bonne dame, en cette rencontre, j'ai fait un concordat avec elle, pour les cent arpents de terre, en échange des vingt-deux mille livres, qu'elle espère pouvoir beaucoup aider à garantir le pays, et c'est

l'unique vue de ce concordat. Telle est donc, madame, la situation où nous sommes."

Madame de Bullion écoutait cet exposé habile, candide et délicat à la fois avec le plus vif intérêt et pria M. de Maisonneuve de revenir lui parler encore du Canada. Il le lui promit et retourna plusieurs fois. Elle lui témoigna toujours le même empressement pour l'entendre, prenait plaisir à le faire entrer dans son cabinet pour l'entretenir à loisir de toutes les particularités de la colonie. Mais jamais elle ne lui découvrit son nom : à Montréal elle n'était connue que sous le nom de la *Bienfaitrice Inconnue*, M. de Maisonneuve l'eut ignoré lui-même sans la nécessité où avait été Mlle Mance de le lui déclarer. Mme de Bullion ne lui fit point savoir qu'elle était la fondatrice de l'Hôtel-Dieu. Aux 22,000 livres de Mlle Mance, elle en ajouta 20,000 qu'elle confia au président de Lamoignon pour aider à former la nouvelle recrue.

Pendant les seize mois qui s'écoulèrent avant le retour de M. de Maisonneuve, il y eut beaucoup de sang répandu à Villemarie.

Les femmes se signalaient comme les hommes dans ces luttes journalières, où la victoire restait au sang-froid et au courage indomptable plus qu'à la force et à la barbarie. Un trait de ce genre, au mois de juillet 1652, vint jeter l'effroi et l'admiration dans tous les cœurs.

Une vertueuse mère de famille Martine Messier, femme d'Antoine Primot fut attaquée par trois Iroquois qui s'étant glissés dans les blés, tombèrent sur elle à l'improviste. Le fait se passait à deux portées de fusil du fort. Elle épouvantée pousse un grand cri, et à ce cri trois Iroquois sortent de leur embuscade et paraissent en armes.

Les trois assassins se croyant assez forts pour terrasser une femme sans défense, tombent sur elle à coups de hache. De son côté Martine se défend comme une lionne. Trois coups la renversent à terre : alors un des assaillants la croyant morte s'apprête à la scalper, mais cette femme vraiment forte se sentant saisie, reprend ses sens, se relève et plus furieuse que jamais saisit l'Iroquois par les extrémités inférieures et dans une puissante étreinte le jette à terre et le piétine. Dans cette lutte elle reçut encore quatre coups de hache, tomba évanouie par l'excès de la douleur, laissant échapper l'assassin qui s'enfuit avec ses compagnons craignant eux-mêmes d'être faits prisonniers.

Les Français en effet accouraient au secours de Martine. La trouvant baignée dans son sang, ils l'aident à se relever. L'un d'eux, par compassion, veut la prendre dans ses bras. Mais la bonne femme Primot, aussi vertueuse que courageuse, revenant à elle lui décharge sur le visage un rude soufflet.

—Que faites-vous ? lui disent les colons surpris, cet homme vous témoigne amitié sans penser à mal, pourquoi le frappez-vous ?

—" *Parmenda*, dit-elle en son patois, je croyais qu'il me voulait baiser."

" C'est chose étonnante, poursuit le narrateur, que les profondes racines que jette la vertu lorsqu'elle se plaît dans un cœur ; son âme était prête à sortir, son sang avait quitté ses veines et la vertu de la pureté était encore inébranlable dans son cœur. Dieu bénisse le saint exemple que cette bonne personne a donné dans cette occasion."

Depuis ce jour la bonne femme Primot ne s'appela plus que " Parmenda."

CHAPITRE SEIZIÈME.

Fait d'armes du major Closse. — Affaire de la Pointe-Saint-Charles. — Un fantôme. —Trève des Onnontagués. — Blocus de Trois-Rivières. — Paix de Québec.

Las des pertes qu'ils fesaient à Montréal, les Iroquois, vers la fin de l'été, résolurent de se jeter sur Trois-Rivières, où ils espéraient plus de succès; malheureusement ils n'y réussirent que trop. Dans une embuscade ils y tuèrent le gouverneur Duplessis avec un grand nombre des plus braves soldats.

Cette année 1652, si féconde en alarmes, se termina à Villemarie par un brillant fait d'armes du major Closse. Il était né à Saint-Denis de Mourgues, dans le diocèse de Trèves. Il s'était joint à M. de Maisonneuve dans la fondation de Villemarie uniquement dans le dessein d'y verser son sang pour y établir la foi catholique. Il était homme de cœur, intrépide, généreux, l'ami des braves, l'ennemi juré des poltrons. On le voyait partout où il y avait danger et partout il fesait des merveilles. Faute de monuments écrits, il est impossible de raconter toutes les nobles actions et les services immenses qu'il a rendus à Villemarie où il a combattu si vaillamment.

Il exerçait fréquemment ses soldats au maniement des armes, il leur apprenait à tirer juste et à tirer toujours devant eux, de manière à tuer le plus d'ennemis possible. Lui-même était singulièrement habile à manier le pistolet, semblable à ces guerriers dont parle le Livre des Juges qui avec leurs frondes pouvaient frapper un cheveu.

Un de ses plus beaux faits d'armes est celui que nous avons annoncé.

Le 14 octobre, les chiens découvriront l'ennemi. Le major, toujours sur pied et de toutes les bonnes occasions, eut l'honneur d'être chargé d'aller à la découverte. Il part avec vingt-quatre hommes et se dirige vers l'endroit que les chiens indiquaient. Pour y aller avec plus de prudence, il détache en éclaireurs Lalochetière, Baston et un

troisième dont le nom s'est perdu, il leur recommande de ne marcher qu'à la portée du fusil, et de ne point dépasser tel endroit qu'il leur désigne.

Emporté par son ardeur Lalochetière passe outre et monte sur un tronc d'arbre renversé pour y découvrir dans un bas fond l'ennemi qu'il y supposait caché. Mais l'Iroquois était plus près : en l'apercevant les barbares se lèvent, poussent le cri de guerre et visent le malheureux soldat. Lalochetière ne perd pas la tête, il vise le premier sauvage qui se présente, les deux coups partent en même temps et en même temps l'Iroquois et le Français roulent à terre frappés au cœur. Les deux autres éclaireurs à leur tour essuient une décharge générale, mais Dieu les protégea. Baston ne pouvant rejoindre le gros de la troupe, se jette dans une chétive maison de terre qui fut son salut.

Au premier coup de feu, le major avait mis ses soldats en état de défense. Il tint ferme quelque temps, mais les Iroquois étaient deux cents, ils commençaient un mouvement tournant, s'apprêtant à le cerner et à lui couper la retraite. Un brave habitant, Louis Prud'homme, voyant le danger de la maison où s'était jeté Baston, cria au major de se tenir sur ses gardes. Closse, tournant la tête, voit les Iroquois environner et la maison et sa troupe. Il donne l'ordre aussitôt de forcer le passage et de se jeter dans la masure. La manœuvre s'exécute avec audace et succès.

A l'abri des coups le major et ses hommes percent aussitôt des meurtrières dans les murs et commencent à faire grand feu sur l'ennemi : un seul excepté qui, saisi de terreur, se couche à plat ventre sur le sol, sans que ni menaces ni coups puissent le faire lever. Il fallut bien, dit la chronique " le laisser mort tout en vie " et s'occuper de répondre aux Iroquois.

Ils cernaient la maison de si près et tiraient si serré que les balles pénétraient à travers les murs de cette méchante masure et blessèrent Laviolette, le plus beau soldat de la colonie, un des plus intrépides et des plus vigoureux, qui s'était brillamment conduit dans les commandements qu'on lui avait quelquefois confiés.

Les meurtrières ouvertes, les assiégés eurent leur tour et dès les premières décharges couchèrent bon nombre d'assiégeants sur le sol. Les barbares furent alors fort embarrassés, c'est leur coutume de ne point laisser leurs morts au pouvoir de l'ennemi, ici ils ne pouvaient les enlever : tous ceux qui approchaient le payaient de leur vie.

Tant que les munitions abondèrent, les assiégés conservèrent leur supériorité, à la fin elles commencèrent à manquer et le major s'en inquiéta. Il fit part de ses craintes à Baston qu'il savait bon coureur. Baston, plein de courage, s'offrit pour aller demander du ren-

fort. Le plan concerté, M. Closse se mit en état d'en faciliter l'exécution, il fait ouvrir la porte et multiplier les décharges; profitant du trouble que cette sortie jette parmi les Iroquois, Baston part comme l'éclair, franchit leur ligne et arrive au château.

Bientôt il revient avec huit ou dix hommes bien approvisionnés et deux pièces de campagne chargées à cartouches, profitant d'un rideau qui voile leur marche ils arrivent, sans être aperçus, jusqu'à la portée du canon; en débouchant en vue des Iroquois, ils lancent leur volée; à ce signal, le major fait une sortie vigoureuse et Baston rentre dans la redoute avec tout son monde.

Le feu recommence plus violent; les barbares découragés commencent à plier et se préparent à fuir; ce n'était pas chose facile, ils étaient trop en vue, ils parvinrent cependant à enlever le plus grand nombre de leurs morts qui étaient au-dessus de cinquante.

Les Indiens cachent leurs pertes autant qu'ils le peuvent, mais sur ce combat ils n'ont pu s'en taire, et les exagérant au contraire, ils en parlaient en disant : nous y " sommes tous morts."

Ils ont eu de plus trente-sept à quarante blessés parfaitement estropiés. Au reste, c'est chose admirable que la prestesse avec laquelle ils enlèvent leurs morts " quoiqu'ils ne soient pas très forts en autre chose, dit M. Dollier, ils ne laissent pourtant pas de porter aussi pesant qu'un mulet, ils s'enfuient avec un mort ou un blessé comme s'ils n'avaient quasi rien. C'est pourquoi il ne faut pas s'étonner après les combats, s'il se trouve peu de personnes, puisqu'ils ont une si grande envie de les emporter."

Les Français ne perdirent que Lalochetière, et n'eurent de blessé que Laviolette dont la plaie ne fut pas mortelle.

Vers la fin de la même année ou le commencement de 1653, une armée formidable d'Iroquois fondit sur une redoute de la Pointe-Saint-Charles défendue seulement par quatre soldats; au bruit de la fusillade, le commandant demande à la garnison :

" Est-ce que vous laisserez périr vos camarades ? "

Vingt d'entre eux s'offrent aussitôt pour les délivrer, et après avoir reçu l'absolution, partent sous la conduite du major Closse.

Ils prennent un chemin détourné pour arriver plus près de l'ennemi sans être vus. Ils ne purent cependant le surprendre, les Iroquois les découvrirent et poussant de grands cris firent sur eux, selon leur habitude, une décharge générale et tuèrent quatre hommes. Ce n'en était pas moins une imprudence qu'ils payèrent cher. Aussitôt le major commande aux seize qui lui restent de tuer chacun leur homme, ce qui fut fait, puis prenant leurs pistolets et courant aux Iroquois avant qu'ils eussent le temps de recharger leurs arquebuses, ils en tuent seize autres, en voilà trente-deux couchés sur

le sol. Les Iroquois n'y tiennent plus : avec une agilité extrême ils s'enfuient vers le fleuve, les Français les poursuivent l'épée dans les reins, les barbares se précipitent dans leurs canots pour éviter la mort, et le major Closse va délivrer les quatre assiégés dans la redoute et, sous les yeux des Iroquois tremblants, il les ramène en triomphe au fort de Villemarie.

Nous ne pouvons raconter tous les engagements partiels qui se renouvelèrent presque tous les jours de l'année 1652 jusqu'à l'arrivée de M. de Maisonneuve, ce serait fastidieux et abuser de la patience des lecteurs. Les plus remarquables sont seuls signalés; ceux qui ont une importance incontestable sur le sort de Villemarie ou de la colonie; ceux qui font connaître la situation du pays ou révèlent quelque trait de mœurs du caractère des colons ou de celui des Indiens.

L'année 1653, il ne se passa pas un mois sans que les Iroquois fissent quelques tentatives sur Montréal, mais ils eurent peu de succès. Les colons se secouraient mutuellement et avec tant de résolution et de courage que dès qu'un coup de fusil se fesait entendre quelque part, tous y couraient " à toutes jambes, dit la relation, sans crainte du péril ils allaient au feu comme à un beau repas."

On était si persuadé à Québec que le poste n'y était pas tenable, que l'on croyait tous les Montréalais déjà rendus dans l'autre monde, et les Agniers installés dans le château, ce qui donna lieu à une très plaisante aventure.

Au printemps de 1653, M. de Lauson envoya une barque à Montréal, avec l'ordre de ne point approcher du Fort, qu'ils n'y vissent des Français de crainte que les Iroquois n'y fussent en embuscade. Nos Québecquois exécutèrent l'ordre à la lettre, et vinrent ancrer à une certaine distance de la Pointe-à-Callière. Le fleuve était couvert de brouillards; on pouvait à peine distinguer le château. De leur côté nos Montréalais n'étaient pas d'accord, les uns avaient cru distinguer une barque, les autres n'avaient rien vu, et croyaient que c'était un fantôme ou une diablerie, ils ne bougèrent pas. Les gens de Québec, lassés d'attendre, s'en retournèrent racontant qu'il n'y avait plus de Français à Montréal. Les premières nouvelles venues ensuite de Québec apprirent que la barque était réellement montée et on rit beaucoup de l'aventure.

On était persuadé au Canada que si Montréal se soutenait contre tous les assauts des barbares, il le devait à une assistance visible du ciel, à la confiance et à la piété de ses habitants envers la Mère de Dieu.

En ces temps où les Iroquois tenaient les colons étroitement assiégés dans le Fort, les deux missionnaires qui résidaient à Ville-

marie les portèrent à recourir à la Très-sainte Vierge par de nouvelles pratiques de dévotion. On fit des jeûnes, des aumônes, on établit les Quarante-Heures, on offrit plusieurs communions, enfin on fit le vœu solennel de célébrer chaque année, publiquement, la Fête de la Présentation de Marie au Temple, que M. Olier venait de donner comme fête patronale aux prêtres de sa compagnie. On voulait obtenir par l'intercession de cette puissante Protectrice, ou la conversion des sauvages, ou la paix, ou leur extermination s'ils ne voulaient pas se convertir à la foi. "Chose bien remarquable, dit le P. Mercier, depuis ce temps non-seulement les Iroquois n'ont eu sur nous aucun avantage, mais ils ont perdu beaucoup de monde dans leurs attaques, et à la fin Dieu les a touchés si fortement qu'ils sont venus nous demander la paix."

Il y eut en effet des combats où une vingtaine de Français essuyaient des décharges de plus de deux cents coups sans perdre un seul homme. De leur côté ils abattaient un si grand nombre d'hommes que les chemins par lesquels s'enfuyaient les blessés, ou les sauvages valides emportant leurs morts étaient inondés de sang et longtemps encore après leur départ, les chiens rapportaient au Fort des lambeaux entiers de corps humains.

Dès cette même année, 1653, il y eut un commencement de paix. Le 26 juin soixante Onnontagués parurent en vue de Villemarie, criant qu'ils étaient envoyés par leur nation pour conclure la paix. On craignit d'abord une trahison, mais en les voyant approcher sans armes et sans défiance, on les reçut au château, on les traita avec affection, on accepta leurs présents, on y répondit par de plus considérables, et après de grandes réjouissances où les Français se mêlèrent aux Indiens, on les renvoya enchantés de leur voyage.

En traversant la bourgade des Onneiouts, ils étalèrent à leurs yeux les présents qu'ils avaient reçus, fesant l'éloge des habitants de Montréal; "Ce sont, disaient-ils, des démons quand on les attaque, mais les plus doux, les plus courtois, les plus affables qui soient au monde quand on les traite en amis."

L'envie prit alors aux Onnéiouts de faire aussi leur paix. Les Agniers, les Tsonnontouans, les Goyogouins, n'entraient pas dans cette alliance. Quoique unies par des intérêts communs, chacune des Cinq-Nations conservait son indépendance naturelle comme un droit inaliénable: il en était de même pour chaque particulier vis-à-vis des chefs de la nation. Le caprice d'une mauvaise tête, un songe, une fantaisie, pouvait compromettre les alliances les plus sincères et perpétuer la guerre selon son humeur sauvage.

Les Onnéiouts vinrent donc à Montréal, avec un grand collier et

firent la paix, et comme preuve de leur sincérité, ils apprirent à M. des Musseaux que six cents Agniers marchaient sur Trois-Rivières.

Cependant M. de Maisonneuve que l'on attendait de jour en jour n'arrivait pas. Plusieurs colons découragés étaient descendus à Québec pour retourner en France. Mlle Mance avait profité de cette occasion pour les y accompagner, et en y arrivant elle apprit de M. du Hérisson qui débarquait, que le Gouverneur de Villemarie était en mer avec une recrue de plus de cent hommes. Cette heureuse nouvelle la combla de joie et elle pria M. de Lauson de la faire parvenir sans délai à Montréal. Il ne put lui refuser une si juste demande et dépêcha une chaloupe. Avant d'arriver à Trois-Rivières, elle fut retenue par des vents contraires, et rencontra trente à quarante Québecquois, qui avaient donné la chasse aux Iroquois dans le but de délivrer le P. Poncet enlevé de Sillery quelques jours auparavant.

Ils s'en revinrent ensemble et apportèrent à Québec la nouvelle du blocus de Trois-Rivières par les Agniers. La consternation fut à son comble dans la Capitale. On se mit à offrir des vœux pour le prompt retour de M. de Maisonneuve que l'on appelait " le Libérateur du Pays." Le I5 août on publia à la grand'messe un mandement de Jubilé de l'Archevêque de Rouen, et en présence d'un grand concours et du Gouverneur-Général, on déclara que ce prélat était le propre évêque de la Nouvelle-France.

M. de Maisonneuve, nous le verrons, était encore loin du Canada, et il ne pouvait arriver à temps pour faire lever le siège de Trois-Rivières. Le salut lui vint de Montréal, et voici de quelle manière.

Une bande d'Agniers pour faire diversion et occuper Villemarie, se détacha du gros de l'armée et se jeta dans l'île. Leur piste fut découverte par le capitaine Annontaha à la tête d'une bande de Hurons. Il en donna aussitôt avis au Fort. On forma deux partis et les Iroquois furent cernés. Il leur fallut combattre en champ clos, étant des plus braves de leur nation, et s'étant retranchés derrière un abatis de grands arbres, ils vendirent chèrement leur vie. La meilleure partie fut tuée: quelques-uns s'échappèrent, le reste fut obligé de se rendre, et les prisonniers furent internés au château.

M. des Musseaux songea aussitôt à utiliser cette capture pour le salut de Trois-Rivières. Il assembla les plus prudents des habitants et tint conseil. Il fut convenu d'envoyer Annontaha parlementer avec les Agniers et de leur promettre la délivrance de leurs prisonniers s'ils se retiraient en paix. Comme ces prisonniers étaient les plus braves guerriers de la nation, on espérait voir réussir la négociation.

Sur la proposition de LeMoyne, le brave Annontaha accepta

d'exposer sa vie pour le bien du pays, et descendit à Trois-Rivières dans un canot lestement équipé. Il y arriva heureusement le 24 d'août. Etant monté sur un tertre élevé, il cria aux Iroquois d'une voix forte et assurée :

" Ne vous avisez pas de faire mal aux Français : je viens de Montréal, nous y avons pris tel et tel de vos capitaines que vous y aviez envoyés. Ils sont maintenant à notre discrétion ; si vous voulez leur sauver la vie faites la paix."

Les Iroquois ayant nommé leurs chefs et s'étant assurés qu'ils étaient prisonniers, répondirent : " Volontiers nous ferons la paix pourvu que nos captifs nous soient rendus."

Cette réponse traduite aux assiégés fit renaître l'espérance dans tous les cœurs. Comme on doutait toujours de la sincérité des Agniers, on insista :

—Si les Iroquois veulent vraiment la paix, qu'ils rendent le Père Poncet et son compagnon, pris depuis peu, aux environs de Québec.

Le capitaine ennemi qui portait la parole fut surpris de cette nouvelle, et répondit :

—Je n'ai pas su qu'on ait pris des Français : mais je vais envoyer deux canots en diligence dans notre pays, et empêcher qu'on ne leur fasse aucun mal, et je vous donne ma parole que s'ils sont encore vivants vous les verrez bientôt arriver."

La joie que fesait naître l'espoir de la paix, faillit être troublée par la légèreté imprudente des Hurons de Villemarie. Malgré les représentations de M. des Musseaux ils s'obstinèrent à vouloir descendre à Québec avec leurs prisonniers. Ils voguaient sans défiance sur le fleuve lorsqu'un jour, ils se trouvent en vue de toute la flotte Iroquoise ; ils s'arrêtent, une partie tourne le cap vers la terre et se sauve dans les bois. Les autres ne voulant point reculer songent à massacrer leurs prisonniers. Aonéaté leur chef eut une meilleure pensée ; s'adressant au capitaine des Iroquois captifs, il lui dit :

" Mon neveu, ta vie est entre mes mains ; je te peux tuer et me sauver aussi bien que les autres, ou me jeter au milieu de tes gens pour en massacrer autant qu'il me serait possible : mais ton sang et celui de tes gens ne nous retireraient pas des malheurs où vos armes nous ont jetés. Nous avons parlé d'alliance, puisque la paix est plus précieuse que ma vie, j'aime mieux la risquer dans le dessein de procurer un si grand bien à mes petits neveux, que de venger par l'effusion de ton sang la mort de mes ancêtres. Au moins mourrai-je honorablement, si on me tue après t'avoir donné la vie. Et toi si tu me laisses massacrer par tes parents, le pouvant empêcher, tu passeras le reste de tes jours dans le déshonneur ; tu seras tenu pour un lâche

d'avoir souffert qu'on mît à mort celui qui venait de te donner la vie."

Atonhieiarha répondit: "Mon oncle, tes pensées sont droites. Il est vrai que tu me peux ôter la vie: mais donne-la moi pour te la conserver. La gloire que j'ai acquise à ma nation par mes victoires, ne me rend pas si peu considérable dans l'esprit de mes compatriotes, que je ne puisse t'assurer de la vie toi et tes gens. Si les miens te veulent attaquer, mon corps te servira de bouclier. Je souffrirais plutôt qu'ils me brûlassent à petit feu que de me rendre méprisable jusqu'à ce point, de ne pas honorer votre bienfait et mon retour par votre délivrance."

Rassurés par ces paroles les Hurons lancent leurs canots au cours du fleuve et sont bientôt entourés par toute la flotte Iroquoise. Aonéaté pourtant se fiait peu à leurs témoignages d'amitié et se mit à chanter sa chanson de mort, vantant ses anciennes prouesses, le nombre d'ennemis qu'il a tués, les cruautés qu'il a exercées sur eux, et il espère que ses neveux vengeront un jour celles auxquelles il va être bientôt livré.

—" Tu n'es ni captif, ni en danger de mort, lui crient les Agniers, tu es au milieu de tes frères, et tu sauras que le Français, le Huron et l'Iroquois n'ont plus de guerre ensemble: quitte donc ta chanson de guerre et entonne la chanson de paix.

Ils discutèrent longtemps, le Huron demeurant toujours incrédule; pour le rassurer on lui rendit tout son bagage qui d'abord avait été saisi. Son arquebuse n'y était pas.

" Quoi donc, s'écria-t-il, ôte-t-on les armes à un homme qui se trouve seul contre cinq cents ?"

Les Iroquois jettent à ses pieds cent arquebuses pour qu'il en choisisse une, la sienne n'ayant pu être retrouvée. Cela fait on rentre à Trois-Rivières; les chefs Iroquois suivent les Hurons dans le fort et fraternisent avec les habitants, et ils laissent des otages en gage de leur sincérité. Un capitaine Agnier descendit à l'île d'Orléans où le reçut M. de Lauson. La paix fut conclue au mois de septembre, à la condition que le père Poncet serait rendu à la colonie.

L'anxiété n'en restait pas moins grande, en ne voyant pas venir le vaisseau de M. de Maisonneuve. " Les Iroquois ont tant fait de ravages en ces quartiers, écrivait la Mère de l'Incarnation, qu'on a cru quelque temps qu'il fallait repasser en France. L'*habitation* de Montréal leur a puissamment résisté et donné la chasse avec perte de leurs gens. Maintenant on fait les récoltes qui sont belles; outre cela il nous vient du secours de France, ce qui console tout le pays. C'eût été une chose déplorable, s'il eût fallu en venir à cette extrémité que d'abandonner le pays; et de plus les sauvages (chrétiens)

n'ayant pas assez de forces pour résister aux Iroquois, eussent été dans les hasards continuels de perdre la vie et peut-être la foi. Mais enfin nous attendons du secours, que M. de Maisonneuve, Gouverneur de Montréal, amène de France."

Pour hâter ce retour on multiplia les prières publiques et le 8 septembre, jour de la naissance de la Très Sainte Vierge, eut lieu une procession générale à Québec, "pour gagner le cœur du Fils, par l'entremise de la Mère." On fit marcher quatre cents mousquetaires bien armés qui faisant leurs décharges de temps en temps bien à propos, dit la relation de 1653, donnèrent l'épouvante aux Iroquois, qui étaient descendus pour parler de la paix."

Qu'étaient donc ces quatre cents mousquetaires, qui laissaient ravager le pays jusqu'aux portes de la capitale, et qui n'étaient bons qu'à parader ? probablement les sauvages de Sillery et les Hurons de l'île d'Orléans! Il faut croire que les Agniers se remirent promptement de cette épouvante car ils ne tardèrent pas à faire encore parler d'eux.

CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

1653

La Sœur Marguerite Bourgeoys.

Le soin de M. de Maisonneuve arrivé à Paris, fut de former un corps de colons capables d'aider le développement de Villemarie en temps de guerre et en temps de paix. Il préféra des jeunes gens robustes et exercés au maniement des armes, ayant une profession ou un métier, mais surtout des hommes de bien et de mœurs irréprochables. Aidé de M. de la Dauversière, il fit la levée en Picardie, en Champagne, en Normandie, dans l'Ile de France, la Touraine, la Bourgogne, mais principalement dans le Maine et l'Anjou, aux environs de la Flèche.

La Compagnie de Montréal les transportait, les nourrissait, les logeait à ses frais pendant cinq ans, leur fournissait les instruments de leur art ou les outils de leur métier, et leur payait des gages qui dans l'ensemble montaient jusqu'à sept mille cinq cents livres par an. Et comme la plupart de ces engagés n'avaient ni les vêtements, ni les autres accessoires du voyage, les avancés qui leur furent faits montèrent la dépense générale jusqu'à onze mille livres.

Avant de quitter la France, M. de Maisonneuve se rendit à Troyes pour y saluer ses deux sœurs Mme de Chuly et la Supérieure de la Congrégation de Notre-Dame.

L'arrivée du Gouverneur de Montréal rappela aux religieuses de Troyes les premiers vœux qu'elles avaient formés de passer au Canada, elles renouvelèrent leurs instances pour que quelques unes de leurs sœurs le suivissent à Montréal. Ce fut encore sans succès, la situation présente de la Colonie n'était pas favorable à un établissement de ce genre.

Toutefois la sœur de M. de Maisonneuve ne laissa pas de parler à

son frère d'une jeune fille, présidente de leur Congrégation externe, et de lui en faire un grand éloge. Le Gouverneur pria de la faire appeler.

Elle s'appelait Marguerite Bourgeoys. Elle était née le 17 Avril 1620, d'une honnête famille dans le négoce.

Sa mère n'eut point à déposer sur son berceau une couronne de marquise, mais elle lui réservait un brillant héritage, le trésor de ses vertus.

L'enfant élévée avec le plus grand soin, donna bientôt des signes de sa piété et de sa future vocation. Elle n'avait pas encore dix ans, et déjà avec ses petites compagnes elle s'essayait à la vie religieuse. "Nous accommodions cela, dit-elle, comme pouvaient le faire des enfants." Mais Dieu y avait ses desseins.

Sous les grâces de l'enfance elle laissait déjà poindre une certaine gravité qui annonçait la vierge prudente. Une grande facilité pour apprendre, une adresse remarquable pour toutes sortes d'ouvrages, une maturité de jugement surprenante pour son âge, lui donnaient sur ses jeunes amies un ascendant qui promettait une fondatrice de Communauté.

La mort prématurée de sa mère, ménagée peut être par la Providence, pour donner l'essor à ses qualités précoces, la mit à la tête de la maison de son père, qui livré à son commerce et sûr de la sagesse de sa fille, lui confia le soin intérieur de la famille et de l'éducation de ses plus jeunes enfants.

A la suite d'une illumination surnaturelle où elle comprit le néant des vanités mondaines, elle se trouva si changée qu'elle ne se reconnaissait plus, de ce jour data pour elle, une vie plus parfaite que celle qu'elle avait alors menée, toute immolée à Dieu et au service du prochain.

Pour se soutenir dans une telle vie elle entre dans une Association de jeunes personnes, dont le but est de s'encourager dans le bien : elle en devient le modèle et la Présidente jusqu'à son départ pour le Canada.

Ses Directeurs pensent qu'elle est appelée à la vie religieuse, mais toutes les démarches que par leur conseil, elle entreprend dans ce sens échouent. Dieu l'avait ainsi préparée, lorsque M. de Maisonneuve témoigna le désir de faire sa connaissance.

A peine la sœur Bourgeoys fut-elle entrée au parloir de la Congrégation, à peine eut-elle aperçu le Gouverneur de Villemarie, qu'elle s'arrêta étonnée, toute surprise et s'écria :

"Voici mon prêtre! voici celui que j'ai vu dans mon sommeil!"

Une exclamation si singulière excita la curiosité générale, la Sœur raconta que durant son sommeil elle avait vu un homme grave et

vénérable, portant un habit simple de couleur brune, partie laïque, partie ecclésiastique, comme en portaient alors les prêtres en voyage. Elle l'avait vu jusqu'à trois fois différentes, et dans l'une de ces visions il lui était apparu entre saint Jean-Baptiste et saint François d'Assise, en même temps elle avait compris qu'elle aurait avec cette personne des relations particulières pour la gloire de Dieu et le salut du prochain ; et cette personne qu'elle n'avait jamais vue auparavant, était le Gouverneur même de Montréal.

Ce récit amusa beaucoup les religieuses. L'aventure prit une tournure plus sérieuse, lorsque M. de Maisonneuve ayant écouté attentivement cette sainte fille, se sentit pénétré pour elle d'estime et de confiance.

" Consentiriez-vous, lui demanda-t-il, à passer à Montréal, pour y tenir une école, et y instruire chrétiennement les enfants ?

" —Je partirai sans hésiter, répondit-elle, et avec bonheur, sur la permission des supérieurs ecclésiastiques, pour me consacrer au service de Dieu, dans cette lointaine mission."

A ce dénouement si inattendu, les dames de la Congrégation redoublèrent leurs sollicitations avec plus d'instances que jamais.

" Je ne puis, à mon grand regret, leur répondit M. de Maisonneuve, accepter vos offres généreuses, ma commission ne m'autorise pas à emmener des religieuses cloîtrées, mais seulement des filles séculières qui puissent au besoin se transporter partout."

Bien des obstacles s'opposaient à un pareil projet, mais l'autorité ecclésiastique l'approuva, le ciel lui-même parla. La Mère de Dieu vint dissiper les incertitudes de la sœur : " *Va*, lui dit-elle, *je ne t'abandonnerai point.*"

Elle était cependant en proie à de vives inquiétudes, comment partir seule avec des gens de mer et de nouvelles recrues ?

M. Jendret, son directeur, l'assura qu'elle fonderait à Montréal la communauté qu'elle n'avait pu fonder à Troyes.

" Mais, reprit la Sœur, je suis seule pour partir, et seule je ne suis pas une communauté.

" —Votre bon ange, reprit M. Jendret, le mien, et vous, vous serez trois.

" — Comment, puisqu'on me refuse une compagne, partirais-je seule sans d'autre conduite que celle d'un gentilhomme que je n'ai jamais vu ?

" —Mettez-vous entre les mains de M. de Maisonneuve comme entre celles d'un des *premiers chevaliers de la Reine des Anges.*"

Elle partit donc et s'en alla attendre à Nantes, que M. de Maisonneuve eût terminé tous les préparatifs du départ.

Elle partit comme les apôtres, sans sou, ni maille, n'ayant pour bagage qu'un léger paquet qu'elle eût pu porter sous son bras.

Il n'était pas difficile de voir dans ce concours de circonstances extraordinaires un trait marqué de la divine Providence. Quoique M. de Maisonneuve ne pénétrât pas alors toute l'étendue de ses desseins, il comprit néanmoins que, dans l'état présent de la colonie, c'était tout ce qui pouvait arriver de plus avantageux, car il y avait peu de monde à Montréal, et une seule maîtresse avant de longues années pouvait suffire.

Arrivé à Nantes, le Gouverneur pressa le départ. La troupe des émigrants se composait de cent huit hommes, tous gens de cœur, et en état de défendre vaillamment Montréal. On descendit la Loire en bateau, pour aller prendre le vaisseau à Saint-Nazaire, situé sur une pointe de terre à l'embouchure du fleuve. La sœur Bourgeoys y trouva de vertueuses compagnes que M. de la Dauversière envoyait à Villemarie et ce lui fut une grande consolation.

Tout le monde s'embarqua sur le *Saint-Nicolas* et l'on quitta la rade pour prendre la mer le 20 du mois de juin 1653.

CHAPITRE DIX-HUITIÈME.

1653–1657.

Saint-Nazaire.—Une voie d'eau.—La peste.—Triste état de la colonie.—Conspiration des Iroquois.—Le Grand chef *La Barrique*.

Le *Saint-Nicolas* voguait à pleines voiles vers le Nouveau-Monde, il avait déjà fait trois cent cinquante lieues en mer, lorsqu'on s'aperçut que sa coque était pourrie et qu'il fesait eau de toutes parts. Matelots, passagers coururent aux pompes, on travailla nuit et jour inutilement l'eau montait toujours quoique lentement, et commençait déjà à gagner les provisions. Force fut donc de revenir à Saint-Nazaire.

" En approchant de terre, raconte la sœur Bourgeoys, nous périssions, sans le secours que, par la grâce de Dieu, nous reçûmes des habitants de ce lieu. J'étais fort en peine de nous voir dans ce danger, car nous étions près de cent vingt passagers, sans prêtre, et nos cent huit soldats étaient mal préparés pour mourir aussi bien que tout le reste. M. de Maisonneuve fit mettre tous ses soldats dans une île, d'où l'on ne pouvait s'échapper, car autrement il n'en serait pas demeuré un seul. Il y en eut même qui se jetèrent à la nage pour se sauver, car ils étaient comme des furieux et criaient qu'on les menait à la perdition."

Cette femme forte demeura tranquille et résignée au milieu de ce tumulte; elle donna ses soins à calmer et à ramener les esprits aigris par la souffrance et elle ne contribua pas peu par ses douces paroles à rétablir la paix et la subordination parmi la troupe révoltée.

On perdit beaucoup de temps à chercher et à équiper un autre vaisseau et la recrue ne reprit la mer que le jour de Sainte-Marguerite, 20 juillet, après avoir entendu la sainte messe.

Dieu qui préparait des héros et des martyrs dans la plupart de ces

hommes, semblait se plaire à les éprouver, à en faire des hommes de foi, de patience et de courage. Le malheur a toujours cet avantage dans les âmes chrétiennes, qu'il les rapproche de Dieu et les ramène à l'observation de leurs devoirs. Cette fois ce fut la contagion qui les visita. Comme ils avaient eu beaucoup de misère à endurer à la suite du premier accident, un grand nombre en furent atteints et M. de Maisonneuve perdit huit de ses hommes.

La sœur Bourgeoys aidait le Gouverneur dans le soin de ses malades, elle fit de cette traversée une véritable mission, veillant les pestiférés le jour et la nuit, les assistant à leurs derniers moments, instruisant les matelots et utilisant leurs loisirs dans de saints exercices de piété, commandant à tous le respect et l'admiration par ses vertus, et gagnant les cœurs par son héroïque charité.

Nous arrivâmes enfin, s'écrie la Vénérable Sœur, le jour de la Saint-Maurice, le 22 septembre. Mais on ne prit point garde à une arête qui s'enfonça tellement dans le navire, en arrivant devant Québec, que les grandes marées ne purent le relever, et qu'il fallut le brûler sur place. Notre arrivée redonna la joie à tout le monde."

De solennelles actions de grâces furent en effet rendues à Dieu pour ce secours si opportun, car le pays était dans une détresse extrême. Depuis un an le magasin de Montréal n'avait pas reçu une seule peau de castor. A Trois-Rivières où les sauvages descendaient en plus grand nombre, le produit de la traite avait été employé à fortifier la place. Dans tout le pays les dettes ne s'acquittaient plus et l'on avait peine à supporter les charges les plus indispensables de l'administration. Rien ne peint mieux le triste abandon où la Grande Compagnie laissait la capitale même du Canada, que le spectacle dont fut témoin la sœur Bourgeoys en y arrivant.

" Il n'y avait à la Haute-Ville que cinq ou six maisons et dans la Basse-Ville que le magasin des Pères Jésuites et celui de Montréal. Les hospitalières étaient habillées de gris, enfin tout était si pauvre que cela faisait pitié."

Tel était le Canada en 1653. Ces groupes de colons qui s'intitulaient villes, n'étaient que des postes militaires et des comptoirs de commerce où le plus souvent on n'habitait que le fort.

M. de Lauson avait besoin de soldats et il fit son possible pour retenir la recrue à Québec, mais M. de Maisonneuve avec une modeste fermeté lui représenta qu'une telle levée avait trop coûté à la Compagnie de Montréal pour en sacrifier un seul homme : comme il était pourvu d'une lettre de cachet du roi Louis XIV qui prolongeait ses pouvoirs de Gouverneur, M. de Lauson ne renouvela pas ses instances ; mais quand la recrue voulut se mettre en route pour Montréal, on refusa, avec peu de loyauté, les barques qu'on avait pro-

mises, et il fallut perdre un temps précieux pour assembler une flottille.

La sœur Bourgeoys sut utiliser ce temps de repos, pour soigner les malades et achever leur complet rétablissement. L'âme en profita autant que le corps, ces hommes que la sainte fille n'avait pas trouvés disposés à mourir, par son zèle et par la grâce de Dieu, se trouvèrent entièrement changés "comme le linge, dit-elle, qu'on a mis à la lessive."

A Québec, M. de Maisonneuve rencontra Mlle Mance qui l'attendait avec inquiétude. Il lui fit connaître la compagne de son voyage : " J'amène, lui dit-il, une excellente fille nommée Marguerite Bourgeoys, personne de bon sens et de bon esprit et dont la vertu est un trésor, qui sera d'un puissant secours au Montréal," puis faisant allusion au pays de Mlle Mance et au sien : " Au reste, ajouta-t-il, c'est encore un fruit de notre Champagne, qui semble vouloir donner à ce lieu plus que les autres provinces réunies ensemble."

Mlle Mance accueillit donc la nouvelle venue comme une sœur que Dieu lui donnait pour seconder son zèle, et elle mit en elle toute sa confiance.

Etant parvenu à se procurer des barques, le Gouverneur partit au mois d'octobre pour Montréal. Il ne s'embarqua que le dernier ; ne voulant laisser personne derrière lui. Ce fut une joie incomparable à Villemarie de le voir arriver avec une force de cent hommes et de toutes parts un long chant d'actions de grâces s'éleva jusqu'au trône de la reine du ciel, patronne et protectrice puissante de cette colonie fondée à la gloire de son nom.

La nouvelle recrue n'eut guère le temps de respirer, car la guerre recommençait pour la troisième fois. En descendant à Québec et en y ramenant le P. Poncet, le but des Iroquois n'était pas de faire la paix, mais d'ourdir une conspiration afin de détacher des Français les Hurons de l'île d'Orléans, de les emmener à Montréal, de les faire enlever par un parti de neuf cents à mille Iroquois et de les retenir captifs dans leurs bourgades pour tomber ensuite sur la colonie dépourvue du secours de ses alliés.

Les Hurons, toujours en défiance vis-à-vis de leurs ennemis, feignirent d'accueillir favorablement les ouvertures des Iroquois et présentèrent un collier. Résolus en même temps de les tromper ils engagèrent M. de Lauson à traiter avec leurs ambassadeurs. On entra donc en pourparlers, on gagna du temps ; enfin plein de confiance dans la prudence de M. de Maisonneuve, le Gouverneur-Général lui renvoya la conclusion de cette affaire, en disant aux Iroquois qu'ils pouvaient s'adresser pour la paix au Gouverneur de Villemarie avec

autant de confiance qu'en lui-même, et que pour traiter avec eux il lui donnait tous ses pouvoirs.

La mine éventée, les Iroquois n'eurent plus qu'à revenir aux hostilités à ciel ouvert, et leurs attaques recommencèrent contre Montréal.

Au mois d'avril 1654: un jeune chirurgien ayant eu l'imprudence d'aller tendre des pièges à castor en des lieux écartés, les Onneiouts le surprirent, le jetèrent dans leur canot, et se sauvèrent avec leur prisonnier sans laisser aucune trace de leur passage. Cependant un Huron, chargé de leur bagage, s'était enfui en leur absence, et était venu à Villemarie donner avis que l'ennemi était dans le voisinage. Aussitôt on tire le canon pour signal de la retraite, on fait l'appel et le chirurgien se trouve absent. Avait-il été tué, ou emmené captif? on était fort inquiet : aussitôt on dépêche à Trois-Rivières et à Québec pour informer les autorités de cette perfidie. " Nous voilà, dit à ce sujet le Père Lemercier, dans les terreurs d'une nouvelle guerre et l'attente d'une armée ennemie, le Huron nous assurant qu'elle était proche et que tout n'était que trahison dans les assurances que nous donnaient les Iroquois."

De ce fait néanmoins sortit la paix. Au commencement de mai, une troupe d'Onnontagués, ignorant la perfidie de leurs frères, arrivèrent à Montréal. On les reçoit sans défiance, on leur ouvre le Fort, puis quand il ne leur est plus possible de s'échapper, on leur parle de la prise du chirurgien. A cette nouvelle nos Iroquois, pris au piège, pâlissent et se mettent à trembler, n'attendant plus que la mort. On les rassure, on leur parle avec douceur, on leur fait comprendre que les Français n'ont pas l'habitude de confondre l'innocent avec le coupable, ni de faire d'un ami un ennemi, à moins qu'il ne veuille le devenir lui-même.

Il y avait parmi eux un capitaine qui passait pour le plus renommé et le plus influent de sa nation, il s'écria : " Non, non, votre bonté sera toujours victorieuse ; nos malices et nos fourberies ne pourront pas l'éteindre : malheur à ceux qui jamais en abuseront. Je veux moi-même demeurer votre captif et votre otage, jusqu'à ce qu'on ait délivré le Français emmené captif. Ma vie répondra pour la sienne, et si ceux de ma nation ont du respect et de l'amour pour moi, le Français vivra, et sa vie sauvera la mienne."

On détache à l'heure même un canot pour Onnontagué ; là on prend l'affaire à cœur, on envoie une ambassade et des présents à Onneiout.

Pendant qu'à Villemarie on flottait entre la crainte et l'espérance, ne sachant si le messager trouverait le chirurgien encore vivant, on voit un jour une flottille de canots descendre les rapides au-dessus

du Fort; on craignit d'abord que ce ne fussent les ennemis, mais bientôt on reconnut des amis qui descendaient pour la traite, c'étaient des sauvages de la nation du Petun. Depuis l'extermination des Hurons, ils cherchaient à s'éloigner du voisinage des Iroquois; ils étaient environ cent-vingt. Sur leur route ils avaient pris en chasse des gens d'Onnontagué et de la nation des Loups, alliés des Agniers. Ils avaient fait quatorze prisonniers. Voyant à Villemarie les esprits disposés à la paix, ils avaient généreusement cédé leurs captifs au capitaine Sagochiendagethé resté en otage, puis ils festoyèrent jusqu'au retour du messager qu'on attendait de jour en jour.

Il arriva enfin avec le chirurgien sain et sauf. Les Onnontagués qui le ramenaient, offrirent vingt colliers de porcelaine pour accompagner l'heureux délivré.

Le premier, pour affermir le May qu'Onontio, le grand capitaine des Français a transporté à Montréal.

Le second, pour remettre en humeur M. de Maisonneuve justement indigné par la prise d'un neveu qu'il aimait.

Le troisième, pour lui servir de breuvage et lui faire vomir toute sa bile.

Le quatrième, le cinquième et le sixième, pour rompre les liens qui avaient attaché les bras, les pieds, les reins du captif.

Le septième, le huitième, le neuvième et le dixième, pour annoncer que les Onnontagués, les Onneiouts le tiraient de ce lieu d'opprobre, brûlaient le bûcher et en dispersaient les cendres au vent.

Le onzième présent réunissait dans une même pensée de paix le Français, le Huron, l'Algonquin avec l'Iroquois.

En présentant le douzième collier, le capitaine dit: " La nature a persemé de rochers et d'écueils les rivières qui nous joignent aux Français, j'ôte tous ces brisants afin que notre commerce soit plus doux et plus facile."

Le treizième, le quatorzième et le quinzième, demandaient que la robe noire vînt s'établir aux Cinq-Nations et l'on promettait tous les jours de nettoyer sa natte, respect et docilité à ses instructions.

Le seizième collier assurait que la jeunesse iroquoise ne ferait plus la guerre aux Français, " mais cet été elle portera ses armes contre la nation des Chats." " La terre tremble de ce côté-là, et tout est calme ici."

En jetant le dix-septième dans l'assemblée, l'orateur disait: " Si quelque accident troublait cette paix, j'aurais des ailes pour voler ici aussitôt; ma présence arrêtera tout désordre.

Par le dix-huitième, le Français a l'oreille ouverte, il saura tout, il entendra tout, qu'il m'en donne des nouvelles.

Nous ne sommes plus qu'un, disait le capitaine en offrant le dix-

neuvième collier, " nos bras sont enchaînés les uns aux autres par un lien d'amour : qui voudra le couper sera notre ennemi commun."

Et il continuait, présentant le dernier : nous ne ferons rien en cachette, le Soleil en sera témoin : qu'il cesse d'éclairer celui qui voudrait chercher les ténèbres : qui hait la lumière est indigne que le Soleil luise pour lui."

Ainsi la paix était conclue par la prudence, la fermeté, l'habileté et la douceur du Gouverneur de Montréal, mais ce n'était qu'avec les Onnontagués et les Onneiouts, elle dura le printemps et l'été ; à l'automne les Iroquois des trois autres nations reparurent dans les bois, autour des terres défrichées, pour y surprendre les travailleurs.

Un jour que la sentinelle montait la garde sur une souche, pour y découvrir l'ennemi de plus loin, elle fut guettée par un Iroquois qu'elle n'avait pas aperçu ; quand elle marchait de son côté, le sauvage se tapissait derrière un arbre, quand elle tournait le dos, l'indien se glissait comme un serpent ; ainsi d'arbre en arbre, de souche à souche, l'Iroquois vint si près de la sentinelle que, bondissant comme le tigre, il la saisit par les pieds, la charge sur ses épaules et s'enfuit avec sa proie.

Aux cris du malheureux, les travailleurs courent aux armes et s'élancent à la poursuite du ravisseur, mais tout à coup un capitaine avec sa troupe sort des bois et leur barre le chemin. Ce capitaine était un énorme et audacieux sauvage, que sa corpulence avait fait surnommer la Barrique. Monté sur un tronc renversé, il haranguait sa troupe et la lançait au feu. Le major Closse accourut au bruit de la fusillade ; ayant reconnu le capitaine, il cria à l'un de ses bons tireurs : " Va, perce au plus vite ce tonneau." A l'ordre même, le soldat se détache des rangs, approche pas à pas, jusqu'à une bonne portée du mousquet et lui envoie toute sa charge dans le corps. La Barrique tombe, les Iroquois, frappés de terreur, ne songent pas même à le relever et s'enfuient. Les colons le font prisonnier, le chargent sur leurs épaules et le portent à l'hôpital pour le faire panser.

Les soins de Mlle Mance et des chirurgiens parvinrent à le guérir, mais il resta estropié. On lui avait témoigné tant de bienveillance et d'intérêt que le barbare sortit de l'Hôtel-Dieu pénétré de reconnaissance pour les auteurs de sa guérison, et il cherchait l'occasion d'en donner des preuves.

Les Iroquois, qui le croyaient mort, continuaient leurs assauts, son frère surtout voulait le venger, tous les jours il renouvelait ses attaques, continuellement on l'avait sur les bras ; dans un seul jour il donna jusqu'à quatre alarmes. La Barrique en éprouvait une peine très vive ; à la dernière de ces attaques, il se fit porter au front de

la bataille, et au milieu de la fusillade il appela son frère. Celui-ci, étonné d'entendre cette voix connue, lui cria :

" Est-ce toi, mon frère ? es-tu encore en vie ?

" —Oui ! c'est moi-même, répondit l'infirme. Eh ! quoi ! tu fais la guerre aux Français de Montréal, tu veux donc tuer mes meilleurs amis ? "

Touché, attendri, l'indomptable Iroquois s'en vient, doux comme un agneau, se coucher aux pieds de son frère, il jure de ne plus faire la guerre aux habitants de Villemarie, de retourner dans son pays, d'y délivrer leurs captifs, de les ramener à Montréal et d'y conclure la paix. Il tint parole, il partit pour sa mission ; il rencontra de grandes difficultés parmi les tribus iroquoises : elles ne voulaient pas se défaire de leurs prisonniers. Un événement imprévu vint l'aider dans l'accomplissement de son dessein.

CHAPITRE DIX-NEUVIÈME.

Le capitaine *La Plume*.—Troisième voyage en France de M. de Maisonneuve. —Gouvernement de M. de Lauson.—Lettre de Louis XIV.—M. d'Ailleboust de nouveau Gouverneur-Général.

Malmenés à Villemarie et à Trois-Rivières, les Iroquois changèrent de tactique, et se dirent : " N'allons plus là : ce sont des démons." Evitant les postes militaires, ils se jetèrent sur les établissements isolés. Le jour de la Fête-Dieu, ils surprirent les habitants de l'Ile-aux-Oies. A la faveur des grandes herbes et des joncs qui donnaient asile aux oies et aux canards sauvages, ils se jetèrent sur trois familles, qu'ils massacrèrent; celle du sieur des Granges, celle de Moyen, Bourgeoys de Paris, et celle de Macart, ils n'épargnèrent que les enfants qu'ils firent prisonniers, et emmenèrent dans leur pays.

En passant par Villemarie, ils tentèrent plusieurs assauts inutiles dans lesquels ils ne tuèrent que Daubigeon. Ils allèrent alors s'établir sur la rive sud du fleuve, et revinrent les jours suivants : ils demandèrent à parlementer.

Le Moyne revenait de Québec où il avait appris leurs derniers exploits, il comprit leur dessein et dit à M. de Maisonneuve : " Ces gens sont les mêmes qui sont tombés sur l'Ile aux-Oies et qui ont tué Daubigeon, ils veulent de plus vous trahir, il faut donc les prendre car ce sont des fourbes et d'insignes menteurs."

Le Gouverneur leur fit alors crier de revenir le lendemain.

Le lendemain, deux Agniers paraissent dans un canot, un petit Anglais au milieu d'eux. Ils se dirigent sur le Fort, et s'arrêtent sur une batture hors de la portée du mousquet. M. de Maisonneuve voulait d'abord envoyer plusieurs soldats pour les prendre, Le Moyne s'y opposa, lui assurant que s'il envoyait tant de monde, ils s'enfuieraient. Il demanda à y aller seul, dans un léger canot de bois au fond duquel il cacherait deux pistolets. Le Gouverneur, qui tant de fois avait expérimenté sa bravoure et son adresse, le laissa faire;

mais pour le soutenir il fit embusquer des mousquetaires dans les joncs, le long de la rive jusque vis-à-vis du rocher où s'étaient arrêtés les sauvages.

Le Moyne alla au-devant d'eux, mais de manière à forcer les deux Agniers, s'ils prenaient la fuite, à s'engager dans le courant qui conduisait au Fort. Les Iroquois le voyant seul le laissèrent approcher sans défiance. Il aborde sur la batture, mais au-dessus d'eux. Il saute à terre et s'avance vers eux les pistolets armés. Les Iroquois effrayés et coupés dans leur retraite par LeMoyne lancent leur canot dans le courant qui les entraîne au Fort. Au moment où ils atterrissent, les mousquetaires se lèvent et les couchent en joue: ne voyant plus d'espoir d'échapper, les traîtres se livrent prisonniers et sont jetés dans les fers.

C'étaient deux guerriers influents dans leur nation: à peine "logés," leur capitaine *La Plume* parut au large avec menaces qu'il se vengerait si on ne lui rendait pas ses hommes. On lui dit qu'il pouvait les venir voir, qu'ils étaient bien traités. Il répondit avec de nouvelles menaces, qu'il y viendrait en effet, mais de toute autre manière et il s'en retourna à la rive sud vers les siens.

Les Français avaient résolu de le suivre et de l'attaquer la nuit suivante. Un Iroquois, mais ami, voyant les préparatifs pria M. de Maisonneuve de ne point permettre cette surprise et de le laisser, lui, parlementer avec ses frères. Le Gouverneur qui l'aimait le laissa partir. Il traversa le fleuve et s'aboucha avec La Plume, et lui demanda les prisonniers français. Le capitaine ni les siens n'y voulurent rien entendre.

Le lendemain, en plein midi, leur flotte entière traverse le fleuve et se prépare à attaquer la place. Le Gouverneur les avait prévenus, et avait commandé au Major Closse d'aller les attendre sur la rive. Au moment où ils mettent pied à terre LeMoyne avec quatre autres braves les charge avant qu'ils eussent armé, le Major disperse le reste et ramène au Fort cinq prisonniers avec le capitaine La Plume.

Les Iroquois humiliés demandent sérieusement la paix. Le parlementaire de la veille fut chargé de la conclure. Il annonça à M. de Maisonneuve qu'un chef Agnier, nommé la *Grande Armée*, venait en guerre, qu'il irait au-devant de lui, et qu'après lui avoir fait connaître les prisonniers Iroquois, il obtiendrait pour leur délivrance, celle des prisonniers Français.

Il partit, et rencontra la *Grande Armée*, à la tête d'un corps d'Agniers les plus lestes et les mieux faits qu'on eût encore vus.

—En l'abordant il lui dit: "Vous allez en guerre, et vous ne savez pas que tels et tels de nos capitaines sont captifs au Montréal, et que faisant quelque coup vous allez les faire tuer par les Français."

A cette nouvelle, la *Grande Armée* ne songe plus qu'à la paix, il arbore à l'arrière de son canot le drapeau blanc, passe en plein jour devant le Fort, débarque au-dessous, et demande à voir les siens avant d'entrer en négociations. Lorsqu'il se fut assuré de n'avoir pas été trompé il sollicite leur liberté. Le Gouverneur la lui promet, s'il ramène le prisonnier de Montréal et tous les Français captifs chez les Iroquois. Il promit de les rendre à un jour qu'il fixa, et il tint sa promesse.

Il ramena le Montréalais enlevé dans l'affaire de la Barrique, les demoiselles Moyen dont la plus jeune n'avait que huit ans, les deux filles de M. Macart, Michel sieur de St. Michel, Gilles Trottier, interprète de Villemarie, et un nommé La Perle pris à Trois-Rivières dont on n'avait plus d'espoir. Ce fut un grand service que Montréal rendit au pays, ces enfants, dit la Relation, étant " des plus considérables du Canada." Ce qui se vit mieux plus tard par leurs alliances. Elizabeth Moyen épousa en 1657 le Major Closse, Marie, sa sœur, fut unie à Sidrac du Gué, sieur de Boisbriant, capitaine de mérite. L'aînée des demoiselles Macart épousa M. Basire, un des plus riches propriétaires du Canada; la cadette, un brave gentilhomme, M. de Villiers.

Les Agniers avaient une telle hâte de voir libres leurs compatriotes, qu'à peine abordés, ils mirent en liberté leurs prisonniers sur la grève avant qu'on leur eût rendu leurs gens. Six capitaines étaient détenus, on usa de réciprocité et la paix fut conclue. Les autres nations iroquoises qui n'avaient pris nulle part à la dernière guerre envoyèrent aussi leurs ambassadeurs pour témoigner de leur fidélité au traité, et l'on put respirer un peu l'espace d'une année. M. de Maisonneuve en profita pour entreprendre un troisième voyage en France. En partant, il laissa le gouvernement de Villemarie au Major Closse. Son expérience, l'ascendant que son courage et ses exploits lui donnaient sur les soldats et sur les colons, le recommandaient au choix du Gouverneur.

De la paix comme de la guerre, remarque à ce sujet M. Dollier, c'était toujours Montréal qui payait les frais, toutes ces négociations ne se fesaient pas sans de nombreux voyages, de grands risques et d'énormes dépenses. Les présents des Indiens étaient envoyés à Québec, ceux du Canada, Villemarie les payait, car "dans les premiers temps on était là-bas habiles à recevoir et non pas à donner."

L'œuvre de Montréal n'en était pas mieux encouragée par M. de Lauson. Absorbé par le souci de créer des apanages à ses fils, il avait désiré d'être chargé du Gouvernement du Canada. Lorsqu'il les vit en état de s'établir, Jean de Lauson, âgé seulement de dix-sept ans, fut nommé Sénéchal de la Nouvelle-France, Lieutenant général du

Canada et Seigneur de Lauson; Louis eut les seigneuries de la Citière et de Godard-Ville; Charles eut le titre de Grand-Maître des eaux et forêts de la Nouvelle-France. Il sut donc "faire à sa famille une part assez belle des terres du Canada."

"M. Lauson, dit l'abbé Ferland, était peu aimé des colons qui lui reprochaient de ne pas faire les dépenses nécessaires pour soutenir sa dignité."

En outre il avait établi une ferme de traite du côté de Tadoussac, et défendait aux habitants de Québec de faire aucun trafic de ce côté. C'était pour subvenir aux dépenses que l'on appelait les "charges du pays ou l'état des trente mille francs."

Il s'était attribué le droit de lever un impôt sur les vivres, les vêtements, les munitions qui passaient devant Québec et montaient à Villemarie, c'était un droit de douane au centre du pays lorsque l'état précaire de la colonie demandait les plus larges franchises. Il défendait à Montréal d'avoir ses magasins et contesta aux seigneurs la propriété du magasin que M. de Montmagny avait cédé à M. de Maisonneuve. Louis XIV n'approuva point ces mesquines tracasseries et le 8 mars 1655, il en écrivit au Gouverneur-Général:

Monsieur de Lauson,

Comme la principale chose que je considère dans la Nouvelle-France, c'est la gloire de Dieu et la propagation de la religion catholique parmi ces peuples barbares, je vous demande d'avoir un soin très-particulier de tout ce qui peut y contribuer, et d'appuyer de votre autorité tous ceux qui s'y emploient. C'est ce qui me porte à avoir une singulière affection pour la Compagnie de Montréal, qui est composée de personnes de condition et de piété, lesquelles n'ont d'autre intérêt que celui des âmes et de la prédication de l'Evangile. Je vous ai déjà témoigné combien je l'affectionnais, et je vous fais encore pour le même sujet, la présente lettre. Aussi, je vous recommande de plus en plus, de tenir la main à l'avancement de l'établissement de cette île, et de favoriser, en tout ce qui dépend de votre charge, les habitants de cette colonie et tous ceux qui en ont le soin. J'ai jugé à propos qu'il y ait dorénavant, dans cette île, un magasin aux dépens de la Compagnie et des habitants de Montréal, pour y mettre tous les vivres, munitions, hardes, et autres marchandises qu'ils jugeront nécessaires. J'ai aussi jugé à propos qu'ils fassent venir de France tous ces objets sans qu'il soit permis à personne de les en empêcher, ni d'en retenir aucune chose, à la charge néanmoins pour eux, de vous présenter un extrait ou dénombrement des tonneaux et des ballots dans lesquels seront ces marchandises, en la manière accoutumée. De plus, je ne désire pas que les dits sieurs de

Montréal soient obligés de faire passer un plus grand nombre d'hommes que celui qu'ils jugeront à propos d'y envoyer.

La présente n'étant à autre fin, je prie Dieu, Monsieur de Lauson, qu'il vous ait en sa sainte garde.

Ecrit à Paris, le huitième jour de mars 1655.

LOUIS
"De Lominie."

Toutes ces rivalités de clocher n'avançaient en rien les affaires de la colonie. Les Iroquois n'en devenaient que plus audacieux et le Gouverneur-Général était dans l'impuissance d'y apporter aucun remède efficace.

Il n'avait pu empêcher la destruction de la nation des Eriés ou des Chats dont on eût pu faire de braves alliés. La mission fondée chez les Onnontagués échoua, et sans l'adresse et l'intrépidité du capitaine Dupuis, les missionnaires, les cinquante Français et les Hurons qui la composaient eussent été tous massacrés. A la porte de Québec les Agniers surprirent et égorgèrent six Hurons de l'île d'Orléans, firent quatre-vingts prisonniers, et triomphants, passèrent en plein jour sous le canon du fort St-Louis, sans qu'on fît rien pour les poursuivre. A la fin désespérant de vivre en paix sous un gouvernement si peu énergique, la nation des Ours se donna aux Agniers, celle des Rochers se livra aux Onnontagués, et ils ne parvinrent pas au pays des Iroquois et furent impitoyablement massacrés en chemin.

Sous le poids d'une telle incapacité avant que la seconde période triennale de son gouvernement fut expirée, M. de Lauson céda aux conseils de ses amis, se démit de sa charge et mit à sa place le Sieur de Charny, son fils, lié au pays par les terres qu'il y possédait, et par son alliance avec la famille du sieur Giffard, seigneur de Beauport.

Monsieur de Charny était jeune, actif, et payait de sa personne; mais il eut le tort de ne point montrer assez d'énergie pour résister aux Agniers qui, lui réclamant les Hurons de l'île d'Orléans, l'insultaient jusqu'au sein du Conseil. "Onnontio, lui disait plein de colère l'orateur Iroquois, ouvre tes bras et laisse aller tes enfants de ton sein, si tu les tiens plus longtemps si serrés, il est à craindre qu'on ne te blesse, quand nous voudrons les frapper; et puisque nous n'avons pas assez de canots pour emmener tant de monde, prête-nous tes chaloupes." Dégoûté de l'impossibilité où il se trouvait de pouvoir rien faire pour le Canada, il laissa le Gouvernement à M. d'Ailleboust et rentra en France. Le nouveau Gouverneur pourvut à la sûreté des Hurons en leur construisant un fort de refuge sous la protection du canon du cap Diamant, et des redoutes dans la campagne pour protéger les travailleurs.

CHAPITRE VINGTIÈME

1657–1660.

Arrivée des Prêtres de Saint-Sulpice. — Meurtre de Saint-Père. — Sa tête coupée parle aux Iroquois. — Évasion des Français établis à Onnontagué.

L'année 1657 marque une date importante dans l'histoire de Villemarie, le 22 juillet, M. de Maisonneuve débarquait à l'île d'Orléans, dans la compagnie de MM. de Queylus, Souart, Galinier et d'Allet du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris.

Depuis que M. Olier avait eu avec M. de la Dauversière cette étonnante entrevue de Meudon, qui avait amené la fondation de la Compagnie de Montréal, il n'avait cessé de soupirer après le jour, où il lui serait possible de se dévouer aux missions du Canada : l'autorité seule de ses directeurs qui le voyaient appelé à une œuvre plus importante pour l'Église, la fondation des grands séminaires, put l'en détourner. Il ne cessa pourtant pas de prier pour obtenir un jour cette grâce du ciel.

" Étant instruit, disait-il, des biens qui se font en Canada, pays habité par des peuples gentils, et me trouvant lié de société comme miraculeuse à celui à qui Notre Seigneur a inspiré le mouvement et commis l'entreprise de Villemarie, je me suis toujours senti porté d'aller finir mes jours en ces quartiers, avec un zèle continuel d'y mourir pour mon Maître, qu'il m'en fasse la grâce, s'il lui plaît : je continuerai toujours à l'en solliciter. "

Animé de ce zèle, il résolut de fonder un séminaire de missionnaires à Montréal, pour y tenir sa place. Les événements ne lui permirent pas de réaliser sitôt cette fondation, mais quand sur la fin de sa vie, il se vit pressé par les associés, M. de Maisonneuve et le désir souvent réitéré des colons de Villemarie, quand il vit les Pères Jésuites renoncer d'eux-mêmes à la desserte de Montréal pour se don-

ner entièrement aux missions indiennes ; il crut voir dans ce dessein la volonté de Dieu, et proposa cette mission à ses ecclésiastiques, qui tous à l'envi s'offrirent à partir pour le Canada. Alors M. Olier nomma M. de Queylus supérieur du nouveau séminaire et lui associa trois autres de ses confrères.

L'automne de 1657 s'ouvrit par un assassinat qui jeta la consternation dans toute la Colonie à cause des circonstances odieuses qui l'accompagnèrent. La Compagnie de Montréal en 1641, avait fait venir de Normandie un excellent menuisier nommé Nicolas Godè, avec toute sa famille. Godè avait un gendre nommé Jean St. Père, comme lui homme d'une piété solide, d'un esprit vif et l'un des meilleurs jugements que l'on connût dans le pays, qualités qui l'avaient désigné au choix des habitants pour être syndic.

Depuis la dernière paix avec les diverses tribus Iroquoises, les colons à Villemarie vivaient moins sur la défiance et laissaient les Iroquois circuler au milieu en toute liberté, oubliant qu'il ne faut jamais se fier entièrement aux Indiens.

Le 25 Octobre, une bande d'Onneiouts battait le voisinage de Montréal en quête de quelque capture, plusieurs sauvages se détachèrent de cette troupe et se dirigèrent vers la Pointe Saint-Charles. Ils entrèrent chez Godè, qui avec son gendre et Jacques Noël son serviteur montait la couverture de la maison.

Godè accueillit avec bonté les Onneiouts, les traita en amis, leur offrit à dîner et les fit asseoir à la table de la famille. Le repas terminé les trois Français montent sur le toit achever leur ouvrage, ils négligèrent d'y porter leurs armes, ne croyant point avoir traité des assassins, ils payèrent de leur vie leur imprudence. Les Iroquois les voyant sans défense, déchargèrent sur eux leurs arquebuses et les trois roulèrent à terre, du faîte de la maison ; ils étaient morts.

Les barbares scalpèrent Godè et Noël et coupèrent la tête à Jean Saint Père qui portait une très belle chevelure.

" Certes, s'écrie M. Dollier de Casson, cette perfide rupture nous fut bien fâcheuse, car il est bien difficile de recouvrer des gens tels que nous les perdîmes. "

Leur crime consommé, les Iroquois avaient pris rapidement la fuite: on tenta vainement de les poursuivre, on ne put les atteindre, mais les traîtres, comme Caïn, emportaient avec eux le châtiment de leur forfait.

" Ce que j'avance est le dire commun qui prend son origine de ces mêmes assassins, lesquels ont assuré que la tête de feu de Saint Père qu'ils avaient coupée, leur fit quantité de reproches, et qu'elle leur disait en fort bon Iroquois, quoique ce défunt ne l'entendît pas de son vivant : " Tu nous tues, tu nous fais mille cruautés, tu veux

anéantir les Français, tu n'en viendras pas à bout, ils seront un jour vos maîtres et vous leur obéirez, vous avez beau faire, les méchants ! "

Les Iroquois assurèrent que la même voix se fesait entendre de temps en temps et le jour et la nuit. Ce prodige leur fesait peur et les importunait, ils mettaient la tête de Jean de Saint Père tantôt dans un endroit et tantôt dans un autre. D'autres fois ils la couvraient afin de l'empêcher de se faire entendre, peine inutile, la voix de la victime criait toujours vengeance : de dépit ils l'écorchèrent et la jetèrent au loin, mais à son tour la chevelure elle-même parlait et poursuivait les coupables partout où ils la plaçaient.

" Que si cela est, ajoute M. Dollier, comme il y a peu d'apparence que ceci soit une fiction sauvage, il faut dire que Dieu, sous les ombres de ce mort, voulait leur faire connaître en leur faisant ces reproches ce qui est arrivé depuis ; que si on en veut douter, je donne la chose, pour le même prix que je l'ai reçue de personnes dignes de foi, entre lesquelles je puis dire que la dernière qui m'en a parlé et qui dit l'avoir ouï de la propre bouche de ces Iroquois, est un homme d'une probité très-avérée et qui entend aussi bien la langue sauvage que je puis faire du français. Cela étant j'ai cru devoir vous rapporter la chose dans l'ingénuité qu'on y peut remarquer et je croirais manquer si je la laissais dans l'obscurité du silence. "

Après ce désastre, le Gouverneur de Villemarie se crut obligé de reprendre le système de précautions qui devaient ménager le sang des colons. Il ne souffrit plus que les Iroquois vinssent à Villemarie et les maintint désormais à la portée du fusil. Il imposa également aux habitants des règlements qu'il les obligea d'observer. Le 18 mars 1658 il fit l'ordonnance suivante :

" Paul de Maisonneuve, Gouverneur de l'île de Montréal et des terres qui en dépendent :

" Quoiqu'on ait toutes sortes de motifs de se tenir sur ses gardes, dans ce lieu de Villemarie, pour éviter les surprises des Iroquois, surtout depuis le massacre qu'ils ont fait des Hurons entre les bras des Français, contre la foi publique, et le meurtre de quelques-uns des principaux de ce lieu, le 25 octobre dernier, néanmoins par une négligence universelle, les choses en sont venues à ce point, que les ennemis pourraient s'emparer avec beaucoup de facilité de cette habitation s'il n'y était pourvu par quelque règlement. En conséquence nous ordonnons ce qui suit :

" 1° Chacun tiendra ses armes en état et marchera ordinairement armé, tant pour sa défense particulière que pour donner secours à ceux qui pourraient en avoir besoin.

2° Nous ordonnons à tous ceux qui n'auraient point d'armes d'en acheter et de s'en fournir suffisamment, ainsi que des munitions et

nous défendons d'en vendre ou d'en traiter aux sauvages alliés, qu'au préalable chacun des colons n'en retienne ce qu'il sera nécessaire pour sa défense.

3° Pour que tous fassent leur travail en sûreté, autant qu'il est possible, les travailleurs se joindront plusieurs de compagnie, et ne travailleront que dans les lieux d'où ils puissent se retirer facilement en cas de nécessité.

4° De plus chacun regagnera le lieu de sa demeure tous les soirs, lorsque la cloche du Fort sonnera la retraite, et fermera ensuite sa porte. Défense d'aller et de venir, la nuit, après la retraite, si ce n'est pour quelque nécessité absolue qu'on ne pût remettre au lendemain.

5° Personne, sans notre permission n'ira, plus loin, à la chasse, que dans l'étendue des champs défrichés; ni à la pêche, sur le fleuve plus loin que le grand courant.

6° Défense à toutes sortes de personnes de se servir de canots, de chaloupes et autres qui ne leur appartiendraient pas, sans l'exprès consentement des propriétaires, si ce n'est en cas de nécessité, pour sauver la vie à quelqu'un ou pour empêcher quelque embarcation d'aller à la dérive ou de périr.

Le présent règlement commencera d'être exécuté selon sa forme et teneur, cinq jours après sa publication. Le tout à peine, envers les contrevenants, de telles punitions que nous jugerons à propos.

Fait au Fort de Villemarie, le dix-huitième jour de mars 1658."

Le dimanche suivant, le Greffier Bénigne Basset qui remplaçait Jean de Saint Père publia cette ordonnance à l'issue de la grand'messe, et l'afficha au poteau dressé près de l'église pour cet usage.

L'article qui concernait la chasse fut enfreint à l'occasion de quelques permissions que le Gouverneur avait accordées malgré lui. Il sert peu de faire de sages ordonnances si l'on ne tient pas la main ferme à leur observation. M. de Chomedey, l'année suivante, fit donc un nouveau règlement où il défendait d'une manière absolue, et à tous les colons sans distinction de dépasser, à la chasse, les limites marquées; puis s'élevant à des considérations d'intérêt général, il montrait qu'en s'exposant à être pris, ceux qui enfreignaient la loi non seulement se nuisaient à eux-mêmes, mais compromettaient la sûreté du pays en le privant de défenseurs et en empêchant la conclusion de la paix, en forçant l'échange des Iroquois que l'on gardait prisonniers pour en hâter la conclusion.

La nouvelle du crime commis à Montréal provoqua des représailles et fit éclater la guerre. M. d'Ailleboust ordonna de saisir dans toute la colonie, les Iroquois qui se présenteraient aux habitations à quelque canton qu'ils appartinssent. On fit ainsi douze

Agniers prisonniers, desquels deux furent renvoyés dans leur pays pour prévenir les anciens de la captivité des autres. C'était le meilleur moyen d'obtenir la paix. Il n'est rien que l'Indien supporte plus impatiemment que la réclusion. Il s'étiole dans son cachot, il y meurt d'ennui et de chagrin et il n'est pas de sacrifices que ne puissent faire ses parents et sa tribu pour obtenir sa liberté.

Les Cinq nations tinrent en effet un conseil secret, et avec leur perfidie habituelle ils décidèrent que, les prisonniers délivrés, on ferait main basse sur la colonie française de Gannentaha, sur les Hurons et les Algonquins du Lac Supérieur pour retomber ensuite sur tous les postes français et les anéantir.

La Colonie de Gannentaha apprit le danger qui la menaçait d'un capitaine Iroquois converti qui, en mourant, révéla son secret. L'histoire de cette évasion appartient à l'histoire générale du Canada, elle intéresse cependant Montréal, puisque le héros de l'expédition le Major Dupuis à son retour s'attacha à M. de Chomedey et à l'œuvre de Villemarie.

La colonie française partie de Québec en 1656, était arrivée à Onnontagué au mois de juillet, elle s'était établie et fortifiée sur une éminence qui domine le lac Gannentaha à peu de distance de la bourgade Iroquoise.

Elle se composait de cinquante-cinq Français parmi lesquels il fallait compter les Pères Chaumonot et Dablou, et trois ou quatre autres pères—le commandant du fort de Québec, le sieur Dupuis avait conduit l'expédition. Il s'agissait alors de la tirer de la triste situation où elle était engagée.

Après avoir tenu conseil il fut résolu qu'on abandonnerait la mission. L'entreprise était difficile. Le lac de deux lieues de longueur se déverse dans une rivière étroite, coupée de cascades, qui va se jeter dans le lac Ontario. Il fallait faire les préparatifs sans éveiller les soupçons des Indiens, on était au centre du pays. Chaque jour les Iroquois, comme des enfants, encombraient la maison des missionnaires, épiant tout et se méfiant de tout. Huit canots, quatre en bois, quatre en écorce, que l'on possédait, suffisaient à peine pour transporter la moitié de ceux qui voulaient fuir. Nos Français étaient du reste peu habiles à les conduire, s'étant toujours laissé guider par les Indiens, et ils ignoraient les chemins bordés de précipices qu'ils devaient suivre.

On commença à construire dans le grenier de la mission, et en grand secret, un grand bateau plat, sorte de chaland comme on en avait vu naviguer sur la Loire. Le 20 mars les canots, les provisions, le bagage, tout était prêt et le milieu du lac et de la rivière étaient libres de glace : restait à tout transporter et à embarquer à l'insu

des Indiens. Un grand conseil, ce jour-là, se tenait au Fort, ce qui multipliait le nombre des oisifs et des curieux. Le temps pressait, l'orage menaçait d'éclater à tout instant, il fallait se hâter. On eut recours à une ruse que l'on trouva innocente, mais d'autant plus sûre de réussir qu'elle était fondée sur une des superstitions les plus enracinées chez les Indiens.

Un jeune Français adopté par un chef Iroquois, feignit d'avoir songé qu'il mourrait si la tribu ne fesait un *festin à tout manger.*

"Tu ne mourras pas, lui répondit son père adoptif: prépare-nous donc ce festin et nous mangerons tout."

Les missionnaires lui donnèrent les porcs, les outardes, le poisson et autres provisions nécessaires. Tout cela joint à ce qu'il put se procurer dans le village, il prépara un repas de Gargantua. Le festin commença à l'entrée de la nuit, les sauvages s'acquittèrent de leur tâche avec tant de conscience, qu'à la fin ils demandèrent grâce et conjurèrent l'amphitryon de leur permettre de se retirer.

"Je mourrai donc," répondit le jeune homme.

Et alors la bande vorace terrifiée, se remet à manger avec de plus belles dents. Le héros de la fête pour les soutenir fait jouer les flûtes, les trompettes, les tambours, et invite les convives à danser. Il jouait son rôle avec tant d'adresse et de naturel que chacun voulut contribuer à la joie publique, c'était à qui jetterait les cris les plus perçants, tantôt de guerre, et tantôt de triomphe, de joie et d'allégresse. C'était aussi à qui ferait les plus audacieuses gambades, par complaisance pour lui les Iroquois chantaient et dansaient à la Française, les Français grognaient, hurlaient et se démenaient à l'Indienne. Enfin pour exciter l'émulation des artistes, on distribua des présents à ceux qui jouaient le mieux leur personnage et fesaient le plus de tapage. Cet affreux vacarme couvrait le bruit que fesaient quarante Français transportant au lieu de l'embarquement les bateaux et leurs charges.

L'embarquement terminé à la faveur du bal et des ténèbres, le festin se terminait également à point nommé.

"C'en est fait, dit le jeune Français à son père adoptif. J'ai pitié de vous, cessez de manger, je ne mourrai pas. Je vais faire jouer d'un doux instrument pour vous exciter au sommeil; mais vous, ne vous levez demain que bien tard, et dormez jusqu'à ce qu'on vienne vous éveiller pour la prière."

Alors on commença à jouer de la guitare et le sommeil s'empara bientôt de ces têtes alourdies. Chargés de viandes et de boisson leurs corps appesantis roulèrent sur le plancher plongés dans un sommeil de plomb.

Les Français qui avaient pris part au festin en profitèrent pour

s'évader à la dérobée et rejoindre leurs compagnons qui les attendaient en silence. La nuit était froide, une légère couche de glace se formait sur le lac. Il neigeait, ce fut une Providence, le lendemain une épaisse couche avait effacé leurs traces.

En tête du convoi marchaient les plus forts canots, les autres suivaient à la file. Ils firent ainsi dix lieues craignant à chaque instant d'être emprisonnés par la glace, et ils arrivèrent jusque sur le bord d'un précipice affreux. Il fallut débarquer, faire le portage des canots et des bagages à travers la forêt, par des chemins perdus où dix Iroquois eussent pu sans peine les arrêter.

Ils mirent quatre heures à franchir cet obstacle, elles leur parurent longues comme une semaine tant ils craignaient d'être rejoints et surpris par les Iroquois qu'ils supposaient lancés à leur poursuite. Dix jours après leur départ à travers mille dangers, mille fatigues, ils atteignirent le lac Ontario, la glace tenait encore et il fallut se faire un passage la hache à la main.

Deux jours après ils tombèrent dans le Long Sault, ils s'y engagèrent sans le connaître. "Notre petite flotte, écrit le P. Ragueneau, se vit quasi abîmée," emportée à travers les îles et les rochers avec une rapidité vertigineuse, écrasée par des montagnes d'eau "qui nous jetaient dans autant de précipices que nous donnions de coups d'avirons." Les canots qui avaient à peine un demi-pied de bord se trouvèrent bientôt remplis d'eau et leurs équipages dans une telle confusion que leurs cris mêlés au bruit du torrent leur fesaient voir l'image d'un triste naufrage. Il fallait pourtant passer outre, la violence du courant les emportant malgré eux dans de grandes chûtes et par des routes où jamais l'homme civilisé n'avait passé.

La crainte redoubla lorsqu'une des embarcations vint heurter contre un brisant qui barrait le fleuve, elle disparut dans le gouffre, trois hommes s'y noyèrent, un quatrième se sauva en se cramponnant au canot, on ne put le secourir qu'au pied des cascades et lorsqu'il allait lâcher prise, les forces lui manquant avec la vie.

C'était pourtant le chenal que tous les canots devaient suivre. Ceux qui périrent dans ce passage avaient communié le matin et s'étaient ainsi disposés à la mort sans la prévoir.

Ils franchirent ainsi les chûtes des Cèdres, de Beauharnois et peut-être aussi les rapides de Lachine, et n'arrivèrent à Montréal que le 3 avril, au commencement de la nuit après quatorze jours d'une navigation dont on ne comprend les dangers que lorsque soi-même on a parcouru le même chemin.

A Villemarie les fugitifs commencèrent à respirer en assurance, car plusieurs ne revinrent qu'alors de leurs justes et continuelles frayeurs. "Cinquante Français, dit M. Dollier, abordèrent ici sous

le commandement de M. Dupuis, avec les Pères Jésuites qui avaient été obligés de quitter la mission d'Onnontagué, crainte d'y être brûlés cruellement par les Iroquois... Plusieurs de leurs gens, moins disposés qu'eux à ce genre de mort, eurent une telle frayeur, qu'ils ne furent guéris qu'à la vue de Montréal, qui a fait plusieurs fois de semblables miracles."

Comme le bas du fleuve n'était pas encore libre de glaces ils demeurèrent au Fort et à l'Hôpital quatorze jours, entourés de tous les soins que réclamait leur triste situation De leur côté les habitants de Villemarie se trouvèrent délivrés de grandes anxiétés qui les retenaient dans une désolante inaction, exposés de la part des sauvages à des insolences insupportables qu'ils n'osaient réprimer dans la crainte que le contre-coup en retombât sur leurs compatriotes qui étaient à la discrétion de ces barbares.

L'expédition arriva le 23 avril à Québec, où elle fut reçue avec un certain mécontentement ; elle s'était faite malgré M. de Lauson, et sous la pression du Père Ragueneau ; elle n'était pas du goût de M. d'Ailleboust et M. d'Argenson à son retour écrivit : " de blâmer ou d'approuver leur retraite d'Onnontagué, ce n'est pas à moi. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est de se retirer d'un pays sans ordre, et sans aucun fruit de la grande dépense qu'on y a faite."

En présence de ce mécontentement général, M. Dupuis quitta Québec et vint offrir ses services à M. de Maisonneuve. C'était un brave militaire. On le reçut avec empressement et il remplaça le major Closse auprès de la garnison de Villemarie avec le titre de " Commandant de l'île de Montréal."

CHAPITRE VINGT-ET-UNIÈME.

Concentration des Iroquois à *Roche Fendue.*—Alarme générale dans toute la Colonie.—Greece-Point.

Le plan des Iroquois avait échoué en partie, ils avaient voulu attirer aux Cinq-Nations le plus de Français et de leurs alliés qu'ils pourraient afin de s'en défaire plus aisément et après avoir dégarni la Colonie, ils se proposaient de se jeter en troupes nombreuses sur les postes militaires à commencer par Québec en finissant par Villemarie, de les détruire et d'en finir avec la domination française au Canada.

La retraite d'Onnontagué n'avait pas fait honneur aux armes françaises ; elle avait eu du moins l'avantage d'épargner au pays une perte d'hommes considérable et dont on avait le plus pressant besoin dans les circonstances critiques que l'on traversait.

Lorsque le lendemain du festin les Onnontagués se réveillèrent de leur long sommeil le soleil était déjà monté sur l'horizon. Ils rôdèrent quelque temps autour de la maison des missionnaires : la porte en était fermée et le silence régnait à l'intérieur. Ils crurent d'abord que la prière se fesait, et ils se résignèrent à attendre qu'elle fût finie. A la fin, trouvant qu'elle durait bien longtemps, ils frappèrent à la porte ; les chiens qu'on avait abandonnés à dessein leur répondirent par leurs aboiements ; les coqs chantaient dans les cours, les Indiens en conclurent que les maîtres étaient encore là. Mais la journée s'avançant et ne voyant personne sortir, ils se prirent d'inquiétude et enfoncèrent la porte pour découvrir la cause de ce lugubre silence. Quel ne fut pas leur effroi, lorsque, après avoir visité tous les appartements de la cave au grenier ils ne trouvèrent personne ! Que sont devenus les Français ? se demandent-ils, nous n'avons point vu de canots, nul vestige de tant d'hommes sur la neige, impossible de deviner ce qu'ils sont devenus.

Les Iroquois courent au fort, les sentinelles sont nombreuses et partout à leur poste. Cependant les Indiens n'entendant aucune voix, aucun bruit, observent de plus près et s'aperçoivent que les sentinelles ne bougent pas, alors ils se risquent à escalader le fort, et se trouvent en présence d'une garnison d'hommes de paille armés de fusils de bois. Furieux ils pillent ce qui reste, renversent les murailles et rasent le fort en poussant des cris de triomphe comme s'ils avaient remporté une victoire signalée. Il était trop tard pour poursuivre les fugitifs qu'ils crurent avoir été enlevés par un puissant manitou. pour revenir en forces leur faire la guerre.

Les Onnontagués, pour couvrir la honte d'avoir été joués, envoyèrent aussitôt des colliers aux autres nations iroquoises, afin de les engager à lever avec eux la hache de guerre. Une levée de boucliers se fit dans tous les cantons et le 15 mai 1660 on apprit à Québec, par un prisonnier iroquois, que huit cents sauvages s'assemblaient à la *Roche-Fendue,* près de Montréal, que quatre cents autres allaient les y rejoindre et que douze cents guerriers allaient ainsi fondre sur Québec, faire leurs efforts pour avoir jusqu'à la tête du Gouverneur-Général et consommer ensuite plus facilement la ruine de la Colonie entière.

L'entreprise pouvait en effet leur paraître assez aisée, toutes les maisons autour de Québec étaient sans défense, éloignées les unes des autres et dispersées sur la rive nord du Saint-Laurent sur un espace de huit à dix lieues. Il n'y avait dans chaque maison que deux, trois ou quatre hommes, souvent qu'un seul avec sa femme et nombre d'enfants, qu'une dizaine d'Iroquois pouvaient tuer ou enlever sans qu'on en pût rien savoir de la maison voisine. Rien n'était plus facile à huit cents sauvages que de se répandre à travers les bois tout le long des habitations et de faire en une seule nuit un massacre général.

L'alarme fut donc grande dans la capitale quand on apprit le mouvement des nations iroquoises. On abandonna à l'ennemi toutes les maisons de la campagne : hommes, femmes, enfants vinrent avec ce qu'ils avaient de plus précieux se mettre à l'abri derrière les remparts de la ville. Mgr de Laval fit enlever le Très Saint-Sacrement de l'église paroissiale, on entoura la maison des Ursulines de redoutes et les fenêtres furent transformées en meurtrières et les bâtiments reliés les uns aux autres par des ponts. Les habitants eux-mêmes désertaient leurs maisons; les uns se retirèrent au Fort, à l'Evêché, chez les Jésuites ou chez les Ursulines, les autres se barricadèrent de tous côtés dans la Haute-Ville. De distance en distance on établit des corps de garde, des patrouilles firent la ronde autour des monastères et toute la nuit les sentinelles ne cessaient de se renvoyer le cri " qui vive."

En même temps on exposait le Très Saint-Sacrement, et le peuple, précédé de ses pasteurs, fesait des processions pour implorer l'assistance divine. On apprit plus tard par des prisonniers que ces précautions n'avaient pas été inutiles et que les Iroquois n'avaient pas osé mettre le feu aux maisons en voyant que de toutes parts on fesait bonne garde.

On était plus calme à Montréal parce qu'on était plus habitué à ces alertes, mais on n'y était pas moins prudent. Dès 1658, M. de Maisonneuve avait fait construire, au Côteau Saint-Louis, un moulin, sur une petite éminence très avantageuse pour la défense ; cette construction fut entourée d'une palissade, de pieux, d'un fossé, de quatre petits bastions avec retranchements garnis de chevaux de frises ; cette redoute plusieurs fois remaniée et connue sous le nom de *Moulin du Côteau*, était située près de la place Dalhousie. Elle devint plus tard la citadelle de Montréal, quand le Séminaire eut cédé ce terrain au roi.

De son côté, M. de Queylus, depuis trois ans supérieur du Séminaire, prit deux concessions, l'une à l'est de Montréal, et l'autre dans la plaine de la Pointe Saint-Charles. Il y construisit deux fermes qu'il fortifia ; il y entretenait un grand nombre d'engagés qui, en avançant le défrichement des terres, protégeaient aussi la contrée.

Une autre concession de la Compagnie de Montréal contribua encore à la défense de Villemarie. Voulant reconnaître les services que le major Closse avait rendus à la Colonie aussi bien que son mérite personnel, M. de Chomedey érigea en fief à simple hommage, sans justice, cent arpents de terre situés près de Villemarie, à peu près sur le terrain qu'occupent l'hôpital anglais et les maisons environnantes. M. Faillon pense qu'à son dernier voyage le Gouverneur lui avait obtenu un titre de noblesse, et dans les actes publics il est dès lors qualifié " noble homme ecuyer."

Le Major quitta le Fort où il fut remplacé par M. Dupuis et s'établit sur son fief qu'il fortifia. Bientôt se trouvant trop isolé il en vendit la moitié à M. Souart prêtre du Séminaire qui voulait y établir la famille de Sailly à la condition expresse que " l'acquéreur construirait proche et à la défense du vendeur. "

Craignant d'être assiégé dans le Fort, le Gouverneur y fit creuser un puits, le premier ouvert à Montréal. M. de Queylus prit la même précaution à l'Hôtel-Dieu et en fit construire un dans le jardin. Le Moyne, Le Ber et Testard, dont les maisons avoisinaient l'hôpital, en firent creuser un troisième à leurs frais. En même temps Melle Mance fesait élever à l'intérieur de l'établissement, une grange en pierre, pour mettre à l'abri de l'incendie les récoltes et les provisions,

car rien n'était en sûreté dans les champs et il n'y avait pas vingt maisons où la vie fût en assurance.

Ainsi préparé, par tout le Canada, on attendit avec une grande anxiété l'armée des 1200 Iroquois. Des Hurons renégats pris et exécutés, avant de mourir, avaient annoncé que Trois-Rivières était déjà assiégé; de trois chaloupes envoyées à Montréal, on n'avait eu aucune nouvelle : plus d'une fois on avait cru apercevoir du haut du cap Diamant, les premiers canots de la flotte ennemie, on avait sonné l'alarme, chacun avait couru aux armes, puis cette panique s'évanouissait en fumée, de fait l'armée Iroquoise ne paraissait pas, qui donc l'avait arrêtée ? c'est ce qui nous reste à raconter d'après M. Dollier de Casson, un des témoins les plus près du fait, des mieux favorisés pour en connaître les détails, le plus complet de ceux qui en ont parlé.

Le combat que nous allons raconter, a eu lieu sur la rive gauche de l'Ottawa et " au pied du Long-Sault. "

D'après M. Dollier de Casson " un peu au-dessus " de l'île de Montréal. La Mère de l'Incarnation ajoute : " Au pied du Long-Sault, sur la Rivière des Outaouais, à huit ou dix lieues au-dessus de l'île de Montréal. " Ce n'est donc point à Ottawa, au pied du Sault de la Chaudière qui est à trente lieues au-dessus de Montréal, vingt ou vingt-deux au-dessus de la tête de l'île, mais bien aux environs de Carillon qui est à huit ou dix lieues de là.

Le lieu du combat a dû être assez rapproché pour que les Iroquois aient pu aller demander du secours à leurs compatriotes campés à l'embouchure du Richelieu et revenir avec eux en cinq jours, cela fait environ soixante-seize lieues et deux portages, ce n'est pas impossible aux Indiens, voyageant nuit et jour, mais ils auraient eu cent lieues et trois portages, s'il leur avait fallu remonter jusqu'à Ottawa.

" Après avoir mûrement étudié la question, me disait en 1884, un ancien ministre, je demeure persuadé que le fait du Long-Sault s'est accompli au pied des rapides de Carillon. "

Reste à déterminer ce qu'il faut entendre par ces mots " au pied du Long-Sault, " qui est le texte de la narration. La plupart des voyageurs le placent à Carillon même où s'arrête le " Prince de Galles " et où il débarque les voyageurs. Nous avouons que ce lieu pourrait être accepté comme le lieu du combat. Mais les hommes de *cage* qui connaissent mieux les rapides, le placent à Greece-Point cinq ou six milles au-dessus de Carillon. Là finit le Long-Sault et le portage, et les rapides au-dessus ne sont que le pied du Long-Sault, et c'est là où commence et finit le portage, que nos Français ont dû attendre les Iroquois.

Le combat a donc eu lieu à Carillon ou à Greece-Point, mais là où il s'est livré on a dû, en défrichant, en retrouver les traces : des débris d'armes indiennes et françaises. Je n'ai aucune preuve qu'à Carillon on ait rien trouvé de semblable. Sur le site de la maison de M. Bell on a trouvé des restes de palissade, mais cette palissade peut être plus récente et elle est trop près de la rivière.

A Greece-Point au contraire sur la terre de M. Ross ont été trouvés les témoins du combat : des têtes de flèches, des haches, des piques, des débris de mousquetons et des batteries d'arquebuses avec des balles. Quelques-unes de ces reliques ont été envoyées au Musée d'Ottawa ; d'autres sont demeurées la propriété de M. Masson à qui nous devons ces obligeants détails, et avaient été recueillis religieusement par son père.

Ce serait donc Greece-Point au pied du Long-Sault, à huit ou dix lieues au-dessus de l'île de Montréal, qu'aurait illustré le fait d'armes de nos dix-sept Montréalais. (1)

(1) Là la rive s'élève en colline à partir de la rivière, elle est couverte de pins, çà et là d'ormes et d'érables, et répond bien à la peinture des lieux donnée par l'histoire.

C'est en cet endroit que la tradition des habitants place le combat *entre les Français et les Sauvages*, et on y a trouvé des restes de palissade qui ont disparu à l'époque de la construction du Canal de Grenville.



MORT DE DOLLARD

CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

1660

Dollard des Ormeaux et le combat du Long-Sault.

Dans le temps où la colonie était en émoi à l'approche de l'armée des Iroquois, la plus formidable qui eût encore attaqué les postes du Canada, vivait à Villemarie un jeune officier " de mise et de conduite, " nouvellement arrivé de France. Il avait quelque temps servi dans l'armée avec distinction, mais à la suite de quelques difficultés survenues dans son régiment, il s'était retiré du service. Le trouvant en disponibilité, M. de Maisonneuve, dans son dernier voyage se l'était attaché, et lui avait donné le grade de commandant dans la garnison de Montréal. Il s'appelait Adam Dollard Sieur des Ormeaux. Il n'avait que vingt-deux ans.

Vers la fin d'Avril 1660, pendant que les autorités cherchaient les moyens de détourner les malheurs dont les colons étaient menacés, Dollard conçut un projet d'une singulière hardiesse. Il se proposait d'aller à la rencontre de l'armée Iroquoise avec un petit nombre de braves compagnons, de se battre jusqu'au dernier souffle sans accepter de quartier, de vendre sa vie le plus cher qu'il pourrait et d'inspirer de l'épouvante aux barbares par un excès d'audace ; et par une mort héroïque de les forcer de suspendre leur marche et même de retourner dans leur pays.

Comme il ne pouvait entrer seul en campagne il s'ouvrit de son dessein à quinze ou seize jeunes gens, et leur proposa de les mener en parti au-dessus de l'île de Montréal, ce qu'on n'avait encore jamais osé tenter. Il trouva de courageux compagnons qui promirent aussitôt de le suivre, si le Gouverneur de Villemarie le trouvait bon. Dollard lui soumit son dessein. M. de Chomedey qui avait confiance dans son expérience et son courage lui donna son congé. Chacun alors fit ses préparatifs de départ.

Villemarie, au jour de l'adieu fut témoin d'un spectacle touchant qui s'est renouvelé il y a quelques années, au départ de nos Zouaves Pontificaux. Dollard et ses compagnons s'étant préparés par un dernier aveu de leurs fautes, se présentèrent à la table sainte pour recevoir le pain des forts. L'un d'entre eux ayant reculé au moment décisif, après la communion tous firent le serment de ne demander aucun quartier à l'ennemi et de combattre jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Ayant ainsi réglé avec le ciel, ils voulurent aussi régler leurs affaires d'ici-bas, et l'on peut voir au greffe de cette ville le testament à peu près uniforme de ces héros chrétiens, rédigé par Maître Benigne Rasser, notaire public, sous la date du 18 avril 1660.

" Désirant aller en parti de guerre avec le sieur Dollard, pour courir sus aux Iroquois et ne sachant comment il plaira à Dieu de disposer de ma personne dans ce voyage, j'institue—en cas que je vienne à périr—un tel héritier universel à tous mes biens, à la charge seulement de faire célébrer dans la paroisse de Villemarie, quatre grand'messes et d'autres pour le repos de mon âme.

Le Major Closse, LeMoyne et Picoté de Belestre, homme de mérite dernièrement arrivé avec M. de Maisonneuve, désiraient vivement grossir le parti, et ils promettaient une quarantaine de braves, si l'on ne voulait partir qu'après les semences.

Des Ormeaux craignit-il de voir échapper l'occasion en retardant, ce qui était probable ; appréhendait-il de perdre l'honneur du commandement ? c'est ce que j'ignore ; mais pressé de voir l'ennemi et de se mesurer avec lui, il partit " résolu à tout événement." Il est possible en effet que les cinq cents Iroquois qui attendaient aux îles Richelieu, ceux qui descendaient par l'Ottawa, fussent tombés sur Trois-Rivières et l'eussent entièrement détruit. Le prompt départ de Dollard épargna à la colonie ce désastre.

Le lendemain, 19 avril, Dollard et ses compagnons montèrent en canot accompagnés des vœux de tous les habitants de Montréal. A peine eurent-ils ramé un mille, qu'arrivés en face d'un " îlet tout près d'ici," probablement l'île Saint-Paul, ils éventèrent un parti d'Iroquois. Des Ormeaux fond sur eux à force d'aviron, les poursuit avec tant de vigueur qu'il allait les prendre dans leurs barques, lorsque après une première décharge ils se jettent à terre et se sauvent dans les bois. Nicolas Duval fut tué dans cette rencontre. Dans l'ardeur de la poursuite un canot chavira, Mathurin Soulard et Blaise Tuillé se noyèrent.

Dollard revint à Montréal pour rendre les honneurs de la sépulture à ses compagnons morts. Le service funèbre fut chanté devant toute la population de Villemarie, au milieu d'un profond recueillement ;

chacun ne pouvait s'empêcher de pleurer en voyant ces braves agenouillés autour de la bière de leurs frères d'armes, assistant pour ainsi dire, à leurs propres funérailles et priant pour ceux qui ne les précédaient là-haut que de quelques jours peut-être.

Cet accident loin de refroidir l'ardeur des Montréalais excita au contraire leur courage : trois autres colons prirent la place des morts et parmi eux celui qui avait hésité la première fois. Ils partirent dix-sept et s'embarquèrent avec une grande quantité de munitions.

Le Sault St-Louis ne leur coûta rien à passer, dit le Père Lalemant. "Le zèle et l'ardeur d'une si sainte expédition leur faisant mépriser la rencontre des glaces et le froid des eaux fraîchement fondues, dans lesquelles ils se jetaient vigoureusement pour traîner eux-mêmes leurs canots entre les pierres et les glaçons."

Ayant gagné le lac St-Louis ils détournèrent à droite et entrèrent dans l'Ottawa : les glaces qui descendaient le fleuve les arrêtèrent huit jours aux rapides de Ste-Anne.

Ils traversèrent le lac des Deux-Montagnes, et le 1er mai 1660, ils arrivèrent au pied du Long-Sault. Là ils trouvèrent un petit fort sauvage nullement flanqué, entouré de méchants pieux que les Algonquins avaient construit l'automne précédent et que dominait un côteau voisin. Dollard ayant jugé la position excellente, y campa les siens, résolu d'attendre l'Iroquois derrière cette palissade ; de toute nécessité les barbares au retour de leur chasse devaient s'arrêter au pied du rapide.

A peine y était-il installé qu'il y fut rejoint par une troupe de sauvages. Deux chefs indiens, l'un Huron, Anahotaha, l'autre Algonquin, Mitiwemey, s'étaient porté un défi de bravoure à Trois-Rivières, et donné rendez-vous à Villemarie comme au poste d'honneur. L'Algonquin était accompagné de trois des siens ; le Huron commandait trente-neuf guerriers. Dès qu'ils furent à Montréal, "les Français dont le défaut est de trop parler," défaut qu'ils n'ont point perdu au Canada, leur apprirent le départ de Dollard. Les deux chefs étonnés de l'audace d'une telle expédition et honteux d'avoir été prévenus, demandèrent à M. de Maisonneuve une lettre pour des Ormeaux et la permission de se joindre à sa troupe.

Le Gouverneur qui savait quel compte il fallait faire de "cette marchandise sauvage," et pensait que dix-sept braves valaient mieux que tant de pacotille, chercha à dissuader les alliés de cette entreprise, mais n'y réussissant pas il écrivit à Dollard de se défier de ce renfort, et de ne compter véritablement que sur les siens.

Au bout de quelques jours d'attente, les éclaireurs annoncèrent deux canots sur la rivière, on se disposa à les recevoir au débarquement. A peine eurent-ils touché terre qu'ils y furent accueillis par

une décharge générale; trois s'échappèrent et coururent à travers les bois donner l'alarme aux trois cents Iroquois qui les suivaient.

"Nous avons été défaits au petit fort, leur crièrent-ils. Il y a là des Français et des sauvages ensemble."

L'ennemi en conclut que c'était un convoi qui montait au pays des Hurons, et qu'il réussirait aisément à s'en emparer.

Ils commencèrent donc leurs approches. Lorsqu'ils parurent en vue du fort, Dollard et sa troupe étaient en prière; chaque soir et chaque matin la prière se fesait en commun, chacun parlait à Dieu en sa langue; c'étaient trois chœurs bien agréables au ciel qui recevait volontiers les vœux de ces braves montant vers lui en Français, en Algonquin et en Huron.

Les alliés n'eurent que le temps de se jeter dans le retranchement, ils abandonnèrent même sur le feu leurs chaudières dans lesquelles se préparait leur repas.

Après des huées et plusieurs décharges, le feu cessa. Un capitaine Onnontagué s'avança, sans armes vers le fort, jusqu'à la portée de la voix, et demanda :

"Quels gens êtes-vous dans ce fort? et qu'y venez-vous faire?"

On lui répondit:

"Ce sont des Français, des Hurons et des Algonquins, au nombre de cent hommes qui viennent au-devant des *Nez-Percés.*

—Attendez, réplique le capitaine, que nous tenions conseil entre nous, puis je viendrai vous revoir; et de votre part ne faites aucun acte d'hostilité, de crainte que vous ne troubliez les bonnes paroles que nous portons aux Français de Villemarie.

—Retirez-vous donc à l'autre bord de la rivière, répondit-on du fort, tandis que nous parlementerons de notre part."

Dollard eût voulu cette trêve afin d'avoir le temps de couper des pieux et de fortifier la palissade. Loin de se retirer les Iroquois construisirent un retranchement en face du fortin. De leur côté les assiégés complètent de leur mieux leur défense, ils entrelacent les pieux de branches flexibles et remplissent les interstices de pierres et de terre, ménageant dans la muraille des meurtrières où peuvent jouer trois fusils.

Les palissades n'étaient pas entièrement achevées que les Onnontagués reviennent à l'assaut, ils sont vaillamment repoussés, perdent grand nombre des leurs et les assiégés pas un seul homme.

Un deuxième assaut ne fut pas plus heureux.

Au troisième, Dollard fit garnir les pieux de son retranchement avec les têtes grimaçantes de quelques chefs tombés dans l'attaque. A la vue de ces trophées sanglants, ne se possédant plus de rage, les Iroquois se jettent sur les canots des assiégés, les mettent en pièces,

en font des torches, et se précipitent les flammes à la main avec une aveugle furie, sur le retranchement qu'ils essayent d'incendier.

Mal leur en prit, ils y furent si rudement reçus, qu'ils ne purent en approcher et les lueurs sinistres de leurs torches n'éclairèrent que la chute de ces forcenés qui tombaient pour ne plus se relever.

Désespérant d'enlever la place s'ils ne sont plus nombreux, les assiégeants dépêchent un canot, aux cinq cents Iroquois qui les attendaient dans le Richelieu. Ils changent le siège en blocus et se mettent derrière les arbres à l'abri des balles des assiégés.

L'eau vint bientôt à manquer dans le fort. On creusa la terre, mais elle ne donna qu'un pauvre filet d'eau bourbeuse, insuffisant pour désaltérer plus de soixante soldats. Le supplice était grand et déjà les assiégeants avaient peine à avaler la farine dont ils se nourrissaient. Par de vigoureuses sorties Dollard essaya d'atteindre jusqu'à la rivière qui coulait à deux cents pas du fort, mais comme il avait perdu ses chaudières et n'avait que de petits vases de hasard, la provision d'eau restait insuffisante.

Les Iroquois voyant cette détresse, tentèrent de débaucher les Hurons qu'ils savaient légers et inconstants. Ils leurs crièrent donc : " Rendez-vous si vous ne voulez pas mourir de soif dans ce trou avec les Français. Nous vous ferons bon quartier, car vous êtes morts si vous ne le faites : il nous vient cinq cents guerriers de renfort et vous serez bientôt pris."

Les Hurons se laissèrent lâchement intimider, et sautant pardessus la palissade, ou se glissant furtivement par la porte se rendirent aux Iroquois, au grand désespoir d'Anahotaha qui, voyant s'enfuir son neveu LaMouche, dans sa colère, déchargea sur lui son pistolet, mais le manqua.

Il ne restait donc dans le fort que vingt-deux braves, qui sans se laisser ébranler par cette honteuse défection, s'affermirent dans le dessein de se défendre jusqu'à la mort.

Le cinquième jour du blocus un épouvantable cri de guerre répété par tous les échos de la forêt, annonça l'arrivée des cinq cents auxiliaires venus du Richelieu, le nombre des assaillants montait alors à plus de sept cents.

Les assauts recommencèrent avec des clameurs à glacer d'effroi les plus braves et une furie que surexcitait chez les Iroquois, leur grand nombre. Les Français les accueillirent par de furieuses décharges qui les forcèrent de se retirer, en jonchant le terrain de leurs morts.

Trois jours durant et d'heure en heure les barbares tantôt en masse, et tantôt par détachements, vinrent se briser et tomber au pied de ces murailles de bois, renouvelant assaut sur assaut, et après

chaque attaque les assiégés victorieux tombaient à genoux pour remercier le Dieu des batailles, versant leur sang avec leurs prières.

Dollard, surpris par l'arrivée des Iroquois, n'avait pas eu le temps d'abattre les grands arbres qui entouraient et commandaient le fort. Ce fut la ruine des assiégés. Des Iroquois abattirent ces grands bois sur le fortin, pour y faire brèche, ils y causèrent du dégât et un grand désordre, qui devaient avoir un résultat plus funeste. Ce malheur n'ébranla en rien la résolution de nos braves.

On était au huitième jour du siège et les assiégeants commençaient à croire que les Hurons les avaient trompés, que les Français étaient plus de dix-sept derrière la palissade. Les jours précédents ils avaient tenu plusieurs conseils; interrogés de nouveau, les traîtres assurèrent qu'ils avaient dit la vérité. La division était parmi les barbares.—Partons, disaient les uns.—Ce sera une honte éternelle, disaient les autres, de s'être fait massacrer par si peu de gens sans se venger.

Cette réflexion arrêta le découragement et les Iroquois résolurent de tenter un dernier effort. La défection des Hurons leur donna à penser qu'en parlementant les assiégés pourraient peut-être se rendre. Quelques députés s'avancent donc vers le fort pour ouvrir les négociations. Dollard et les siens, résolus de mourir, les laissent approcher, et quand ils sont à portée, ils les reçoivent par une décharge inopinée qui tue les uns et disperse les autres.

Cette fois les Iroquois résolurent de périr à leur tour, il ne restait plus qu'à choisir les enfants perdus qui se dévoueraient à couvrir le dernier assaut et recevoir les premières décharges.

Fier et indépendant l'Indien ne connaît pas de maître : il n'obéit qu'à son caprice et combat à sa guise, dans pareilles circonstances les capitaines ne désignent pas les victimes, mais dans une cérémonie traditionnelle ils laissent aux braves la liberté de fixer leur sort, c'est la cérémonie des *Bûchettes.*

Voilà qu'on jette au milieu du camp une quantité voulue de bûchettes, les guerriers les plus intrépides sortent aussitôt des rangs et en relèvent chacun une, le sort en est jeté, ils se dévouent à la mort.

Avec trois bûches liées les unes aux autres avec des écorces, ils se firent une sorte de bouclier qui les couvraient de la tête aux genoux, se serrant ensuite l'un contre l'autre, portant devant eux ce bouclier, ils se jettent tête baissée en avant, suivis de toute l'armée, et viennent avec une force irrésistible, se heurter contre les murailles ébranlées du retranchement.

Dollard les attend avec ses braves, pendant que les barbares délibéraient, eux à genoux, entendant sonner l'heure suprême, deman-

daient à Dieu le courage de mourir en héros et en martyrs pour la gloire de la France et du nom chrétien.

Au bruit de l'ouragan qui se précipite, ils se lèvent, ajustent leurs armes, les yeux jettent des éclairs comme ceux du lion. Qu'ils sont beaux ces jeunes colons dont le plus âgé dépasse à peine trente ans. Rome ni Athènes n'offrent rien de plus pur et de plus héroïque, ce n'est pas pour la gloire qu'ils combattent, c'est pour leur foi et leur patrie. Pour passer à l'immortalité ils ne comptent pas sur les harangues de leurs orateurs, sur les monuments de leurs artistes, sur les chants de leurs poètes, sur les couronnes aux jeux publics, non, perdus au sein des forêts et du désert ils ne comptent que sur leur Christ qu'ils saluent avant de mourir.

Morituri te salutant.

Les Iroquois fondirent sur le rempart comme la tempête. Dollard et les siens les reçoivent pêle-mêle à coups de fusils et de pistolets. Les guerriers tombent comme les épis sous la faux, les cadavres s'entassent au pied de la palissade, les ennemis se servent de ce marchepied humain pour la franchir, comme les vagues au rivage, les flots des barbares se renouvellent et se pressent, ils sont maîtres du rempart, ils en arrachent les pieux, ils occupent les meurtrières. se croyant déjà vainqueurs, ils crient :

— Anahontaha, rends-toi, tu auras bon quartier.

— J'ai donné ma parole aux Français et je mourrai avec eux, répond le vieil Huron, pendant ce temps Dollard et ses braves criblaient les Iroquois à bout portant et à mesure qu'ils franchissaient la palissade tombaient sur eux le sabre et la hache à la main.

Dans cette extrémité des Ormeaux chargea un gros mousqueton jusqu'à la gueule, l'arma d'une fusée et le lança pardessus le rempart, malheureusement dans son parcours il frappa une branche d'arbre qui le rejeta dans le fort où il éclata, tua et blessa nombre des défenseurs.

La partie n'était plus égale ; comme un torrent furieux, les Iroquois firent brèche de toutes parts, chaque assiégé se défendait à coups d'épée, de hache et de pistolet, tuant et massacrant tout ce qu'il rencontrait jusqu'à ce qu'il fût tué lui-même. Dollard, le brave Dollard, fut tué au moment où la porte cédait, sa mort ne ralentit en rien la furie de ses compagnons, ils enviaient son sort plus qu'ils ne le craignaient, quand une trouée se fesait, un jeune homme y bondissait et après des prodiges de valeur, mourait sur la brèche.

Il ne restait plus que quelques rares défenseurs : les Iroquois inondèrent alors tout le fort, comme un flot de dévastation. L'épée dans la droite, le couteau dans la main gauche, les derniers survivants

reçurent ces barbares hurlant comme des tigres, ils frappèrent de toutes parts et avec tant de furie, que les vainqueurs renoncèrent à l'espoir de faire des prisonniers, ils massacrèrent à la hâte ces héros qui en mourant les menaçaient d'une ruine totale, firent pleuvoir sur eux une grêle serrée de fer, qui coucha les derniers combattants sur les monceaux de cadavres qu'ils avaient abattus autour d'eux.

Puis il se fit un grand silence qui n'était troublé que par le bruit des cascades. Les Iroquois en furieux se précipitèrent sur leurs ennemis en quête de survivants capables d'être guéris et de devenir le jouet de leurs terribles festins de victoire. Ils n'en trouvèrent qu'un qui offrait quelques chances de guérison. Deux autres mourants ne purent leur donner le plaisir de se repaître du spectacle de leurs souffrances, ils les jetèrent dans un brasier où ils expirèrent incontinent.

Ils se vengèrent sur le jeune Français qu'ils purent traiter, revenu à la santé ils le firent passer par tous les tourments que put inventer leur barbarie; mais sa patience triompha de leur cruauté, pas un cri, pas une plainte, pas un soupir qui pût réjouir leur férocité. Leur rage en était au désespoir, elle ne put triompher de son angélique et inaltérable constance.

Cette vengeance était insuffisante pour les Iroquois qui avaient perdu le tiers de leur armée. Elle retomba avec toute sa furie sur les traîtres : les trente-neuf Hurons furent distribués dans les différents bourgs où il s'en fit " de furieuses grillades. "

Loin de se réjouir de ce triomphe, les Cinq-Cantons en demeurèrent consternés et comme frappés de terreur, " si dix-sept Français, disaient-ils, nous ont traités de la sorte, dans un si chétif endroit, comment serons-nous traités lorsqu'il faudra attaquer une bonne maison où plusieurs de telles gens se seront ramassés, il ne faut pas être assez fous pour y aller, ce serait pour nous faire périr, retirons-nous. "

Tous ces détails ont été rapportés par un Français et quelques Hurons en fuite, qui le 3 juin arrivèrent tout effarés à Montréal.

Le courage de cette noble jeunesse sauva le Canada en arrêtant le flot barbare au pied du Long-Sault. " Ce qui me fait dire, ajoute M. Dollier, que quand l'établissement de Montréal n'aurait eu que cet avantage d'avoir sauvé le pays dans cette rencontre et de lui avoir servi de victime publique dans la personne de ses dix-sept enfants, qui y ont perdu la vie, il doit à toute la postérité être connu considérable, si jamais le Canada est quelque chose. "

A Québec comme à Montréal le sentiment était le même et la reconnaissance salua cette glorieuse défaite par le chant du *Te Deum.*

Trop longtemps les noms de ces sauveurs de la patrie ont été inconnus, il est temps qu'ils passent à la postérité. Un jour peut-être

sur les rives de l'Ottawa les générations futures leur consacreront un monument; alors elles inscriront en lettres d'or sur la pierre ou le bronze ces noms désormais immortels :

Adam des Ormeaux,

Jacques Brassier,	Louis Martin,
Jean Tavernier,	Christophe Augier,
Nicolas Tillemont,	Etienne Robin,
Laurent Hébert,	Jean Valets,
Alonié de Lestres,	René Doussin,
Nicolas Josselin,	Jean Le Comte,
Robert Jurée,	Simon Grenet,
Jacques Boisseau,	François Crusson,

et les deux enfants de la forêt :

Anahotaha,	Metiwemcy,

CHAPITRE VINGT-TROISIÈME.

1661

Un moment de répit.—Partis d'Iroquois en campagne.—Massacres dans tout le Canada.—Grand deuil à Villemarie.—Martyre de M. Lemaître.

Les heureuses conséquences du fait d'armes du Long-Sault se firent immédiatement sentir dans tout le Canada. Le cours de l'Ottawa étant libre, les alliés reprirent confiance et se dirigèrent vers Québec. Soixante canots montés par trois cents Outaouais de la famille Algonquine descendirent à Montréal. Ils apportaient deux cent mille francs de pelleteries, dont ils jetèrent un quart sur le marché de Montréal. Les trois autres descendirent à Trois-Rivières où les venaient prendre les barques de Québec. Qu'il aurait fallu peu d'efforts pour assurer la tranquillité de la colonie et la liberté du commerce!

Le plan bien connu des Iroquois après avoir détruit la colonie française et ses alliés était de demeurer seuls maîtres de toutes les terres de chasse et des fourrures qu'ils allaient vendre à grand profit aux Hollandais d'Orange. On en vint donc à conclure à Québec aussi bien qu'à Montréal que le seul moyen de sauver le pays était l'extermination des Iroquois. Il fallait commencer par les Agniers qui étaient voisins, les plus féroces, les plus vaillants et les plus nombreux; à eux seuls ils comptaient plus de cinq bourgades, fournies d'armes, de munitions, ayant à leur service une pièce d'artillerie.

Le Canada pouvait à peine faire entrer une centaine d'hommes en campagne sans dégarnir les postes militaires, ce n'était pas suffisant pour prendre l'offensive. M. d'Argenson qui avait succédé à M. de Lauson, eut recours à la cour de France; elle venait de signer le traité des Pyrénées, c'était le moment favorable pour

demander des troupes, des munitions, des vivres, dont la colonie avait un extrême besoin. Le Père LeJeune fut député pour remontrer au Roi combien l'honneur de la France et le bien de la religion y était intéressé. Il fallut attendre cinq années encore le succès de cette négociation, et rester exposés aux courses incessantes des tribus Iroquoises.

Dollard par sa bravoure avait sans doute rompu la confédération des Cinq-Cantons et fait échouer la grande invasion, mais après cet échec les tribus iroquoises demeurèrent libres de faire la guerre à leur compte, et même le désir de la vengeance n'en anima que plus fortement les partis qui entraient en campagne.

Tout le reste de cette année 1660, les bandes iroquoises battirent la campagne, usant de force ouverte ou de ruse selon les occasions. Un jour le Gouverneur de Montréal fit prisonniers seize Onnéiouts qui demandaient à parlementer. Il y avait dans ce coup de main un triple avantage: il donnait aux colons le temps de faire les moissons, il facilitait l'échange des prisonniers, et contenait l'ardeur des partis de guerre.

A l'automne 600 Iroquois de diverses tribus se jetèrent sur l'île de Montréal dans le but d'y ravager les moissons, mais quand ils apprirent que les leurs étaient captifs au Fort, ils cessèrent leurs dégâts. Un accident fortuit en débarrassa Villemarie.

Ils se divertissaient un jour sur la rive du fleuve en lançant à l'eau un cerf ou une vache sauvage. Un Indien en voulant tirer la bête, atteignit le capitaine de la troupe. Superstitieux à l'extrême ils en conclurent que l'événement était de mauvais augure, et ils s'en retournèrent dans leur pays, laissant en paix la colonie récolter la moisson. "C'est une grande faveur de la Providence pour ce pays, écrivait M. d'Argenson, que les ennemis nous aient donné du repos pour nos récoltes; car s'ils nous avaient molestés, la famine aurait été inévitable, et je crois même qu'on sera obligé de faire venir des farines de France par les vaisseaux, parce que je doute que nous en ayons assez pour passer l'année."

Dès le commencement de l'année 1661, les Agniers rentrèrent en campagne et ravagèrent le pays jusqu'au Cap Tourmente.

Ils parurent à Montréal au mois de Janvier, et "nous vinrent donner, dit M. Dollier, de fort mauvaises étrennes." Les colons dès que le danger paraissait s'éloigner retombaient facilement dans leur insouciance et sortaient sans armes. Au mois de février treize furent ainsi faits prisonniers et vingt ou trente périrent dans divers engagements. Plusieurs périrent les armes à la main, et les Iroquois pour se venger en firent d'horribles boucheries. La Mère Marie de

l'Incarnation qui le tenait de Mme d'Ailleboust, en parle en ces termes:

"Elle m'a rapporté des choses tout-à-fait lamentables: que plusieurs habitants furent tués par surprise dans les bois, sans qu'on sût où ils étaient, ni ce qu'ils étaient devenus. On n'osait aller les chercher ni même sortir, de crainte d'être enveloppés dans un semblable malheur. Enfin l'on découvrit le lieu par le moyen des chiens, que l'on voyait tous les jours revenir soûls et pleins de sang. Cela fit croire qu'ils fesaient curée de corps morts: ce qui affligea sensiblement tout le monde. Chacun se mit en armes pour aller reconnaître la vérité. Quand on fut arrivé au lieu, on trouva çà et là des corps coupés par la moitié, d'autres charcutés et décharnés, avec des têtes, des jambes, des mains éparses de tous côtés, et chacun prit sa charge afin de rendre aux défunts la sépulture chrétienne. Mme d'Ailleboust qui m'a raconté ces détails, rencontra inopinément un homme qui avait attaché devant son estomac la carcasse d'un corps humain, les mains pleines de jambes et de bras. Ce spectacle la remplit d'une si vive émotion, qu'elle pensa mourir de frayeur. Mais ce fut tout autre chose, quand ceux qui portaient ces restes de corps entrèrent dans la ville: car l'on n'entendait que cris lamentables des femmes et des enfants de ces pauvres défunts."

Les mêmes scènes se répétaient à Trois-Rivières, à Québec, à l'île d'Orléans, où périt le Sénéchal de Lauson; sa mort fut un deuil universel. "Le désordre, dit la relation, se mit de tous côtés et le découragement laissa presque tout en proie à l'ennemi, qui, comme maître de la campagne, brûlait, tuait, et enlevait tout avec impétuosité."

Le 22 juin 1661, le même jour où M. de Lauson était tué, deux canots Iroquois arrivèrent à Montréal avec le pavillon blanc. On les reçoit, c'étaient des Oiouguens et des Onnontagués, ils venaient traiter de l'échange des prisonniers et ramenaient quatre Français.

Ce fut grande joie à Villemarie; on entoura les captifs, on leur demanda des nouvelles de leurs compagnons. Ils racontèrent que Jean Millet avait été assommé à coups de bâton en arrivant aux Cinq-Cantons; que Pierre Cauvin, le Grand Pierre, avait été également tué; que Pierre Martin avait péri dans l'attaque, que Pierre Pître s'était échappé et était peut-être mort de faim dans les bois; enfin, que Michel Messier avait été brûlé par les Onnéiouts. Cette nouvelle fit éclater un grand deuil dans Villemarie: marié à Anne LeMoyne, il était allié aux principales familles de Montréal; plus tard cette nouvelle se trouva heureusement démentie.

M. de Maisonneuve donna jour aux ambassadeurs pour expliquer le sujet de leur mission. Le jour venu, le chef des Oiouguens étala

vingt colliers dans l'assemblée et demanda la délivrance de ses compatriotes prisonniers au Fort, des religieuses, de celles qui soignent les malades et de celles qui instruisent les enfants, assurant que plus de vingt Français étaient encore prisonniers et ne seraient délivrés qu'aux conditions posées ; puis en terminant, il ajouta :

" Il faut qu'une robe noire vienne avec moi, sans cela, point de paix ; et la vie des vingt Français captifs à Onnontagué est attachée à ce voyage."

Et il exhiba un feuillet de livre portant inscrits les noms des vingt captifs.

La situation ne laissait pas d'être embarrassante, il s'agissait ou de délivrer les prisonniers, ou d'en livrer d'autres à la perfidie des barbares, qui demandaient la paix avec menaces, les armes à la main. Les conditions étaient dures.

Le Gouverneur, avec sa prudence habituelle, répondit qu'elles étaient d'une conséquence trop haute, pour qu'il pût prendre une décision sans avoir consulté Ononthio, qu'en attendant la réponse de Québec, ils pouvaient se reposer en toute sûreté à Montréal. Ils acceptèrent.

M. de Chomedey dépêcha aussitôt un courrier au Gouverneur-Général. On se trouva à Québec, en apprenant cette nouvelle, dans la situation de gens qui se noient, comme dit la relation, qui " se prennent à tout ce qu'ils rencontrent, jusqu'à un fer tout rouge, s'il se présentait : ou comme les mariniers qui dans la tempête, ayant perdu leur route, s'abandonnent au gré des vents sans examiner s'ils sont favorables ou contraires."

Tous les habitants s'assemblèrent pour délibérer sur la proposition des Iroquois ; on ne trouva rien de mieux que de sacrifier un missionnaire, et le Père Simon LeMoyne fut choisi pour cette expiation.

En conséquence M. d'Argenson répondit aux ambassadeurs " qu'il ouvrait les prisons de Villemarie et rompait les fers des Oiouguens qui y étaient détenus, qu'il leur donnait le P. LeMoyne pour aller travailler sur les lieux à la délivrance des captifs : enfin il les somma de garder la parole qu'ils lui avaient donnée, de retourner au bout de quarante jours avec les Français et quelques anciens de leur nation, pour traiter à Québec des affaires publiques, pendant que le P. LeMoyne demeurerait en ôtage dans leur pays et vaquerait aux fonctions de sa mission."

Le 2 juillet le P. Chaumonot partit donc de Québec avec le P. LeMoyne, portant à Villemarie la réponse du Gouverneur-général. Les huit Oiouguens qui restaient dans les fers furent mis en liberté et le missionnaire partit avec eux pour Onnontagué.

Ainsi, chaque année depuis vingt ans il fallait recommencer et la guerre et les traités de paix. Mais Dieu le voulait ainsi, Lui, dit M. Dollier "qui n'afflige les corps que pour le plus grand bien des âmes, se servit merveilleusement de toutes ces disgrâces et de ces frayeurs pour tenir chacun dans son devoir à l'égard de l'éternité. Le vice était alors presque inconnu à Villemarie; et dans ces temps de guerre, la religion y fleurissait de toutes parts, d'une autre manière qu'elle ne le fait aujourd'hui dans la paix."

Les Agniers plaisantaient la crédulité française qui se laissait prendre aux piéges des Oiouguens. Les Onnontagués les plus fourbes des Iroquois, traitaient de la paix et en même temps continuaient la guerre. Outréouati, un de leurs chefs, capitaine renommé, vint piller jusqu'aux portes de Montréal. Il avait autrefois été fait prisonnier et interné au Fort; il brûlait du désir de venger cet affront, par la mort de quelque Français de marque, il réussit en effet à porter à Villemarie le coup le plus sensible qu'elle eût encore reçu.

Il y avait au Séminaire un jeune prêtre nommé Jacques Lemaître, homme d'un beau talent, qu'il était venu ensevelir dans le désert au service des Indiens. Lorsque M. Olier fit le choix des missionnaires destinés au Canada, il fut des premiers à se présenter, et pour témoigner de son zèle, il assurait son supérieur qu'il était prêt à aller chercher les sauvages jusque dans leur pays, afin de les convertir à la foi.

" Vous irez en Canada, lui répondit le Supérieur de Saint-Sulpice, dans une vue prophétique. Vous irez en Canada travailler à leur conversion, mais vous ne vous mettrez pas en peine d'aller les chercher hors de Villemarie et en leur pays; ils viendront bien eux-mêmes vous y chercher, et un jour vous vous trouverez tellement entouré par eux, que vous ne pourrez vous échapper."

M. Lemaître ne comprit peut-être pas toute la portée de cette parole, mais son zèle put être bientôt satisfait; car on lui accorda bientôt l'objet de ses désirs et la permission de partir pour le Canada. En arrivant à Montréal, il fut nommé Econome du Séminaire, et il se mit aussitôt à apprendre l'iroquois. Il se sentait pour ces pauvres infidèles un cœur de père, et toutes les fois que l'occasion le mettait en rapport avec quelques uns d'entre eux, il leur fesait l'accueil le plus gracieux et leur donnait un petit régal.

Il était d'une piété sincère et tout particulièrement dévot envers saint Jean-Baptiste; ce fut le jour même de la Décollation de ce saint, le 29 août 1661, qu'il fut décapité par les Iroquois.

Il venait de célébrer la sainte messe, et absorbé dans la méditation du mystère qu'honorait l'Eglise, et comme le saint Précurseur of-



MARTYRE DE MONSIEUR LEMAITRE.

frant peut-être sa vie pour le salut des âmes, il sortit de Villemarie et se dirigea vers la ferme Saint-Gabriel.

Il y avait là quatorze ou quinze ouvriers qu'y entretenait le Séminaire. Il les conduisit dans un champ voisin, pour y retourner du blé mouillé,aux environs de la rue des Seigneurs et de la rue Richmond, près du canal de Lachine. Ces braves gens se mirent au travail, chacun de son côté, laissant leurs armes dispersées au hasard. Ils n'étaient pourtant pas sans crainte, car ils avaient découvert quelques indices de danger, et soupçonnaient l'Iroquois fort proche.

Ils avertirent donc M. Lemaître de se tenir sur ses gardes. Il allait de buissons en buissons, cherchant à découvrir l'embuscade. N'ayant rien aperçu, il se promenait en sentinelle, récitant son bréviaire, lorsque tout à coup, s'étant approchés à petit bruit, les Onnontagués sortent vivement des bois et s'élancent vers le prêtre afin de le prendre vivant.

Ils étaient cinquante ou soixante qui poussaient de grands cris et se précipitaient en même temps vers les travailleurs.

Loin de fuir devant le danger le missionnaire s'arme d'un grand coutelas, menace les barbares, les tient en respect, et crie aux travailleurs de prendre bon courage et de se mettre en défense.

Les Iroquois, voyant que M. Lemaître leur barrait le chemin, et qu'il donnait le temps aux ouvriers de courir à leurs armes, désespérant de le prendre vivant, de dépit le tirent à bout portant, non par crainte d'être blessés, il ne cherchait point à les frapper, mais parce qu'ils voyaient par son courage, leur échapper une riche capture sur laquelle ils avaient compté.

Blessé à mort, le bon pasteur eut encore assez d'énergie pour courir à ses travailleurs et leur commander de se retirer, et il tomba mort à leurs pieds. Ils se retirèrent en bon ordre et se jetèrent dans la ferme où ils étaient hors de danger; deux cependant ne purent échapper à la poursuite des Iroquois : l'un fut tué, l'autre fut fait prisonnier.

Maîtres du champ de bataille qu'on ne leur disputait plus, les Onnontagués tournèrent leur rage contre les morts. Ils se jettent sur le missionnaire et lui coupent la tête, ainsi qu'à Gabriel Rié, tué avec lui.

Comme marque de leur joie d'avoir tué une *Robe noire*, ils poussent à plusieurs reprises de grandes huées,et le renégat Outréouati, se revêtant de sa soutane et d'une chemise en guise de surplis, se mit à tourner autour du mort en singeant les cérémonies qu'il avait vues pratiquées à Montréal, aux obsèques des défunts. Il poussa même l'insolence jusqu'à aller, revêtu de cette précieuse dépouille, se pro-

mener pompeusement en vue des maisons de Villemarie en bravant et en insultant les habitants.

La tête de M. Lemaître coupée avait été enveloppée dans le mouchoir blanc du défunt. La toile reçut une très forte empreinte du visage du missionnaire, et si ressemblante qu'un nommé Lavigne, prisonnier chez les Iroquois, la reconnut parfaitement et cria au Capitaine qui en faisait un drapeau : " Ah ! malheureux, tu as donc tué Aouandio, car je vois sa face sur ce mouchoir."

Honteux de s'être ainsi trahis les Indiens cachèrent ce trophée et ne voulurent plus le montrer à personne. Lavigne fit toutes les offres possibles pour se le procurer, assurant qu'à son retour à Montréal, il ne manquerait pas de les en récompenser. Ils refusèrent constamment de s'en défaire, disant que le mouchoir était pour eux un pavillon de guerre qui les rendrait invincibles.

Les Iroquois eux-mêmes considéraient le fait comme extraordinaire et ils ajoutaient, dit le Père Le Moyne " que cet homme était assurément un grand démon," ce qui veut dire parmi eux comme chez les Grecs un homme excellent et tout esprit. Ils conçurent même une vive crainte de cette image dans l'appréhension où ils étaient que le défunt ne se vengeât et ne fît la guerre à leur nation.

Ce qui légitimait leurs craintes, dit la sœur Bourgeoys, " c'est qu'il paraît constant que le saint missionnaire leur avait parlé après que sa tête eut été détachée de son corps." Leur reprocha-t-il comme Jean St. Père, l'inutilité de leur crime, ou pria-t-il comme saint Etienne pour ses bourreaux, toujours est-il que Hoandoron, le sauvage qui le décapita, se convertit plus tard à la mission du Fort de la Montagne et y mourut après y avoir vécu plusieurs années très chrétiennement après son baptême.

La terreur s'empara si fortement de ces grands enfants de la forêt, que n'y pouvant plus tenir, ils se défirent du mouchoir mystérieux, en le vendant aux Hollandais. Le P. LeMoyne eut alors l'espérance de se procurer cette sainte relique; mais les Hollandais refusèrent toujours de s'en défaire, parce que les Iroquois les menaçaient, s'ils le cédaient, de porter chez eux la guerre et la dévastation.

Les Indiens des Cinq-Cantons furent eux-mêmes affligés de la mort de M. Lemaître, car il était fort aimé de toute la nation, et quand Outréouati qui l'avait tué, revint aux villages, fier de son exploit, les autres le raillaient et lui criaient :

" Tu as fait un beau coup, tu as tué celui qui nous nourrissait quand nous descendions à Montréal."

Ils lui fesaient toutes sortes d'avanies et ne voulaient plus le regarder. La honte prit le malheureux et le força quelque temps de s'expatrier de sa bourgade.

“ Je vous dirai, ajoute M. Dollier de Casson, que l’on m’a rapporté bien d’autres choses assez extraordinaires à l’égard de la même personne,... dont je serais assez autorisé à parler si je voulais en dire quelque chose. Mais je laisse le tout entre les mains de celui qui est le Maître des temps et des saisons, et qui en réserve la connaissance ou bien la donne à qui lui semble.”

CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME

1661

Garacontié. — Le protégé de Marie. — L'Ile-à-la-Pierre. -- M. Vignal et M. de Brigeac.

La tristesse dont on était accablé à la suite de ce sinistre massacre, n'était pas de nature à rassurer la colonie sur le sort du Père Le Moyne et sur celui de plus de quatre cents prisonniers chrétiens Français, Algonquins ou Hurons captifs au pays des Iroquois. On en était fort inquiet, lorsque par un bonheur imprévu on en reçut les nouvelles les plus consolantes.

Il y avait au pays des Onnontagués un vieux chef ami des missionnaires, et ami des Français, son nom était Garacontié.

Il n'avait de l'Indien que la naissance et l'éducation, et était doué de toutes les bonnes qualités que la nature donne souvent à l'enfant des forêts. " Un excellent naturel, dit le P. Charlevoix, une grande douceur, beaucoup de droiture et un génie supérieur. " Son courage dans la guerre, ses exploits, sa sagesse dans les conseils, lui avaient acquis un grand crédit dans sa nation. Il en usa pour le bien, arrêta les résolutions violentes et travailla de toute son industrie pour établir la paix entre les Iroquois et les Français qu'il aimait beaucoup, qu'il servait en toutes occasions; grand nombre de prisonniers lui durent la liberté ou la vie.

Dieu récompensa cette vertu des bois, en 1670 il abjura les superstitions de l'Infidélité, fut baptisé par Mgr de Laval et tenu sur les fonts par M. de Courcelles et par Melle de Bouteroüë fille de l'Intendant qui lui donnèrent le nom de Daniel. Il demeura jusqu'à sa mort excellent chrétien.

Au temps où nous sommes, il avait entrepris de procurer la délivrance de tous les captifs, déjà il en avait arraché plus de vingt aux

bûchers des Agniers, il les avait amenés dans son village et leur avait construit une petite chapelle, où ils pouvaient chaque jour se réunir pour y faire leurs prières. Afin de leur procurer leur complète liberté, il réussit à se faire nommer ambassadeur de la paix auprès des Français et comme otages il prit neuf prisonniers avec lesquels il partit.

Sur sa route il rencontra le parti d'Outréouati qui avait tué M. Le maître, les Sonnontouans ne voulurent pas aller au-delà : " quelle assurance, s'écriaient-ils, d'aller à Villemarie, où le sang d'une *robe noire* tout fraîchement répandu, nous menace des fers et de la prison. " Ils feignirent donc d'être malades et de vouloir s'en retourner avec les assassins. Un instant les prisonniers eurent à craindre d'être ramenés aux Cinq-Cantons.

Garacontié raisonna plus juste : les prisonniers qu'il conduisait étaient des garanties de sa loyauté, et ceux qu'il avait laissés dans son pays répondaient de sa sûreté et de celle de ses compagnons ; il parvint à le leur persuader et poursuivit sa route.

Plus loin il rencontra une bande d'Onneiouts qui s'en allaient guerroyer à Montréal. Il les détermina à porter ailleurs leurs armes pour ne point mettre d'obstacle à la paix. Enfin, il arriva à Villemarie le 5 octobre. La joie y fut grande en revoyant ces prisonniers que l'on croyait déjà morts, mais ils avaient invoqué Marie le secours des chrétiens, ils avaient fait vœu de jeûner tous les samedis en son honneur, de réciter chaque jour quelques prières, de garder la chasteté ; et ils n'eurent rien de plus pressé en arrivant que de se rendre à l'église pour remercier Notre-Dame de leur délivrance.

Garacontié fut fêté, choyé, caressé, on l'appelait le " Père des Français " et quand il voulut s'en retourner on le combla de présents. Le vieil Indien souriait, en voyant jusqu'aux petits enfants lui apporter des poignées de farine et d'épis de blé d'inde, pour charger son canot : au départ les colons le saluèrent par une décharge de mousqueterie et quand il prit le large le canon du fort lui envoya une salve d'honneur.

Un autre trait de l'assistance de la Mère de Dieu à l'égard de nos prisonniers est la délivrance providentielle d'un colon de Villemarie dont malheureusement l'histoire a perdu le nom.

Il avait été fait prisonnier par les Iroquois qui le destinaient au feu ; il était étroitement et sévèrement garrotté le jour comme la nuit.

La nuit son maître lui liait les mains et les pieds et lui emboîtait les jambes dans de fortes entraves de bois. Pour plus de sûreté il se couchait lui-même sur le corps du prisonnier, s'en servant comme d'oreiller, ajoutant ainsi à son supplice déjà intolérable ; car on était en hiver et le prisonnier n'avait d'autre lit que la terre couverte de

neige. Le jour on le traitait comme une bête de somme et il était chargé de tout le bagage.

La troupe approchait du bourg où le captif savait qu'il devait être brûlé, il résolut de tenter un dernier effort pour s'échapper. Il renouvelle ses vœux, ses prières à la Vierge Marie, et une bonne nuit où son maître dormait plus profondément, il parvient à le laisser glisser à terre sans qu'il s'éveille, il se dégage de ses liens, sort de la tente et se jette dans le bois.

Après avoir longtemps couru à perdre haleine par les halliers et la forêt, quelle n'est pas sa terreur, de se retrouver en vue du campement et de la hutte d'écorce d'où il s'est enfui. Fou d'épouvante il se précipite de nouveau à travers les sentiers de la forêt et avec plus de vitesse. Au point du jour une nouvelle fatalité le ramène encore à la cabane de son maître. Fuir une troisième fois est impossible : il monte sur un arbre vert et de là il assiste à la scène qui se passe dans le camp. Les Iroquois étonnés de ne plus retrouver leur prisonnier vont et viennent de tous côtés, dépistant ses traces très visibles sur la neige, mais se perdant dans le labyrinthe des circuits qu'il a faits toute la nuit.

Un jour et une nuit se passent ainsi dans des transes mortelles, le malheureux souffrait du froid, de la faim, de la fatigue et de l'insomnie.

Le lendemain un silence de mort régnait dans les bois, les Iroquois étaient partis. Notre libéré descend de son arbre espérant que sa fuite le jour serait plus éclairée et mieux conduite que la nuit, il reprend sa course dans la direction de Villemarie, mais à peine a-t-il marché un certain temps qu'il va donner dans un autre parti ennemi qui, le reconnaissant pour un fugitif, le fait de nouveau prisonnier.

Il jouait assez de malheur pour y perdre sa confiance, mais non ; dans cette nouvelle infortune il a de nouveau recours à sa sainte Protectrice et parvient à s'échapper une seconde fois. Sur son chemin il rencontre un os d'orignal, il le suce et le ronge pendant quelque temps, et quand il ne trouve plus rien il brise les bourgeons et les extrémités tendres des branches et recueille, pour s'en nourrir, les baies sauvages mûries par les gelées.

Un jour, joyeux de sa liberté, il gravissait prestement un petit côteau ; arrivé au sommet il se trouve face à face avec une bande d'Indiens qui en gravissait le revers, c'était la troupe même qui l'avait fait prisonnier la première fois, et qui retournée à Montréal revenait avec d'autres prisonniers : elle poussa des huées de joie en retrouvant son ancien captif.

Repris par ses bourreaux, l'enfant de Villemarie ne pouvait

compter sur aucune pitié, mais il lui était encore permis d'espérer en la protection de la Mère de miséricorde. Épuisé de fatigue, semblable à un squelette il n'en fut pas moins garrotté et forcé de suivre la bande infernale.

Il ne renonce point à l'espoir de recouvrer une troisième fois sa liberté, il conçoit un nouveau projet d'évasion. Son état lui permet d'avoir recours à la ruse, il se déclare malade, il feint des convulsions, il jette l'alarme dans l'âme de ses bourreaux, qui redoutant de le voir tomber en chemin, adoucissent sa captivité et relâchent un peu ses liens.

Une occasion favorable se présente et le captif s'échappe pour n'être plus repris. Après une suite d'aventures toutes plus merveilleuses les unes que les autres, il arrive à Villemarie publiant et les miséricordes et la puissance de Marie et lui témoignant publiquement sa reconnaissance.

Aux terreurs qu'inspiraient les courses des Iroquois se joignirent celles que fit naître une peste, qui n'était autre que la petite vérole, ou la *Picote* comme on l'appelle au Canada, qui gagna toutes les familles à Québec et à Trois-Rivières. Presque tous les enfants indiens, un grand nombre parmi les Français moururent. " On n'avait pas encore vu une semblable mortalité, raconte la Mère Marie de l'Incarnation ; nous en avons été attaquées toutes ; enfin je ne crois pas qu'il y ait eu vingt personnes dans tout le Canada qui en aient été exceptées."

Villemarie échappa au fléau, et personne n'y mourut de la peste, mais cette année n'y fut pas moins triste, et le 25 octobre, une nouvelle épreuve non moins sensible que celle causée par la mort de M. Lemaître et de même nature vint affliger l'habitation.

M. Guillaume Vignal, prêtre du Séminaire, avait succédé au martyr dans les fonctions d'économe. La communauté n'avait pas encore de maison en propre et logeait à l'Hôtel-Dieu. Le premier économe avait commencé les constructions du vieux Séminaire ; en lui succédant, M. Vignal eut à continuer les travaux. On avait besoin de pierres, l'économe voulut aller à l'*île à la pierre*, pour s'en procurer ; l'îlet à la pierre est le dernier îlot qui émerge du fleuve au-dessus de l'île Sainte-Hélène,il s'appelle aujourd'hui l'*Ile Verte*. En 1677 il dépendait de la Seigneurie de la Madeleine, plus tard il fut cédé à Le Moyen de Longueil, qui en 1713 le céda à Jean Caillou et celui-ci aux sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. Les charges dépassant les revenus, elles prièrent J. Fleury Deschambault, tuteur de la baronne de Longueil, de réunir l'île aux terres de la Seigneurie, en les tenant quittes de tout droit, ce qui se fit le 3 décembre de la même année.

Nous suivons les relations du passé sans être persuadé que l'événement ait eu lieu à l'*île aux Fraises* jadis, et dans les nouvelles cartes l'île Verte. Cette île est trop petite pour avoir pu servir d'embuscade à trente-cinq Indiens avec leurs canots, et peu propre à servir de carrière.

L'île Moffat au-dessus, où la pierre abonde, et où les bancs brisés par les eaux et par les glaces permettent de l'enlever sans travail, est aussi par son étendue et les buissons qui la couvrent très propre à favoriser une embuscade.

M. Vignal demanda à M. de Maisonneuve la permission de conduire des ouvriers à l'îlot, et quelques soldats pour les protéger.

Le Gouverneur avait pour règle de ne point souffrir qu'on allât travailler deux jours de suite au même endroit, afin de ne point attirer l'attention des Iroquois et de prévenir leurs embûches: c'était prudence. On y avait travaillé la veille, le Gouverneur en fit la remarque, M. Vignal insista, M. de Chomedey céda à regret, et pour commander l'expédition, il détacha M. Claude de Brigeac.

C'était un homme de trente ans, né à Ligny, comté de Bar, en Lorraine. Venu simple volontaire à Montréal, par motif de religion et dans le simple but d'y sacrifier sa vie pour l'établissement de la foi, il fut fait grenadier, gagna bientôt la confiance du Gouverneur qui en fit son secrétaire particulier.

Accompagné de deux jeunes gens de famille, Jean-Baptiste Moyen et Joseph Duchêne, alliés à la famille Le Moyne, il prit le commandement de l'escouade.

L'expédition montait quelques canots et un chaland pour le transport de la pierre. En traversant, un des hommes fit remarquer que l'on apercevait des canots le long de la *Longue terre* et de l'îlot. M. Vignal ne put se le persuader et crut que c'étaient des orignaux qui venaient au fleuve.

Arrivés à l'îlot, voilà nos gens à terre, qui se dispersent de tous côtés, " comme pour se dégourdir " et sans songer à prendre leurs armes, trente-cinq Agniers et Onneiouts étaient là cachés qui les attendaient.

Les plus diligents se mettent au travail, et M. Vignal s'étant trop écarté, s'en va tomber dans l'embuscade. Frappé par derrière il pousse un cri, fait un bond et s'enfuit vers les siens. Les Iroquois étaient déjà sur ses traces, et les ouvriers les virent en même temps fondre sur eux en poussant des huées effrayantes. La panique s'empare de ces hommes désarmés, ils ne songent qu'à fuir, et ils se jettent en désordre dans les canots.

Malheureusement M. de Brigeac n'était pas encore à terre; la permission obtenue, l'embarquement s'était fait avec précipitation,

le commandant avait reçu son ordre un peu tard ; la traversée était de plus d'un mille et le bateau plat qu'il montait, n'avait pu rejoindre les canots qui voguaient à toute vitesse.

Il arrivait au moment où les ouvriers en fuite se précipitaient sur les barques, il voulut les rallier, mais en vain les appelait-il au combat, la panique leur fit perdre la tête et oublier leur courage habituel.

M. de Brigeac, quoique seul, fit face aux Agniers et les tint en respect. Il y eut un moment d'hésitation parmi les Iroquois, ce qui donna aux colons le temps de prendre le large, autrement ils eussent été tous faits prisonniers.

Honteux de se voir arrêtés par un seul homme, les barbares s'encouragent et se préparent à lui couper la retraite, le chef marchait à leur tête, de Brigeac le met en joue et l'abat d'un coup d'arquebuse.

Cette mort, arrivée comme la foudre, intimide les Agniers, ils se regardent, ils hésitent et voyant le commandant qui les attend le pistolet au poing, ils ne savent s'ils doivent avancer ou fuir. Quelques-uns déjà commençaient à tourner les talons lorsqu'un des leurs se mit à les haranguer :

" Eh ! quoi ! s'écria-t-il, où sont donc le cœur et la gloire de notre nation ? quelle honte que trente-cinq guerriers s'enfuient devant quatre Français ! "

Il n'y en avait en effet plus que quatre sur l'îlet. Que fesaient donc les trois autres ? ils étaient probablement occupés à remettre à l'eau le chaland.

Encouragés par cette harangue et par l'immobilité des colons, les Agniers cernent M. de Brigeac et font sur lui une décharge générale, lui brisent le bras droit et abattent son pistolet. Il eut encore assez de force pour le relever, mais se sentant la main trop faible pour le tirer, il se jette à la rivière, les Iroquois le suivent, le saisissent par les pieds et l'emportent de l'autre côté de l'île, le traînant à travers les pierres et les rochers la tête et le visage contre terre.

En même temps, le reste de la troupe fesait de furieuses décharges sur les canots et le chaland qui péniblement cherchaient à se mettre à flot. Ils atteignirent plusieurs personnes, et entre autres Jean-Baptiste Moyen ; Duchêne, sans penser à lui-même exhortait son camarade à mourir chrétiennement lorsqu'il tomba raidement dans le bateau.

C'est chose triste que la peur, car il y avait là de braves gens, mais lorsqu'une fois la panique s'empare d'une armée les plus intrépides s'oublient eux-mêmes, et se laissent égorger sans défense comme des moutons.

Cependant, M. Vignal voyant tout son monde en fuite, songea enfin à sa propre sûreté, il s'approche du canot d'un des meilleurs

habitants de Villemarie, nommé Cuillerier, il saisit son fusil pour s'aider à embarquer, et par oubli il le plonge la crosse dans l'eau. Cette distraction n'échappe pas aux Iroquois, voyant Cuillerier sans défense, ils font une décharge sur le canot avant qu'il prenne le large. M. Vignal tomba percé de coups et fut fait prisonnier avec son compagnon.

Le pauvre prêtre, criblé de balles, fut jeté comme un sac de blé, dans un canot iroquois, et Cuillerier dans un autre. De temps en temps comme un père, s'oubliant lui-même pour ne penser qu'à ses enfants, M. Vignal, avec beaucoup de peine et de souffrances, se soulevait de son siège et disait aux prisonniers des canots iroquois qui voguaient de compagnie :

" Tout mon regret, dans l'état où je suis, est d'être la cause que vous soyez dans l'état où vous êtes, prenez courage et endurez pour Dieu."

Et les captifs pleuraient et sentaient se briser leur cœur, en entendant cette touchante exhortation de leur pasteur mourant.

Les Iroquois allèrent débarquer à la Prairie, au sud de Villemarie, sur la rive opposée. A la hâte ils se construisirent un fortin, afin de se mettre à l'abri d'une poursuite et commencèrent à traiter leurs blessés pour les mettre en état de faire le voyage au pays des Agniers. Là ils devaient être brûlés devant toutes les bourgades. Réné Cuillerier et Jacques Dufresne étaient sans blessure, M. de Brigeac pouvait guérir, quant à M. Vignal, ils le trouvèrent si profondément atteint qu'ils désespérèrent de sa guérison.

Deux jours après, le 27 octobre 1661, ils le tuèrent, firent rôtir son corps sur un bûcher et le mangèrent. Il ne resta rien de ses os, et malgré toutes les recherches faites au campement et aux environs, on ne put trouver une seule de ses reliques.

Ils entourèrent de soins le sieur de Brigeac, jusqu'à ce qu'il fût en état de faire le voyage des Cinq-Cantons, les deux autres prisonniers étaient liés à des arbres dans leur camp.

Cuillerier s'étant mis à prier Dieu en silence, un Iroquois s'en aperçut :

—Que fais-tu là, lui dit-il ?

—Je prie Dieu.

—Eh bien, répondit l'Indien, prie donc à ton aise, et mets-toi à genoux, et il délia ses liens.

Le troisième jour les Agniers se mirent en route et remontèrent le Sault St-Louis, emmenant avec eux Jacques Dufresne. Les Onnéiouts plus nombreux gardèrent M. de Brigeac et Cuillerier.

Ce fut une grande désolation à Villemarie, lorsque les canots

remontant le courant, apportèrent la nouvelle de cette désastreuse expédition, les blessés et les corps de Joseph et du jeune Moyen.

" La vie de M. Vignal, lit-on dans la Relation de 1665, était d'une très douce odeur à tous les Français, par la pratique de l'humilité, de la charité et de la pénitence, vertus qu'il possédait à un degré rare, et qui le rendaient aimable à tous; et sa mort a été bien précieuse aux yeux de Dieu, puisqu'il l'a reçue de la main de ceux pour qui il a voulu souvent donner sa vie."

Sa mort fut donc vivement sentie à Québec où il avait été aumônier des Ursulines et Supérieur des Hospitalières, aussi bien qu'à Montréal.

Les Onnéiouts furent huit jours en voyage, tout ce temps Cuillerier à demi vêtu, transi de froid, porta leur bagage comme une bête de somme. Ils s'étaient aperçus que leur prisonnier avait un livre de prières dont il se servait souvent, ils voulurent lui couper le pouce pour l'empêcher de s'en servir, ils lui interdirent la consolation d'aller prier avec M. de Brigeac. Le pauvre Secrétaire, couvert de plaies des pieds à la tête, pouvait à peine marcher, et ne les suivait qu'avec de grandes fatigues et de cruelles souffrances.

Après avoir voyagé séparément durant une semaine afin que la chasse ne fît pas défaut, les Agniers et les Onnéiouts se rejoignirent avant d'arriver aux Cinq-Cantons. Ils célébrèrent leur victoire par des festins où ils firent bonne chère, le gibier ayant donné avec abondance, et deux messagers se détachèrent et s'en allèrent en avant porter aux bourgades l'heureuse nouvelle de leur prochaine arrivée.

Arrivés à Onnéiout, Cuillerier et M. de Brigeac furent dépouillés de leurs vêtements et tatoués à la façon indienne. Toute la bourgade était sur pied, hommes, femmes, enfants se préparant à leur donner la *salve*. Ils étaient rangés sur deux lignes, des deux côtés du chemin qui conduisait au bûcher, ils étaient armés de bâtons, de verges de fer et d'autres instruments, et ils s'apprêtaient avec des huées à faire pleuvoir une grêle de coups sur les captifs qui devaient passer entre ces deux haies.

Un ancien, par compassion, épargna aux prisonniers cet horrible supplice, et voulut qu'on les conduisît immédiatement sur la grande place du village. Là, on les fit monter sur l'échafaud. Un Iroquois enragé y monta incontinent, déchargea sept à huit coups de bâton sur les épaules de Cuillerier et lui arracha deux ongles avec ses dents. On fit ensuite descendre les prisonniers et on les conduisit à la cabane du Conseil des Anciens.

M. de Brigeac trouva l'occasion d'écrire au Père LeMoyne à Onnontagué, la lettre suivante qui témoigne des héroïques dispositions de ce cœur courageux, en face de la mort.

"Nous sommes deux prisonniers de Montréal à Onnéiout, où nous arrivâmes le premier dimanche de décembre en pauvre équipage. Mon compagnon a déjà eu deux ongles arrachés. Nous vous prions pour l'amour de Dieu, de vous transporter jusqu'ici et de faire votre possible, par des présents, pour nous retirer auprès de vous; et puis nous ne nous soucions plus de mourir. Nous avons fait alliance entre nous pour faire et souffrir tout ce que nous pourrons pour la conversion de ceux qui nous tuent, et nous prions Dieu tous les jours pour leur salut. Nous n'avons trouvé ici aucun Français, ce qui nous aurait grandement consolés, comme nous l'espérions. M. Vignal a été tué par les barbares, n'ayant pu marcher que deux jours, à cause de ses blessures. Je vous écris de la main gauche.

" Votre serviteur,

" BRIGEAC."

La nuit qui précéda le supplice, les Iroquois voulurent obliger les prisonniers à chanter avec un Algonquin captif et comme eux destiné au bûcher, à s'injurier et à se tourmenter selon la coutume indienne. L'Algonquin suivit l'usage, mais les Français se laissèrent tourmenter sans se venger, ce que voyant un vieux chef les fit asseoir près de lui, comme pour les protéger. Enfin le conseil les condamna à être brûlés.

Avant d'être livré au feu, le sieur de Brigeac fut horriblement tourmenté, les barbares lui arrachèrent les ongles et l'extrémité des doigts qu'ils se mirent à fumer: ils le taillandèrent, lui enlevant de larges bandes de chair, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, ils le chargèrent de coups de bâtons, le tisonnèrent avec des pieux et des fers de hache rougis au feu. Pendant vingt-quatre heures que dura le supplice ils ne lui épargnèrent aucun genre de tourment. Sa patience invincible les mettait en fureur et leur faisait inventer des supplices inouïs pour triompher de son courage.

Toute la nuit il fut grillé des pieds jusqu'à la ceinture, et le lendemain ils lui brisèrent les doigts et ils achevèrent de le brûler. Durant cette sanglante et cruelle exécution, à l'exemple de son Divin Sauveur, il ne cessa de prier pour ses bourreaux: "Mon Dieu, répétait-il sans cesse, mon Dieu, convertissez-les."

Si affreuses que fussent ses tortures il ne laissa pas échapper une plainte, il ne poussa pas un cri, son courage et son amour de Dieu étaient tels, qu'il témoignait même de la joie de souffrir ainsi. Réné Cuillerier fut merveilleusement surpris de ce prodige de patience et de vertu, les Onnéiouts en étaient hors d'eux-mêmes et restaient muets d'étonnement. "Pour nous, ajoute M. Dollier, nous nous en étonnerons moins si nous faisons réflexion sur sa vie et sur le dessein

qui l'a fait venir dans ce pays, puisque sa vie a été fort sainte, et qu'il n'était venu ici pour autre intention, qu'afin d'offrir à Dieu un pareil sacrifice, y risquant sa vie pour son amour en assistant les habitants de ce lieu où ils étaient si exposés."

Enfin les Iroquois lassés de le tourmenter hâtèrent sa mort. Un Indien le frappa d'un coup de couteau, lui arracha le cœur et le mangea. Les autres lui coupèrent le nez, les lèvres, les joues, burent son sang pour s'incorporer sa valeur; enfin l'ayant coupé en pièces, ils le jetèrent dans la chaudière et en firent festin.

Cuillerier devait partager le sort glorieux de son compagnon, mais la sœur du capitaine tué par M. de Brigeac, le réclama selon l'usage indien, afin qu'il tînt la place de son frère. Les jeunes gens y firent opposition, un ancien déclara sa demande raisonnable et le captif fut conduit à sa cabane.

Dix-neuf mois s'écoulèrent dans les souffrances et les travaux d'une dure captivité. Un jour étant à la chasse avec les Agniers et les Onnéiouts, il proposa à Dufresne de s'évader. Craignant d'échouer et de rendre sa captivité plus dure, celui-ci refusa. Réné s'associa à deux autres Français prisonniers des Agniers et décidés comme lui à courir les risques de cette aventure.

Une belle nuit ils s'enfuirent, et se dirigèrent vers les établissements de la Nouvelle-Hollande, ils marchèrent neuf jours sans autre nourriture que les herbes et les fruits sauvages. Ils s'étaient débarrassés de tout bagage afin d'être plus légers à la course: mais ils connaissaient mal les sentiers des forêts, tantôt ils se jetaient sur les campements de partis indiens, tantôt ils reprenaient le chemin de leurs bourgs. Quatre ou cinq fois ils furent découverts et poursuivis; un jour toute la jeunesse de la seconde bourgade des Agniers leur donna la chasse; peu de jours se passaient sans qu'ils courussent quelque danger.

Ils arrivèrent enfin chez les Hollandais, craignant la présence des Iroquois, ils ne se firent point connaître d'abord; quand ils furent assurés qu'il n'y en avait point, ils se déclarèrent Français et furent reçus avec compassion.

Le Gouverneur d'Orange les accueillit avec bonté, leur fit donner des vêtements et fréta une chaloupe pour les conduire à Manathe: de New-York ils se rendirent à Boston, et suivant les côtes du Massachussets et du Maine ils revinrent à Québec. Réné Cuillerier remonta à Villemarie où son retour excita la plus vive allégresse, et où il vécut très chrétiennement, jusqu'à un âge très avancé.

CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME

1662–1665

Mort du Major Closse. — M. Picoté de Bélestre au Fort Sainte-Marie. —Souvenirs de l'Hôtel-Dieu.

Les tristesses s'accumulent en ces années 1661 et 1662 et se joignent aux tristesses dans Villemarie, et d'immenses regrets viennent accroître ceux qui déjà font pleurer toute la population. Aux pertes déjà faites vient s'en joindre une des plus grandes qu'elle eût encore ressenties depuis la fondation de la colonie.

Le 6 février 1662, les Onnontagués au nombre d'au moins deux cents, vinrent fondre sur les travailleurs à quelque distance de Villemarie.

Dès qu'il entendit la fusillade, le Major Closse, toujours prêt à se porter au secours des habitants en péril, vola là où était le combat, suivi de quelques hommes, d'un serviteur appelé Pigeon et d'un Flamand attaché à son service, qui réunis aux travailleurs formaient une troupe d'environ vingt-six hommes.

On combattit depuis le matin, jusqu'à trois heures après midi. Malgré la disproportion du nombre, le Major à la tête de sa troupe, força plusieurs fois les Indiens de reculer et les chassa des redoutes dont ils s'étaient emparés.

Pigeon quoique d'une taille au-dessous de la moyenne, déploya un courage tout héroïque ; il fesait des trouées au milieu des barbares, et poussait si avant, dit M. Dollier de son ton plaisant, " que si le Pigeon n'avait eu de bonnes ailes pour s'en revenir, il eût été perdu lui-même, et ne fût jamais revenu à la charge. "

Trois Français furent tués, huit autres furent faits prisonniers, les autres blessés peut-être se retirèrent ; le fait est que le Major resta presque seul, avec toute la troupe barbare sur les bras. Le Fla-

mand effrayé de cet isolement prit à son tour la fuite, alors les Iroquois reprirent cœur et avec plus de hardiesse attaquèrent Closse.

Dans ce péril le Major ne perdit rien de son sang-froid, il maniait le pistolet avec une adresse incomparable, il visa, mais ses deux coups manquèrent l'un après l'autre, il n'eut pas le temps de recharger, il fut atteint lui-même et perdit la vie.

Son corps fut couvert et sa mort cachée aux Iroquois par la bravoure de Pigeon, qui parvint à l'enlever, et le fit enterrer avec ceux de Le Roy, Le Compte et Brisson qui avaient été tués le même jour.

Les Onnontagués se retirèrent, mais malheureusement avec huit prisonniers.

Ainsi mourut le brave Major Closse après avoir mille fois exposé généreusement sa vie pour Dieu et pour sa patrie adoptive, souvent on lui avait dit :

—" Vous vous ferez tuer, vu la facilité avec laquelle vous vous exposez partout pour le service du pays."

Et il répondit un jour ;

—Messieurs je ne suis venu ici qu'afin d'y mourir pour Dieu, en le servant dans la profession des armes ; si je n'y croyais pas mourir, je quitterais le pays pour aller servir contre le Turc et n'être pas privé de cette gloire. "

Elizabeth Moyen sa femme, demeura ainsi veuve à dix-neuf ans, avec une petite fille de deux ans ; pour la retirer de la gêne, le Séminaire lui fit la remise de tous les droits à percevoir sur le fief Closse, " en considération des bons et agréables services que son mari a rendus à l'établissement de la colonie où il a été tué par les Iroquois en la défendant."

Au fort Sainte-Marie commandait M. Picoté de Bélestre, après M. Dupuis, successeur du Major Closse, l'officier peut-être le plus habile dans le métier des armes à Villemarie. Trois mois depuis la mort de M. Closse et jour pour jour, eut lieu près de la ferme, un fait d'armes, où il fit éclater sa bravoure.

Placé sous l'égide de la Reine du Ciel, ce poste, au milieu des assauts fréquents qu'il eut à soutenir, semble avoir joui du privilège de n'avoir ni morts ni blessés. Il est vrai aussi que les défenseurs du fort étaient pour la plupart des hommes de cœur, qui maintes fois avaient fait preuve de courage et que redoutaient singulièrement les Iroquois.

Le six mai, il se fit donc " un beau combat à Sainte-Marie. " Cinquante Iroquois avaient été tout le jour cachés en embuscade dans les bois voisins, attendant l'occasion de tomber sur les travailleurs attardés. Ce même jour un prêtre du Séminaire et quelques serviteurs avaient toute la journée rôdé dans les bois et s'étaient

avancés très près de l'embuscade, sans être aperçus ou entendus des Indiens. Ils avaient même essayé d'y allumer du feu ; c'eût été se livrer, vu la direction du vent, et la fumée eût permis aux ennemis de les approcher sans être découverts : mais par bonheur le bois trop mouillé ou trop vert ne put s'allumer.

Le soir venu il ne restait sur le chantier que trois braves travailleurs, Roulier, Truteau et Langevin, plus un, nommé Le Soldat, placé en sentinelle dans un méchant trou appelé la *redoute* " où il fesait des châteaux en Espagne. " Roulier et ses compagnons ayant quitté l'ouvrage s'en revenaient tranquillement au fort, lorsque les Iroquois, à une portée de fusil, sortant du milieu des *frodoches*, se lèvent sans bruit, et courent à eux dans l'espoir de les prendre vivants.

Par bonheur un des trois tournant la tête et apercevant les Indiens, cria : " Aux armes ! Voici les ennemis sur nous. "

A ce cri, chacun arme son fusil, et se jette dans la redoute. La sentinelle réveillée par ce cri, de premier instinct voulut s'enfuir, mais Truteau, soldat de grande taille, fier et résolu garçon, à coups de pied, à coups de poing, le rappelle à la réalité de la situation et le rejette dans la redoute.

Les Indiens se voyant découverts, jettent leurs lazos, arment leurs arquebuses, et selon leur coutume font ensemble une décharge de toutes leurs armes sur les abatis et ne blessent personne.

Le siège commençait, l'attaque fut vive, la défense héroïque, chaque coup parti de la redoute abattait un Indien, pendant que plus de trois cents coups des assiégeants ne firent que couper en deux le fusil de Roulier.

La fusillade s'entendait de Sainte-Marie. Aussitôt M. de Bélestre rassemble tous les hommes, sous sa main, et vole dégager les assiégés. Sur la route, des travailleurs, les uns fuyaient, les autres couraient au feu. M. de Bélestre fait honte aux fuyards de leur poltronnerie et les ramène bien gaiement au combat.

Arrivés à la redoute, les Français répondent au feu des Iroquois et commencent à les cerner. Les assiégeants voyant qu'on leur coupait la retraite, relèvent leurs blessés, leurs morts et prennent la fuite. Les décharges furent si furieuses, qu'on accourut de Montréal, croyant le fort pris et la garnison tuée ou prisonnière. " Mais on trouva tout le contraire, dit fièrement M. Dollier, car les ennemis avaient bien été vigoureusement repoussés. "

Les embûches y étaient continuelles. Une nuit quinze ou seize Indiens s'approchèrent du fort, le Sieur de Lavigne les aperçut et en donna avis à ses compagnons qui tous se lèvent et des fenêtres voient les Iroquois s'avancer à pas de loup et se mettre en embus-

cade près de la porte. Comme la garnison avait la nuit pour délibérer elle concerta si bien ses mesures, que le lendemain matin, nos sauvages cernés et surpris, se virent tout à coup prisonniers, désarmés, liés et conduits au fort de Villemarie.

De 1660 à 1666, les rencontres furent plus vives que jamais, l'Hôtel-Dieu était rempli de blessés, la plupart ayant des plaies considérables à la tête, car c'était là que visaient toujours les Iroquois. Ils semblaient pressentir le jour où à leur tour les Français iraient les traquer jusqu'au centre des Cinq-Cantons et porteraient à leur puissance un coup fatal, dont ils ne se relèveraient plus, et ils tentaient un effort suprême afin de le prévenir.

La Sœur Morin, qui maintes fois fut témoin de ces rencontres meurtrières, nous raconte avec naïveté les transes et les terreurs par lesquelles les hospitalières de l'Hôtel-Dieu ont dû souvent passer.

“ Nous avions tous les jours sous les yeux l'affreux spectacle des traitements cruels que les Iroquois fesaient souffrir à nos voisins et à nos amis qui venaient à tomber entre leurs mains. Tout cela imprimait tant de terreur de ces barbares, qu'il faut s'être trouvé dans cette extrémité pour s'en former une juste idée. Pour moi, je crois que la mort eût été plus douce de beaucoup qu'une vie mélangée et traversée de tant d'alarmes pour nous-mêmes, et de compassion pour nos pauvres frères que nous voyions traiter si cruellement.

“ Toutes les fois que quelques-uns des nôtres étaient attaqués, on sonnait aussitôt le tocsin pour inviter les habitants à aller les secourir, et pour avertir ceux qui travaillaient en des lieux dangereux de se retirer promptement, ce que chacun faisait au premier signal de la cloche. Ma Sœur de Brésoles et moi montions au clocher, afin de ne pas employer un homme qui allait courir sur l'ennemi. De ce lieu élevé nous voyions quelquefois le combat, qui nous causait beaucoup de frayeurs, lorsqu'il était fort proche, et nous faisait redescendre au plus tôt toutes tremblantes, croyant être arrivées à notre dernier moment. Quand on sonnait le tocsin, ma sœur Maillet tombait aussitôt en faiblesse, et ma sœur Massé demeurait sans parole, dans un état à faire pitié : l'une et l'autre allaient se mettre alors dans un coin du Jubé, devant le Très-Saint-Sacrement pour se préparer à la mort, ou se retiraient dans leurs cellules. Dès que j'avais appris que les Iroquois s'étaient retirés et qu'ils ne paraissaient plus, j'allais le leur dire, ce qui les consolait et semblait leur redonner la vie. Ma sœur de Brésoles était plus forte et plus courageuse, et la juste frayeur dont elle ne pouvait se défendre ne l'empêchait pas de servir ses malades, ni de recevoir ceux qu'on apportait blessés, ou morts dans ces occasions.

“ Quand les ennemis étaient plus éloignés et nos gens plus forts,

c'était une grande satisfaction pour nous de monter alors au clocher et de voir tous les hommes courir au secours de leurs frères et exposer leur vie pour les sauver. Les prêtres du Séminaire ne manquaient pas de courir un ou deux au champ de bataille pour confesser les moribonds, et ceux-ci ne conservaient le plus souvent de vie qu'autant qu'il en fallait pour être en état de recevoir les sacrements, et expiraient sur la place aussitôt après. Ces messieurs exposaient ainsi leur vie toutes les fois que le service du prochain le demandait, sans prendre aucune arme pour se défendre, ce qu'on doit regarder comme un zèle excellent et une charité très sublime."

Quoique long, j'ai cité ce passage, c'est qu'il nous peint bien vivement un côté de la vie des colons de Villemarie à cette époque d'héroïques souvenirs.

Au cours de ces dernières années, les Hospitalières eurent une alerte qui les intéressait encore de plus près, qui les mit dans des transes mortelles et leur fit verser bien des larmes.

Un brave homme, nommé Mathurin Jouaneaux, de la paroisse d'Aubigné, en Anjou, s'était engagé à servir, cinq ans, la Compagnie de Montréal, en qualité de défricheur : le temps de son engagement expiré, il prit une concession de quinze arpents de terre, dans la *Contrée Saint-Joseph.* Pour en devenir propriétaire, il s'engageait à défricher son terrain, à y bâtir une maison, et à payer pour chaque arpent une rente annuelle de trois deniers, ce qui fesait quarante-cinq deniers. C'était vraiment bon marché.

Mathurin mit immédiatement cinq arpents en valeur, et au lieu de construire, pour mieux se mettre à l'abri des surprises des Iroquois, il se creusa une demeure sous terre, et se mit à vivre la vie des castors. Il n'y avait d'autre ouverture au logis que la porte, et par une industrie méritoire, il utilisa comme cheminée un vieux tronc d'arbre intérieurement miné par les ans. Pour sa provision de grain, il construisit cependant une petite grange, il allait en terminer la toiture, lorsqu'il se laissa choir du faîte, roula à terre et se fracassa le crâne. On le transporta à l'Hôtel-Dieu, et les hommes de l'art déclarèrent la blessure mortelle; cependant la mère de Brésoles et ses sœurs le soignèrent si bien qu'il en guérit.

Tout de même, se dit à part lui Jouaneaux, ces bonnes sœurs " m'ont rendu la vie; sans elles je ne serais plus. Le don de ce qui m'appartient est trop peu de chose pour reconnaître un bienfait de cette importance. Puisqu'elles m'ont sauvé la vie, il faut que j'en consacre le reste à les servir et que je me donne moi-même à elles avec le peu de bien que je possède."

C'était bien penser, il fut fait comme il avait dit, et voilà qu'un beau matin, le 22 mars 1660, en présence de M. Vignal, prêtre du

Séminaire, du Gouverneur et de M. d'Ailleboust, le bonhomme arrive avec sa vache et son porc, et donne tout à l'Hôtel-Dieu, sa personne, ses quinze arpents, sa grange, son bétail et tout son mobilier, promettant dans le contrat " de s'occuper pour leur service, tant que Dieu lui donnera des forces, et en tout à quoi il leur plaira de l'employer."

Comme c'était un bon chrétien les Hospitalières acceptèrent l'héritage. A ces temps d'extrême disette, ce fut une fortune pour les bonnes religieuses.

" Quoique tout ce bien, dit modestement la sœur Morin, fût peu de chose, c'était beaucoup pour nos sœurs, dans la nécessité où elles étaient de tout. La vache leur donna du lait, et le porc du lard après sa mort, ce qui leur fut une grande douceur."

Mathurin devint l'homme de la maison et fut envoyé avec des travailleurs à Saint-Joseph pour défricher la ferme de l'Hôtel-Dieu. Reconnaissantes de ses services intelligents, les hospitalières, l'année suivante, devant M. Souart, curé de Notre-Dame, et M. de Maisonneuve, s'engagèrent à le considérer comme un membre de leur communauté et à le faire participer aux biens spirituels de la Maison, le reste de sa vie aussi bien qu'après sa mort.

Un jour Jouaneaux était aux champs avec quatre ouvriers, tandis qu'il prépare le dîner, des Iroquois cachés dans les bois fondent sur les travailleurs, tuent Rollin, blessent à mort Jérôme, et font prisonniers Petit et Mentor. Jouaneaux était dans la grange, il s'y barricada et s'apprêta à la défense. Les Iroquois n'osèrent l'attaquer.

Cependant l'alarme était à Villemarie, le tocsin sonnait, l'Hôtel-Dieu était dans la désolation, le bruit courait que l'ennemi était à Saint-Joseph, que la maison était brûlée et que Jouaneaux avait été tué avec ses compagnons.

" Lorsque nous apprîmes cette affligeante nouvelle, c'est la sœur Morin qui parle, je n'eus point envie de monter au clocher. Dieu seul sait les convulsions intérieures que nos mères souffrirent, surtout la sœur Massé, alors hospitalière de notre communauté, qui était inconsolable de la mort de ces pauvres hommes. Le pillage de la maison n'était rien pour nos mères, la mort du bonhomme Jouaneaux les touchait plus que tout le reste, tant par la reconnaissance du bien qu'il leur avait déjà fait en prenant soin de leurs travaux et de celui qu'il avait dessein de leur faire encore, que par la considération de sa vertu et de ses bonnes qualités. Cet homme d'ailleurs leur avait été beaucoup recommandé par ses parents à leur départ de la Flèche."

Les Iroquois n'ayant pas jugé à propos d'attendre les Montréalistes qui allaient à eux, s'enfuirent, et Jouaneaux les voyant partis, cou-

rut à l'Hôtel-Dieu annoncer qu'il n'était pas mort. Dans ce désastre, son retour fut pour les Hospitalières une consolation pour la perte des autres.

Jouaneaux demanda de nouveaux ouvriers, les religieuses hésitèrent et parce qu'elles étaient à la gêne, et parce qu'elles craignaient de nouvelles surprises, elles cédèrent après avoir consulté. Mathurin reprit ses travaux, travailla jusqu'à ce que l'âge eût épuisé ses forces, et quand il vit qu'il allait devenir à charge, au grand regret de l'Hôtel-Dieu, il retourna en France où il avait un peu de patrimoine; il se retira à la Flèche chez les Filles de Saint-Joseph où il termina ses jours très chrétiennement.

L'hiver de 1662, tout fut tranquille à Villemarie; on y vivait cependant toujours sur la défensive, et ce n'était pas sans raison.

En mai 1663, sept Agniers apparurent sur les " côteaux " et descendirent à Montréal, proposant aux colons de recevoir les députés des nations Iroquoises, de négocier de la paix, et de ne plus faire de leurs terres et de celles des Français qu'une seule terre. La proposition fut assez bien accueillie, on leur fit des présents et on leur promit que leurs ambassadeurs seraient bien reçus s'ils ramenaient avec eux les Français prisonniers aux Cinq-Cantons.

Sur cette promesse trois Agniers partirent; les quatre autres restèrent comme ôtages: on les fêta, il y eut danses, festins et présents réciproques. C'est chose étonnante, comme l'homme de bien soupçonne peu le mal qu'il est incapable de commettre et comme nos braves Montréalais se laissaient aisément prendre aux piéges et à l'astuce des Iroquois; mais aussi qui eût cru que sous ce manège se cachait une autre perfidie!

Le soir nos Iroquois dévots assistèrent à la prière du soir qui se fesait à l'église et en commun. Le reste de la veillée se passa en entretiens familiers, en festins, et en témoignages de confiance et de cordiale amitié.

Il y avait à Villemarie quelques Hurons qui s'y étaient établis, dans l'espoir d'y vivre plus tranquilles, et d'être plus près des secours religieux qu'offrait l'habitation. Ce fut chez eux que furent conduits les Agniers pour y passer la nuit. Il n'y avait qu'un homme, deux femmes, un jeune garçon et trois petites filles, tous les autres étaient à la chasse.

Vers minuit les Agniers se lèvent, et armés de leurs haches de guerre fondent sur leurs hôtes endormis. Ils fendent la tête du Huron, tailladent et couvrent de plaies les deux femmes qu'ils laissent pour mortes, s'emparant des trois jeunes filles qu'ils emmènent captives, pendant que le petit garçon s'échappe et va donner l'alarme.

Aux cris des Hurons les voisins courent de tous côtés, mais les assassins avaient disparu et l'on ne trouva dans la cabane que des cadavres défigurés et baignés dans leur sang. C'était une grande pitié de voir ces pauvres gens massacrés d'une aussi étrange façon.

Une des femmes, Hélène, respirait encore. C'était une charitable personne; autrefois chez les Iroquois, elle assistait les martyrs et les encourageait dans leurs souffrances à persévérer dans la foi; leur suggérait de ferventes prières et ensevelissait leurs reliques après leur mort. Elle put guérir de ses blessures, mais le visage avait été tellement labouré par la hache qu'elle resta défigurée toute sa vie. Ce n'était pas ce qui l'affligeait le plus, mais bien la perte de ses trois petites filles, elle les pleurait avec des larmes intarissables, pensant au danger de l'apostasie auquel elle les savait exposées, et pour obtenir leur délivrance la pauvre mère récitait treize chapelets par jour, et dans sa naïve confiance en la Mère de Dieu, elle lui disait:

"Sainte Vierge ayez pitié de moi, il n'y a que vous qui ayez bien connu par votre propre expérience, la douleur qu'une mère ressent de la mort de ses enfants. Assistez-moi donc s'il vous plaît selon mes besoins, que vous voyez bien mieux que je ne les connais moi-même."

De retour de la chasse, les Hurons résolurent de se venger et l'occasion ne tarda pas à les favoriser. Un canot d'Onnontagués était arrivé à Montréal monté par cinq Iroquois, l'un d'eux était malade; on le conduisit à l'hôpital, les religieuses le soignèrent durant huit jours après lesquels il se trouva prêt à partir avec ses compagnons. Tout le monde était persuadé que ces gens n'étaient que des espions, et les Hurons plus encore que personne. Ils allèrent donc les attendre cachés derrière une langue de terre qu'ils devaient doubler. Quand ils y arrivèrent ils se virent accueillis par une décharge meurtrière. Un Iroquois fut tué et scalpé, les autres grièvement blessés furent pris, et les Hurons les eussent brûlés, si les colons ne les avaient arrachés de leurs mains.

On vivait ainsi dans la crainte de surprises continuelles. Les malades même que l'on recevait à l'Hôtel-Dieu étaient à redouter, il fallait qu'une sentinelle veillât nuit et jour dans les salles pour prévenir le danger. Quelquefois on n'en pouvait avoir, alors le péril devenait imminent.

"Je suis témoin, raconte la Sœur Morin, qu'un jour l'un de ces Iroquois, s'étant jeté sur la sœur de Brésoles, et cela en plein jour, s'efforça de l'étouffer entre une porte et une armoire, où elle se trouva si fortement pressée qu'elle en perdait la respiration. Etant venue à passer par hasard dans ce lieu, qui était assez écarté, je cou-

rus promptement pour appeler les malades, et à l'instant plusieurs d'entre eux, oubliant leurs propres maux, se jettent hors de leurs lits et volent, avec une ardeur incroyable au secours de la sœur pour la conservation de laquelle ils auraient volontiers donné leur vie. Ils se mettent à frapper assez rudement le sauvage, auquel ils reprochent son ingratitude et sa cruauté. Mais celui-ci adroit et rusé comme s'il n'eût fait que rire des coups qu'on lui donnait, repartit qu'il avait voulu seulement faire peur à la sœur DeBrésoles : que son intention n'était pas assurément et ne pouvait pas être de rendre le mal pour le bien à celle qui lui donnait des médecines, qui pansait ses plaies pour les guérir, qui fesait son lit afin qu'il dormît à son aise, qui lui donnait tous les jours de la bonne *sagamité* et de qui enfin il recevait tant de bons offices." On feignit de le croire pour ne pas l'irriter.

Les hospitalières s'exposaient comme les colons à ces périls incessants, dans le seul espoir de ne point perdre l'occasion de procurer le salut de ces barbares. Lorsqu'elles les voyaient dans un état désespéré, elles s'efforçaient de les préparer au baptême. Quelques-uns donnaient des signes consolants de conversion, d'autres ne donnaient que la triste appréhension de leur perte éternelle.

Au printemps de 1664 on fit prisonnier un guerrier Sonnontouan, c'était un homme altier et il fut très irrité de l'affront qu'on lui fesait, disait-il, de l'arrêter lorsqu'il venait en ambassadeur traiter de la paix. Il tomba malade, on le fit entrer à l'hôpital. Il paya de dédain tout ce que les hospitalières fesaient pour lui. Son chagrin s'aigrit avec le mal et il devint insupportable.

Le Père Allonez allait le voir et cherchait à lui parler : l'Iroquois entrait dans de terribles colères, le sifflait ou se cachait sous ses couvertures pour ne point l'entendre. Il poussa la violence un jour jusqu'à lui asséner un coup de poing sur la tête. Les prières que l'on fesait pour sa conversion eurent cependant leur effet. Un Onnéiout étant venu le voir lui assura que la *prière* ne fesait pas mourir et rendait quelquefois la santé. Le malade persuadé demande le baptême, il le reçut le 5 août, vécut encore quelques jours et édifia toutes les personnes qui assistèrent à sa sainte mort.

Les Iroquois, toutefois, s'épuisaient dans leurs courses multipliées, c'est le mal de la passion de ne savoir jamais s'arrêter ni se contenir devant l'excès. Civilisé ou à l'état sauvage l'homme est toujours le même et l'ambition qui perd les grands héros perd aussi les peuples guerriers. Les Iroquois avaient anéanti la nation Huronne, ils avaient fort entamé celle des Algonquins, ils avaient chassé la nation neutre de son pays, défait et dispersé les Eriés sur les bords du lac de leur nom. Enivrés de leur succès, deux cents Agniers partirent

pour faire le tour de la terre, résolus de ne revenir au pays qu'après deux ans d'absence; ils poussèrent vers l'Est, chez les Abénaquis et les Etchemins jusqu'à l'Atlantique. Au Nord un autre parti Iroquois avait pénétré chez les Montagnais jusqu'au Lac Nécouba, cent lieues au-dessus de Tadoussac: un troisième composé d'Onnéiouts et d'Agniers, en poursuivant sur le Lac Huron les restes des Algonquins, avait à la fin rencontré les Sauteurs qui les taillèrent en pièces; il en resta à peine quelques-uns pour porter la nouvelle de leur défaite aux Cinq-Cantons. Les trois autres nations Iroquoises descendant plus de cent lieues, le cours de la Susquehannah, avaient à leur tour rencontré la vaillante nation des Andastes, étaient venues se briser devant l'artillerie de leur principale bourgade, puis saisies de terreur, s'étaient dispersées, poursuivies jusque dans leur pays, où la petite vérole décima les restes de cette malheureuse expédition. Dans ces courses des bords de l'Océan à ceux du Lac Supérieur, de la Baie d'Hudson jusqu'au Maryland, la nation Iroquoise avait brisé en partie son énergie, s'était fait de nombreux ennemis, et se voyait à la veille de voir s'abattre sa fierté devant les régiments Français qui, les deux années suivantes, allaient porter le feu et la flamme jusqu'au sein de son repaire, jusqu'ici pensé inaccessible.

Un travail de pacification se fit à la suite de ces malheurs chez les barbares. Garacontié à la tête du parti des vieillards favorable aux Français se mit à rassembler tous leurs prisonniers dispersés parmi les tribus Iroquoises, il parcourut les cantons prêchant la paix et préparant les esprits à l'idée d'une ambassade générale, qui réunirait toute la terre, et jetterait la hache de guerre si profond dans l'abîme qu'elle ne reparaîtrait jamais. Il voulait qu'hommes, femmes et enfants allassent à Villemarie se livrer comme otages, vivre en paix avec les Français et ne plus faire qu'un peuple.

Les Iroquois envoyèrent en effet des avant-coureurs à Montréal, portant le pavillon blanc et annonçant que les cantons voulaient la paix, les Onneiouts exceptés, c'en était assez pour alimenter la guerre; et de fait pendant qu'ils parlementaient en ville, dans la campagne des partis de jeunes gens donnaient la chasse aux laboureurs.

On reçut naturellement les messagers avec défiance, on se contenta de leur donner de bonnes paroles, on promit de recevoir leurs ambassadeurs.

Garacontié plus sincère à la tête de sa nation se joignit aux Sonnontouans, fit de grands amas de porcelaine et prépara les plus beaux présents qu'on eût vus. Il réunit cent colliers de dix mille livres dont quelques-uns avaient un pied de largeur. Les ambassadeurs s'embarquèrent au nombre de trente ramenant avec eux deux

prisonniers de Trois-Rivières. Avertis de la sincérité de leur démarche, par une lettre d'un notable de la Nouvelle-Hollande, M. de Mézy et Mgr de Laval montèrent les recevoir à Montréal.

De part et d'autre on avait compté sans les alliés, qui souvent à dessein ou involontairement créèrent à la colonie de grands embarras, firent échouer de semblables négociations, trouvant plus d'avantages à entretenir la guerre, à conserver seuls le commerce avec les Français, à s'assurer leur protection contre les Iroquois, et même à leur faire sentir au besoin qu'ils pouvaient leur être nécessaires.

Les Algonquins avaient eu vent de cette ambassade et résolurent de la faire échouer. Ils allèrent attendre les ambassadeurs Iroquois au pied du Long-Sault, et lorsqu'ils arrivèrent au pied des rapides ils les accueillirent par une vive fusillade. Les Iroquois protestèrent de leurs droites intentions, les Algonquins mille fois trompés par leurs ruses, se moquèrent de leurs protestations et tombèrent sur eux la hache à la main, la plupart furent abattus, ceux qui échappèrent au massacre se réfugièrent à Montréal. M. de Maisonneuve les accueillit avec bonté, les renvoya dans leur pays en les fesant accompagner jusqu'à ce qu'ils fussent hors de l'atteinte des Algonquins. C'était par ces nobles procédés que le Gouverneur de Villemarie se créait cette réputation de bonne foi, de justice et de loyauté dont il jouissait jusque chez les tribus indiennes.

" Ainsi, dit le P. Lalemant, le grand dessein de cette ambassade s'évanouit en fumée ; au lieu de la paix qu'elle nous apportait, nous avions sur les bras une guerre plus cruelle qu'auparavant, puisque les Iroquois cesseraient d'être Iroquois, s'ils ne fesaient tous leurs efforts pour venger la mort de leurs ambassadeurs. "

On était bien partagé de sentiment dans la colonie, sur la sincérité de cette ambassade ; les uns disaient qu'ils voulaient la paix tout de bon ; et les autres qu'ils venaient tromper comme par le passé. " Les sauvages se connaissaient mieux entre eux que ne les connaissaient les Français qui du reste toujours les recevaient avec grande indulgence." Du côté des vieillards et du parti de Garacontié la démarche était sincère ; du côté de la jeunesse Iroquoise elle ne devait être qu'une feinte, et les partis de guerre ne cessèrent point d'infester l'île de Montréal et les îles adjacentes où en dépit de tous les dangers, les colons ne cessaient pas d'aller faire la chasse.

On arriva ainsi à l'année 1665. Louis XIV venait de confier au Marquis de Tracy l'importante mission d'établir son autorité dans toute l'Amérique Française. Après avoir visité les Antilles, le Vice-Roi arriva le 5 juin à Québec.

Ancien Lieutenant-Général de l'armée française en Allemagne il

s'était distingué par son courage dans la guerre, et sa prudence dans les négociations difficiles que le roi lui avait confiées.

Quatre compagnies du régiment Carignan-Salières l'accompagnaient. En même temps M. de Courcelles remplaçait M. de Mézy et M. Talon était nommé Intendant du Canada.

Dès son arrivée, M. de Tracy s'occupa de contenir les Iroquois, et pour leur fermer la route du Canada, fit construire sur la Rivière Richelieu et le Lac Champlain la ligne des forts Sorel, Saint-Louis, Sainte-Thérèse et Sainte-Anne.

L'année suivante à l'automne il entra lui-même en campagne à la tête d'une armée de mille combattants, pénétra jusqu'au canton des Agniers, brûla leurs bourgs et leurs moissons et les livra à une famine affreuse qui en détruisit plus de quatre cents.

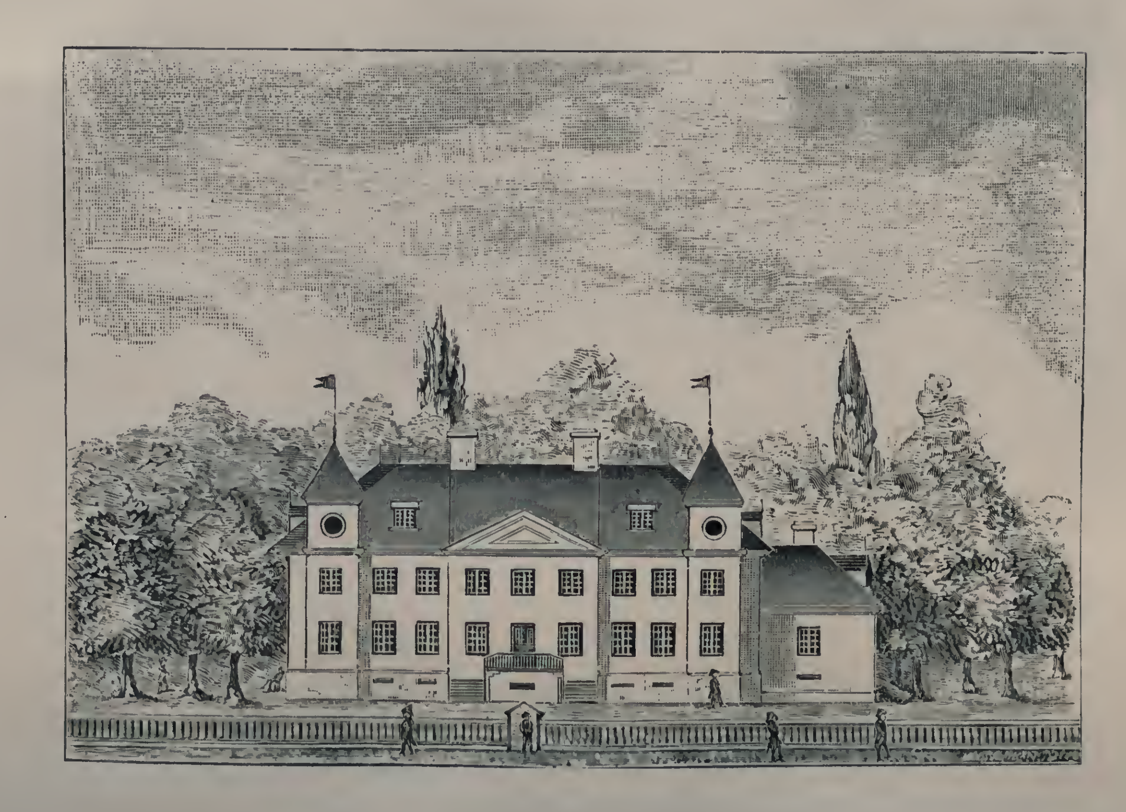
Les Iroquois ne se relevèrent pas de cet échec, ils vinrent à Québec demander la paix, leur puissance brisée n'osa plus rien entreprendre de sérieux contre la colonie.

L'âge héroïque de Villemarie finissait avec cette campagne.

III

" Un Français qui joint à un fond de vertu, d'érudition et de bon sens, les manières et la politesse de son pays, atteint la perfection de la nature humaine. "

Lord Chesterfield.



LE CHATEAU DU GOUVERNEUR

CHAPITRE VINGT-SIXIÈME.

Organisation de la défense. — Les forts et les redoutes. — La tactique Indienne. — Camp volant.

Depuis vingt-quatre ans que Montréal existe, à peine a-t-il pu jouir d'une année entière de paix et de repos. Il en devait être ainsi, nous l'avons déjà dit; chacune des nations Iroquoises traitant isolément, et laissant les autres libres de poursuivre ou de cesser les hostilités.

Durant cette longue période où se déroule la brillante série des exploits militaires de Villemarie, M. de Maisonneuve ne prit que rarement part aux engagements, qui à certaines époques de l'année se renouvelaient tous les jours, souvent même plusieurs fois le jour.

Les colons, depuis cette équipée de 1644, où ils l'avaient abandonné et où ils avaient failli le perdre, ne souffraient plus qu'il s'exposât, persuadés que sa vie était le salut de Villemarie. Néanmoins son influence ne laissa pas de se faire sentir partout, et dans les combats qu'il organise et dirige par ses conseils, par ses ordres, et dans les négociations et les traités de paix, qui amènent l'échange des prisonniers de guerre. Le Gouverneur Général se fiant à sa prudence et à son expérience, souvent lui renvoie la solution des affaires les plus épineuses et les plus délicates.

C'est particulièrement dans l'organisation générale de la défense que son action se fit le mieux sentir. Mais ceci appartient déjà à l'administration du Gouverneur de Villemarie et c'est par cette étude que nous entrons dans cette partie de sa vie. Nous n'avons pas voulu interrompre les récits de la période militaire, afin de conserver l'unité des chapitres, dans le reste de l'ouvrage, et de pouvoir grouper plus facilement les faits qui se rapportent à un même sujet.

Quoiqu'il ne commande pas en personne, M. de Maisonneuve prépare le succès de chaque action. On le sent présent partout, car rien ne se fait sans son ordre. A l'origine il ménage et évite avec prudence les engagements : à mesure que les ressources de la Colonie

augmentent, il devient plus ferme et déjà il ne recule plus devant la hardiesse des grands coups de LeMoyne, du major Closse et de Dollard des Ormeaux, lorsqu'il prévoit que, sans compromettre la sûreté générale, il peut aisément les tenter. Ce tempérament si bien équilibré, mélange de réserve, de sang-froid, de sagesse, et en même temps de spontanéité, d'initiative, d'intrépidité et d'audace, est un des beaux traits du caractère du Gouverneur de Villemarie. Le coup-d'œil est juste, et il n'y a nulle hésitation dans le commandement.

Il fut principalement heureux dans le choix des officiers qui devaient le seconder et commander sous ses ordres. A ceux que nous venons de nommer, il faut joindre M. d'Ailleboust, son ami fidèle, qu'il fit nommer Gouverneur-Général, son neveu le commandant des Musseaux, le major Dupuis, le sieur de Brigeac, Saint-Père, MM. de Rouvré, Picoté de Bélestre, de la Place, de Lavigne, Claude Robertel de Saint-André, la plupart gentilshommes et tous dignes de l'être. Ils formaient un brillant état-major et comme une petite cour au Gouverneur de Montréal. Il leur donnait ses instructions, il leur traçait leur devoir, et il en était obéi avec ponctualité, parce qu'il possédait leur confiance entière.

Il ne possédait pas moins celle des colons et des soldats : par ses conseils, par ses ordonnances, il tempérait leur ardeur, réglait les élans de leur courage, et leur évitait des imprudences que la légère insouciance de la jeunesse et du caractère national familiarisé avec le danger ne savait pas toujours éviter. Bien du sang versé inutilement eût été épargné, nombre d'hommes précieux à la Colonie eussent été conservés, si ses sages règlements eussent été toujours observés.

Aux premiers jours, lorsque la population de Villemarie ne comptait pas cent hommes, jetés comme au hasard à trois cents lieues dans les terres et trente en avant du dernier poste français, sans pouvoir jamais compter sur des alliés capricieux, douteux et traîtres même, il commença par asseoir solidement, sur une pointe de terre défendue de tous côtés, le premier fort de Villemarie.

Les besoins de la population demandaient-ils quelques constructions nouvelles, elles devenaient toutes de nouveaux moyens de défense, les moulins, l'hôpital, la brasserie, les fermes, les maisons particulières, tout était fortifié et mis à l'abri d'un coup de main.

Enfin la ville prenant son essor, avec elle le système de défense se développe et la couvre de tous côtés. Elle est défendue au midi par le vieux Fort, le moulin qui l'avoisine, l'hôpital et la maison du Gouverneur construite dès 1652, sur la future rue Saint-Paul, adossée à l'angle sud-ouest du jardin du Séminaire et entourée d'un mur d'enceinte bastionné. A l'est elle est protégée par le moulin et la

ferme Sainte-Marie, au nord par le Fort Closse et la maison de Sailly, à l'ouest par la ferme Saint-Gabriel; et tous ces points d'appui sont reliés entre eux par une chaîne de redoutes garnies de palissades et couvertes par des abatis d'arbres, qui entourent la ville naissante d'un cercle de feu, et dans les surprises offrent un asile protecteur aux travailleurs des champs.

Au centre les maisons fortifiées de LeBer, LeMoyne et d'Ailleboust jetées entre le château du Gouverneur et l'hôpital forment un massif de défense, dont les feux se croisent avec ceux du Fort et rendent la position inexpugnable; aussi jamais les Iroquois ne tenteront d'en faire le siège : comparez ce système de défense à celui des autres postes militaires à la même époque, vous ne trouverez rien de supérieur alors au Canada.

En même temps M. de Maisonneuve donnait ses soins à l'éducation militaire des soldats de la garnison et des colons.

Nous avons déjà vu avec quel soin il composa sa première et sa seconde recrue d'hommes jeunes et vigoureux et formés autant que possible au métier des armes. A Villemarie il ne les laissa pas oisifs; il leur donna le major Closse comme un des meilleurs officiers instructeurs et leur fit faire de fréquents exercices. Il comprit dès les premiers jours la tactique indienne et il s'appliqua le plus tôt possible à la mettre en pratique et à y initier officiers et soldats. Il fallut du temps avant d'avoir pour l'hiver le nombre de raquettes suffisant, ce qui fit échouer en partie le combat de la Place-d'Armes. Peut-être garda-t-on trop longtemps l'usage des chaloupes pour l'été. On y était probablement forcé par les règlements de la Canoterie royale! Il paraît évident que si plus tôt, les colons eussent été exercés à la conduite du canot de bois ou d'écorce, on eût mis plus promptement et plus efficacement un frein aux incursions iroquoises. Mais de l'aveu de M. Dollier de Casson, cette idée ne vint qu'avec le temps et l'expérience. Il y a des préjugés d'éducation qui ne peuvent disparaître dans un jour. Après plus de quarante années d'expérience le gouvernement de Québec ne le comprit pas, et l'expédition de M. de Courcelle et celle de M. de Tracy furent loin d'obtenir tout le succès qu'on s'en promettait parce qu'on s'obstina à y suivre la tactique européenne des armées régulières, là où l'allure dégagée de corps francs eût été plus nécessaire. Les généraux anglais plus tard suivirent les mêmes errements et le payèrent par de sanglantes défaites. Montcalm sut mieux comprendre les besoins du pays et ce fut sa gloire, d'avoir par la combinaison des deux tactiques, prolongé si longtemps l'agonie de la France au Canada.

M. de Maisonneuve de bonne heure comprit l'utilité des camps volants, qui furent au Canada la force la mieux organisée pour

tenir les partis indiens à distance, et pour les poursuivre jusque dans leur pays et y porter les mêmes alarmes qu'ils causaient à la colonie française. Dès que M. d'Ailleboust, qui partageait ses vues, fut nommé Gouverneur-Général, un camp volant fut envoyé à Montréal et pendant trois ou quatre ans procura à Villemarie des jours de repos et de sécurité plus nombreux. L'organisation eût été parfaite si les canots eussent remplacé les lourdes chaloupes qui ne pouvaient suivre les Iroquois dans leur fuite rapide.

M. de Lauson détruisit l'œuvre de son prédécesseur. M. de Maisonneuve y suppléa, par la création religieuse et chevaleresque de la *Milice de la Sainte Famille.*

CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME

Milice de la Sainte Famille. — L'homme du Devoir.

Au retour de ce voyage de France en 1653, qu'il avait entrepris pour remonter la garnison de Montréal, M. de Maisonneuve se sentant plus fort permit aux colons de sortir de la Pointe-à-Callière, de prendre des terres et de commencer plus sérieusement les défrichements. Afin donc de protéger les travailleurs dans les champs et de leur éviter le plus de surprises possible de la part des Iroquois, il organisa un corps de milice active, chargé du guet et de donner l'alarme quand l'ennemi paraîtrait.

Cet honneur fut réservé à soixante-douze des plus braves. La confrérie étant placée sous le patronage de la Reine du ciel, leur nombre honorait les soixante-douze années que, suivant la tradition, Marie passa sur la terre, et ils prirent le nom de "*soldats de la très sainte Vierge.*"

Le Gouverneur en était le premier membre, le dimanche il désignait les soldats qui devaient faire le guet dans le cours de la semaine, un pour chaque jour, et l'escouade réunie, il lui adressait une chaleureuse exhortation pour encourager chacun à remplir religieusement son devoir.

Le soldat désigné devait se tenir prêt à mourir le jour même : il s'y préparait par la confession et la sainte communion. Il s'en allait alors faire sa ronde par les champs et dès qu'il découvrait quelques pistes d'Iroquois, aussitôt il donnait l'alarme aux travailleurs. Plusieurs succombèrent dans cet exercice de charité, sans que les autres en fussent découragés, et personne ne se dispensait de ce service, hors le cas de maladie. "C'est, dit la sœur Morin, qu'ayant l'honneur d'être soldats de la très sainte Vierge, ils avaient la confiance que s'ils mouraient dans l'exercice de cet emploi, elle porterait leur âme en paradis."

De cette première idée naquit la *Milice de la Sainte Famille.*

Vers 1663 M. de Maisonneuve voyant que les troupes du roi, tant de fois promises n'étaient pas encore annoncées, s'occupa d'organiser plus fortement la défense de Montréal, et, afin de ne point détourner les laboureurs de leurs travaux, il voulut avoir sous la main un corps de vaillants soldats prêts à se porter où l'ennemi serait signalé. Ne voulant point imposer le dévouement aux colons de Villemarie, il fit appel à leur courage et le 27 janvier de la même année il leur adressa cette invitation :

" Paul de Chomedey, Gouverneur de l'île de Montréal et des terres qui en dépendent : Sur les avis qui nous ont été donnés de divers endroits ; que les Iroquois avaient formé le dessein d'enlever de surprise ou de force cette habitation, et le secours que sa Majesté nous a promis n'étant pas arrivé encore ; nous, attendu que cette île appartient à la sainte Vierge, avons cru devoir inviter et exhorter ceux qui sont zélés pour son service de s'unir ensemble par escouade chacune de sept personnes ; et après avoir élu un caporal à la pluralité des voix de venir nous trouver pour être enrôlés dans notre garnison, et en cette qualité suivre nos ordres pour la conservation de ce pays. Nous promettons de notre part que dans les dangers qui pourront se rencontrer aux occasions militaires, les intérêts des particuliers nous seront toujours chers, et que nous serons prêts à ôter du rôle ceux qui se feront inscrire pour les fins susdites, toutes les fois qu'ils nous en requerront. Ordonnons au Sieur Du Puis, major, de faire insinuer le présent ordre au greffe de ce lieu, et ensemble les noms de ceux qui se feront enrôler, pour leur servir de marque d'honneur ayant exposé leur vie pour les intérêts de Notre-Dame et le salut public.

" Fait à Villemarie le 27 janvier 1663,

" PAUL DE CHOMEDEY."

Rien ne montre mieux l'autorité de M. de Maisonneuve et la confiance qu'il inspirait aux colons que l'élan avec lequel ils répondirent à son invitation. L'ordonnance fut publiée et affichée le lendemain. Cent quarante braves s'offrirent spontanément et quatre jours après vingt escouades étaient montées au complet, et le corps prenait le nom de *Milice de la Sainte-Famille de Jésus, Marie, Joseph.* Pendant trois ans elle assura la sécurité de Villemarie sans pertes considérables, car dans ce laps de temps elle ne perdit que huit hommes, dont cinq furent tués, les trois autres faits prisonniers. Les pertes de vies diminuaient ainsi de plus d'un tiers.

A la tête de cette admirable institution, imitée des anciennes confréries militaires nées au temps des croisades, et guerroyant dans le

même but, la défense de l'Eglise contre les infidèles, nous retrouvons les plus beaux noms de la colonie, presque tous déjà connus. La liste complète nous en a été donnée par M. Faillon dans son Histoire de la Colonie Française en Canada. Les vieilles familles y reconnaîtront leurs glorieux ancêtres.

Une délivrance extraordinaire vint l'année même donner à la milice une ardeur nouvelle. Le 12 mai, un parti d'Agniers et d'Onnéiouts fondit à l'improviste sur les travailleurs avec grands cris et force décharges, ils s'emparèrent de deux colons. L'un d'eux membre de la Milice de la Sainte-Famille eut un œil crevé dans l'action. Dès qu'il se vit captif, il éleva aussitôt les mains vers le ciel et adressa à la Très sainte Vierge une prière pleine de foi, la conjurant de ne point permettre qu'un des enfants de sa Famille fût jeté au feu des Iroquois. Sa prière achevée, il eut l'assurance intérieure qu'il serait sauvé, et se mit à suivre volontiers ses nouveaux maîtres. Le soir on le liait à terre à des pieux ; lui, leur présentait ses pieds, ses bras, son cou en disant: "Les voilà, liez, serrez: Jésus-Christ en a souffert pour moi bien davantage, quand on l'étendit sur la croix; je suis content de vous obéir et d'imiter ainsi l'obéissance que mon bon Maître a rendue à ses bourreaux."

On priait beaucoup à Villemarie pour les prisonniers, mais lui sans perdre confiance, ne trouvait nul moyen de s'échapper, jour et nuit on fesait bonne garde autour du captif.

Le parti se divisa en deux bandes: les Agniers prirent avec eux le milicien, les Onnéiouts emmenèrent l'autre prisonnier et chaque troupe se dirigea vers son canton par le plus court chemin.

En ce temps-là les Algonquins de Sillery dans le fort que leur avait construit M. d'Ailleboust, et qui depuis s'appela "Fort des Algonquins," méditaient le projet de tenter quelque coup contre les Iroquois. Ils partirent au nombre de quarante et remontant le Richelieu arrivèrent au Lac Champlain. A peine étaient-ils en embuscade qu'ils aperçurent nos Agniers revenant de Montréal ; bonne aubaine ! ils les guettent, ils observent leur campement et se préparent à fondre sur eux pendant la nuit.

Les ténèbres venues, les Algonquins s'avancent avec précaution, et cernent le campement Iroquois. Ce mouvement ne peut se faire sans éveiller un de leurs chefs nommé *Le Fer*, fameux par son courage, célèbre par ses exploits. Aussitôt l'Agnier se lève et donne l'alarme : en un instant, le camp est sur pied et prêt à résister aux assaillants. Les Algonquins arrivent, font leur décharge, puis la hache à la main se précipitent comme une avalanche, frappent de tous côtés et font couler des flots de sang. Leur chef marche droit à Le Fer, le saisit par sa grande chevelure et le somme de se rendre.

L'Iroquois résiste avec fierté et saisit à son tour l'Algonquin par les cheveux, il allait lui donner le coup de mort, lorsque prévenu lui-même il tombe à terre le crâne fracassé par un coup de hache. Sa mort jeta la panique parmi les siens, et toute la troupe prit la fuite.

Pendant cette scène de carnage, le milicien de la Sainte-Famille demeurait lié et étendu à terre sans pouvoir s'échapper, il allait périr sous la hache d'un Algonquin qui frappait en aveugle autour de lui, lorsqu'il s'écria "je suis Français." On s'arrête, on se hâte de briser ses liens, et lui tombe à genoux au milieu des cadavres de ses bourreaux et rend ses actions de grâces à sa souveraine bienfaitrice. Les Algonquins eux-mêmes n'avaient pas un mort, pas un seul blessé, ils avaient tué dix Iroquois et fait trois prisonniers.

A son retour à Villemarie, lorsque le milicien délivré eut raconté l'histoire de sa délivrance, les colons éclatèrent en vifs sentiments d'allégresse, et lui aussi, dit le Père Lalemant, "n'a pas été méconnaissant de ce bienfait, ne pouvant parler de la Sainte-Vierge sans fondre en larmes, et publiant sans cesse les merveilles qu'elle a opérées pour sa délivrance ; car il devait périr dans cette attaque par la grèle de balles qui sifflaient à ses oreilles et qui jetaient par terre tous ceux qui étaient autour de lui."

Après l'organisation de la milice de la Sainte-Famille, l'œuvre de la défense de Montréal était aussi complète qu'on le pouvait désirer à cette époque : elle était au moins suffisante pour permettre d'attendre quelques années encore, en sécurité, les troupes du roi. Le travail ne s'était point fait sans de longues années de peines, de travaux, d'inquiétudes et de fatigues ; sans de nombreux voyages et sans dangers ; sans négociations habiles et sans de fortes contradictions, le bien ne se fait jamais autrement. Le rôle du Gouverneur de Montréal a peut-être été moins brillant que celui des officiers qui servaient sous ses ordres, mais assurément le service rendu au pays a été d'une plus haute portée. Il ne faut point, non plus, s'imaginer que cette sorte de réclusion dans le fort, lorsque tous les jours ses soldats allaient au feu, n'ait pas été un dur sacrifice à l'ancien colonel ! Non ; mais en ce point comme en toute autre chose, M. de Maisonneuve a été avant tout l'homme du devoir. Au devoir il a sacrifié l'éclat des aventures, des courses et des découvertes lointaines et des exploits signalés. Ce nouveau genre de courage est celui que Bossuet admire dans les héros dont il fait l'éloge : dans cette pleine possession de soi-même, dans ce désintéressement de la gloire se trouve le vrai caractère du héros chrétien.

CHAPITRE VINGT-HUITIÈME.

M. de Maisonneuve et l'Agriculture.—Système de colonisation au Canada.—Premières concessions.—Particularité remarquable de ces établissements.—Association de secours mutuel.—Fermes Saint-Gabriel et Sainte-Marie.—*Habitants.*—*Engagés.*—*Volontaires.*—Notre-Dame de Bonsecours.

La défense de Villemarie assurée, le premier souci de M. de Maisonneuve a été d'y pouvoir vivre avec sa colonie, de s'y fixer et de prévenir tout retour dans la Mère Patrie.

Le but était clairement indiqué dans l'Exposé des Motifs de la compagnie de Montréal et dans les instructions données à son Gouverneur. Le seul moyen d'y réussir était, après s'être mis à l'abri des coups des Iroquois, de s'approprier le sol par les colons, et le défrichement des terres incultes. Il fallait commencer la colonisation et créer une colonie non de *Commerce* purement, non de *Plantations* qui ne convient qu'aux Tropiques, mais une colonie de *Peuplement* qui convient aux climats tempérés comme celui du Canada et où les Européens peuvent se livrer au travail de la terre.

Richelieu, en songeant à coloniser le Canada, avait senti que le développement agricole était la première nécessité d'une colonie sérieuse et il avait demandé à la compagnie des Cent-Associés, d'envoyer dans la Nouvelle-France des cultivateurs et qu'on y créât des cultures. Toutes les concessions de seigneuries se firent dès l'origine à cette condition. La compagnie de Montréal entra dans les vues du grand ministre; par un désintéressement sans exemple jusqu'alors, elle renonça aux profits de la traite, et consacra des sommes énormes pour établir à Villemarie une population laborieuse et agricole.

Le système de colonisation adopté pour le Canada consistait à distribuer des terres aux émigrants autour de Québec, de Trois-Rivières et de Montréal, mais surtout à concéder d'immenses étendues de terrain à titre de tenure seigneuriale, à ceux qui par leur fortune et leur situation paraissaient en état eux-mêmes de créer des centres de population. Ce dernier mode qui prévalut plus tard dans toute la

colonie du Bas-Canada, fut celui d'après lequel M. de Lauson concéda à la compagnie de Villemarie la seigneurie de Montréal.

Les Seigneurs concessionnaires sous-concédaient à leur tour des portions de terrain moyennant une rente, de *un* à *trois sols* par arpent, et quelques redevances en blé et en volaille. Ils se réservaient les droits de *lots* et de *ventes* et ils avaient le privilège des moulins, de la pêche et de la traite des fourrures.

A Montréal, la terre était fertile, le climat très sain, l'établissement facile, à cause de l'abondance des bois qui couvraient la montagne et l'île presque entière; en dix ans, la compagnie réduite à ses seules ressources, envoya plus de deux cents colons d'une grande simplicité et pureté de mœurs; la colonisation y eût pris de rapides accroissements, sans les attaques journalières des Iroquois et s'il n'eût fallu aller aux champs les armes à la main.

L'œuvre ne marcha que lentement, elle fut dure, pénible et pleine de dangers. Dès le printemps de 1643, on commença à cultiver autour du Fort, on ne sema que des légumes. L'année suivante, arriva M. d'Ailleboust, qui conseilla de semer du blé ; une moisson abondante encouragea les colons; craignant les rigueurs de l'hiver, ils n'avaient pas osé d'abord entreprendre cette culture.

En 1648, M. de Maisonneuve commença à concéder; Simon Richomme, Blaise Juillet, Léonard Lucault dit Barbot, François Godé, Godefroy de Normanville furent, après le Gouverneur, nos premiers défricheurs.

L'année suivante, Mme de Bullion ayant obtenu de la Compagnie de Montréal deux cents arpents de terre, pour assurer la fondation de l'Hôtel-Dieu, Mlle Mance ramena de France des défricheurs, et dès cette année commença à attaquer la forêt dans la *Contrée Saint-Joseph,* située aujourd'hui près des Tanneries entre la ligne du chemin de fer et le canal de Lachine.

Encouragés par ces exemples, le major Closse, LeBer, Tessier dit Lavigne, Prudhomme, Barbier, Saint-Père, Archambault, Messier, Primot, Des Carries, Le Duc, Godé, des Roches, Le Moyne, Perrin, David, Davenne et d'autres encore, entreprirent, les années suivantes, de nouveaux établissements.

Les concessions étaient généralement de trente arpents, sous la protection du Fort, et dans le voisinage de la Brasserie qui en dépendait, afin qu'en cas d'attaque les défricheurs pussent en recevoir promptement du secours.

Les maisons qu'ils construisirent sur leurs terres furent les premières de Villemarie. Afin de ne point entraver plus tard le développement de la ville, la charte de concession stipulait, avec prévision des besoins de l'avenir, que les seigneurs pourraient plus tard

reprendre ces terrains au propriétaire, en lui donnant sur l'île un égal nombre d'arpents, à la réserve de deux, que le colon pourrait garder en ville autour de son habitation.

De son côté chaque concessionnaire devait construire et résider sur sa terre, ou au moins dans l'île de Montréal. S'il demeurait absent trois années consécutives, sa terre serait vendue par le procureur fiscal, et le prix en serait remis au syndic des habitants, versé dans la caisse et employé au profit de la communauté. Le colon pouvait également vendre sa terre et aller résider ailleurs avec l'agrément du Gouverneur.

Une particularité unique peut-être dans l'histoire de pareils établissements, se trouve dans l'acte des concessions présentes. C'était " afin de procurer par ce moyen la propagation de la foi dans ce pays," et par conséquent dans un but éminemment civilisateur que M. de Maisonneuve concédait, et que les colons s'exposaient, en sortant du Fort, aux embûches, aux surprises et à tous les risques d'être pris, tourmentés et brûlés par les Iroquois. Les missionnaires et les martyrs n'ont point d'autre but. Le zèle et le dévouement des colons étaient à la hauteur de l'héroïsme du fondateur de Villemarie.

Et cette clause n'était pas une de ces formules banales, commune aux actes du temps, non, elle était prise par ces fervents chrétiens au sérieux. Ils ne cachaient pas leurs vrais sentiments et ils les manifestaient spontanément dans des actes notariés. Ecoutons Saint-Père, Barbier et le major Closse, dans l'acte d'Association qu'ils dressèrent le 3 août 1650.

" Nous étant unis avec MM. de la Compagnie de Montréal, afin de contribuer autant que nous le pourrions à la conversion des sauvages, nous avons cru qu'il était nécessaire, pour cela, que chacun de nous fît en particulier quelque établissement; et M. de Maisonneuve notre Gouverneur, qui a jugé de son côté que notre dessein serait utile au bien des sauvages, nous ayant délivré aujourd'hui même des concessions de terre pour ce sujet, nous déclarons ne prétendre aucune récompense pour les services que nous avons rendus jusqu'à ce jour à Messieurs de la Compagnie de Montréal." Nous laissons nos lecteurs admirer l'héroïsme de tels sentiments de zèle et de désintéressement, le commentaire ne rendrait pas l'émotion que l'on éprouve en lisant un contrat que l'on pourrait croire écrit à Jérusalem ou dans les catacombes par des chrétiens à la veille du martyre.

Pour assurer le succès de ces établissements, plus difficiles encore à cette époque que de nos jours, les colons formaient des associations fraternelles : ainsi le 18 novembre 1650, Jean Des Carries et Jean Le Duc s'obligeaient à bâtir à frais communs et à défricher dix ar-

pents de terre d'abord sur la concession du premier et dix autres sur celle du second : si l'un d'eux tombait malade avant les travaux terminés, l'autre poursuivait l'ouvrage sans prétendre à aucun dédommagement. Cet usage se conserve encore dans nos campagnes.

Le 2 octobre 1651, M. de Chomedey pourvut au pacage des animaux, en créant une commune qui, d'après les anciens plans de Villemarie, s'étendait à l'est et à l'ouest le long des bords du fleuve, sur une étendue de près de deux milles, n'ayant qu'un arpent de profondeur ; la plaine étant découverte et à la portée du canon du Fort, les surprises des Iroquois y étaient plus difficiles. Le contrat, signé par le Gouverneur et les habitants, fut remis entre les mains de leur syndic Jean Saint-Père.

Il y eut aussi un vacher public, chargé de garder les troupeaux et au besoin de sonner l'alarme. Les seigneurs se réservèrent le droit de reprendre le terrain de la commune, pour y établir de nouvelles concessions, des places de marché et de commerce, à la charge de transporter ailleurs la Commune.

La récolte de 1651 fut merveilleuse, cette terre neuve était excellente comme le disait sur la montagne le vieil Algonquin qui l'avait habitée dans son enfance : chacun des colons, selon la sœur Morin, n'avait qu'un fort petit champ à défricher à cause de la crainte des Iroquois leurs ennemis qui ne permettaient pas de s'écarter beaucoup de son voisin, afin d'être secouru en cas d'attaque. Mais Dieu donnait tant de bénédictions aux travaux de ce petit peuple qu'on recueillait autant de blé de la semence d'un seul minot que nous le faisons aujourd'hui de vingt-huit et même de trente."

De si heureux commencements ne purent se soutenir : comme nous l'avons vu, les Iroquois alarmés des progrès que fesait Villemarie, devenus plus insolents par la destruction des Hurons, débordèrent sur le Bas-Canada, se jetèrent avec tant de furie sur les postes français, qu'à Villemarie les colons perdirent beaucoup de monde, devinrent incapables de défendre leurs champs et rentrèrent dans le Fort, tandis que M. de Maisonneuve partait pour aller en France demander du secours à la Compagnie de Montréal.

Le retour de M. de Maisonneuve et l'arrivée de la recrue de 1653, ouvrit une ère nouvelle à Villemarie. Jusqu'ici Montréal n'avait été qu'un poste militaire, aujourd'hui on se sent plus fort et le Gouverneur songe à doter la Colonie d'une organisation civile, et son premier soin est de fixer définitivement dans le pays, la plupart des nouveaux émigrants qui ne se sont engagés que pour cinq ans.

Au mois de décembre il fit donc publier, par deux fois, au prône du dimanche, que tous ceux qui voudraient s'établir dans le pays, vinssent le trouver. Son plan conçu sur de généreuses et larges bases

était celui-ci : il fesait remise aux colons des sommes qui leur avaient été prêtées ; il concédait à chacun un arpent ou un demi-arpent de terre en ville pour y construire sa maison, aux champs il lui octroyait un lot comprenant en général trente arpents ; enfin il mettait à sa disposition une somme d'argent qui lui faciliterait les premiers déboursés, à la condition de remettre cette somme s'il quittait l'île de Montréal, à moins de causes majeures qui forceraient les colons d'abandonner le Canada.

Il y eut des habitants qui reçurent quatre, cinq, six cents et même mille livres tournois, dette personnelle qui ne s'étendait pas à leurs enfants. Cinquante-cinq à soixante colons, dès la première année, s'établirent sous des conditions si avantageuses. Plus tard le roi n'accorda que cinquante ou cent livres aux simples soldats qui voulaient s'établir au Canada ; cent et cent-cinquante aux sergents avec une année de vivres, et aux officiers cinq cents et six cents livres. Les habitants de Montréal furent donc traités par les seigneurs sur le même pied que les officiers de Louis XIV.

Les nouvelles concessions se firent au côteau Saint-Louis et à la contrée Saint-Joseph où les *habitants* se construisirent de petites maisons de bois. Quand ils mettaient leur travail en commun et s'associaient ensemble, ils en construisaient de trente pieds de long, comme firent Picot et Aubuchon ; ils défrichaient huit ou dix arpents et vivaient en commun jusqu'à ce qu'ils eussent construit une seconde habitation et mis en rapport un égal nombre d'arpents.

L'arrivée de M. de Queylus donna un élan nouveau au défrichement des terres et à la colonisation. Le Séminaire n'avait pas encore succédé aux Associés de Montréal dans leurs droits seigneuriaux. M. de Queylus, possesseur d'un riche patrimoine, prit deux concessions, l'une à l'est de Villemarie, l'autre à l'ouest dans la plaine de la Pointe Saint-Charles. Il y fonda deux fermes, les fortifia et y entretint un grand nombre d'*engagés,* qui tout en avançant la culture des terres protégeaient la contrée.

" Ces deux terres, Sainte-Marie et Saint-Gabriel, situées aux deux extrémités de cette habitation, dit M. Dollier, servirent beaucoup à son soutien, à cause du grand nombre d'hommes, que les messieurs (de Saint-Sulpice,) avaient en l'un et l'autre de ces deux lieux, qui étaient alors comme les deux frontières de Montréal. Il est vrai qu'il leur en avait bien coûté, surtout les deux premières années, les hommes étant alors très rares, et les vivres à très haut prix ; mais les années suivantes ils attirèrent de France quantité d'engagés."

Vers la même époque 1658-1659, une concession faite au major Closse, ouvrit des défrichements vers le nord de Montréal. Par cet

établissement et celui de la famille de Sailly, Montréal se trouvait de tous côtés environné de florissantes cultures.

Les concessions n'avaient été accordées jusqu'ici qu'aux *habitants*, c'est-à-dire à ceux des émigrants qui avaient promis de vivre dans le pays, d'y subsister par eux-mêmes, et qui avaient le privilège de la traite avec les Indiens. M. de Chomedey voulut y intéresser deux autres classes, les soldats de la garnison et les *engagés*. Les engagés étaient des serviteurs qui se liaient par contrat et pour temps au service des habitants, sans avoir alors la liberté de servir d'autres maîtres. Les *travaillants* ou *volontaires* n'étaient que de simples journaliers: le 4 novembre 1662, il lança donc l'ordonnance suivante :

Paul de Chomedey, etc.

Comme nous sommes bien et dûment averti, qu'il y a beaucoup de personnes en ce lieu, tant soldats que serviteurs domestiques, qui ont désir de se faire habitants, à quoi faire, leur engagement les a empêchés de parvenir jusqu'à présent ; désirant contribuer de tout notre possible pour les favoriser dans leur dessein, que nous trouvons utile pour la gloire de Dieu et l'établissement de la colonie, aussitôt que finira leur engagement; nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit, savoir :

"Que nous déclarons pour habitants, tous les soldats et serviteurs domestiques, lesquels nous promettront de défricher ou faire défricher au plus tôt qu'ils pourront chacun quatre arpents de terre sur le domaine des seigneurs de Montréal, à charge qu'ils en jouiront jusqu'à ce qu'il leur en ait été autant défriché sur les concessions que nous leur promettons donner en temps et lieu....."

On ne pouvait vraiment pas être plus généreux que ne l'était la Compagnie de Montréal ; et en son nom, M. de Maisonneuve traitait ces pauvres gens comme dans une noble famille on traite les enfants de la maison: depuis deux siècles le Séminaire qui lui a succédé ne s'est point départi de cette ligne de conduite.

Avant la fin de l'année, soixante-deux engagés et volontaires se présentèrent et prirent des terres aux conditions de l'ordonnance.

A la contrée Saint-Joseph se fesaient aussi des concessions de douze arpents seulement, afin qu'étant moins éloignés les uns des autres les pionniers pussent plus facilement se secourir. On concédait encore à la ferme Saint-Gabriel et au Fort Sainte-Marie, où M. de Bélestre prit trente arpents avec promesse d'y construire une maison et de s'y fortifier contre les Iroquois.

M. de Maisonneuve pensait à couronner son œuvre en assurant à ses travailleurs une protection plus puissante que celle des forts, des redoutes et des armes: toujours guidé par l'esprit de foi qui le diri-

geait dans tout ce qu'il fit à Montréal, et qui respire dans ses ordonnances, il conçut le projet de construire au sommet de la montagne une chapelle dédiée à la Très Sainte Vierge, voulant remplacer par un nouveau pélérinage celui de la croix que les Iroquois avaient détruit. A cette fin, il appliqua les arrérages des rentes seigneuriales, qui, depuis l'origine de la colonie, n'avaient pas été perçues. L'entreprise approuvée par Mgr. l'Evêque de Pétrée, fut confiée à Claude Robutel, sieur de Saint-André, un des habitants les plus zélés pour l'établissement de la foi à Montréal. La pauvreté des colons, les événements qui suivirent et peut-être le départ de M. de Maisonneuve ne permirent pas de donner suite à l'ordonnance du Gouverneur publiée dès le 19 novembre 1661. Ce serait une belle œuvre qu'il ne serait peut-être pas impossible de réaliser aujourd'hui.

Dans le même but, il avait en 1657, encouragé la sœur Bourgeois, lorsqu'elle entreprit de construire une chapelle en l'honneur de Notre-Dame de Bonsecours. Il avait fait abattre les arbres pour la charpente et aidé lui-même à les traîner hors du bois ; mais cette entreprise ayant été suspendue pour favoriser l'œuvre de la construction de la paroisse, elle ne fut reprise qu'en 1675, l'année qui précéda la mort de M. de Maisonneuve qui put avoir la consolation d'en apprendre le couronnement et le succès.

CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME.

M. de Maisonneuve et la religion. — L'Eglise paroissiale. — Le cimetière.— Le clergé. — Création d'un Evêché au Canada. — Mgr. de Laval.

Un autre soin de M. de Maisonneuve et dont aucun gouvernement sérieux qui veut durer ne se désintéresse, fut de procurer à Villemarie la facilité de recevoir les secours religieux. Dès le premier jour de la fondation de Montréal, une chapelle fut construite dans le Fort, et le très saint Sacrement depuis cette époque n'a point cessé de régner sur l'île, et le service religieux de s'y faire chaque jour, lorsque les missionnaires étaient présents, et c'était presque habituellement.

En 1653, la population de Villemarie ayant plus que doublé par l'arrivée de nouveaux émigrants, et les colons dès l'année précédente ayant commencé à construire, d'un côté la chapelle du Fort devint trop petite pour le nombre des habitants, et de l'autre côté trop éloignée des nouvelles habitations. On s'occupa donc cette année de la construction de l'église paroissiale.

Par le soin de M. de Chomedey, une assemblée de tous les habitants se tint le jour de la Saint-Pierre, et le syndic Jean Saint-Père fut nommé "Receveur des Aumônes," et de tous les dons en argent ou en nature qui seraient volontairement offerts pour la construction de l'édifice. Il devait inscrire les recettes sur un registre et tous les mois en rendre compte au Gouverneur de Villemarie et quand le temps de construire serait venu, les mettre à la disposition du " Directeur du bâtiment de l'Eglise."

Les dons commencèrent à affluer, et de son côté M. de Chomedey appliqua à cette œuvre le revenu des amendes imposées aux prévaricateurs des lois. En 1656 les travaux commencèrent, les recettes ne pouvaient être assez abondantes, les seigneurs firent construire à leurs frais la plus grande partie de l'édifice. Il ne dépassait pas les dimensions d'une chapelle de communauté religieuse, et devait être

annexé à l'hôpital ; plus tard lorsqu'une autre église fut construite sur la Place d'Armes pour le service de la paroisse, cette chapelle demeura exclusivement au service des hospitalières et des malades : pour cette raison on ne lui donna pas le titre de Notre Dame, mais elle fut dédiée à Saint-Joseph, comme l'attestait une lame de plomb, déposée dans ses fondements avec la première pierre portant cette inscription :

Cette première pierre a été posée en l'honneur
de Saint-Joseph,
L'an 1656, le 28 août.
Jésus, Marie, Joseph.

La chapelle formait l'angle de la rue Saint-Paul et de la rue qui monte du fleuve à la Place d'Armes, et qui de ce jour prit le nom de St-Joseph.

Le cimetière de la Pointe à Callière était impraticable aux époques des grandes crues, les sépultures devaient alors se faire ailleurs. Pour obvier à cet inconvénient, les paroissiens demandèrent un nouveau cimetière. M. de Maisonneuve leur céda près de l'Hôtel-Dieu un terrain, à condition qu'il reviendrait aux seigneurs, quand les sépultures seraient transportées ailleurs. Ce nouveau champ des morts prit le nom de "Nouveau Cimetière de l'Hôpital."

L'œuvre de l'organisation religieuse n'était pas complète; pour l'Hôtel-Dieu le besoin d'hospitalières commençait à se faire sentir. On prévoyait que dans un temps plus ou moins rapproché l'activité et le dévouement de Mlle Mance ne pourrait suffire à desservir l'hôpital. Pour la paroisse, elle demandait un clergé permanent. Les Pères Jésuites jusqu'à ce jour avaient avec beaucoup de zèle et de désintéressement desservi la colonie, mais comme missionnaires et non à demeure fixe ; leurs missions chez les Hurons et chez les Algonquins absorbaient un personnel nombreux, et quand la population augmenta à Villemarie, ils témoignèrent eux-mêmes le désir d'être déchargés de cette desserte. Les besoins devenant pressants, M. de Chomedey profita d'un temps de répit que laissait à la colonie la paix conclue avec les Iroquois, et partit pour la France.

Arrivé à Paris il ne trouva aucune difficulté à faire accepter pour l'Hôtel-Dieu, les Hospitalières de Saint-Joseph, dont M. de la Dauversière avait fondé l'institut à La Flèche, dans la prévision qu'un jour leurs services seraient nécessaires à la colonie de Montréal. L'assemblée générale des membres de la compagnie, tenue le 31 mars 1656, passa avec les filles de Saint-Joseph un compromis pour régler les conditions de la fondation. Le détail en appartient à l'histoire de l'Hôtel-Dieu.

En 1659, elles obtinrent leurs lettres d'obédience pour Villemarie.

M. de la Dauversière les conduisit à la Rochelle, les mit sous la conduite de Mlle Mance et quand il les vit embarquées, sa mission étant remplie, il chanta comme le saint vieillard Siméon : "Maintenant, Seigneur, vous pouvez laisser aller en paix votre serviteur." Il s'en retourna à La Flèche, et le 6 novembre suivant, son âme pleine de mérites, purifiée par de longues et cruelles épreuves, s'envola vers un monde meilleur, et alla recevoir la récompense d'une vie si généreusement employée à la gloire de Dieu et au bien de la Nouvelle-France.

Après une rude traversée, les hospitalières, la Mère de Brésoles, Catherine Massé et Marie Maillé, arrivèrent à Montréal au mois d'octobre, et le 20 novembre M. de Maisonneuve leur donna un acte authentique, validant au nom du pouvoir civil leur prise de possession de l'Hôtel-Dieu.

M. de Chomedey, à Paris, obtint avec le même succès des Associés de Montréal, que des instances seraient faites auprès de M. Olier, afin d'obtenir des prêtres de sa nouvelle Compagnie pour le service de la paroisse de Villemarie. M. Olier touchait au terme de sa carrière, il fallait se hâter et le moment était venu de réaliser les premières intentions des Associés. On représenta donc au Supérieur de Saint-Sulpice la situation religieuse de la colonie qu'il avait fondée, les instances et les lettres que Mlle Mance, M. d'Ailleboust et les colons lui avaient adressées sur les besoins urgents de Villemarie.

M. Olier avait désiré lui-même passer au Canada : il pria beaucoup afin de connaître la volonté de Dieu, et la part que devait prendre la compagnie de Saint-Sulpice à l'établissement de Montréal : et à la fin ayant pris conseil, il jugea lui-même que le moment de remplir les desseins de Dieu était arrivé, et proposa la mission à ses confrères. Tous s'offrirent pour y travailler avec le plus vif empressement. Parmi eux le vénéré Supérieur choisit M. Gabriel de Queylus comme supérieur du Séminaire de Villemarie ; M. Gabriel Souart, bachelier en droit, qui neveu du Père Le Caron Récollet, fut ravi de reprendre l'œuvre interrompue par son oncle ; M. Dominique Galinier et M. Dallet qui n'était que diacre.

La création d'un évêché au Canada était d'une importance plus grande encore pour procurer "la régénération du peuple nouveau." M. de Maisonneuve en sollicita vivement l'érection, et pour la faciliter les Associés de Montréal s'engagèrent à faire les frais de l'établissement et à doter l'évêque et son chapître. Ils avaient autrefois fait nommer M. Legauffre qui était mort avant d'avoir pu être présenté : ils jetèrent cette fois les yeux sur M. de Queylus.

Gabriel de Thubière de Levy Queylus, Docteur en Théologie et Abbé de Loc-Dieu, était selon le P. LeClercq, un homme "illustre

par sa piété, sa doctrine et son grand zèle"; issu d'une ancienne famille du Rouergue, il était riche, mais entièrement détaché des biens de la terre qu'il employait en bonnes œuvres. Il devint un des plus fervents disciples de M. Olier, et placé à la tête de la communauté des prêtres de la paroisse de Saint-Sulpice, il entraîna tous ses confrères à se contenter uniquement de la nourriture et du vêtement comme les Apôtres. Il travailla également avec beaucoup de succès à la réformation du clergé et fonda le séminaire de Viviers par son zèle et par ses largesses. Tel était l'ecclésiastique que les Associés de Montréal présentèrent à l'assemblée du clergé de France en 1656 pour être le premier évêque du Canada.

Mgr Godeau, évêque de Vence, exposa ce projet aux évêques de France dans la séance du 9 août: après avoir rappelé les mouvements que l'assemblée précédente du clergé s'était donnés pour faire réussir le même dessein, l'illustre prélat continua en ces termes:

"Depuis ce temps les guerres arrivées entre les Hurons et les Iroquois, jointes aux troubles de la France, en ont empêché l'exécution. Maintenant que la paix est faite dans le Canada entre les nations, quelques personnes de condition et de piété de cette ville ont appris la pensée de l'établissement d'un évêque, d'autant plus nécessaire aujourd'hui, que le nombre des chrétiens tant Français que Sauvages étant devenu fort grand, ils se trouvent privés des sacrements que l'évêque peut conférer et des autres bénédictions que Dieu répand sur les peuples lorsque l'église est parfaitement formée: ce qui ne peut être que par l'établissement d'un évêque. Pour faire solidement cette fondation et celle d'un Chapître, ces personnes pieuses et de qualité donnent la moitié de l'île de Montréal, avec tous les droits seigneuriaux, ce qui dans quelques années produira un revenu considérable: cette île étant au centre du pays, sous un ciel tempéré, la terre y étant forte, fertile, et y ayant auprès des habitations beaucoup de terres défrichées, dont l'évêque pourrait jouir dès à présent."

Puis parlant du nouvel élu l'orateur ajoutait: "Je ne puis encore le nommer, mais j'ose assurer la compagnie qu'il a toutes les conditions, soit de zèle, soit de prudence, soit de doctrine nécessaires à un homme qui va fonder une nouvelle Eglise parmi les infidèles. Depuis plusieurs années, il travaille dans les diocèses de quelques-uns de NN. SS. les évêques de Languedoc avec un très grand fruit; et il y a tout lieu d'espérer que Dieu bénira ses travaux dans la Nouvelle France."

L'assemblée approuva le projet des Associés et chargea l'évêque de Vence de faire toutes les démarches pour obtenir l'approbation du Souverain Pontife, du roi et du cardinal Mazarin, ministre d'Etat.

Mais ce projet n'eut pas de suite, les Pères Jésuites étant intervenus, et comme missionnaires au Canada réclamant un sujet qui leur fût agréable.

Alors, les Associés pressèrent le départ de M. de Queylus et de ses confrères. Ils partirent avec les pouvoirs de l'Archevêque de Rouen, qui selon la coutume de ce temps donnait la juridiction aux missionnaires du Canada et dont l'autorité avait été reconnue à Québec. L'Archevêque nomma M. de Queylus son Official et son Grand-Vicaire pour la Nouvelle-France.

M. d'Ailleboust se joignit à eux, et M. de Maisonneuve emporta avec lui de nombreuses et de précieuses reliques pour le trésor de la paroisse de Villemarie, celles entre autres de St-Denis, de Ste-Clothilde, de St-Rémy, de St-Benoit. Les missionnaires s'embarquèrent à Saint-Nazaire et après une traversée orageuse de plus de deux mois ils arrivèrent le 29 juillet à l'Ile d'Orléans.

Les habitants de Villemarie qui depuis longtemps désiraient un clergé attaché à leur église, reçurent avec grande joie les fils de M. Olier. En attendant que le Séminaire fût construit ce qui demanda encore plusieurs années, Mlle Mance mit à leur disposition le seul appartement disponible à l'Hôtel-Dieu, une grande salle en bois qui leur servit à la fois de salle d'exercices, de cuisine, de réfectoire et de dortoir. Le 12 août 1657 M. Souart fut installé curé de Villemarie par M. de Queylus. Simple mission jusqu'alors, Montréal fut érigé en paroisse et le 21 novembre 1657, jour de la Présentation de la Très Sainte Vierge au temple, l'assemblée générale des habitants fit l'élection des trois premiers marguilliers, Louis Prudhomme, Jean Cervaise et Gilbert Barbier. Ce jour fut un jour de liesse pour Villemarie, et signalé par des dons nombreux faits à la nouvelle paroisse.

M. de Queylus comme Grand-Vicaire de l'Archevêque de Rouen, se trouva chargé du gouvernement spirituel de toute la Nouvelle-France et se fixa à Québec où il remplit également les fonctions de curé avec beaucoup de zèle l'espace d'un an. Il remonta à Montréal le 21 août 1658, et comme nous l'avons dit dans un chapitre précédent, il donna tous ses soins au développement de la colonie par la création de deux fermes, et fixa d'une manière définitive le site de la nouvelle cité et en détermina les limites.

Durant ce temps, Mgr. de Laval, ancien élève des Jésuites, avait été nommé Evêque *in partibus* de Pétrée et Vicaire Apostolique au Canada, où il arriva le 16 juin 1659. Outre l'illustration de sa naissance qui le rattachait à la maison de Montmorency, il était orné de vertus, plein de zèle, d'un détachement universel, d'une vie dure et d'une volonté inflexible, fesant tout plier sous son autorité absolue.

Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de raconter le conflit de

juridiction qui s'éleva entre M. de Pétrée et M. de Queylus, cette question a déjà été traitée. Nous nous contenterons d'une simple observation qui a trait à notre sujet.

Il n'y a point de doute que M. de Maisonneuve ne dût prendre un vif intérêt à ce conflit ; il dut aussi partager vivement l'affliction que ressentirent les prêtres du séminaire lorsque M. de Queylus à la suite de ces tristes débats fut forcé de quitter le Canada ; néanmoins il se conduisit en ces délicates circonstances avec tant de réserve, de prudence et de tact, ne s'ingérant en rien dans les affaires ecclésiastiques qu'il ne mérita de reproches ni du côté de Québec, ni de celui de Montréal.

En s'établissant à Villemarie, les fils de M. Olier prirent le nom "d'Ecclésiastiques Associés pour la conversion des Sauvages." Tel avait été le premier but que M. Olier et M. de la Dauversière s'étaient proposé. Toutefois M. de Laval leur commanda de borner le zèle de leur ministère au service des Français et d'abandonner le soin des missions indiennes aux Pères de la Compagnie de Jésus.

Ce plan avait l'avantage de mettre plus d'unité dans la conduite des missions. En conséquence le Père Chaumonot vint de Québec s'établir à Montréal, il se joignit aux nouveaux missionnaires et vécut avec eux de la même vie de communauté.

En l'absence de M. de Queylus, M. Souart le remplaça dans les fonctions de Supérieur du Séminaire.

CHAPITRE TRENTIÈME.

Confrérie de la Sainte-Famille. — Le Séminaire de Saint-Sulpice seigneur de Montréal.—Nouveaux ouvriers apostoliques.

Sous l'administration de M. Souart se fonda la Confrérie de la Sainte-Famille la plus ancienne, comme on le voit, des confréries de la paroisse Notre-Dame et peut-être de toutes celles du Canada.

Depuis la mort de son mari, Mme d'Ailleboust s'était retirée à l'Hôtel-Dieu de Villemarie, dont elle était une des bienfaitrices, elle y occupait une petite chambre assez incommode, et y menait une vie fort retirée. C'était selon la sœur Morin " une personne d'un entretien fort dévot et fort religieux, étrangère à l'esprit du monde, vivant humble et rabaissée, comme si elle ne l'avait jamais connu, quoiqu'elle fût fort avantagée de talents naturels, tant de corps que d'esprit. Elle gardait la clôture fort régulièrement et ne sortait jamais, et ne recevait personne du dehors dans sa chambre. "

Elle ne s'occupait que de bonnes œuvres et de fondations pieuses; pour assurer à son mari et se procurer de perpétuelles prières après sa mort, elle fonda une messe en 1662. Elle se chantait le 1er juin avec diacre et sous-diacre, à l'église paroissiale, six prêtres y devaient assister autant que le permettraient les circonstances, à l'offrande on devait offrir un pain de trois livres et une pinte de vin, chaque prêtre devait recevoir avec une petite bougie, *un sou marqué* et aller le déposer dans le bassin de l'offrande. Vieux usages vénérables, qui rappellent de touchants souvenirs des premiers âges de l'Église.

Lorsque M. de Chomedey fonda la Milice de la Sainte Famille, Mme d'Ailleboust conçut le dessein d'étendre le bienfait d'une institution semblable à tous les colons et de réformer par elle, toutes les familles chrétiennes.

Elle communiqua ce projet au P. Chaumonot qui nous le fait ainsi connaître:

" Cette dame, pendant que j'étais à Villemarie, eut la pensée de

trouver quelque puissant et efficace moyen de réformer les familles chrétiennes sur le modèle de la Sainte Famille du Verbe Incarné, en instituant une société ou confrérie où l'on fût instruit de la manière dont on pourrait imiter Jésus, Marie et Joseph dans le monde; les hommes imitant saint Joseph; les femmes la très sainte Vierge, et les enfants l'Enfant Jésus. Je découvris le dessein à M. Souart, mon directeur, qui le confirma par son approbation. Mais comme nous ne pouvions y réussir, si nous n'avions aussi celle de Mgr l'Evêque, et même des Indulgences de Notre Saint-Père le Pape, je proposai à M. Souart, à Madame d'Ailleboust, à la mère supérieure de l'Hôtel-Dieu et à ma Sœur Marguerite Bourgeoys supérieure de la Congrégation, car en cette affaire nous agissions de concert, de recommander une si grande entreprise à saint Ignace, en faisant pour son heureux succès une neuvaine à ce digne fondateur de la Compagnie de Jésus."

Toutes ces personnes pieuses, avec Mademoiselle Mance et la sœur Crolo de la Congrégation, applaudirent à cette proposition. Le P. Chaumonot dressa un acte par lequel elles promirent de faire chacune neuf communions, et de procurer que toutes les personnes qui seraient admises dans l'association de la Sainte-Famille récitassent immédiatement après leur entrée neuf fois *Gloria-Patri*, etc. L'acte en fut signé le 31 juillet 1663. Plusieurs délivrances semblables à celle que nous avons racontée, accréditèrent cette dévotion dans tout le Canada, on la vit s'établir jusque dans toutes les missions indiennes où elle produisit les plus heureux fruits.

Depuis qu'on l'a introduite chez les Hurons de Québec, dit le P. Lalemant et depuis "qu'on leur a inspiré le dessein de régler leurs familles sur celle de Jésus, Marie et Joseph, on ne peut croire jusqu'où va la ferveur de ces barbares. Ceux qui sont admis dans la Sainte-Famille ne souffrent point chez eux de discours messéants, et l'on voit à présent de pauvres femmes qui n'eussent pas auparavant osé ouvrir la bouche, s'élever comme des lionnes contre ceux qui veulent mal parler en leur présence, ce qui est bien rare et bien à admirer parmi ces nations barbares où la licence de tout dire et de tout faire règne avec impunité."

Ces confréries vivent encore et fleurissent dans nos paroisses du Canada.

En 1663 la Compagnie des Cent-Associés fut supprimée après une administration de trente-cinq années. Toute occupée de commerce, elle avait peu fait pour la colonisation, et elle eût laissé le pays aussi faible qu'elle l'avait pris sans l'initiative des communautés et de quelques compagnies religieuses. Le Roi prit en main le gouvernement du Canada: nous en verrons les conséquences pour Villemarie.

De son côté la Compagnie de Montréal songeait à remettre entre les mains du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris la seigneurie de l'île. Plusieurs des Associés étaient morts, d'autres s'étaient retirés depuis que le Séminaire entretenait des prêtres à Villemarie, et avait pris la part la plus considérable de l'œuvre, et s'étaient tournés vers les missions du Levant, de sorte qu'en 1663, la Compagnie ne se composait plus que de M. de Maisonneuve, de quelques directeurs du Séminaire de Paris et de cinq autres membres. Ne se trouvant plus en état de soutenir l'œuvre, elle engagea M. de Bretonvilliers et le Séminaire à en reprendre les charges. C'était bien le parti le plus simple et le plus sage pour conserver à l'œuvre son caractère. "L'on aurait peine à croire, comme je l'ai su de personnes dignes de foi, dit à ce sujet le P. LeClercq, jusqu'à quelle somme se montent les fortes contributions de la communauté et des particuliers du Séminaire pour cette bonne œuvre."

La transmission de la seigneurie devait se faire aux conditions suivantes: Le domaine ou la propriété serait inséparable de la communauté; Le Séminaire paierait les dettes qui montaient au double de la valeur des propriétés cédées, enfin les dettes payées le revenu des terres défrichées alors, qui pouvait monter à cent écus serait employé au soutien de l'œuvre; quant aux terres non défrichées le Séminaire pouvait les améliorer et en disposer à son gré.

Le Séminaire hésita longtemps avant d'accepter. Sans la fortune de M. de Queylus, il ne se sentait pas en état de soutenir de pareilles charges, et M. de Laval s'obstinait toujours à ne point lui permettre de revenir à Villemarie. Lassé de tant de contradictions, M. de Queylus envoya à M. de Belestres l'autorisation de vendre Saint-Gabriel, Sainte-Marie·tous les biens qu'il avait au Canada. On se prépara à rappeler à Paris les prêtres du Séminaire, les hospitalières n'y pouvaient plus tenir et la Congrégation après leur départ était destinée à périr avec cette colonie si laborieusement fondée par le zèle, le courage et le dévouement de M. de Maisonneuve et le désintéressement de la Compagnie de Montréal.

Heureusement M. Souart sur l'ordre du supérieur de Paris, s'opposa à la vente des biens de M. de Queylus, M. de Bretonvilliers assembla son conseil, on discuta, on pria du quinze mars au trente-un, enfin considérant que l'œuvre n'avait été fondée et soutenue que sur les vues que M. Olier avait reçues du ciel, on se détermina à accepter la seigneurie et à attendre les dernières extrémités avant de l'abandonner.

Par cette acceptation M. de Chomedey se trouva dépossédé de tout droit de propriété sur l'île. Le Séminaire se fit un devoir de faire

insérer dans l'acte de mutation une clause qui lui fait autant d'honneur qu'elle en fait au Gouverneur de Villemarie:

" Le Sieur de Maisonneuve, l'un des associés, et qui a très utilement servi l'œuvre, demeurera sa vie durant, Gouverneur et Capitaine de l'île et de la maison Seigneuriale de Montréal, où il est présentement établi par les associés; néanmoins, sous le bon plaisir et les ordres de Messieurs du Séminaire comme propriétaires de l'île. Il aura donc son logement dans la maison Seigneuriale; et en outre il jouira de la moitié de la Métairie et des revenus du moulin, sa vie durant, à la charge de les entretenir en bon état, pendant le temps de la jouissance. Il sera toujours considéré comme ayant été de la Compagnie et ayant rendu de très grands services pour l'établissement de la colonie de Montréal. Le logement et le revenu dont on vient de parler lui tiendront lieu d'appointements; et néanmoins les Messieurs du Séminaire auront droit, dès à présent, de loger dans la maison Seigneuriale, comme Seigneurs et propriétaires du pays, en laissant toutefois pour le Gouverneur le logement convenable. " Par cette clause Saint-Sulpice fesait de M. de Chomedey un commensal et comme un membre de la famille, avec laquelle il vécut toujours dans l'entente et l'accord le plus parfait.

A l'angle sud-ouest du jardin du Séminaire reste encore debout un vieux pan de muraille, relique vénérable de cette première maison seigneuriale.

En vertu d'une délégation que lui envoya M. de Bretonvilliers, M. Souart, avec les formalités d'usage, prit possession de l'île de Montréal au nom des nouveaux Seigneurs. En même temps M. de Chomedey recevait des lettres du supérieur de Paris qui le confirmait dans sa charge de Gouverneur de Villemarie.

Le Séminaire installé à Montréal, de nouveaux ouvriers apostoliques vinrent bientôt rejoindre les premiers missionnaires: en 1659 arrivèrent M. Le Maître et M. Vignal qui en 1666 furent suivis de MM. Dollier de Casson, Gilles Pérot, M. Fremont et Jean Cavalier.

La même année, l'Intendant Talon content de cet envoi engagea la Cour à renouveler sa demande à M. de Bretonvilliers en fesant ressortir les avantages. " De quelque côté que doive venir le secours de l'Église pour la subsistance de ses ministres, écrivait-il à Colbert, je me sens obligé de vous le demander. Il est constant que M. l'évêque de Petrée ne peut fournir de curés ou de missionnaires, tous les endroits de ce pays qui en ont besoin, s'il n'est assisté ou par le roi ou par la compagnie. Le fonds des dîmes établi avec beaucoup de modération, ne peut suffire à moins que M. de Bretonvilliers, supérieur de Saint-Sulpice, ne fasse passer cinq ou six prêtres choisis dans son séminaire, qui ne soient pas plus à charge

que ceux qu'il nous a fait donner cette année, pour desservir la Cure de Trois-Rivièrès et administrer les sacrements aux troupes d'un ou deux de nos forts ; cet expédient me paraît le plus facile et le moins onéreux de tous. "

Alors commença une émigration suivie de missionnaires arrivant chaque année de France, qui pour le salut des colons de Villemarie renoncèrent aux douceurs de la patrie, s'exposèrent aux dangers de l'Océan, se condamnèrent aux privations les plus dures : par leurs lettres, qu'on lisait publiquement au séminaire, ils enflammaient le zèle des jeunes ecclésiastiques qui voulaient se dévouer aux missions du Canada, et eux-mêmes depuis Kenté sur le lac Ontario et depuis le Mississipi jusqu'à l'Acadie desservirent avec un désintéressement et un courage admirables tous les postes Français et Indiens auxquels le Vicaire Apostolique ne pouvait donner de missionnaires. Il ne manquait à la nouvelle communauté pour devenir plus vénérable aux yeux des peuples que le Baptême de sang et la consécration du Martyre, elle reçut l'un et l'autre dès les premières années de son installation dans la personne de M. LeMaître et dans celle de M. Vignal, comme nous l'avons raconté dans les chapitres précédents.

CHAPITRE TRENTE ET UNIÈME.

M. de Maisonneuve et la Société Civile.

Ce dont a besoin une société.—Mariage de Saint-Père et de LeMoyne.—Développement moral de la population.—Sa concentration et sa force.

Nous avons vu M. de Maisonneuve en face des difficultés et des dangers d'une guerre sans trêve ni merci, s'en retirer avec gloire et honneur, avec la réputation d'un officier de sang-froid, aussi prudent que courageux.

Nous l'avons vu en présence d'une nature grandiose et sauvage sous un climat rude comme le ciel de Russie, dompter la forêt et ouvrir nos campagnes à l'agriculture.

Nous l'avons vu appliqué à la question religieuse, et à la création d'un clergé, la mener autant qu'il dépendait de lui à la plus heureuse des solutions et la plus efficace pour le salut de la colonie, avec un désintéressement au-dessus de tout éloge.

Il nous reste à l'étudier à la tête d'une société nouvelle et d'une ville qu'il faut fonder, élever, organiser et constituer sur une base qui doit durer des siècles. Ce nouveau trait du caractère et de la figure de notre héros, n'est pas moins intéressant que les précédents, car plus on avance dans l'étude du fondateur de la colonie de Villemarie, plus il offre d'aperçus nouveaux pleins de charmes et de richesses.

"Civilisée ou barbare, ce dont toute société a besoin, dit M. Guizot, ce qu'elle cherche et demande d'abord dans son gouvernement c'est une certaine mesure de bon sens et de volonté efficace, d'intelligence et d'influence naturelle quant aux intérêts publics, des qualités enfin qui suffisent pour que l'ordre social se réalise et amène le respect des droits individuels et le progrès d'un bien-être général."

On dirait que ces paroles ne sont que l'expression satisfaite de toute la conduite de M. de Chomedey dans son gouvernement de

Villemarie. Tous les actes de son administration sont marqués au coin de ce bon sens pratique, qui dans les circonstances les plus ordinaires aussi bien que dans les plus importantes, ne consulte que la raison et le devoir et ne laisse rien à la fantaisie et à l'aventure.

Qui veut étudier un fondateur de colonie, doit étudier la population qu'il a formée, pénétrer dans la famille qu'il crée, vivre de sa vie, saisir le reflet des circonstances, du milieu, l'influence des mœurs et des institutions qu'il lui a données et qui l'ont façonnée ce qu'elle a été : transportons-nous donc de nouveau à ces vingt-trois ou vingt-cinq premières années de Villemarie, reconstituons ces forêts, ces nouvelles terres défrichées, ces tribus indiennes, et ce petit groupe de Français qui vit au milieu d'elles et s'y fait sa place au soleil. Voyons comment y ont surgi les premières familles, comment il s'est constitué en corporation civile, étudions sa vie du foyer et sa vie du forum, il y aura là peut-être des découvertes à faire, d'utiles leçons à recueillir et une nouvelle moisson d'éloges à récolter pour le modeste organisateur de cette petite mais intéressante société, la famille de nos aïeux.

Les deux premières recrues en 1642 et en 1643 se composaient en majorité de célibataires, peu de colons étaient mariés, la situation le demandait, on ne voulait que des hommes en état de porter les armes et la nécessité de se caserner dans un fort étroit ne permettait pas de multiplier les bouches inutilement. Cependant durant le cours des douze premières années, on compte environ vingt-six mariages et soixante naissances ; mais à l'origine les enfants mouraient presque tous.

Après le voyage de Mlle Mance en France et celui de M. de Maisonneuve, quelques pieuses filles s'étant jointes à eux, les familles commencèrent à devenir plus nombreuses : en 1654, treize mariages furent célébrés, et parmi eux celui de Saint-Père avec Mathurine Godé mérite une mention. Le jour des noces M. de Chomedey gratifia le marié d'un lot de douze arpents de terre à demi défrichés " pour le récompenser de ses bons et fidèles services, rendus depuis huit ans."

Un autre mariage qui fit sensation au sein de la petite population de Villemarie fut celui de LeMoyne avec Catherine Primot.

LeMoyne était né en Normandie, à Dieppe, sur la paroisse de St-Rémi où il fut baptisé le 2 août 1626. Il n'avait que quinze ans, lorsqu'avec Duchesne son oncle maternel il arriva à Québec. Il entra au service des missionnaires de la compagnie de Jésus et passa quatre ans au pays des Hurons, où il apprit avec facilité les langues indiennes. De retour à Québec il fut dirigé à Trois-Rivières comme interprète et soldat, et plus tard il fut envoyé par M. de Montmagny à Villemarie pour servir d'interprète à M. de Maisonneuve. Il eut

part à toutes les actions d'éclat, fut chargé des missions les plus délicates, et s'y distingua par son habileté, son sang-froid, son audace presque téméraire, par son courage, sa prudence et son esprit de ressources dans les occasions les plus difficiles. Il devint commis, garde-magasin, marguillier. M. de Chomedey pour récompenser ses services lui fit donner 400 livres qui lui permirent d'acheter une concession de terre et de se faire une petite fortune ; il avait vingt-huit ans lorsqu'il songea à s'établir.

Catherine Primot qu'il choisit pour épouse était la fille d'un habitant du diocèse de Rouen nommé Guillaume Thierry. Un de ses voisins, se trouvant sans enfants, avait adopté Catherine, déchargeant son ami accablé par le soin d'une famille trop nombreuse. Quand Antoine avec sa femme Martine Messier, tante maternelle de Catherine partirent pour le Canada ils emmenèrent avec eux l'enfant qui déjà portait leur nom. Pieuse, modeste, d'un esprit droit et fort sage, elle avait fixé l'attention de LeMoyne, et quoiqu'elle n'eût encore que quatorze ans, il demanda sa main à son père adoptif. Le jeune homme promit six cents livres de dédommagement s'il se désistait de sa promesse, et de leur côté les Primots qui désiraient vivement avoir pour gendre un homme aussi grave, aussi courageux, aussi entreprenant et aussi chrétien que Charles LeMoyne, s'engagèrent à lui payer la même somme, si par leur faute, cette union n'avait pas lieu. Martine Messier était cette femme forte et vertueuse, cette *Parmanda* que nous avons vue aux prises avec les Iroquois et souffletant les colons qui venaient à son secours.

Le 28 mai 1654 le mariage fut béni. Pour présent de noces M. de Chomedey donna à LeMoyne quatre-vingt-dix arpents de terre près de la grande anse, à la Pointe St-Charles, avec un droit de chasse, de pêche et de pacage sur la prairie de la rivière St-Pierre, et après les défrichements le privilège de prendre du bois sur la commune ou le domaine des seigneurs. En ville il lui donna l'arpent de terre proche l'Hôtel-Dieu où il avait déjà construit sa maison, et à la famille Primot qu'il n'estimait pas moins, le Gouverneur concéda en usufruit la moitié des terres défrichées à la Pointe St-Charles.

Une année s'était à peine écoulée que les joies de ce mariage se voilèrent de deuil. Au mois de juillet 1665, LeMoyne fut pris de l'envie d'aller à la chasse, il demanda et obtint un congé et partit avec quelques Indiens de la nation des Loups. On l'avertit que l'Iroquois avait été signalé dans le voisinage ; ne se voyant pas seul, il ne s'inquiéta pas de cet avis, et se dirigea avec sa troupe du côté de l'île Ste-Thérèse. Un jour les Iroquois le surprirent seul, habitués à le voir dans les négociations et les combats, ils eurent vite reconnu l'interprète de Villemarie et lui crièrent de se rendre.

Le Moyne ne tint aucun compte de leur sommation et voyant les jeunes gens encouragés par les vieillards le presser de toutes parts, il arma son arquebuse et les tint en respect pendant qu'il reculait lentement pour rejoindre sa troupe. Serré de trop près il lâche la détente et la charge va se perdre dans les bois, car ayant heurté un chicot, il culbute lui-même et manque son coup. Il se relève promptement et se met à fuir, mais avant qu'il eût rechargé son arme il est atteint, cerné, et pris.

Dès la première nouvelle de ce malheur, le Gouverneur de Villemarie fit poursuivre les Iroquois, ils avaient déjà pris trop d'avance et l'expédition revint sans nouvelles du prisonnier.

Autant la joie fut grande aux cantons Iroquois, autant la douleur fut profonde à Villemarie. On y était persuadé que Le Moyne serait brûlé sans pitié ; depuis plusieurs années, ruse, trahison, force ouverte les Iroquois exaspérés des pertes que leur fesait éprouver Le Moyne, avaient tenté tous les moyens de s'emparer de lui, les vieillards amassaient du bois pour son bûcher, et les jeunes guerriers se disputaient l'honneur de satisfaire " la dévotion des vieux Sagamos. "

Cependant ses compagnons d'armes de la Milice de la Sainte Famille, tout Montréal étaient en prières pour obtenir sa délivrance. Sa jeune épouse la sollicitait avec tant de ferveur que seule elle eût pu l'obtenir du ciel.

Le Moyne fut donc conduit aux bourgs Iroquois où l'on commença les préparatifs du supplice. Lui ne s'oublia pas, conserva son sang froid, et à leurs menaces répondant d'un ton ferme et assuré il leur disait en très bon Iroquois :

" Ah ! tu veux me brûler, soit, mais ma mort sera bien vengée. Je t'ai souvent menacé qu'il viendrait ici quantité de soldats français lesquels iraient chez toi te brûler en tes villages, ils arrivent maintenant à Québec, j'en ai des nouvelles assurées. "

A force de se l'entendre dire, les Iroquois finirent par y croire, la peur les prit, ils ne songèrent plus à immoler leur prisonnier, mais à s'en faire un protecteur pour détourner de leurs villages la tempête qui les menaçait de Québec. Quoique captif, Le Moyne par les qualités éminentes de son esprit et de son cœur sut tellement se concilier l'estime et la confiance de ces barbares, qu'ils l'adoptèrent solennellement comme un de leur nation et après trois mois de captivité, par l'entremise de Garacontié le renvoyèrent avec les ambassadeurs Onneiouts à Villemarie où il y eut grande liesse pour son retour.

Le Moyne prit part aux deux expéditions de M. de Courcelles et de M. de Tracy contre les Agniers, à l'avant garde et à la tête des

braves milices de Montréal si bien connues sous le nom de *capots bleus.* Plus tard il négocia très habilement la paix avec les cantons Iroquois et en récompense de ses services Louis XIV lui accorda des lettres de noblesse, et désormais il sera connu sous le nom de Sieur de Longueil et de Chateauguay. M. de la Barre, Gouverneur de Québec venait de le proposer au roi pour remplacer M. Perrot dans le gouvernement de Villemarie lorsqu'il mourut en 1685. Il fut enterré, dans l'église de Notre-Dame ; huit ans après sa digne épouse le suivait dans la tombe. Ils avaient eu quatorze enfants, sept ont illustré le Canada par leur héroïsme guerrier, trois sont morts dans les combats, les quatre autres sont devenus gouverneurs de ville ou de province : ce sont les sieurs de Longueil, de Saint Hélène et le brillant d'Iberville, les sieurs de Maricourt, de Bienville, de Sérigny et de Chateauguay.

Une des premières sollicitudes des nouveaux seigneurs, d'accord avec M. de Chomedey, fut de favoriser le développement de la population. Ils s'approprièrent avec les charges, le zèle de la Compagnie de Montréal et avec plus de suite, ils envoyèrent tous les ans un nombre suffisant de colons choisis parmi les fortes populations des campagnes de France. En 1666 le dénombrement officiel en compte jusqu'à vingt-huit engagés volontaires.

Le premier soin du colon en arrivant dans le pays était de se pourvoir d'une habitation et de se créer un établissement avant de se marier ; il trouvait un meilleur parti, car c'était la première chose dont les jeunes personnes s'informaient lorsqu'on les demandait en mariage. Le bois était en abondance à la disposition du pionnier et il ne lui en coûtait que quelques jours de travail pour se construire une maison chaude et solide. La terre était fertile, le climat sain, la simplicité de vie des premiers habitants de Villemarie favorisait le progrès, et facilitait les établissements prospères.

De son côté le gouvernement français surtout sous Colbert, encouragea activement le développement de la population. Il fit passer chaque année au Canada un nombre considérable de jeunes filles honnêtes, prises à Paris, dans une sorte d'orphelinat dépendant de l'Hôpital-Général. Louis XIV les dotait et leur accordait une maison construite et des vivres pour huit mois.

Comme il était de la morale et de l'ordre public, que ces jeunes personnes ne restassent pas longtemps dans la colonie sans s'établir, le roi fit défendre aux jeunes gens volontaires, la chasse, la pêche, la traîte et l'entrée des bois sous quelque prétexte que ce fût, ces avantages étant réservés aux hommes mariés. En 1670, la Cour alla plus loin et lança une ordonnance enjoignant à tous les *compagnons volontaires* non établis de se marier dans les quinze jours qui

suivraient l'arrivée des vaisseaux qui amenaient de France les orphelines du roi. Aussitôt, dit la Mère de l'Incarnation, " les vaisseaux ne sont pas plus tôt arrivés que les jeunes hommes y vont chercher des femmes ; et à cause du grand nombre des uns et des autres, on les marie par trentaine. "

De leur côté les communautés religieuses propriétaires au Canada, s'adressaient aux couvents de France et leur demandaient quelques demoiselles pauvres, mais de qualité et de bonnes maisons qui s'alliaient aux officiers du roi ; en 1665, il en arriva jusqu'à quarante qui trouvèrent aisément à se placer.

Toute cette population était donc formée avec choix. On n'embarquait pas ces jeunes personnes contre leur gré, sans le témoignage de leurs parents ou de leurs amis attestant qu'elles avaient toujours été sages. Si sur le nombre il s'en glissait de vicieuses, dès qu'elles étaient connues le gouvernement du Canada les obligeait de quitter le pays. Une autre garantie de moralité était le soin que l'on prenait de confier ces jeunes filles, pendant le voyage et à leur arrivée au Canada à quelque femme de vertu. Lorsque la Sœur Bourgeoys revint de France en 1653 elle fut chargée d'amener trente-deux filles à Villemarie : avant de partir elle voulut les connaître toutes et n'accepta que des personnes d'une *vraie vertu :* M. Dollier disait à ce sujet : " Cette bonne Sœur leur a servi de mère dans ce voyage pendant toute la route et même jusqu'à ce qu'elles aient été pourvues, ce qui nous fait dire qu'elles ont été bien heureuses d'être tombées dans d'aussi bonnes mains que les siennes. " A Québec Mme Bourdon et Melle Denis remplissaient près des orphelines du roi le même office de surveillance, de protection et de charité.

La majorité de ces jeunes personnes s'établissait donc avec les dons de la cour et même sans dot, pour celles que la colonie pouvait offrir les plus riches n'étaient pas brillantes. Le Sieur Gadbois donnait à sa fille Roberte qu'il mariait à Prudhomme cinq cents livres, un lit couple, cinquante aunes de toile, une vache avec son veau, six plats, six assiettes, un pot d'étain, et c'était en ce temps un mariage aristocratique.

Les orphelines du roi, faibles, délicates, peu exercées aux travaux laborieux, ne résistaient pas au climat et à la culture de la terre, on cessa d'en demander et l'on ne voulut plus que des filles élevées à la campagne et propres au travail comme les hommes. Colbert en 1670, en écrivit à M. de Harlay archevêque de Rouen, pour qu'il recommandât le choix aux curés de son diocèse.

Dans l'intérêt des bonnes mœurs et de la paix des ménages, la cour pressait l'établissement des jeunes gens. Le roi écrivit à M. de

PLAN DE VILLE-MARIE EN 1672.



1.—Eglise paroissiale projetée. Puits.
2.—Terres et maisons de Jean Desroches.
3.—Enclos du Séminaire.
4.—Partie de l'enclos du Séminaire.
5.—Séminaire.
6.—Place publique.
7.—Enclos, Eglise et Maisons de l'Hôtel-Dieu.

Laval d'user de toute son influence pour que les jeunes gens s'établissent jeunes. Il accordait une prime de trois cents livres à ces jeunes unions, il imposait une amende aux pères de familles qui négligeaient de marier leurs enfants avant vingt ans. Il gratifiait d'une pension annuelle de trois cents livres les familles qui comptaient dix enfants, et de quatre cents celles qui en comptaient douze, n'ignorant pas que les fortes familles marquent le niveau de la moralité publique et que les familles nombreuses et chastes sont la force des Etats.

Les dons de la Cour favorisaient surtout Québec ; pour Villemarie, Colbert s'en remettait au zèle de MM. de Bretonvilliers et de Queylus qui pendant vingt-cinq ans employèrent des sommes considérables à venir en aide à M. de Maisonneuve dans les efforts qu'il fit pour favoriser le progrès de la population à Montréal. Le caractère le plus saillant de son administration en ce point a été d'éviter la dispersion des familles. A Québec la population dès l'origine s'échelonna le long du fleuve et dans les îles sur un espace de près de cent lieues ; de Tadoussac à Trois-Rivières, les communications, l'hiver, devenaient presque impossibles, et l'été, elles exposaient journellement les voyageurs aux surprises des Iroquois. M. de Chomedey concentra la population autour des points fortifiés, ne concédant en ville que les terrains suffisants pour construire, et rejetant les grandes concessions à la campagne où, les premiers temps, il y eut des redoutes pour servir de refuges aux travailleurs surpris par l'ennemi. Il fut sévère pour ne point accorder de congés de chasse et de pêche au loin, ni pour aller courir les bois et la traite chez les tribus indiennes : cette force de cohésion permit au Gouverneur de Villemarie de se maintenir plus de dix ans, avec cent cinquante hommes au plus contre toutes les forces des Iroquois, sans pouvoir être entamé et donna à la colonie cette force morale qui autant que sa force matérielle, lui permit d'être un point d'appui solide, et le boulevard de tout le Canada. La paix donnée au pays, cette force comprimée se dilata comme par enchantement et prit de prodigieux développements. Au moment où M. de Chomedey abandonnait le gouvernement de Montréal, le recensement de 1666 donnait à Villemarie cinq cent quatre-vingt-deux habitants ; l'année suivante le nombre montait à 766, enfin en 1672, comme de M. de Tronson l'écrivait à Colbert, l'habitation se composait " de plus de quinze ou seize cents âmes " et d'un grand nombre de maisons s'augmentant tous les jours. Avant de mourir à Paris M. de Maisonneuve a pu se féliciter du bon progrès et de la prospérité de son œuvre.

CHAPITRE TRENTE-DEUXIÈME.

Assimilation de la race française aux exigences du pays.—Prix des denrées.— Chasse.—Pêche.—Chauffage.—Vêtements.—Entretien de la famille.—Dîme.—Vigueur de la population.

Les Français au Canada s'assimilèrent promptement aux exigences de leur situation nouvelle : à les voir aux prises dès l'origine avec la nature sauvage et en triompher sans efforts extraordinaires, on eût pu croire qu'ils avaient été formés tout exprès pour être les découvreurs du continent nouveau et les pionniers de la civilisation dans ces contrées barbares, et plus aptes personnellement que les Anglais à ce genre de colonisation. Nous heurtons ici un préjugé général, mais nous ne sommes pas les premiers à le combattre, et M. Rameau l'a fait éloquemment avant nous.

" Le colon anglais, plus froid, plus personnel, d'un caractère plus casanier et mercantile, est gauche et embarrassé devant la brutalité du désert ; pour qu'il acquière la plénitude de sa force, il faut qu'à force de temps et d'épreuves il ait créé autour de lui cette atmosphère britannique, ce je ne sais quoi, que le génie anglais caractérise si justement dans le mot *at home ;* puis son expansion se fait et grandit avec puissance. Il lui fallut longtemps, plus d'un siècle, avant qu'il osât aventurer ses établissements hors des territoires qu'il avait garnis de bourgs palissadés, entre lesquels il renfermait ses structures ; non pas qu'il manquât de courage : mais il manquait de cet esprit audacieux qui s'accommode volontiers des hasards de l'inconnu et sait s'installer même dans le dénuement ; il n'avait pas ce feu généreux qui lance les hommes en avant pour une idée, quelquefois même pour la seule poésie du danger, et qui fait marcher l'homme au nom de l'humanité ; il n'avait pas surtout cette souple nature propre à la race française, et qui satisfait si bien aux nécessités diverses que présentent les situations critiques et variables d'un établissement en pays étranger ; placés dans les mêmes circonstances,

ces deux colons sont également laborieux et industrieux l'un et l'autre, seulement le Français a plus d'esprit de ressources et se défend mieux contre les difficultés et les misères de l'imprévu."

La première de ces difficultés fut de vivre. Le pays ne commença véritablement à se suffire que vers 1668, où les arrivages de France ayant fait défaut les récoltes de l'année y suppléèrent abondamment.

Tout le temps que M. de Maisonneuve gouverna Montréal, la terre ne put nourrir ses habitants, la guerre arrêtant l'essor de l'agriculture; les vivres et les vêtements, tous les ustensiles et les instruments de travail durent se prendre au magasin. La compagnie de Montréal avait à Québec un entrepôt, que M. de Chomedey avait construit sur le terrain que lui avait concédé M. de Montmagny, le premier hiver qu'il passa au Canada. Elle avait un dépôt à Montréal qui s'appelait le *hangar*, il était situé vis-à-vis la Place d'Armes, c'est-à-dire au nord de la vieille douane et de la rue St-Paul. La Place d'Armes elle-même, longue de cent pieds, devint plus tard le marché, lorsque Colbert eut ordonné qu'il y en eût un à Villemarie.

Sous M. d'Argenson, aux temps les plus difficiles de la colonie le minot de blé, de pois, de blé-d'Inde ou de Turquie, soixante livres, mesure de Paris, montait à huit livres, de cinq ou six qu'il coûtait en temps ordinaire. M. de Tracy le fit descendre à trois francs.

Si l'on considère que sous Louis XIII le froment était une denrée de luxe, qu'il ne valait pas moins de quinze livres huit sous le sétier, qu'il ne pouvait entrer dans la consommation de l'ouvrier, on se persuadera aisément qu'il devait être au Canada d'un prix inaccessible à la plupart des familles, et que le pain ordinaire devait être de seigle ou de blé noir.

Le pain s'achetait au magasin quinze sous, il n'était pas toujours de bonne qualité; si la compagnie de Montréal ne spéculait pas sur la qualité des blés ou des farines, elle ne pouvait toujours empêcher la fraude des marchands et les avaries du voyage.

En 1649 la famine se fit sentir à Villemarie et il fallut recourir à Québec; en 1662 le même fléau fut en partie écarté par la libéralité de Mme de la Peltrie, des Pères Jésuites et de Mgr. de Pétrée, qui y envoyèrent cinquante minots de blé, deux poinçons de farine, qui en représentaient quarante, et quatre barriques de galettes.

La viande de boucherie devait apparaître plus rarement sur la table de l'habitant que sur celle du paysan Normand et Breton, car les troupeaux étaient peu nombreux à Villemarie, et souvent enlevés par les razzias des Iroquois. Longtemps il fallut se contenter des viandes salées de magasin, ou des viandes boucanées que donnait la chasse.

Aux environs de Villemarie, dans un rayon prudemment tracé par les ordonnances du Gouverneur, on pouvait chasser le canard, la perdrix blanche. Dans l'automne de 1648, en moins d'un mois, on en tua plus de douze cents à Québec. Les *tourtres* grises abondaient; certaines années elles passaient par nuées si épaisses et si proches de terre qu'on les pouvait abattre à coups de rames; en 1663, dit-on, un chasseur de Québec d'un seul coup en abattit cent trente deux; c'était une véritable manne. Les habitants en salaient pour l'hiver, et le reste servait à nourrir les chiens et à engraisser les pourceaux.

La grande chasse alors n'était guère accessible qu'aux Indiens qui poursuivaient dans les bois, l'ours, l'orignal ou l'élan, la vache sauvage sa compagne, fort facile à atteindre : les chasseurs la lançaient dans le fleuve, la poursuivaient en canot, la saisissaient par les oreilles et la tuaient à coups de couteau. Le caribou ou le cerf, le daim que les habitants appelaient chevreuil, le castor et le rat-musqué, fournissaient d'excellentes venaisons aux Indiens qui en approvisionnaient quelquefois le marché de Montréal.

La pêche venait aussi au secours du colon, on connaissait deux espèces de perches, quoiqu'il y en ait davantage. Le poisson armé, le doré, qui est un mulet, le poisson du *bord de l'eau*, plus exquis que le doré, la carpe, la loche, la barbue, trois espèces de brochets en y comprenant le *maskinongé*.

L'alose remontait jusqu'à Montréal, mais de Québec venaient le hareng, le saumon et l'anguille, qui se vendait un écu le cent. En 1646 on en prit plus de quarante mille, et dans un seul jour, on en pêchait plus de cinq mille qui donnaient dix barriques à vingt-cinq francs chacune.

A Trois-Rivières on allait prendre le poisson blanc; à la Malbaie, la morue, dont la pêche commença en 1656. L'esturgeon remontait jusqu'à Montréal, et en 1649, au mois de juin, en quinze jours on en prit plus de trois cents.

Les fruits étaient servis par la nature. Les prairies et les bois abondaient en fraises, en framboises, en mûres, en groseilles rouges et bleues et en bluets: on y trouvait des poires, des prunes, des châtaignes et des raisins sauvages. La terre était si fertile qu'autour du Fort on pouvait cultiver tous les légumes, et il suffisait alors de jeter quelques graines de melons et de citrouilles entre les pierres pour recueillir une magnifique récolte.

L'eau claire et saine du St-Laurent donnait une boisson salutaire, on pouvait la couper de lait. On fesait aussi venir de France de l'eau-de-vie et du vin, et dans les jours de fête le Gouverneur en distribuait à ses soldats. Dès les premières années il fit construire une brasserie non loin du Fort, et l'on put boire de la bière, tandis que

les pauvres industrieux pouvaient se faire plusieurs sortes de piquette avec les baies et les fruits sauvages de la forêt.

L'hiver commençant à faire sentir ses froids et ses gelées dès le mois de novembre pour se prolonger quelquefois jusqu'à la fin d'avril et au-delà, le chauffage eût entraîné d'énormes dépenses, si le bois n'avait pas été sous la main. A Québec, la corde prise sur les terres d'autrui coûtait trente sous; quand le marchand la prenait sur ses propres terres, il ne la vendait que dix sous; à Montréal les seigneurs fournissaient abondamment le bois aux colons.

On ne trouve aucune donnée qui puisse déterminer la dépense du vêtement, qui était alors d'une extrême simplicité. Le climat nécessitait l'usage des vêtements de laine et le *capot*, la ceinture, la *tuque* ou le bonnet de laine devinrent comme une sorte de costume national dont la tradition se conserve encore dans les maisons d'éducation du pays, et que les clubs ont remis en honneur pour les fêtes du carnaval. Le Gouverneur lui-même hors des jours d'apparat où l'étiquette lui imposait l'uniforme, portait le *capot gris* des colons. Le corps des Montréalais que commandait LeMoyne à la suite de M. de Courcelles et de M. de Tracy, le portait en uniforme, et le Vice-Roi admirateur de leur bonne tenue, de leur courage audacieux, les appelait familièrement ses *capots bleus.*

Les maisons construites de bois, *pièce sur pièce*, ou de cailloux roulés, noyés dans du ciment, étaient toutes de même style, un rectangle couvert d'un toit aigu légèrement dépassé par la cheminée de pierre, deux lucarnes pour éclairer le grenier, sur les longs côtés, une porte encadrée entre deux fenêtres, et les murs garnis de meurtrières pour se défendre contre les Iroquois.

L'intérieur n'est pas moins simple : une grande salle où vit toute la famille comme en Bretagne, un lit ou un *banc-lit*, sorte de coffre allongé avec couvert qu'on ouvre le soir, au fond duquel on étend un matelas et où couchent les enfants, quelques chaises ou quelques petits bancs, les habits de rechange et le fusil accrochés à la muraille. Allez à la Côte de Beaupré ou sur la route de Lachine, vous retrouverez encore le type primitif de ces vieilles *maisons françaises.*

La nourriture d'un homme peut alors coûter deux cents livres, c'est ce que les missionnaires demandaient pour chaque soldat que le gouvernement envoyait au pays des Hurons, c'est ce que coûtait chaque serviteur à son maître. Le Père Chaumonot à Montréal payait trois cents livres de pension.

Il fallait compter huit cents livres pour faire vivre une famille l'année durant: combien pouvaient réaliser cette somme, en Canada, où l'argent était rare, où les familles étaient nombreuses? La vie devait donc être dure à Villemarie, malgré les sacrifices que

fesait la Compagnie pour fournir aux colons le nécessaire, qu'il fallait souvent partager avec les Indiens paresseux qui mouraient de faim, sans cette héroïque charité, lorsque la pêche ou la chasse manquaient.

"Quand une famille a commencé une habitation, écrivait la Mère de l'Incarnation, il lui faut deux ou trois ans avant que d'avoir de quoi se nourrir; mais ces premières difficultés étant passées, ils commencent à être à leur aise, et s'ils ont de la conduite ils deviennent riches avec le temps, autant qu'on le peut être dans un pays nouveau comme l'est celui-ci. Au commencement ils vivent de leurs grains, de leurs légumes, de leur chasse, qui est abondante l'hiver."

Comme dans toute société religieusement organisée, il fallut au Canada pourvoir à l'entretien du culte et des ministres de la religion. La loi ecclésiastique leur interdit tout métier, toute profession, elle leur interdit le souci du temporel, les dévoue jour et nuit au service des peuples; cependant il faut qu'ils vivent et par un retour aussi juste que naturel, l'Eglise et l'Etat y pourvoient par l'institution de la dîme. Nécessairement la dîme était une nouvelle charge imposée au budget de la famille; mais il n'y a que les sociétés qui veulent vivre sans Dieu, qui ne veulent pas avoir un budget des cultes.

Lorsque Mgr. de Pétrée fut installé à Québec, sur un édit de la cour il fixa la dîme au treizième; des plaintes s'élevèrent aussitôt, la taxe fut réduite au vingtième, les mécontents ne furent pas satisfaits. M. de Tracy et l'Intendant Talon intervinrent et la fixèrent au vingt-sixième.

A Montréal la dîme se régla à l'amiable. Les colons touchés de tous les sacrifices que les seigneurs avaient faits pour l'établissement des familles, se réunirent en 1668 en assemblée générale et réglèrent que pendant trois ans, la dîme serait fixée au vingt-unième pour les gerbes de blé, et au vingt-sixième pour les autres grains.

Des naufrages assez fréquents où périssaient l'argent et la cargaison des particuliers et des compagnies, mettaient fort à la gêne les familles; les ressources diminuaient, le magasin montait ses prix, et quand périssaient les denrées envoyées de France, c'était la famine pour l'hiver suivant. En 1649 les Jésuites perdirent en un seul naufrage quatre mille livres; c'était une grande perte pour le pays, car cet argent était toujours employé en œuvres d'intérêt public.

Les tracasseries du gouvernement local, loin de rendre la situation plus facile et de favoriser l'initiative privée si utile au développement d'une jeune colonie venait par ses ordonnances compliquer les difficultés de la situation. En 1663 le Conseil-Souverain ne s'avisa-t-il pas de défendre aux marchands de Québec de transporter à Trois-Rivières et à Montréal aucune marchandise, sous peine de confisca-

tion et d'amende arbitraire, comme s'il eût voulu forcer les Trifluviens et les Montréalistes d'aller s'approvisionner au marché de la Capitale ! L'effet s'en fit sentir aussitôt : les denrées montèrent à un prix exorbitant, et plusieurs habitants avaient peine à soutenir leur famille. Monopole inintelligent, sans profit pour la colonie, bon tout au plus à provoquer des séditions. Le devoir d'un bon gouvernement colonial eût été de s'ingénier par tous les moyens licites à favoriser le développement de la prospérité publique.

Malgré tous les obstacles, sous un climat sain quoique rigoureux, menant une vie frugale, éprouvée par les travaux de la terre, par les dangers de la guerre, la population de Villemarie se développait forte et vigoureuse, les constitutions faibles succombaient sous la rigueur du climat et des privations ; pendant dix ans on ne put sauver les enfants ; à la fin ils prirent le dessus. " Cela est étonnant, écrivait la Mère de l'Incarnation, de voir le grand nombre d'enfants très beaux et bien faits, sans aucune difformité corporelle, si ce n'est par accident. Un pauvre homme aura huit enfants et plus qui l'hiver, vont nu-pieds et tête-nue, avec une petite camisole sur le dos, qui ne vivent que d'anguilles et de pain, et avec cela gros et gras." Ce n'est donc pas le froid qui tue les générations, mais la mollesse avec laquelle elles sont élevées.

CHAPITRE TRENTE-TROISIÈME.

Question de la Domesticité. — Ouvriers. — Professions. — Cours monétaire. — Commerce.—Le castor.—Traite de l'eau-de-vie.

Entre autres difficultés qui s'élevaient dans la colonie pour les familles plus fortunées, était la question des serviteurs ou des *engagés*. Leur rareté rendait leur recrutement difficile; aujourd'hui c'est le taux élevé de leurs gages qui menace les familles et renouvelle la question. Elle a son côté moral et salutaire ; si un jour elle conduit nos futures ménagères à fréquenter la cuisine plus que le salon, à manier le balai mieux que l'archet, et à pratiquer la machine à coudre, plus que le piano. Les ménages en seront plus heureux, les maris suivront moins le club, et nos jeunes gens redouteront moins la vie de famille.

Au temps donc de M. de Chomedey on ne trouvait pas à Villemarie des *engagés* comme on voulait. Plusieurs de ceux qu'avaient fait venir de France quelques particuliers, quittèrent leurs maîtres pour en servir d'autres qui leur offraient des gages plus élevés, ce fut une source de procès, et pour les prévenir le Conseil-Souverain défendit en 1663 de retirer aucun domestique à son maître sans que celui-ci y consentît, sous peine de lui payer chaque journée d'absence au taux de cinquante sous par jour ou de toute autre amende arbitraire.

En général, les gages paraissent avoir été fort modérés : à Trois-Rivières les serviteurs s'engageaient pour cent livres par an. A Montréal ils se louaient trente et quarante-cinq francs, mais leurs maîtres leur donnaient la nourriture qui montait, dans les temps difficiles, jusqu'à trois cents francs. LeMoine pour quatre années de service chez les missionnaires des Hurons, reçut à son retour à Québec vingt écus, on l'habilla et on lui donna du linge honnêtement. Giffard, un autre enfant, pour le même temps de service reçut cinquante livres, un habit honnête et un autre habit de toile pour le ménager.

Montréal ne manquait pas d'ouvriers, qui y gagnaient honnêtement

leur vie suppléant par leur industrie au déficit de la culture des terres. On se rappelle que dans le choix des recrues M. de la Dauversière et M. de Chomedey s'étaient préoccupés de mettre la colonie de Villemarie, le plus tôt possible, en état de se suffire à elle-même; qu'ils avaient choisi des hommes et propres au maniement des armes et également habiles à exercer quelques métiers. En 1653 le Gouverneur avait apporté un soin extrême à pourvoir sa fondation du nombre d'artisans nécessaires aux besoins de la population; il avait amené avec lui trois meuniers, deux boulangers, un brasseur de bière; il y joignit un tonnelier, un chaudronnier, un pâtissier et quatre tisserands fort utiles pour la confection des draps du pays. Dans la troupe on comptait un tailleur, un chapelier, un sabotier, qui ne paraît pas avoir laissé une nombreuse lignée. Il y avait trois cordonniers et trois maçons, avec un tailleur de pierres, quatre couvreurs, neuf charpentiers qui pouvaient servir de noyau à une compagnie de sapeurs, et deux menuisiers qui ont tous laissé de nombreuses générations. Un coutelier, deux armuriers qui vendaient l'arquebuse trois livres dix sous, et les pistolets deux livres, étaient suivis d'un taillandier, d'un cloutier, d'un serrurier, d'un paveur à qui la municipalité ne devait pas donner beaucoup d'occupation. Deux jardiniers, soixante défricheurs ou bûcheurs, dont plusieurs étaient scieurs de long, avec un maréchal, complétaient l'organisation ouvrière de la jeune cité. Tous ces artisans savaient cultiver la terre, et quand le métier chômait, ils savaient se rendre utiles et ne pas être à charge à la colonie. Ce qui fesait dire au P. Lemercier avec une reconnaissance bien sentie :

"Quelques personnes de mérite et de vertu, qui aiment mieux être connues de Dieu que des hommes, ont donné de quoi lever une bonne escouade d'ouvriers, semblables à ceux qui rebâtissaient jadis le temple de Jérusalem, maniant la truelle d'une main et l'épée de l'autre. Ils sont plus d'une centaine de braves artisans, tous savants dans les métiers qu'ils professent, et tous gens de cœur pour la guerre. Dieu bénisse au centuple ceux qui ont commencé cet ouvrage, et leur donne la gloire d'une sainte persévérance à l'achever."

Il n'y avait alors à Villemarie ni paresseux, ni flâneurs, ni rentiers; tous travaillaient du haut en bas de l'échelle sociale. Le Gouverneur avait été le premier à attaquer la forêt avec la hache du pionnier. M. d'Ailleboust semait le blé, le Major Closse, le garde-magasin Le Moyne ne dédaignaient pas comme les vieux Romains de mettre la main à la charrue. Il en est ainsi à l'origine de toute société; tous les rangs sont égaux dans le travail, et les grands ne deviennent nobles qu'en devenant les fils de leurs œuvres. Jean Saint Père notre premier notaire, esprit droit, jugement sain et solide, construi-

sait lui-même sa maison. Gilbert Barbier était aussi habile charpentier que bon Procureur fiscal, et brave soldat, lui et ses élèves ont construit presque toutes les premières maisons de l'île.

La nécessité de se pourvoir eux-mêmes de toutes les choses nécessaires à la vie, rendit les premiers colons industrieux, adroits et habiles en toutes sortes d'ouvrages ; habileté qui se conserve encore dans les campagnes, où il n'est pas rare de voir des familles où se font en dehors des travaux des champs, les chaussures, les vêtements d'hiver et d'été, les meubles, les instruments d'agriculture avec autant d'art que les ouvriers des villes, dans l'exercice de leur métier. L'Antiquité se glorifiait de cette habileté, et Homère l'appelait " science et sagesse. "

Le Séminaire secondait leurs efforts, en simplifiant le travail par des inventions utiles. Le cent de planches, dix pieds de long sur dix pouces de large et deux d'épaisseur, se vendait cinquante livres et cependant le bois abondait, tellement qu'à la pointe Saint-Charles il fallut défendre aux défricheurs de le jeter dans le fleuve, dont les troncs entiers encombraient le cours ; mais le travail des scieurs de long était dur et coûteux, pour en rendre l'expédition plus prompte les Seigneurs firent construire par Sicard, charpentier de Longueuil uu moulin à scie, le premier qu'on ait vu dans le pays. Un prêtre du Séminaire charmé de l'invention dit un jour : " que s'il y avait Maîtrise au Canada il en procurerait des lettres à Sicard. " L'inventeur fit constater ce témoignage flatteur dans un acte public qu'il fit déposer au greffe.

Les femmes elles-mêmes ne s'épargnaient pas au travail, et les religieuses donnaient l'exemple. La sœur Barbier conduisait les vaches aux champs, la sœur Crolo chargée du ménage de la ferme lavait la lessive, boulangeait, cuisait le pain et se mettait à la tête des plus durs travaux. La Mère Bourgeoys avec ses premières compagnes le jour fesaient la classe, une partie de la nuit elles taillaient, et elles confectionnaient les vêtements des pauvres femmes, des soldats et des Indiens.

Nul privilège n'apportait d'entraves à l'industrie générale. Dans la vieille France aucun artisan ne pouvait exercer un métier avant d'avoir obtenu ses lettres de Maîtrise ; au Canada il lui suffisait de s'établir dans le pays, il en était de même pour les professions. En 1658, Jean Madry chirurgien à Québec, dans un voyage qu'il fit en France obtint du prévôt de Saint-Côme dans l'Université de Paris, des lettres de chirurgien et des pouvoirs de fonder au Canada la Maîtrise de chirurgie, afin que " dans leurs besoins les passants et " les habitants puissent être mieux et sûrement servis, pansés et mé-

dicamentés ; " mais ce privilège quoique enregistré au Conseil Souverain n'eut aucune conséquence pour la liberté de la profession.

En 1669, on comptait cinq chirurgiens à Villemarie, René Sauvageau de Maisonneuve, J. Rouxel de la Roussillière, Jean Martinet de Fomblanche, Etienne Bouchard et Forestier, qui tous étaient en même temps médecins et pharmaciens. Comment Montréal pouvait-il les faire tous vivre ? Il est à présumer que plusieurs étaient attachés au service des troupes, et recevaient un traitement, mais tous pratiquaient, et la clientèle pour quelques-uns pouvait être fort peu considérable : c'est l'histoire de tous les temps, et ils fesaient ce qui se fait aujourd'hui, ils la mettaient en commun. Ainsi Bouchard s'associa avec Forestier, et Sauvageau avec de la Roussillière, les deux derniers passèrent un contrat de quatre ans, mettant en commun bien, meubles, vivres, marchandises, fruits de la traite et de la terre, instruments, médicaments et tout le revenu de leur travail et de leur industrie. Ils ne pouvaient pas à l'insu l'un de l'autre faire de dettes au-delà du montant de cinq sous, à moins de la nécessité pressante d'éviter quelque dommage considérable. Tout gain devait être reporté à la masse et le partage à la fin du terme se fesait par moitié. Si l'un des associés mourait avant la dissolution de la société, l'autre héritait de tous les biens, payait les dettes et fesait prier pour l'âme du défunt : heureuses mœurs et heureuse simplicité de vie !

Un des obstacles les plus sérieux à l'industrie et au commerce du Canada, était la rareté de l'argent : s'il fallait faire un marché, les acheteurs payaient en nature. Une terre se vendait deux bœufs, une vache, un peu d'argent avec une paire de bas. La monnaie d'argent ne devint commune qu'après l'arrivée des troupes royales. " L'argent est à présent commun, écrivait la Mère de l'Incarnation ; ces Messieurs en ayant beaucoup apporté. Ils *payent en argent* tout ce qu'ils achètent tant pour leur nourriture que pour les autres nécessités. "

Dans les premiers temps les habitants préféraient l'échange, Talon à ce sujet écrivait en 1667 à Colbert : " J'ai envoyé à Montréal une partie des marchandises que j'avais achetées en France pour mon compte, afin d'en faire ici des échanges, parce que l'argent n'y fait pas pour la subsistance des personnes ce que font les denrées. "

L'argent valant au Canada un quart de plus qu'en France, quinze sous en valant vingt, deux cours s'établirent ici, et l'on distingua la livre de France de celle du Canada, la *livre Tournois* et la *livre du pays*. Cette distinction se trouve dans la plupart des contrats anciens. M. de Saint André, promet à son homme de service *soixante livres Tournois* par an : en 1665, le chirurgien Bouchard s'engage à

payer à son engagé *deux cent quatre-vingt livres du pays* et une paire de souliers.

Cette différence aurait pu avoir le double avantage d'attirer l'argent français dans le pays, et l'empêcher d'en sortir si la grande industrie avait pu offrir un placement sûr à de forts capitaux ; elle ne servit au contraire qu'à d'ignobles spéculations, le Canada fut inondé de liards qui montèrent de la valeur de trois deniers à six, jusqu'à ce que le décret du 17 avril 1664 les ramenât à leur valeur ordinaire.

Lorsque dans un contrat de vente la valeur de la livre n'était pas spécifiée elle se prenait au taux du pays. On trouvait encore, il y a quelques années, des vieillards qui conservaient cette manière de compter, surtout parmi les censitaires et les habitants de la campagne.

La rareté du numéraire favorisait peu le commerce qui sous le gouvernement de M. de Maisonneuve ne pouvait être considérable ; plus tard en 1750, près d'un siècle après, le marchand qui aurait fait venir vingt mille livres de marchandises, n'en aurait pas trouvé l'écoulement dans l'année, il devait se borner à demander en France pour huit ou dix mille francs seulement : même ce petit commerce était à peu près impossible avant l'arrivée des troupes royales ; et les colons abandonnaient le souci de l'importation au magasin.

Le seul commerce du Canada était alors celui des pelleteries. Le castor était la pelleterie de prix. Il y en avait de six qualités différentes. Pour le *gras d'hiver* qui en est la première avec le *veule* le bureau donnait trois livres, dix-huit sous, neuf deniers par livre ; Le *demi gras d'hiver*, le *gras d'été*, le *sec d'hiver* se graduaient en qualités inférieures jusqu'au *Moscovite* qui se payait un écu la livre. Ce n'était pas sans raison que l'on établissait ces distinctions, mais afin d'obliger les Indiens à fournir le marché le plus qu'ils pouvaient de peaux de première qualité.

Jusqu'en 1645 tous les colons ne pouvaient faire la traite ; elle était le privilège des Cent-Associés depuis le décret du 12 avril 1627. Ceux des habitants qui n'étaient ni nourris ni entretenus par la Grande Compagnie jouissaient du droit de traite à la condition de ne vendre le castor qu'aux facteurs de la Compagnie, qui étaient obligés de le payer quarante sous tournois la pièce en bon état. Il y avait défense de le vendre à d'autres sous peine de confiscation.

Les Cent-Associés se lassèrent bientôt du peu de dépenses qu'ils avaient à faire pour conserver leur privilège et au bout de dix-huit ans ils cédèrent aux habitants la traite des pelleteries qui était à peu près le seul avantage qu'ils tiraient du Canada , en même temps ils se déchargèrent d'une des obligations que leur imposait la concession

du roi, se réservèrent leur droit de Seigneurie et une redevance annuelle d'un millier de peaux de castor.

Sous le nom de *Compagnie des Habitants*, les colons formèrent une société qui eut son conseil, ses officiers, une flotte ayant seule droit sur le Saint-Laurent, un secrétaire et des commis. Villemarie, Trois-Rivières, Québec étaient représentés au conseil par leurs syndics, qui y avaient voix délibérante pour les intérêts respectifs de leur communauté.

La traite avec les Indiens ne devait se faire que par l'échange des produits du pays. Il y eut un magasin commun où chacun devait porter ses pelleteries et les livrer aux prix fixés par le conseil, et le directeur du bureau leur donnait des billets qui n'étaient payables qu'en France, système qui devait causer bien des pertes à la colonie. Si le colon vendait le castor à d'autres, il était puni par la confiscation des pelleteries ou par une amende arbitraire.

Sur les revenus de la traite on retenait vingt-cinq mille francs pour les appointements des Gouverneurs et de leurs officiers, pour l'entretien des forts et des garnisons. Villemarie recevait pour sa part dix mille livres, et entretenait une garnison de trente hommes. Tel était le règlement de 1647.

Dès l'année suivante les habitants reçurent plus de cent soixante poinçons de castor; le poinçon était de deux cents livres, la livre se payait en France dix francs, ce qui fit pour le Canada un revenu de trois cent vingt mille livres. Ce chiffre est presque une moyenne; en 1649 la traite ne rapporta que cent poinçons, on était en guerre avec les Iroquois; mais après la paix, en 1660, les Ottawas descendirent avec deux cent mille livres de pelleteries dont ils laissèrent cinquante mille à Montréal et portèrent le reste à Québec.

Il y avait encore le commerce de peaux d'orignal qui dans les premières années était très abondant, mais dès la fin du siècle il se trouva entièrement détruit par la chasse effrénée que lui fesaient les Indiens et les *coureurs de bois*.

Les menues pelleteries étaient représentées sur le marché par les robes de martres, d'ours, de loups des bois, du lynx, du renard noir et argenté, du cerf, du chevreuil, du carcajou, (*Meles Labradorica*) du pékan, (*Mustella Canadensis*) et du *pichiou islinois*.

Vers la fin d'avril ou le commencement de mai le Saint-Laurent étant libre, les barques ouvraient les communications entre Villemarie, Trois-Rivières et Québec; mais le temps où le commerce était plus actif était depuis le mois d'août, où les Indiens descendaient des *pays d'en haut*, où les navires arrivaient de France jusqu'en septembre et octobre époque de la *partance* pour ceux qui ne vou-

laient pas s'exposer aux coups de vent du nord-est, qui viennent aux environs de la Toussaint, ou être surpris par les glaces.

Comme il n'y avait pas de marché à Montréal, on voyait les Indiens tout l'été circuler par les rues, chargés de leurs riches fourrures, allant de maison en maison les échanger contre des denrées, des couvertures de laine, de la poudre, du plomb, des armes, mais surtout contre du vin et de l'eau-de-vie qui se débitaient mieux que toute autre chose.

La traite des liqueurs fortes donna lieu à de grands et de longs démêlés entre l'autorité civile et religieuse.

Dès les premières années de leur séjour au Canada les colons s'aperçurent que l'usage de l'eau-de-vie les aidait à supporter et à combattre la rigueur des grands froids.

Les Indiens en ignoraient l'usage: tout d'abord ils en conçurent du dégoût et de l'horreur, mais lorsqu'ils en eurent connu les effets ils la recherchèrent avec passion, non par goût ou par plaisir, mais par calcul ils voulurent l'ivresse et en voici la raison:

Quoique très vindicatif l'Indien possède l'art de cacher sa rancune. Il aurait honte de laisser soupçonner la vengeance qu'il médite, l'ivresse lui épargnait cette honte. Ivre, perdant avec la raison la conscience de ses actes, il ne s'en croyait pas responsable, il se vengeait sans déshonneur, car " c'était l'eau-de-vie qui le transformait en démon et qui avait fait le coup."

Au temps où les Anglais occupèrent Québec, un sauvage ivre tua un Iroquois; le ministre réformé lui en fit un reproche: " C'est toi et les tiens qui l'avez tué, repartit l'Indien, car si tu ne nous donnais point d'eau-de-vie ni de vin, nous ne ferions pas des actions semblables."

Après s'être bien battus, blessés entre eux, lorsqu'ils avaient cuvé leur vin, les Indiens se disaient les uns aux autres: " Ce n'est pas moi qui t'ai blessé, mais la boisson qui s'est servie de mon bras."

" Il est très certain, disait M. Boucher, que les sauvages ne boivent pas par délicatesse, ni par nécessité, mais toujours pour quelque mauvais dessein. Aussi n'avait-on jamais entendu parler parmi eux des excès auxquels ils se sont portés depuis qu'on leur a donné ces sortes de liqueurs." Enfin ils en venaient à tout vendre même leurs enfants.

L'avarice des comptoirs marchands ne manqua pas de spéculer sur ce vice, les Hollandais vendirent du rhum, les agents de la Grande Compagnie vendirent de l'eau-de-vie, les traiteurs obtenaient ainsi à vil prix, les riches pelleteries des Indiens.

Dès 1643 Champlain interdit la vente des liqueurs fortes aux Indiens. Leurs chefs furent les premiers à demander qu'on ne leur

vendît pas ces "*poisons* qui leur ôtaient l'esprit et les fesaient mourir avant le temps."

A Montréal ce désordre n'apparaît pas avant 1657, M. de Maisonneuve était alors révoqué et ce fut probablement à sa sollicitation que Louis XIV lança l'arrêt qui interdisait ce commerce avec les tribus indiennes.

Le 13 mai, le Major Closse qui tenait la place du Gouverneur, convoqua l'assemblée des habitants de Villemarie et délibéra sur la question. D'un commun accord on convint de ne point vendre d'eau-de-vie aux Indiens. Aubuchon ayant enfreint le règlement fut condamné à cinquante livres d'amende, et sur récidive à cent livres qu'il dut payer en trois jours.

En mars 1658, M. de Queylus, Grand-Vicaire à Québec, s'était prononcé fortement en chaire et avait déclaré que ce commerce ne pouvait se faire sans péché mortel, puisque les sauvages n'achetaient pas de l'eau-de-vie pour leurs besoins, mais pour se livrer à l'ivresse et faire leurs mauvais coups.

L'autorité civile était moins ferme sur les principes. Le Gouverneur-Général, agent chargé de veiller aux intérêts de la Grande Compagnie, tolérait l'abus; naturellement le mal n'en fit que plus de progrès, et en 1662, il régnait de Gaspé au pays des Cinq-Nations; presque tous les Indiens devenaient ivrognes, hommes, femmes, garçons et filles, car selon la loi sauvage, chacun est maître dans sa cabane lorsqu'il s'agit de boire et de manger. "On les voyait courir nus par Québec, la nuit et en plein jour, avec des épées et d'autres armes à la main, faisant fuir tout le monde sans que personne pût les arrêter: ce qui donnait lieu à des meurtres et à des brutalités monstrueuses et inouïes."

Les Indiennes externes qui fréquentaient les classes des Ursulines, n'étaient pas exemptes de la contagion: "Nous leur avons fait voir, dit Marie de l'Incarnation, le mal où elles se précipitaient en suivant l'exemple de leurs parents, et depuis elles n'ont pas remis le pied chez nous. Tel est le naturel des sauvages; ils font tout ce qu'ils voient faire à ceux de leur nation en matière de mœurs, à moins qu'ils ne soient bien affermis dans la morale chrétienne."

"Je ne veux pas décrire les malheurs que ces désordres ont causés, ajoutait le P. Lalemant; mon encre n'est pas assez noire pour les dépeindre de leur couleur véritable, et il faudrait du fiel de dragon pour exprimer ici les amertumes que nous en avons ressenties."

Celles de M. de Laval étaient des plus cuisantes. Il usa de toutes les ressources et de toute l'autorité que lui donnait la religion pour détourner les habitants de cet infâme commerce qui arrêtait la con-

version des Indiens, et replongeait les nouveaux chrétiens dans leurs anciens désordres. Ses remontrances furent peu écoutées.

La vente des liqueurs est permise partout, lui répondait-on. — On déplaçait la question.—Il ne s'agissait plus d'un commerce ordinaire, mais d'un trafic devenu illicite par les circonstances, d'un commerce avec des peuples enfants et non policés, qui n'enfantait que des crimes, arrêtait les progrès de l'Evangile et de la civilisation, et anéantissait le bien commencé.

La piété sincère de M. d'Avaugour qui succéda à M. d'Argenson, le porta d'abord à joindre son autorité à celle de l'Evêque de Québec : tandis que l'excommunication était lancée contre les coupables, des peines très sévères étaient portées sous certaines réserves contre le commerce de l'eau-de-vie. Une femme de Québec en vendit une bouteille à un Indien, elle fut prise et conduite en prison. Les Jésuites la crurent protégée par les réserves et demandèrent sa liberté. Le Gouverneur en prit de l'humeur, et, cassant ses ordonnances, déclara que si le commerce était permis pour elle, il le serait pour tous.

La digue était enlevée, le torrent déborda. Les foudres de l'Église, la prédication, les refus d'absolution, ne purent l'entraver, le débordement monta à un tel niveau que les chefs Indiens allèrent trouver le Gouverneur et le prièrent de mettre un terme à ces excès de crimes, ils ne purent rien gagner. Un capitaine Algonquin alla s'en plaindre aux religieuses Ursulines, "M. le Gouverneur nous tue, leur dit-il, en permettant qu'on nous donne des boissons." Et comme les religieuses lui représentaient qu'il ferait mieux d'aller lui porter ses plaintes : "Je lui ai parlé déjà deux fois, répliqua-t-il, et cependant il n'en fait rien."

Pour M. de Maisonneuve la situation était très délicate ; il avait des convictions très arrêtées sur la question, son expérience et la connaissance qu'il avait des Indiens lui permettaient d'en avoir de fondées. Il n'était pas homme à sacrifier sa conscience pour plaire à M. d'Avaugour, et il ne lui était pas libre de demeurer spectateur désintéressé dans la querelle. Un crime vint l'obliger de se servir de son autorité et de maintenir ses anciennes ordonnances.

Un sauvage de la tribu des Loups s'enivra et tua dans sa démence, sur le seuil de sa maison, un paisible habitant, Louvard-dit-Desjardins. Dès le lendemain, le Gouverneur de Villemarie rendit l'ordonnance suivante :

"Vu l'assassinat commis la nuit dernière, de la personne du nommé Desjardins, meunier, par les sauvages réputés de la nation des Loups, causé par la vente des boissons enivrantes aux sauvages, nonobstant les ordres exprès ci-devant consentis, tant de la part de M. le baron Dubois d'Avaugour, Gouverneur-Général pour sa Majesté,

que de Monseigneur l'Evêque de Pétrée, vicaire apostolique, après avoir considéré les dangers qu'il y a, qu'il n'arrive un massacre général des habitants par les dits sauvages en conséquence de la vente des dites boissons, Nous avons fait et faisons défense à toutes sortes de personnes de quelque qualité et conditions qu'elles soient, de vendre, donner, ni traiter aucunes boissons enivrantes aux sauvages, sous telles peines et punition que nous verrons bon à faire pour le service de Dieu et le bien de l'habitation."

Fait à Villemarie, le 24 juin 1662.

PAUL DeCHOMEDEY.

Pour un caractère aussi jaloux de son autorité que l'était le Gouverneur-Général, le coup dut être sensible. M. de Maisonneuve se rangeait du côté de l'autorité religieuse en s'appuyant sur celle du roi, et même sur celle de M. d'Avaugour. Il en ressortait une sorte de contradiction entre les propres ordonnances et la tolérance du premier magistrat du pays.

Le Gouverneur de Québec en fut très vivement affecté. M. de Maisonneuve avec les égards qu'il lui devait n'avait fait que son devoir, nous verrons comment cet acte de noble indépendance ne lui fut point pardonné.

Dans sa mauvaise humeur le Gouverneur s'en prit à tous, à l'Evêque, aux Jésuites, au Séminaire de Montréal, et à M. de Chomedey.

La vente de l'eau-de-vie continua, et les crimes se multiplièrent; le zèle du clergé n'y pouvait porter remède. " Il y a eu des contestations très grandes à ce sujet, écrivait la Mère Marie de l'Incarnation, et je parle de cette affaire, qui m'oppresse le cœur plus que toutes les hostilités des Iroquois, parce que j'y vois la majesté de Dieu déshonorée, l'Église méprisée, et les âmes en danger imminent de se perdre. Notre Prélat a pensé mourir de douleur à ce sujet, et on le voit sécher sur pied. Les affaires en étant en cette extrémité, il s'embarqua pour passer en France, afin de chercher les moyens de pourvoir à ces désordres, qui tirent après eux tant d'accidents funestes. Je crois que s'il ne peut venir à bout de son dessein, il ne reviendra pas, ce qui serait une perte irréparable pour cette nouvelle Eglise et pour tous les pauvres Français. Il se fait pauvre pour les assister; et porte les marques et le caractère d'un saint."

Après son départ au mois d'août 1662, les désordres causés par l'ivrognerie suivirent leur cours ascendant. Les P. P. Jésuites renouvelèrent l'excommunication, mais le mal en était venu à ce point où l'homme pécheur ne voit plus, n'entend plus, ne comprend plus et demeure insensible à tout sentiment d'honneur et de vertu, la terreur et l'effroi purent seuls arrêter les crimes qui défiaient toute puissance civile et religieuse.

CHAPITRE TRENTE-QUATRIÈME.

Tremblement de Terre de 1663.—Effet moral sur la population.

" Le ciel et la terre nous ont parlé bien des fois depuis un an, c'était un langage aimable et inconnu, qui nous jetait en même temps dans la crainte et l'admiration. Le ciel a commencé par de beaux phénomènes ; la terre a suivi par de furieux soulèvements qui nous ont bien fait paraître que ces voix de l'air muettes et brillantes n'étaient pas pourtant des paroles en l'air, puisqu'elles nous présageaient les convulsions qui devaient nous faire trembler en faisant trembler la terre. "

C'est par ce début évidemment ému que le P. Hiérosme Lalemant ouvre le récit du " *tremble terre* universel en *Canadas*, et de ses effets prodigieux. "

La commotion se fit en effet sentir de l'embouchure du Saint-Laurent jusqu'à la Nouvelle-Angleterre sur une surface estimée alors de vingt mille lieues carrées : elle fut dès l'automne précédent annoncée par des aurores boréales, des chûtes de bolides qui allèrent se perdre derrière la montagne de Montréal, des brouillards, des parhélies où trois soleils rivalisaient de clartés au sein d'une auréole lumineuse, pour se clore le premier septembre par une éclipse partielle de soleil de *onze doigts entiers*, qui commença à une heure vingt-quatre minutes quarante-deux secondes, et eut fin à trois heures cinquante-deux minutes quarante-quatre secondes, et montra toutes les forêts pâles, sombres et mélancoliques.

Parmi les Indiens et parmi les Français quelques personnes pieuses en avaient eu le pressentiment et voici ce que le P. Lalemant en raconte.

Une jeune fille Algonquine de 16 à 17 ans, crut dans la nuit du quatre février voir la très sainte Vierge avec son Fils, qui lui annoncèrent la calamité, elle crut à une illusion du démon et n'en parla qu'au Père de la Mission, mais peu de temps avant l'événement au

milieu de ses parents, elle se mit soudain à crier " ce sera bientôt, ce sera bientôt. "

La même nuit, une jeune femme de vingt-six ans, crut entendre, étant bien éveillée et sur son séant, une voix distincte disant : " Il doit arriver aujourd'hui des choses étranges ; la terre doit trembler. " Saisie de frayeur elle eut peine à s'endormir ; le matin elle raconta la chose à son mari, qui lui dit : " Tu mens, tu veux m'en faire accroire. " Elle se tut et sortit pour faire sa provision de bois. Dans la forêt, elle entend la même voix et le même avertissement, et regarde autour d'elle et ne voit personne ; saisie d'épouvante elle revient, en route, rencontre sa sœur et lui conte son histoire, à la maison elle la raconte à son père et à sa mère qui ne font aucune réflexion.

On croit que la Mère Marie de l'Incarnation eut le même avertissement, elle s'en ouvrit à son directeur, le P. Lalemant, qui le raconte ainsi :

" Le cinquième jour de février, jour du lundi gras, vers cinq heures et demie du soir, elle se sentit portée à demander justice à Dieu contre les péchés qui se commettaient alors ; et pendant qu'elle offrait ses prières, afin que la justice ne fût pas sans miséricorde, elle eut une assurance certaine que Dieu était près de punir le pays pour les péchés qui s'y commettaient, surtout pour le mépris qu'on faisait des ordonnances de l'Église quoique cette personne n'eût aucune vue de ce que pouvait être ce châtiment, incontinent après, et peu de temps avant que le tremblement arrivât, elle crut apercevoir quatre spectres effroyables, qui occupaient les quatre côtés des terres voisines de Québec, et les secouaient fortement comme voulant tout renverser. Il lui semblait même qu'ils en fussent venus à bout, si un personnage d'une majesté ravissante, qu'elle vit au milieu d'eux, et qui de temps en temps lâchait la bride à leur fureur, ne l'eût retenue lorsqu'ils étaient sur le point de tout perdre. "

Au moment où se terminait cette vision, au cœur de l'hiver, le pays entier couvert de neige et les rivières gelées, un bruit sourd et confus, semblable au pétillement d'un vaste incendie, se fit entendre pendant cinq ou six minutes, dans tout le Canada : puis la terre se mit à trembler, avec une telle violence que dans les villes les maisons s'agitaient comme des châteaux de cartes battus par le vent, les poutres, les soliveaux craquaient, les cloches dans les couvents, dans les églises, sonnaient d'elles-mêmes.

A Québec, où avaient lieu les plus grands désordres, la secousse jeta tant d'effroi, qu'en un instant, toute la population se précipita dans les rues, craignant d'être ensevelie sous la ruine de ses maisons. Le sol ondulait comme les vagues de la mer, les pieux des palissades

dansaient une ronde extravagante, les habitants ne pouvant se tenir debout se jetaient sur la neige pour n'être point renversés ; les animaux échappés de leurs étables prenaient la fuite, les enfants pleuraient, hommes et femmes saisis de frayeur, croyant leur dernier jour venu, ne savaient où se réfugier et levaient vers le ciel des mains suppliantes en criant miséricorde !

La scène était peut-être plus grandiose et plus terrible dans les bois et sur les montagnes ; les arbres, de leurs grands bras et de leurs troncs, se heurtaient avec un tel fracas et de telles oscillations, que les Indiens disaient que " toute la forêt était ivre. " Les montagnes s'affaissaient sur elles-mêmes, entraînant dans l'abîme les hautes futaies, dont on ne voyait que les cimes ou les racines émergeant de la plaine, ou des troncs arrachés couvrant des champs immenses de leurs débris.

A Tadousac, un nuage de cendre traversait le fleuve, comme un ouragan, débouchant du Saguenay.

A la Pointe-aux-Alouettes une forêt entière glissait dans le fleuve et montrait ses grands arbres verts sortant du sein des eaux où elles semblaient avoir pris naissance du soir au matin.

A la Baie Saint-Paul où le sol tremble toujours, une montagne d'un quart de lieue de tour, et montée sur la rive, plongeait dans le fleuve et remontait du sein des flots, se transformant en une " *islette* " et d'une baie semée de récifs créait un port à l'abri de tous les vents.

Dans le Saint-Maurice cinq ou six lieues audessus de son embouchure, les berges d'une prodigieuse hauteur, s'écroulèrent avec la forêt, formèrent une digue puissante qui força les eaux à déborder sur des plaines nouvelles, les terres délitées firent changer les eaux de couleur, et pendant trois mois le Saint-Laurent ne roula que des eaux épaisses, jaunes, rouges et fangeuses.

Dans leur frayeur, les Trifluviens croyaient entendre hurler des voix plaintives et gémissantes dans les forêts et sur les glaces, des marsouins égarés fesaient en effet retentir les airs de meuglements pitoyables.

Les glaces du fleuve épaisses de cinq et six pieds se fracassaient avec des bruits de tonnerre et volaient en quartiers, laissant échapper de leurs crevasses d'épaisses colonnes de fumée, d'eau, de sable et de boue ; et de Québec à Tadousac le Saint-Laurent sur quarante lieues de long, sur trois et huit de large présentait le spectacle d'une immense mer de chaux. Des lacs nouveaux se creusaient ; des saults et des rapides s'aplanissaient, des rivières changeaient de cours, et d'autres tarissaient et disparaissaient à jamais.

Les vibrations durèrent jusqu'au mois de septembre, mais non avec la même intensité. Dans certains endroits, dans le pays plat le

tressaillement de la terre fut continuel et les secousses se renouvelaient deux ou trois fois le jour avec une grande violence.

Quand le ciel parle par la voix des tonnerres et des tremblements de terre, il se fait bien entendre. Les cris des victimes de Java et ceux de l'Espagne en détresse depuis six mois, retentissent éloquemment à nos oreilles. Vers la fin des temps les perturbations des éléments feront sécher les hommes de frayeur; la grande commotion de 1663 jeta l'épouvante dans les âmes troublées, et arrêta pour un temps du moins le désordre des mœurs.

A Québec les jeunes gens se préparaient à fêter le carnaval, l'avertissement du ciel les fit rentrer en eux-mêmes.

" On ne saurait croire, écrit la Mère de l'Incarnation, le grand nombre de conversions que Dieu a opérées tant du côté des infidèles qui ont embrassé la foi que de la part des chrétiens qui ont quitté leur mauvaise vie. En même temps que Dieu ébranlait les montagnes et les rochers de marbre de ces contrées, on eût dit qu'il prenait plaisir à ébranler les consciences. Les jours du carnaval ont été changés en des jours de pénitence et de tristesse; les prières publiques, les processions, les pèlerinages ont été continuels; les jeûnes au pain et à l'eau fort fréquents; les confessions générales plus sincères qu'elles ne l'auraient été pendant l'extrémité des maladies. Un seul ecclésiastique qui gouverne la paroisse de Château-Richer, nous a assuré qu'il a fait faire lui seul, plus de huit cents confessions générales. Je vous laisse à penser ce qu'ont dû faire les Révérends Pères, qui jour et nuit étaient dans les confessionnaux. Je ne crois pas que dans tout le pays, il y ait eu un habitant qui n'ait fait à cette occasion une confession générale. "

" On a vu des réconciliations admirables, les ennemis se mettant à genoux, les uns devant les autres, pour se demander pardon avec tant de douleur, qu'il était aisé de voir que ces changements, étaient plutôt des coups du ciel et de la miséricorde de Dieu, que de sa justice. Au Fort de Saint-François-Xavier, qui est à un quart de lieue de la paroisse de Sillery, un soldat de la garnison, le plus abominable et le plus méchant homme du monde, fut saisi d'une frayeur si étrange lorsque le tremblement de terre commença, qu'il s'écria devant tous ses camarades : "qu'on ne cherche point d'autre cause de ce que vous voyez que moi; c'est Dieu qui veut châtier mes crimes."

" Il confessa ensuite tous ses péchés, avant même de faire sa confession à un prêtre; et Dieu a fait en lui une si heureuse et si entière conversion que cet homme est aujourd'hui un modèle de vertu."

Les Indiens suivirent l'exemple, les Algonquins et les Hurons négligents firent pénitence, plusieurs infidèles s'empressèrent de se faire instruire pour recevoir le baptême.

Le ciel touché de la pénitence pardonna comme à Ninive et dans le bouleversement général nulle vie d'homme ne fut perdue.

La commotion ne semble pas avoir causé les mêmes désastres dans l'île de Montréal, que dans les districts de Trois-Rivières et de Québec. La première secousse se fit sentir au moment où M. Souart commençait la prière du soir dans l'église de l'Hôtel-Dieu, elle fut violente mais personne ne sortit.

"Le lendemain, six février, d'après la sœur Morin, à quatre heures du matin, eut lieu un autre tremblement de terre très-violent; il nous balança dans nos lits bien plus rudement que ne l'avaient fait nos mères nourrices dans notre enfance; et malgré cela aucune de nous ne se leva du lit, se confiant en la protection de Notre-Seigneur, de la Très-Sainte Vierge, et du grand Saint-Joseph."

A Villemarie, la vie était plus recueillie, plus sérieuse, les désordres provenant de la traite de l'eau-de-vie avaient, dès l'origine, été arrêtés par la main ferme du Gouverneur, la ferveur des premières années y était encore grande, la promptitude avec laquelle se forma le corps de milice de la Sainte-Famille, en ce même temps, en est une preuve. Ces braves habitants qui chaque jour se trouvaient en face de la mort, avaient l'âme en paix et ne se troublaient pas des agitations de la terre. Aussi la sœur Morin fesant allusion à ce qui venait de se passer dans la capitale, disait-elle allègrement: "La dévotion ne fut pas si grande à Villemarie: chacun demeura chez soi, et la porte de notre église fut fermée; il n'y en avait pas d'autre, pour lors, dans toute l'île de Montréal. Peut-être n'avait-on pas tant besoin d'aller à confesse: car en ce temps, on y vivait bien et dans une grande innocence."

Il y eut cependant quelque terreur à l'Hôtel-Dieu. Au moment où la première secousse se fit sentir, les malades s'enfuirent de leurs salles, ceux que la faiblesse retenait au lit se mirent à conjurer, à grands cris, la miséricorde divine d'avoir pitié d'eux. Mme d'Ailleboust s'échappa de sa chambre, demi-vêtue, suivie de sa servante portant sa robe, et s'en allait à travers la grande salle criant à M. Souart: "confession, mon Père, confession," et pourtant c'était bien l'âme la plus angélique et qui en eût le moins besoin de tout Villemarie.



MONTRÉAL

EN 1885

CHAPITRE TRENTE-CINQUIÈME.

M. DE MAISONNEUVE DEVANT L'ORDRE ET LA JUSTICE.

Ordonnances de police. — Sentences judiciaires. — Moyens de répression. — Intégrité, indépendance et désintéressement du Gouverneur.

M. de Maisonneuve en pourvoyant à la défense et à la vie de Montréal, par l'élan qu'il donnait à l'agriculture et au commerce, s'occupait en même temps à organiser civilement la petite société croissant sous son gouvernement, et par ce moyen fit face à un des principaux devoirs qui incombent à tout fondateur de colonie, de prévoir l'avenir et d'assurer le bon ordre et le fonctionnement régulier de son œuvre.

Nous n'irons pas jusqu'à faire jouer à M. de Chomedey le rôle de législateur, non, son ministère fut plus modeste. Quelque point de police à régler, des désordres naissants à réprimer, des troubles à prévenir, des mesures à prendre pour la sécurité de Villemarie, l'agriculture à encourager, un pélérinage à rétablir, tels furent les seuls points qui demandèrent quelques ordonnances.

La population de Montréal était alors peu considérable, docile et pardessus tout chrétienne. De quelles lois pouvait avoir besoin une société qui vivait avec la ferveur d'un monastère, fidèle à la loi de Dieu, la première de toutes les législations, fidèle aux préceptes de l'Église, et se fesant un devoir de conscience de rendre à César ce qui est à César, l'honneur, la justice et l'obéissance, auxquels a droit tout gouvernement légitime ! Dans de pareilles circonstances quelques règlements de police lui suffisaient.

Il ne rédigea que dix ordonnances qui nous sont restées et que la Société historique de Montréal a publiées en 1860. Ce petit nombre fait l'éloge du Gouverneur qui avait assez d'autorité pour se faire obéir sur un simple avis, et du peuple qui n'avait nul besoin d'un code civil plus étendu.

Sur ces dix ordonnances quatre ont rapport à la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages, trois ont pour but la défense de Villemarie, une étend le droit d'habitant aux serviteurs et aux soldats, une autre ordonne une collecte pour la construction d'une chapelle, la dernière organise la justice d'après les ordres du Conseil Souverain de Québec.

La première ordonnance est de 1658. Le massacre des Hurons jusque dans l'intérieur de Montréal avait éveillé l'attention du Gouverneur sur la "négligence universelle" des habitants, née d'une familiarité trop grande avec le danger. Plusieurs n'avaient plus d'armes, ils les avaient troquées contre des pelleteries; d'autres les tenaient en mauvais état; plusieurs n'avaient pas de munitions; cette négligence compromettait le salut de l'habitation entière. M. de Chomedey le leur rappelle, et avec une sage prévoyance des détails, oblige tous les habitants à avoir des armes, en bon état, à se pourvoir de munitions, et à ne point se défaire du nécessaire par la traite, à n'aller au travail qu'en compagnie, armés, et à la chasse, à la pêche, à ne point dépasser les limites des *déserts*, c'est-à-dire, des terres cultivées; enfin à ne point violer le droit de propriété en s'emparant sans autorisation des barques appartenant aux particuliers, ou au service public.

Le besoin d'aventure, naturel à la race française, la nécessité de vivre, la difficulté où se trouvait quelquefois le Gouverneur de refuser une permission à de braves officiers, rendirent facile la violation des règlements sur la chasse et la pêche. M. de Maisonneuve dut y revenir, et il le fit en retirant toutes les permissions accordées "à regret," en faisant sentir aux colons la perte qu'ils causaient à la colonie, en la privant d'hommes utiles, et en mettant obstacle à la conclusion de la paix; car en s'exposant à être pris, ils dispensaient les Iroquois de donner des otages, ce qui était la seule garantie qu'on pût espérer de leur tranquillité.

La troisième ordonnance relative à la sécurité du pays, est celle qui crée la milice de la Sainte-Famille. Là, nous l'avons vu, le Gouverneur est inspiré par les sentiments les plus élevés de l'ancienne chevalerie.

Quatre autres ordonnances interdisent la traite des boissons fortes avec les Indiens. C'était le fléau permanent de la colonie que les traiteurs s'efforçaient d'introduire dans Villemarie. Le Gouverneur fut ferme et sévère sur ce point jusqu'à mériter l'animosité de M. d'Avaugour.

Deux de ces ordonnances, celles de 1658 et de 1659, préviennent le mal en défendant à toute embarcation de décharger, au port, aucune provision de vin ou d'eau-de-vie, sans la permission du Gou-

verneur, et en publiant les lettres de Louis XIV qui interdisent la traite des liqueurs fortes vendues aux sauvages.

Celle du 18 janvier est intéressante par le jour qu'elle jette sur cette petite société de Villemarie, et le zèle que M. de Maisonneuve y apportait à la conservation des mœurs. Dès cette époque on voyait faiblir en quelques particuliers la ferveur des premiers jours, et les dangers croissaient avec le développement de la population, la perfection n'étant pas le privilège du grand nombre. Les jeux de hasard, les dettes insolvables et les désertions qu'ils engendrent, les blasphèmes, les débauches et les scandales qui accompagnent ces premiers désordres, s'introduisaient avec les traiteurs d'eau-de-vie.

M. de Chomedey commence par rappeler aux coupables, les fins élevées et surnaturelles que s'étaient proposées les fondateurs de Villemarie et les soins qu'il avait apportés à les poursuivre, "étant une chose constante que depuis l'établissement de cette colonie, suivant le pieux dessein de Messieurs les Associés pour la conversion des sauvages, seigneurs de ce lieu, nous aurions toujours travaillé de tout notre pouvoir à établir les bonnes mœurs, en mettant empêchement à toutes sortes de débauches et de scandales, tant par nos soins que par nos ordonnances,—avec les voies les plus douces, les plus accommodantes aux affaires des particuliers,—que l'inclination que nous avons pour leur avancement, nous aurait pu suggérer : Personne ne peut douter qu'après les excès continuels des boissons, les jeux et autres débauches, les évasions de ceux qui s'étant obérés pour ce sujet, dans le désespoir de satisfaire à leurs créanciers, ne trouvent point d'autres voies que de se dérober et de se commettre à une fuite dangereuse pour leurs personnes, préjudiciable à la foi publique et à l'établissement de la colonie de cette habitation, nous ne soyons obligé suivant le dû de notre charge et pour l'acquit de notre conscience, d'y apporter le dernier remède, lequel ne pouvant subsister que dedans le retranchement entier des occasions."

Après avoir signalé les deux coupables, le Gouverneur renouvelle la défense de vendre l'eau-de-vie sans licence, il interdit les jeux de hasard, annule toute promesse, tout contrat et dettes, et les poursuites des cabaretiers contre de tels débiteurs, et punit les blasphémateurs d'amendes et de peines corporelles.

L'ordonnance est parfaitement motivée, et il y règne une certaine émotion, celle d'un honnête homme en présence du mal, celle d'un magistrat intègre qui en porte la responsabilité, ou mieux celle d'un père affligé de désordres naissants et qui se sert avec fermeté et douceur de son autorité pour en préserver sa famille. Et qu'on ne s'étonne pas ici de voir le Gouverneur de Montréal sévir sévèrement contre les blasphémateurs : c'était la loi française, celle de l'Europe

chrétienne, ce devrait être celle de tout sage législateur ; on réprime les outrages contre la majesté royale, pourquoi un gouvernement chrétien ne réprimerait-il pas les outrages portés à la Majesté divine ? —Ce n'est plus dans nos mœurs, dira-t-on.—Malheureusement ce n'est que trop vrai : et bien d'autres bonnes institutions passent sous ce prétexte, et les peuples n'en sont pas meilleurs.

La quatrième ordonnance contre la vente des liqueurs fortes aux Indiens, est de 1662. Elle fut la conséquence du meurtre de Desjardins par un sauvage de la tribu des *Loups.* Cette ordonnance appuyée sur l'autorité du Roi, sur les ordonnances du Gouverneur-Général, de M. de Laval, pleine d'égards et de déférence pour les autorités souveraines, eut le tort fort innocent de mettre la conduite de M. d'Avaugour en contradiction avec ses propres ordonnances, et ce tort non prémédité ne lui fut pas pardonné, comme nous le verrons prochainement. Le Gouverneur de Villemarie ne pouvait supposer qu'en fesant son devoir il encourrait la disgrâce de son supérieur, mais s'il était homme à ne point blesser les convenances, il n'était pas un courtisan capable de sacrifier les obligations de sa charge, à de vaines et basses complaisances pour l'autorité.

Des trois autres ordonnances, une a pour but de nommer Claude Robutel Sieur de Saint-André, collecteur des censives dues par les habitants de Villemarie, aux seigneurs, depuis l'origine des concessions jusqu'à 1661, et de tous les dons qui seraient faits, pour la construction d'une chapelle, que M. de Chomedey voulait construire sur la montagne en l'honneur de la Très Sainte Vierge. Il voulait remplacer le calvaire, abattu par les Iroquois, par un pélérinage nouveau, et attirer sur Villemarie la protection de la Reine du Ciel.

L'ordonnance de 1662 fut portée en faveur des soldats de la garnison et des serviteurs, qui, leur engagement terminé, désiraient s'établir à Montréal. Ils pouvaient devenir habitants et jouir du privilège réservé de la traite, à la condition de défricher quatre arpents sur le domaine des seigneurs. Ils jouiraient de l'usufruit de leurs travaux jusqu'au jour où les propriétaires leur concéderaient quatre arpents nouveaux sur d'autres terres labourées. M. de Maisonneuve avait parfaitement compris les intentions généreuses des Associés de Montréal, et par des dispositions libérales, opportunes, atteignait le but de la fondation de Villemarie.

On se rappelle que le Conseil Souverain en interdisant aux marchands de Québec de porter leurs marchandises à Montréal, y avait fait monter le prix de toutes les denrées ; la mesure avait provoqué une vive opposition : craignant une sédition, le Gouverneur de Villemarie mit à exécution l'ordre du Gouverneur Général, ordonnant la nomination de cinq Juges de Police. En conséquence, le 15 février

1664, par la dernière de ses ordonnances, il y convoque une assemblée de tous les habitants de l'île, au *Hangar* de Montréal.

D'abord fixée au 24 février, elle fut renvoyée au deuxième jour de mars à cause de la mauvaise saison.

Les cinq juges de police furent nommés :

Louis Prudhomme,
Jacques LeMoyne,
Gabriel Lesel, sieur du Clos,
Jacques Picot, sieur de la Brie,
et Jean Leduc.

Ils se présentèrent ensuite devant le Gouverneur, pour prêter le serment et recevoir l'investiture de leurs pouvoirs. Ils devaient se réunir tous les lundis de chaque semaine, dans le lieu où se rendait habituellement la justice, et y tenir leurs séances.

Ce que cette ordonnance a de particulier est la réserve et une certaine gêne contenue, qui évite de soulever de hautes susceptibilités. La nomination des Juges, d'après les privilèges royaux, appartenait aux seigneurs de Villemarie. L'ordre du Gouverneur Général y dérogeait. Ici M. de Maisonneuve fit preuve de sa modération et de son tact habituels : il obéit, mais avec réserve, "et sans préjudice, dit-il, aux droits des seigneurs de la dite île de Montréal." Il assermente lui-même les magistrats élus, et en affirmant l'autorité du roi, il affirme en même temps celle qu'il tient de la commission qu'on lui conteste : "Conformément aux ordonnances royaux faits à ce sujet et de la nôtre du 15 février dernier."

Si peu étendu que soit le recueil des ordonnances du Gouverneur de Villemarie, l'étude n'en est pas sans intérêt et sans charmes : elle nous révèle tout un côté à peu près inconnu jusqu'ici de cet officier si modeste et en même temps si richement doué de tant de belles qualités d'esprit et de cœur. Ses ordonnances sont sagement motivées par des considérations justes, pleines d'expérience et de sens chrétien, de l'ordre le plus élevé ; elles mettent bien en relief le mal auquel il faut remédier, et les conséquences fâcheuses qui suivraient si elles étaient violées : elles prévoient les moindres détails, et parlent habituellement un style clair, lucide et au besoin ému. "On est surpris, dit à ce sujet l'abbé Faillon, qu'ayant passé toute sa vie dans le métier des armes, il ait su allier ensemble et réunir en sa personne, le caractère décidé et résolu d'un gouverneur militaire toujours prêt à marcher à l'ennemi, et celui d'un Juge consommé dans l'exercice de la Justice par la sagesse qui reluit dans toutes ses sentences et qui même peut nous laisser incertains s'il a été supérieur comme gouverneur de place ou comme juge."

M. de Maisonneuve surveillait l'exécution de ses ordonnances et

atteignait ordinairement son but: il était rare de voir les désordres persister, quand il les avait stigmatisés, et les récidivistes n'échappaient pas à la punition. Il fut aussi obligé de régler les procès, de rendre des arrêts contre certains coupables, tous portent le cachet de la justice: les minutes du greffe de Montréal nous en fournissent plusieurs exemples.

Un soldat, au fort de Sainte-Marie, dans un moment d'ivresse, avait blasphémé le saint nom de Dieu. Il avait réitéré ses blasphèmes dans une maison particulière, il fut condamné à vingt livres d'amende envers l'église paroissiale et l'habitant qui n'avait pas dénoncé le coupable, selon la déclaration du roi, fut condamné à la même amende.

Le même colon convaincu lui aussi d'avoir blasphémé et proféré des paroles scandaleuses, fut privé un an entier, de l'usage d'un arpent sur la terre que lui avaient allouée les seigneurs. Les marguilliers de la paroisse eurent ordre de choisir à leur convenance cet arpent, de le louer à un colon sans transiger avec le coupable, condamné à le garder lui-même contre tout dommage, à payer les dégâts, s'il en survenait, sauf à avoir recours contre les malveillants qui les commettaient: c'était le mettre dans l'impossibilité de suivre son dépit et de se venger.

Autant qu'il le pouvait le Gouverneur terminait les procès à l'amiable. Si, après avoir examiné les prétentions des deux parties il jugeait leurs droits incertains, il les amenait par la sagesse de ses conseils, à se désister mutuellement de toute poursuite et à conserver l'union et la concorde. Il réglait les successions de la même manière.

Lorsqu'un particulier injuriait un autre colon, il condamnait le coupable à une réparation en présence de témoins, ou à un désaveu devant notaire, en faveur de la personne outragée, ou le plus souvent à une amende envers l'église paroissiale, comme réparation de l'offense et de l'outrage de Dieu.

M. de Sailly ayant été insulté et maltraité par une virago, M. de Maisonneuve la condamna à faire réparation devant témoins, à une amende de vingt livres envers l'église, sous peine d'être saisie si l'offense n'était pas réparée dans trois jours.

Un habitant qui avait insulté Loisel et sa femme, paya les frais de procédure, dix livres d'amende à l'église et dut dans les vingt-quatre heures, fournir un acte de réparation devant notaire.

Deux femmes s'accusèrent mutuellement chacune, reprochant à l'autre d'avoir mal parlé d'elle ; M. de Chomedey les força de s'avouer également coupables devant le greffier et des témoins ; la réparation devait se faire dans les vingt-quatre heures sous peine d'être saisies

et condamnées à une amende de cinquante livres pour l'église de la paroisse.

Ces sortes de querelles devenant de plus en plus fréquentes à mesure que croissait la population, surtout parmi les femmes, M. Dupuis en l'absence de M. de Maisonneuve entrant dans ses intentions, chercha à y porter remède par l'ordonnance du 20 septembre 1662.

" Etant pleinement informé des désordres et des scandales occasionnés par les injures et les paroles infamantes qui se disent pour le moindre sujet, et désirant pour la gloire de Dieu et pour le bien public empêcher de tout notre pouvoir qu'une si damnable coutume s'établisse, qui infailliblement, attirerait la colère de Dieu sur cette colonie: nous défendons très expressément les paroles injurieuses, pour quelque cause et quelque prétexte que ce soit, sous peine de punition pécuniaire pour la première fois, et en cas de récidive de peine corporelle, sans exception d'âge ni de sexe; et afin que les maris ne prétendent pas cause d'ignorance, comme la loi les établit seigneurs de leurs femmes, nous les sommons de tenir la main à ce qu'elles ne tombent pas dans cette faute, s'ils veulent éviter l'infamie d'un châtiment aussi sévère qu'équitable."

Lorsque des paroles on en venait aux coups, le Gouverneur condamnait ordinairement les coupables à une indemnité pécuniaire envers l'offensé. Deux femmes furent ainsi condamnées l'une à cinquante, l'autre à vingt-cinq livres d'amende. Un soldat ayant été maltraité par un habitant, le coupable eut à lui payer trente livres d'amende et à défrayer le chirurgien Bouchard qui, pendant quinze jours, avait logé, nourri et médicamenté le blessé. Un serviteur ayant été mis hors de service pendant huit jours, celui qui l'avait maltraité, paya à son maître douze livres d'indemnité.

Un des jugements qui fait le plus d'honneur à la sagesse et à l'équité de M. de Maisonneuve est celui qu'il rendit dans l'affaire de Saint-Jacques. C'était un soldat de la garnison: un matin, en sortant de la messe, il fut assailli par une matrone qui tomba sur lui à coups de bâton. Le soldat porta sa plainte au Gouverneur en protestant de son innocence. La femme obligée de comparaître, avoua franchement avoir battu Saint-Jacques, pour le punir d'avoir noirci sa réputation, par une atroce calomnie. — Devant qui Saint-Jacques a-t-il proféré cette calomnie, demanda le Gouverneur ? — elle nomma un autre soldat, qui disait la tenir de la bouche de l'accusé; appelé à comparaître, le témoin avoua qu'il avait lui-même, par légèreté, tout inventé.

M. de Maisonneuve, de l'aveu des parties, reconnut tout d'abord l'innocence de Saint-Jacques ; le soldat qui était la cause de tout le mal et avait offensé à la fois Dieu, Saint-Jacques et une honnête

femme, fut condamné à vingt livres pour l'église paroissiale, ensuite à cinquante livres envers la dame outragée ; mais comme celle-ci avait battu un innocent, elle dut payer à l'église vingt-cinq livres et donner à Saint-Jacques les cinquante livres qu'elle devait recevoir en indemnité.

Aux amendes M. de Maisonneuve joignait le bannissement lorsqu'il s'agissait d'outrages à la morale publique. Un soldat de la Pointe Saint-Charles, depuis quelque temps quittait chaque jour sa redoute, pour aller tenir des propos malséants à des femmes honnêtes qui le dénoncèrent. Le Gouverneur voulant s'assurer du fait avec exactitude dépêcha en secret le major Closse et M. Dupuis. Le soldat pris en flagrant délit, fut condamné au bannissement. "Pour réparation du scandale qu'il a donné à toute l'habitation de Villemarie, dit M. de Maisonneuve, nous l'avons cassé de notre garnison, et condamné à deux cents livres d'amende, applicables à des filles pauvres, pour les aider à se marier à Villemarie, et afin d'éviter la continuation du scandale, nous l'avons banni pour toujours de toute l'étendue de notre gouvernement."

Un autre ayant tenté de porter atteinte, mais sans succès, à l'honneur d'une mère de famille, le Gouverneur le déposséda de quatre arpents et demi de terre qu'il avait défrichés sur le domaine des Seigneurs, en donna la moitié à l'église et le reste aux enfants de cette mère vertueuse.

Une femme s'étant oubliée et le bruit s'en étant répandu parmi les colons, le suborneur convaincu paya six cents livres au mari ; on lui donna trois mois pour régler ses affaires, et il fut chassé à tout jamais de Villemarie. La femme qui avoua sa faute fut privée de son douaire, toutes les conventions matrimoniales faites à son profit furent cassées, et le mari eut le choix, ou de la renvoyer à ses parents ou de la tenir enfermée le reste de ses jours.

Enfin le tambour de la garnison s'étant rendu coupable d'un crime détestable, que l'on ne fait point autrement connaître, fut condamné à mort. Ce fut la seule sentence de ce genre qu'eut à prononcer le Gouverneur de Villemarie ; encore céda-t-il aux instances des Jésuites, qui firent conduire le coupable à Québec, où son procès fut revisé, la peine commuée en celle des galères : on lui offrit cependant la liberté, à la condition qu'il accepterait l'office d'exécuteur public. Ce qu'il fit.

La criminalité de Montréal se réduit donc à un petit nombre de délits. Pendant quatorze ans le Gouverneur de Villemarie n'eut point à punir. De 1656 à 1665, au moment où la population commence à monter de huit cents à mille et douze cents habitants, douze délits se présentent, ce n'est guère plus d'un par an, sur ce nombre plusieurs

aujourd'hui ne seraient pas reçus dans les tribunaux; mais alors les mœurs étant fort sévères ces fautes étaient des scandales. Quant aux autres cas, tous, un seul excepté, relevaient de la police correctionnelle.

M. de Maisonneuve cultiva donc cette justice qui fait marcher les peuples dans les sentiers de la vertu. Nouveau Michel Letellier, il regarda "le devoir de juge comme le moyen particulier que Dieu lui donnait pour accomplir l'œuvre de son salut." Il jugea "sans crainte, sans passion, sans intérêt, comme Dieu juge," écoutant le riche et le pauvre, sans lâcheté, sans complaisance. Parmi les coupables frappés de bannissement, il y en eut un qui tenait un rang dans Montréal. M. de Chomedey demeura impartial. Le coupable fit réformer le jugement, et revint à Villemarie. Il ne put y rentrer sans réparer le scandale qu'il y avait donné. Il fit une fondation de six messes en l'honneur du Très-saint Sacrement, qu'on devait célébrer le premier jeudi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre, à huit heures et demie du matin.

Juge intègre et vertueux, le Gouverneur de Villemarie mérita d'avoir en lui, la sagesse et la force de Dieu; la sagesse pour rendre à chacun ce qui lui appartenait selon la lumière de sa raison, de sa conscience, et de l'assistance divine qui ne fait jamais défaut aux esprits droits; la force, pour ordonner ce qui est de la justice, sans se laisser subjuguer par qui que ce fût, comme tenant la place de Dieu, juge souverain des Anges et des hommes, pour être indépendant, insensible aux présents et d'un parfait désintéressement, appliquant les amendes aux offensés, au bien de l'église, au bien public et jamais aux officiers de la justice.

CHAPITRE TRENTE-SIXIÈME.

M. DE MAISONNEUVE ET LA SOCIÉTÉ DE VILLEMARIE.

Election du Syndic.—Ses droits et ses devoirs.—Les écoles.—Les orphelinats.—Intégrité des mœurs.—Exemple des officiers.—La vie et les fêtes de chaque saison.

Monsieur de Maisonneuve n'était point jaloux de son autorité quelque limitée qu'elle fût, au point de ne la vouloir partager avec personne, et de régner absolument sur Villemarie le plus longtemps possible. Dans la situation où demeura, grand nombre d'années, la colonie, il lui eût été facile de prolonger indéfiniment le gouvernement militaire, cela s'était fait à Québec, puisque M. Ferland nous apprend que le premier Syndic n'y fut nommé qu'en 1661 trente-neuf ans après sa fondation. M. de Chomedey fit mieux, il fut le premier à solliciter de la Cour, le droit d'ériger Villemarie en corporation municipale et dès 1644, deux ans après son arrivée à Montréal, il remit entre les mains d'un Procureur-Syndic les intérêts civils de la nouvelle cité.

Chez les Grecs le Syndic était un orateur chargé de défendre les intérêts d'une communauté, ou d'une ville, ou d'une famille, Aristide eut cet honneur à Athènes.

Au moyen-âge, dans la société Européenne, le Syndic devint un officier délégué, pour veiller aux intérêts d'une corporation, d'une compagnie ou d'une association quelconque. La plupart des villes de Provence ou du Languedoc eurent leur Syndic. Sous Louis XIV, ce nom était encore donné aux notables commerçants appelés à composer dans quelques grandes villes la Chambre syndicale de commerce.

Le Syndic avait autorité pour la surveillance et la discipline, afin que chaque membre de la société se renfermât strictement dans les limites légales de ses fonctions et de ses droits; il pouvait, selon la gravité des cas, provoquer l'intervention du Gouverneur.

La charge de Syndic était purement honorifique à Villemarie, sans traitement, ni privilèges personnels. Rien de plus pacifique et rien de plus simple que l'élection de ce magistrat.

On demandait d'abord l'agrément du Gouverneur pour convoquer l'assemblée des habitants. Le greffier des Seigneurs rédigeait le procès-verbal : les habitants réunis, il lisait l'autorisation du Gouverneur et formait la liste de ceux que l'on jugeait dignes d'être élus, chaque habitant votait ensuite, en apposant sa signature, ou une croix à la suite du nom du candidat de son choix. Celui qui avait la majorité était proclamé. S'il acceptait, il s'engageait par serment, prêté devant M. de Maisonneuve, à remplir fidèlement les devoirs de sa charge, et le greffier lui remettait les archives de la communauté, les ordonnances du Gouverneur local, et depuis 1651, le contrat par lequel les Seigneurs accordaient à la corporation, cinquante arpents de terre pour servir de Commune.

Par arrêt du Conseil d'État en 1647, le Procureur-Syndic ne pouvait pas être élu à cette charge, plus de trois ans consécutifs, cet état de choses dura jusqu'à 1672.

Le Syndic de Montréal comme ceux de Trois-Rivières et de Québec, avait droit de concourir à l'élection des conseillers du Gouverneur-Général et de représenter au Grand Conseil, les intérêts de leur communauté.

Lorsque le Conseil Souverain eut détaché l'administration de la Justice de la charge de Gouverneur, le mode d'élection fut légèrement changé.

La permission du Gouverneur accordée, le Procureur-fiscal adressait une requête au juge qui, à son tour, fesait publier et afficher par le greffier l'ordonnance du Gouverneur, notifiant le jour et la fin de l'assemblée. Le jour venu, elle se convoquait au son de la cloche de la paroisse et le juge la présidait. En 1666 et l'année suivante M. d'Ailleboust présida l'élection de Mathurin Langevin et de Gabriel Le Sel.

L'élection se fesait dans le *Hangar*; plus tard pour lui donner plus de solennité, elle se fit dans la salle du Séminaire, ou dans la salle d'audience du château.

Le Syndic était établi pour " agir, postuler et administrer toutes les affaires présentes et à venir qui concernent le bien commun des particuliers de l'île, pour employer les deniers remis à cet effet, et même avancer ceux qui seraient nécessaires. "

Dans l'emploi des fonds son action était cependant limitée ; il lui fallait l'autorisation du juge et du Procureur-fiscal, et le consentement de l'assemblée des habitants. Mais c'était à lui de répartir les

taxes pour l'entretien de la garnison ; les communautés de l'Hôtel-Dieu et de la Congrégation étaient exemptes de cette imposition.

Au Syndic appartenait encore le droit de veiller à ce qu'aucun habitant ne souffrît de dommage par la négligence et le mauvais vouloir des malveillants, et de les déférer aux juges.

L'élection se terminait par la prestation du serment devant le Juge.

A la jeune cité militairement et civilement constituée il fallait des écoles : le Gouverneur y avait pensé et dès son premier voyage en France, il s'était occupé de pourvoir à ce besoin, et à cette fin avait amené la Sœur Bourgeoys en Canada.

De quatre années elle ne put ouvrir d'école, jusqu'alors il n'était venu à Villemarie que des célibataires ; les mariages y avaient été peu nombreux, et les enfants nés de ces mariages étaient morts en bas âge. " On a été environ huit ans, écrivait la sœur, sans pouvoir garder d'enfants à Montréal, ce qui donnait bonne espérance puisque Dieu prenait les prémices."

Mais depuis Montréal avait grandi, la forêt avait reculé devant la hache du pionnier, la barbarie était contenue par l'épée des croisés, le sang des martyrs fécondait le sol, la population croissait, le Séminaire s'était fondé, tout prenait un essor nouveau, le Gouverneur crut le temps venu d'ouvrir les écoles.

Sur la rive du Saint-Laurent, en face de l'Hôtel-Dieu s'élevait une maison en pierre, longue de trente-six pieds, large de dix-huit, et ayant un terrain contigu de trente-huit perches. M. de Maisonneuve n'eut rien de mieux à offrir à la Sœur Bourgeoys. Il lui en fit concession, " pour servir, dit-il à l'institution des filles de Montréal, au dit Villemarie, tant du vivant de la dite Marguerite Bourgeoys, qu'après son décès, à perpétuité. " Tous les officiers de la colonie signèrent cette donation le 22 janvier 1658.

Cette étable avait servi de colombier et de loge pour les bêtes à cornes. " Je la fis nettoyer, dit la Sœur Bourgeoys, j'y fis faire une cheminée et tout ce qui était nécessaire pour loger les enfants. J'y entrai le jour de sainte Catherine, 30 avril, ma sœur Marguerite Picaud demeurait alors avec moi et là je tâchai de recorder le peu de filles et de garçons capables d'apprendre. "

Tel fut le berceau de la Congrégation, humble et petit comme celui de toutes les œuvres durables, et de tous les instituts inspirés par le souffle divin.

De nombreuses petites filles se pressent dans les salles de l'étable qu'il faut bientôt agrandir. Là des vierges dévouées les initient à la connaissance des mystères de la foi, aux éléments des sciences, à l'amour du travail et aux principes de la plus exquise politesse ; les

meilleures familles du pays leur confient leurs enfants et le pensionnat est fondé.

La Sœur Bourgeoys suit ses élèves jusqu'après leur sortie de l'école et pour elles, établit une congrégation externe sur le modèle de celle de Troyes. Elle n'oublie ni les pauvres, ni les petites Indiennes, ni les filles abandonnées, elle crée l'œuvre de la Providence où elles trouvent le moyen d'apprendre à gagner honorablement leur vie et d'échapper au vice et à la misère.

Son zèle comme un feu dévorant s'étendra bientôt au-delà des limites de Montréal, et atteindra jusqu'aux limites extrêmes de la colonie.

Rien n'arrêtera cette infatigable missionnaire, ni les fatigues, ni les douleurs, ni les persécutions, et un jour on aura peine à croire au récit de ces pénibles voyages de plus de soixante lieues, entrepris au cœur de l'hiver, et achevés à pied à travers les forêts, les eaux, les neiges et les glaces qui couvrent et la terre et le fleuve.

Tout d'abord la fondatrice de la Congrégation avait recueilli dans l'école le peu de petits garçons qu'il y avait à Villemarie, bientôt l'école se remplissant, il fallut songer à en ouvrir une autre. Ce fut M. Souart qui ayant la charge de curé crut de son devoir de prendre soin de ses petits enfants et de devenir le premier instituteur de Montréal. Il ouvrit au Séminaire une classe pour les garçons.

La sollicitude du Gouverneur de Villemarie n'oublia pas non plus les orphelins de ces vaillants pionniers qui avaient succombé, dans la lutte contre les Iroquois, en défendant la colonie. A la vérité, ils n'étaient pas encore nombreux, mais ils n'en étaient pas moins dignes de compassion. N'ayant aucun asile où on pût les recevoir, il parvint à l'aide de quelques concessions de terre à les placer dans les meilleures familles. Les trois enfants de Hébert Joli-Cœur furent introduits dans la famille de Cavalier, et Marie Lucault trouva un refuge honorable chez Gabriel Le Sel, dit le Clos, qui plus tard devint Syndic de Montréal.

Les vingt-cinq années qui s'écoulèrent sous l'administration de M. de Maisonneuve, ont été l'âge d'or de Villemarie sous le rapport des mœurs, malgré les quelques délits que nous avons signalés, malgré les calamités du dehors, on y vivait heureux, parce qu'on y vivait honnête : non de cette honnêteté qui ne sauve que les apparences, mais de cette horreur consciencieuse du mal, et de cette probité qui peut se dire devant Dieu, ce qu'elle paraît devant les hommes. On y vivait comme dans un cloître, selon l'expression des mémoires du temps. Le luxe en était banni, la frugalité et la simplicité y étaient en honneur."

Ah ! c'est que dans ces temps la piété fleurissait à Villemarie. L'attachement à la religion se manifestait par l'assistance à tous les exercices du culte, et par l'observance des lois de Dieu et de l'Eglise, du jeûne, de l'abstinence et par des habitudes vertueuses.

Les hommes, chaque matin, assistaient à la messe. En hiver elle se disait avant le jour, et à quatre heures en été. Les femmes assistaient à celle de huit heures, et telle était la ferveur générale, que personne ne s'en abstenait, sans avoir des motifs aussi puissants que ceux, dont aujourd'hui, on s'autorise pour se dispenser de l'obligation du dimanche. " C'était un spectacle vraiment édifiant, ajoute la sœur Morin, de voir tous ces hommes aussi modestes, aussi recueillis pendant le saint sacrifice que pourraient l'être les plus dévots religieux. "

Aussi l'honnêteté était-elle grande dans tout le pays " rien ne fermait à clef, en ces temps, ni les maisons, ni les coffres, ni les caves; tout demeurait ouvert, sans que personne eût à se repentir de sa confiance. Ceux qui jouissaient de quelque aisance, s'empressaient d'aider les autres, et leur donnaient spontanément sans attendre qu'ils réclamassent leur secours, se faisant au contraire un plaisir de les prévenir et de leur donner cette marque d'affection et d'estime."

La communauté de vie qui avait été si intime entre ces hommes resserrés dans les étroites limites d'un fort, la communauté des mêmes périls, à un millier de lieues de la patrie, des mêmes privations, des mêmes souffrances, la reconnaissance qui naît entre soldats de la nécessité de se secourir tous les jours, et d'exposer sa vie pour arracher les autres de la mort, avaient, entre eux, créé des liens aussi tendres, aussi affectueux que ceux qui unissent les frères les mieux disposés et fait de tous les colons de cette habitation, une véritable famille, dont M. de Maisonneuve était le Père, Melle Mance la Providence et la sœur Bourgeoys le modèle.

Ces deux saintes femmes avec M. Souart entraient dans le Conseil du Gouverneur.

A Villemarie, dit la sœur Morin, après avoir parlé du Conseil Souverain de Québec, tout se réglait entre M. Souart, M. de Maisonneuve, Mère Bourgeoys; et les affaires ici allaient aussi bien que là-bas, bien que Montréal fût de trente ans plus jeune que Québec et que l'endroit en fût beaucoup moins sûr. Le modeste Conseil se tenait à l'Hotel-Dieu: M. Souart célébrait le Saint Sacrifice, on y communiait, on fesait l'action de grâces, puis se débattaient les mesures en question. Suivant la nature des matières traitées, on s'adjoignait ou le P. Chaumonot ou quelque prêtre sulpicien, ou les principaux officiers civils ou quelques pieuses personnes du sexe

telles que Melle Mance, les dames d'Ailleboust, Migeon de Bransac, Le Moyne, Le Ber. Dans presque tous les cas chacun opinait selon les vues de Mère Bourgeoys, les Messieurs et les Dames du monde vénérant sa qualité de personne consacrée à Dieu, d'âme très éclairée du Saint-Esprit, pendant que M. Souart et les autres ecclésiastiques rendaient hommage à l'expérience qu'elle s'était acquise pendant ses quatre années passées au pays avant eux.

Avant de conclure l'assemblée M. de Maisonneuve fesait le tableau des plus saillantes, misères de la Colonie, et l'on s'encourageait à la patience. "Si parfois nous les entendions rire de bon cœur, c'est que l'un d'eux racontait avoir été l'objet de quelque disgrâce. Alors c'était de se réjouir à l'unisson," et l'on se séparait heureux d'avoir eu quelque chose à souffrir pour le nom de Jésus-Christ.

La Religion présidait à toutes les relations et les sanctifiait : quelque devoir qu'il y eût à remplir, quelque honneur qu'il y eût à rendre à une personne de marque, on se rendait d'abord à l'église pour y demander la bénédiction de Dieu.

Parlant surtout des quatorze premières années de la colonie, le même auteur poursuit son récit : " Tous les colons vivaient comme des saints, dans une parfaite union de volonté et de sentiment, une piété, une dévotion, une religion sincères envers Dieu.

" On n'entendait pas seulement parler du vice déshonnête, duquel tous avaient horreur, même les hommes en apparence les moins dévots, enfin c'était une image de la primitive Église que ce cher Montréal dans son commencement et dans son progrès : ce qui a duré environ trente-deux ans."

L'ivraie cependant se trouve souvent mêlée au meilleur grain, parmi les hommes de la recrue de 1653 se glissa un misérable qui, arrivé à Montréal, trouva le moyen de s'introduire dans une famille honorable dont il épousa la fille. Or ce malheureux était déjà marié. Prudhomme l'ayant appris et s'étant convaincu de la vérité, le dénonça au Gouverneur. Plein de zèle pour conserver dans Villemarie la pureté des mœurs, M. de Maisonneuve le fit comparaître, le força d'avouer son crime, et le condamna à payer à son innocente et vertueuse victime la somme de 1500 livres tournois. Le coupable craignant un plus grand châtiment se sauva à Québec et de là en France. Le Gouverneur fit vendre tous ses biens, paya ses dettes et fit remettre le reste à l'enfant qu'il avait trompée.

Il fallait de plus sauver l'honneur de cette jeune fille, la colonie se montra en cette circonstance admirable de tact et de convenance. Mlle Mance et M. Charles des Musseaux voulurent tenir sur les fonts l'enfant née de cette triste union. Les familles les plus honorables entourèrent la mère de considération, et lui firent épouser un homme

grave et sensé, Jean Gervaise, qui dans la suite fut marguillier, substitut du Juge et Procureur Fiscal. Une fille étant née de ce nouveau mariage, le Gouverneur et la vénérable sœur Bourgeoys la présentèrent au baptême et lui donnèrent le nom de Marguerite. "Par ce mariage, dit M. Dollier de Casson, le sieur Gervaise donna un bon et heureux exemple. Aujourd'hui il a une famille fort nombreuse qui jouit du privilége d'unir avec le jeune âge la vieillesse des mœurs, c'est une famille de condition et de bonne odeur à tout ce pays où la richesse de la vertu prévaut à celle des biens de ce monde."

On lui donna enfin un témoignage éclatant de l'estime générale que l'on fesait d'elle. Quand Charlotte épousa Jean Beaudoin, le 19 novembre 1663, le clergé, les religieux, les officiers de Justice, le militaire, la noblesse et les notables, se firent un devoir d'assister à la célébration de ce mariage le plus honoré qui eût été dans ce pays. Ainsi fut réparé le malheur qui avait jeté la consternation dans Villemarie ; un tel trait honore toute une population.

Les mœurs ont donc fleuri à Montréal, aussi longtemps que M. de Maisonneuve y représenta l'autorité royale, et plus de dix ans après, elles ont conservé leur primitive pureté, et ç'a été le fruit des exemples frappants de vertus, de courage, de bonté et de religion que le Gouverneur donnait à toute la colonie.

Le premier à payer partout de sa personne, il trouvait les colons toujours prêts à s'associer à ses dévotions autant qu'à ses actions de bravoure. Exempt de toute crainte, il ne possédait que celle de Dieu avec une prudence admirable.

Ce que l'on admirait surtout en lui, c'était son désintéressement universel ; pour faire vivre ses soldats il se privait lui-même, et pour récompenser leurs services, il n'épargnait rien afin de leur procurer quelques bénéfices, lorsque venait le temps de la traite avec les Indiens.

Un jour il trouva un de ses braves qui s'était signalé en maintes occasions, dans une extrême tristesse.

— Qu'as-tu donc, mon brave? lui dit-il.

— Je n'ai rien, répondit le soldat, pour traiter avec les Outaouais.

Le Gouverneur le conduit dans sa chambre, et comme le jeune homme était bon tailleur, il lui remet tout ce qu'il trouve d'étoffes et jusqu'aux rideaux de son lit pour qu'il en fît des vêtements qu'il pût troquer avec les sauvages, et le renvoya content.

"S'il eût voulu faire lui-même la traite, dit la sœur Morin, il aurait amassé de grandes richesses," le castor rapportait jusqu'à dix et douze livres, il eût pu l'avoir facilement et à volonté, par un commerce licite et honnête, mais "il se souciait de l'argent comme du

fumier," et l'amour de la pauvreté qui était dans son cœur en fermait la porte à tout désir de posséder des biens périssables.

Il était entretenu et fortifié dans ce sentiment par Mademoiselle Mance et par la sœur Bourgeoys qui avaient les mêmes attraits que lui pour ce détachement parfait de toutes choses.

Simple en ses manières, il l'était également dans ses vêtements; habituellement il se contentait du "capot gris" des simples habitants. Pendant la traversée de 1653, il avait confié à la sœur Bourgeoys une très-riche provision de linge fin et de dentelles de prix, que lui avait donnée sa sœur Mme de Chuly: le paquet, par accident, tomba à la mer, et la pauvre sœur toute tremblante, ne savait comment annoncer ce malheur au Gouverneur. Lui ne fit qu'en rire, et répondit à la sœur: je suis bien content que vous en soyez débarrassée. Frugal, mortifié, il se contentait d'un seul serviteur qui lui servait de cuisinier. Jamais il ne se plaignait de son ordinaire, et à cette mortification fort rare, aux jeûnes de l'Eglise, il en ajoutait d'autres de dévotion, quoiqu'il en souffrît beaucoup.

Il avait une délicatesse de conscience qui allait jusqu'à l'inquiétude. En attendant que la sœur Bourgeoys pût ouvrir ses écoles, il lui confia la direction de sa maison et de ses affaires domestiques. Elle fut pour lui un modèle de perfection et un guide qu'il consultait dans ses troubles. Ayant eu quelques peines d'esprit, il consulta un des missionnaires qui lui conseilla de se marier. Il ne connaissait pas M. de Chomedey qui avait une répugnance insurmontable pour le mariage. La sœur Bourgeoys lui persuada de faire le vœu de chasteté perpétuelle. Le Père Lalemant qu'il allait consulter chaque année à Québec sur ses affaires de conscience approuva le conseil, il le suivit, et depuis cessèrent toutes ses inquiétudes.

Homme du monde à l'extérieur, le Gouverneur de Villemarie vivait dans son intérieur en fervent religieux. La délicatesse de sa conscience le tenait pur comme un ange, tandis que sa modestie sincère et profonde lui fesait taire tout le bien qu'il fesait. Homme de grande oraison, profondément pénétré des maximes de l'Evangile, il trouvait dans sa foi et dans la constance naturelle de son caractère, la force de s'élever au-dessus de toutes les adversités. Le mauvais vouloir des hommes, les procédés blessants qui abattent les âmes ordinaires et les provoquent à la colère, ne lui semblaient que des accidents communs, et ne laissaient dans sa belle âme aucune trace d'aigreur; il n'en parlait que d'un air riant et joyeux, et, comme la sœur Bourgeoys le félicitait de cette faveur du ciel, il trouvait dans cet encouragement un moyen de s'affermir davantage dans la patience.

Autour du Gouverneur se groupaient avec Mlle Mance et la sœur

Bourgeoys, Monsieur et Madame d'Ailleboust, dont les exemples de vertu n'étaient ni moins excellents, ni moins efficaces pour maintenir la piété et la pureté des mœurs dans la colonie. Rarement l'exemple remonte du peuple aux gouvernants, mais bon ou mauvais il descend d'en-haut.

Par leurs soins les malades étaient visités et soulagés, les affligés consolés, les ignorants instruits, les morts ensevelis, les Indiens évangélisés, tous les colons édifiés par des exemples journellement renouvelés de foi ou de confiance en Dieu, de dévotion, de désintéressement et de zèle. Quand les peuples trouvent de semblables leçons dans ceux qui les gouvernent, quand ils trouvent en eux des pères dévoués plus que des maîtres, ils savent supporter avec patience et résignation les misères de leur condition, ne sont point tentés de se jeter dans les hasards d'une révolution et de prêter l'oreille à ces meneurs secrets qui par leurs écrits ou leurs discours se donnent l'horrible mission de chasser Dieu et la vertu de la société, et de livrer les malheureux sans espoir aux fureurs de l'anarchie, afin de trouver dans le désordre et les perturbations publiques une voie pour satisfaire leur ambition.

La sœur Bourgeoys en particulier vivait dans une oraison continuelle, comme Saint-Martin de Tours, sans cesse en prière pour cette nouvelle église du Canada. M. Souart qui la dirigea longtemps, était si convaincu du crédit de cette sainte fille auprès de Dieu, qu'il l'appelait la *Petite Sainte Geneviève* du Canada, et était persuadé que tous les ennemis de la religion et de l'État ne pourraient rien contre la colonie soutenue par les prières de cette sainte âme. La ferveur communicative de son zèle entraîna les colons, malgré les dangers à relever le pèlerinage de la montagne, et plus tard à l'aider à construire avec de grands sacrifices la chapelle de Notre-Dame de Bonsecours.

Les rapports entre particuliers étaient habituellement empreints de cordialité et de charité. Ceux qui avaient le malheur de tomber entre les mains des Iroquois, s'ils s'en échappaient, étaient sûrs de retrouver leurs terres cultivées et leurs récoltes faites comme s'ils eussent été présents.

Le grand but de cette charité héroïque était la conversion des Indiens. On les attirait à Villemarie, on les fesait vivre, on les laissait circuler de maison en maison, on ne tirait pas vengeance de leurs trahisons et de leur perfidie; on voulait les gagner au risque d'en devenir les victimes. Dans ce zèle tous les rangs se confondaient, du Gouverneur au dernier des colons, on tenait à honneur de les préparer au baptême et de les présenter aux fonts baptismaux, et les fêtes qu'amenaient ces touchantes cérémonies étaient les plus

doux délassements des durs travaux de la guerre et des défrichements.

N'allez point vous imaginer que la vie de cette petite société était triste comme on se figure celle du cloître ! Non, parce que d'abord, la vie du cloître n'est point triste, étant une vie fort simple. Même l'homme du monde lorsqu'il trouve la joie et le bonheur au sein de sa famille, ne court pas après les fêtes étourdissantes pour se distraire. De même dans le cloître il est doux à des frères de vivre avec des frères, et le prophète Roi a composé sur ce sujet un poëme délicieux. Ce n'est point le bonheur que l'homme va chercher hors de son foyer domestique, quand sa maison est devenue un enfer par ses infidélités ou ses crimes, c'est l'étourdissement et l'ivresse du tourbillon mondain qui est un état morbide.

Pieuse et morale la société de Villemarie n'était point morose, elle avait ses fêtes religieuses, et elle y était si bien faite que pendant plus de deux cents ans elle n'a point connu le théâtre, et ne s'est point prosternée devant ses idoles. Alors ses jeunes gens portaient leurs fleurs et leur couronne à l'autel de la Vierge immaculée et ils en étaient plus chastes.

Le cœur tressaillait aux colons lorsqu'à toutes les bonnes fêtes le canon du Fort et la diane de la garnison saluaient la solennité du jour. A la fête du Très-Saint-Sacrement, le bon Dieu se promenait par les rues ombragées et parfumées de fleurs, escorté par le clergé, les colons, les soldats sous les armes, les sauvages parés de plumes, et précédé par un petit Indien noir entre deux Anges Français ce qui " fesait bien " dit la chronique Québecquoise.

Puis il y avait les fêtes demi-civiles et demi-religieuses. Les feux de la saint Joseph et ceux de la saint Jean-Baptiste, qu'allumait ou le Gouverneur, ou le premier supérieur ecclésiastique, entouré du clergé et de tous les habitants qui accompagnaient le pétillement des flammes des décharges de la mousqueterie. La fête se terminait par des chants de louanges à Dieu et les cris joyeux des enfants qui se disputaient les tisons enflammés du bûcher.

Il y avait la célébration des noces et les festins, auxquels le clergé ne se refusait pas d'assister, parce que tout y était simple et innocent.

Après le départ des vaisseaux, vers la fin d'octobre le port perdait son animation, et la rade prenait la teinte grise de l'automne. Chacun alors songeait à faire ses provisions d'hiver, car l'hiver est long et dur, la viande, les volailles, le gibier une fois gelés se conservent très bien. La neige qui paraît dès le mois d'octobre abonde vers la fin de novembre, le commerce cesse, les boutiques se ferment, et chacun, dit la chronique, vit chez soi, jusqu'à ce qu'il y ait beaucoup

de neige sur la terre. Alors commence la chasse, les pieds chaussés de *mocassins Indiens* et de raquettes. Le temps de l'Avent se passait avec beaucoup de piété, et Noël ramenait la messe de Minuit et le *réveillon.*

Le premier jour de l'an la petite société reprenait un peu de vie; colons et indiens circulaient par les rues. Dès le matin les habitants en corps, les soldats sous les armes se présentaient pour saluer le Gouverneur. Celui-ci à son tour prévenait les missionnaires, après les offices de l'Église, comme l'usage s'en est perpétué jusqu'à ce jour, les colons allaient présenter leurs vœux aux communautés naissantes, puis se visitaient entre eux tout le jour.

On se fesait aussi de modestes présents.

Le Gouverneur, aux principales fêtes, envoyait aux missionnaires, une poule d'Inde, un chapon, des outardes, des pigeonneaux, un quart de vin d'Espagne au premier de l'an.

A ses soldats il fesait servir du vin.

Le clergé comme à Québec offrait aux religieuses et aux dames des livres de piété, des Agnus Dei, des reliques, des images, des émaux.

Aux Indiens il donnait des vêtements et des objets de piété, et de petites bagues aux enfants avec les initiales de l'*Ave Maria.* Nous en avons trouvé dans le cimetière Indien du Fort de la Montagne.

Les religieuses envoyaient complimenter les Pères de bon matin, et leur adressaient force belles étrennes, bougies, chapelets, boîtes d'écorces de citron de "*belles pièces de Tourtière*, et des *barillets* de pruneaux."

Aux laïques, on offrait avec des objets pieux, des instruments de physique, une lunette de Galilée, et quelques bouteilles d'eau-de-vie.

Le Carême, était, paraît-il, difficile à passer, février et mars étant la saison la plus rude de l'année; le froid étant souvent excessif, mais le ciel pur et le climat très sain permettaient aux colons de se faire au pays, comme les Indiens qui n'étaient guère plus vêtus l'hiver que l'été.

Quand les habitants ne voyaient que deux pieds de neige sur la terre, ils trouvaient l'hiver doux, mais le plus habituellement ils en avaient cinq et six pieds, vingt et plus dans les coulées où la rassemblaient les vents en tourbillonnant. C'est alors que la chasse était plus abondante, que l'on prenait plus de martres et de renards; quelquefois aussi c'était le temps où l'Iroquois fesait la chasse à l'homme quoique ce fût le plus habituellement pendant l'été.

Tout l'hiver le grand fleuve est gelé, son cours se confond avec les plaines couvertes de neige, et présente l'aspect hérissé et mouvementé des mers du nord.

Avec mai revenait le temps des semences, la terre labourée par les gelées, fécondée par les neiges, était dans sa vigueur virginale toute prête à donner les plus riches moissons aux mois d'août et de septembre.

Si l'hiver était dur, l'été qui venait sans transition, en quinze jours fesait jaillir toute la végétation, durait trois mois, et souvent amenait des chaleurs insupportables, que M. de la Potherie trouvait "plus grandes qu'aux îles de l'Amérique."

Mais l'été ramenait les flottes Indiennes, chargées de pelleteries; le retour des vaisseaux de France, les lettres, les nouvelles, les capitaux, le commerce, l'abondance et la vie.

CHAPITRE TRENTE-SEPTIÈME

Monsieur de Maisonneuve et les Gouverneurs Généraux.--MM. de Montmagny, d'Ailleboust, d'Argenson, d'Avaugour et de Mézy.

Nous voici parvenu au point le plus difficile de notre tâche. Il ne nous en a point coûté de raconter et de louer de nobles actions : mais l'homme n'est point parfait : s'il a de grands et de beaux côtés, il a aussi ses faiblesses et ses misères. L'histoire a sans doute le pouvoir de raconter et de juger, mais il en coûte toujours à l'historien de ne pouvoir tout approuver dans des hommes de talents, de zèle et de dévouement à qui il n'est pas toujours possible de ne point se tromper. Dans les rapports du Gouverneur de Villemarie avec les Gouverneurs Généraux et l'administration de la capitale, les froissements, les conflits de pouvoir devenaient inévitables : ils ont existé, nous avons à les rappeler, nous le ferons avec toute l'impartialité possible ; si de ce simple exposé M. de Maisonneuve en sort plus grand aux yeux de tous, les faits seuls auront donné son éloge.

Champlain avait gouverné le Canada jusqu'à sa mort. M. de Montmagny qui lui succéda semblait destiné à mourir Gouverneur-Général, lorsqu'en 1648 Louis XIV régla que les gouverneurs des colonies jusqu'alors nommés à vie, ne le seraient plus que pour trois ans, afin de prévenir toute idée d'indépendance et de vice-royauté.

Le Gouverneur Général au Canada fut d'abord à peu près sans contrôle. Le roi lui avait donné un conseil composé du premier supérieur des Jésuites, de deux ou trois habitants, et des Syndics de Québec, de Trois-Rivières et de Villemarie, pour les affaires de leurs corporations.

Ce règlement donnait aux habitants une part dans les affaires intérieures de la colonie et les intéressait à les bien conduire.

Le conseil possédait le triple pouvoir législatif, exécutif et judiciaire, sous l'autorité du Gouverneur-Général. Les règlements de police, les affaires municipales relevaient du Gouverneur et du con-

seil. L'autorité des fonctions dans ces premiers temps devait être nécessairement fort étendue, et fort paternelle, sans qu'on y observât scrupuleusement toutes les formes suivies dans les parlements français.

En 1651 M. de Lauson fut chargé de placer l'administration de la justice sur un pied plus régulier : son fils Jean de Lauson fut nommé Grand-Sénéchal de la justice pour tout le pays, ce n'était qu'un titre d'honneur. Il y eut à Québec un Lieutenant-Général civil, un Lieutenant particulier qui jugeait en première instance ; un Procureur-Fiscal qui administrait la justice au nom du Grand-Sénéchal ; les appels ressortissaient devant le Gouverneur-Général, et en dernière instance du Roi.

Cette disposition ne modifiait en rien les pouvoirs du Gouverneur de Villemarie, comme le Gouverneur de Québec était présenté par la Compagnie des Cent-Associés, celui de Villemarie l'était par la Compagnie de Montréal et l'un et l'autre recevaient directement leurs pouvoirs du Roi, à la différence de celui de Trois Rivières qui était nommé par le Gouverneur-Général de Québec.

Doué d'une indépendance relative, M. de Maisonneuve, en son gouvernement, réunissait dans sa personne tout pouvoir : il commandait le Fort et les troupes, ordonnait tout pour la défense. Il rendait la justice avec droit de vie et de mort, de son autorité émanaient les règlements de police, et, au nom des Seigneurs, il disposait de la propriété pour le bien de la colonie.

Tout n'était pas absolument déterminé et défini dans cette situation ; si d'un côté, par la Compagnie de Montréal, il relevait directement du roi, et tenait de lui ses pouvoirs ; de l'autre, il était subordonné au Gouverneur de Québec, en ce qui regardait le gouvernement général du pays. Le caractère mixte de cette situation, devait amener ces conflits de juridiction, et elle en amena comme nous allons le voir et ce sont ces difficultés seules où l'inférieur devait être sacrifié au supérieur qui expliquent la retraite de M. de Chomedey.

Nous avons déjà parlé des rapports qu'eut M. de Maisonneuve avec M. de Montmagny, et des difficultés survenues à l'occasion de l'usage des armes le jour de la fête du Gouverneur de Villemarie, ce fut le seul nuage qui s'éleva entre les deux autorités et qui ait transpiré. M. de Montmagny eût préféré voir la colonie de Montréal s'établir à l'île d'Orléans, mais il comprit que M. le Gouverneur de Villemarie n'était pas libre de modifier les plans de la Compagnie de Montréal, il ne lui contesta aucun de ses droits, il lui concéda sur le port de Québec, un terrain pour construire un magasin, il l'installa le printemps suivant à Montréal et tant qu'il gouverna le Canada, les rapports mutuels furent pleins de courtoisie et d'une estime réciproque.

On a accusé M. de Maisonneuve d'avoir contribué avec M. d'Ailleboust au rappel de M. de Montmagny. La vérité est que la colonie entière avait des plaintes à porter devant le roi au sujet de la traite, que M. d'Ailleboust fut chargé de les porter en France, que le temps de M. de Montmagny étant expiré, le roi offrit sa succession à M. de Maisonneuve, qui s'en excusa en faveur de son ami M. d'Ailleboust. Il n'y a rien dans cette conduite qui puisse inculper ni l'un ni l'autre de ces deux amis pleins d'égards et de loyauté envers M. de Montmagny.

Les rapports avec M. de Lauson furent pénibles, et cependant personne mieux que lui ne connaissait les droits qu'il avait cédés à la Compagnie de Montréal.

Quoique assisté d'un Conseil le Gouverneur-Général était le plus souvent seul arbitre souverain des affaires, les gouverneurs de Montréal et de Trois-Rivières étant rarement à Québec et le supérieur des Jésuites souvent en courses pour les missions. Au Gouverneur donc incombait le soin de régler les affaires du commerce, de la police et de la guerre, mais ce défaut de contrôle était précisément ce qui créait les difficultés.

Le Gouverneur de Villemarie avait droit à 10,000 livres d'appointements, à trente tonneaux de fret sur la flotte du roi, et il devait entretenir trente hommes de garnison.

Un des premiers actes du gouvernement de M. de Lauson fut de retrancher mille livres sur les appointements du Gouverneur de Villemarie, et d'élever ceux du Gouverneur de Trois-Rivières, un de ses parents, par alliance.

Il supprima le camp volant qu'avait organisé M. d'Ailleboust. " Je ne dirai rien touchant cette conduite, remarque M. Dollier, d'autant que je veux croire qu'il a eu toujours de bonnes intentions, quoiqu'elles lui aient été moins avantageuses que s'il avait plus soutenu ce poste avancé de Villemarie. "

On se rappelle dans quel état il envoya dix soldats à la garnison de Montréal et comment ils y arrivèrent, au cœur de l'hiver, demi vêtus et mourant de faim et de froid.

Sur les vivres, les habillements, les munitions qui passaient devant Québec, M. de Lauson s'était attribué un droit de douane arbitraire, et il trouvait mauvais que les Associés eussent à Villemarie un magasin, prétendant sans doute qu'on devait se fournir à Québec à des prix impossibles, les choses nécessaires à la vie et à la dépense des colons: ce qui fesait dire à M. de Belmont que " M. de Lauson persécuta le Montréal."

Le Roi écrivit au Gouverneur-Général pour faire cesser cette tyrannie, il n'en continua pas moins ses poursuites. Au mois d'oc-

tobre 1655, il enleva à la compagnie de Montréal la propriété du magasin de Québec, pour la donner à Couillard, beau-frère du Sénéchal. Il savait bien que M. de Maisonneuve n'en pourrait pas produire le titre, car déjà Mlle Mance le lui ayant présenté pour le faire ratifier, il l'avait, dit M. Chartier, " ou retenu ou perdu."

On ne sait jusqu'où aurait été poussée cette malveillance, si les tristes événements qui survinrent, le mépris général des Indiens et des habitants, n'avaient obligé M. de Lauson au milieu de son second triennat, de céder sa place à son fils Jean de Lauson Charny.

Il ne fut pas au pouvoir du fils de réparer les fautes du père, humilié par l'insolence des Iroquois, il n'attendit pas l'arrivée du nouveau gouverneur, et partit pour la France, donnant avant son départ un témoignage de son estime à Villemarie, en nommant M. d'Ailleboust pour le remplacer, faisant ainsi oublier à la colonie ce qu'elle avait eu à souffrir de son père.

M. d'Argenson arriva au mois de juillet 1658; il appartenait à une famille distinguée dans la robe, et quoique jeune, il avait été élevé au poste de Gouverneur-Général sur la recommandation du président Lamoignon qui l'estimait pour sa sagesse et la sévérité de ses mœurs; homme de courage et d'énergie, il ne put faire ce qui était impossible à la faiblesse de la colonie: les Iroquois continuèrent à infester le pays.

Dans ses premiers rapports avec la colonie de Villemarie, M. d'Argenson se montra plein de loyauté, la misère y était grande il y envoya des vivres. "M. l'abbé de Queylus pourra vous témoigner, écrivait-il au baron de Fancamp, que je n'ai pas eu plus d'affection pour Québec que pour Montréal, et que j'ai donné à M. d'Ailleboust les hommes et les vivres dont il m'a dit avoir besoin, et qui leur ont été nécessaires."

Dès l'année suivante la situation se tendit, et voici à quelle occasion. Au printemps M. d'Argenson vint visiter Villemarie, M. de Maisonneuve le reçut avec tous les égards dûs à son rang. M. d'Argenson fut froissé de ce qu'on ne lui présenta pas les clefs de la ville et de ce qu'on ne lui avait pas demandé le mot d'ordre.

Jamais la chose ne s'était faite à Montréal, et M. de Chomedey simple délégué de la compagnie de Montréal, propriétaire du Fort et de l'île, ne voulait faire aucun acte qui le mît dans la dépendance des Cent-Associés, dont le Gouverneur de Québec était le représentant, ni fournir prétexte aux Gouverneurs-Généraux de disposer à leur gré des hommes et des munitions de la place qu'il commandait au nom du roi.

Dans une situation aussi délicate M. de Maisonneuve ne voulut pas manquer au respect qu'il devait à M. d'Argenson, et sans refuser

absolument, il y apporta une restriction qui était une protestation honnête, il fit donc quelques difficultés avant de livrer les clefs, et ne fit prendre le mot d'ordre que le troisième jour, par le major de la garnison.

Sous cette impression pénible, dans une lettre à sa famille, M. d'Argenson décrit ainsi Villemarie.

Après s'être plaint de la manière dont il y avait été reçu, "il faut, ajoute-t-il, que je vous entretienne de Montréal, place qui fait tant de bruit et qui est si peu de chose. J'en parle comme savant; j'y ai été ce printemps, et je puis vous assurer que si j'étais peintre, je l'aurais bientôt dessinée. Montréal est une île assez difficile à aborder, même en chaloupe, à cause des grands courants du fleuve Saint-Laurent, qui se rencontrent à son abord, et particulièrement à une demi-lieue au-dessous. Il y a un fort où les chaloupes abordent et qui tombe en ruines. On a commencé une redoute et fait un moulin sur une petite éminence, fort avantageuse pour la défense de l'habitation. Il y a environ quarante maisons, presque toutes à la vue les unes des autres, et en cela bien situées, parce qu'elles se défendent en partie; cinquante chefs de famille, et d'hommes en tout cent soixante. Enfin il n'y a que deux cents arpents de terre de défrichées, appartenant à messieurs de la Compagnie, dont la moitié est affectée à l'hôpital, si bien que ce n'est plus que cent arpents qui leur restent, dont la jouissance n'est pas entière à eux, ces arpents ayant été défrichés par des particuliers, auxquels on a attribué la jouissance du travail qu'ils feraient jusqu'à ce que les messieurs de la Compagnie de Montréal leur eussent rendu autant de travail sur les concessions propres aux habitants." M. d'Argenson écrivait avant l'arrivée des cent-neuf colons conduits par les prêtres du séminaire.

L'affaire n'alla pas plus loin, il paraît que M. d'Argenson ne trouva pas la situation plus riante à Québec qu'à Villemarie, car dès la seconde année de son gouvernement il résolut de se démettre de sa charge: son zèle, son dévouement, son courage, son désintéressement, sa haute vertu, ne purent rien pour l'accroissement et la sécurité de la colonie. Des démêlés avec l'évêque de Pétrée empoisonnèrent les derniers jours de son séjour au Canada; il fut rappelé à la sollicitation du prélat et partit pour la France vivement regretté de tous les colons.

M. d'Avaugour, son successeur, arriva le dernier jour du mois d'août 1661. C'était le temps où la traite de l'eau-de-vie causait le plus de désordres dans la colonie; le nouveau Gouverneur lança une ordonnance pour l'interdire, puis surgirent des difficultés entre lui, les Jésuites et l'évêque, pour l'application des peines; alors il laissa faire. M. de Maisonneuve crut qu'il était de son devoir de résister au

mal. Nous avons vu qu'il le fit par quatre ordonnances dont la dernière quelque sage et mesurée qu'elle fût, froissa fortement M. d'Avaugour, très irritable, violent et prenant toute chose de très haut.

Jusqu'ici il avait témoigné peu d'inclination et même peu d'égards pour le Gouverneur de Villemarie ; de ce jour il ne garda plus de mesure ; étant venu à Montréal, il s'oublia un jour, jusqu'à dire à M. de Maisonneuve qu'il ne croyait pas qu'il eût aucun pouvoir du roi ; M. de Chomedey ne crut pas de son honneur de répondre à un défi si déplacé, en montrant ses lettres de commission royale, et garda un modeste silence. M. d'Avaugour en conclut qu'il n'en avait aucune, et quoique les personnes les plus dignes de confiance l'assurassent qu'elles existaient en bonne forme, il n'y voulut rien croire et n'ayant aucun égard pour sa position il saisissait toutes les occasions de l'humilier.

" M. le Baron d'Avaugour, dit la sœur Morin, lui fit de grandes peines : il ne lui donnait pas le rang qu'il devait avoir, quoique M. de Maisonneuve fût très assidu auprès de lui lorsqu'il montait à Villemarie, et se rendît complaisant à tout ce qu'il souhaitait sans jamais le contrarier en rien. Il se contentait de lui faire remarquer les choses qu'il n'approuvait pas, et puis lui laissait faire tout ce qui lui plaisait. De sorte que M. d'Avaugour crut qu'il ne savait pas se défendre, ou qu'il le craignait ; et sur cela il se rendit plus hardi à le mépriser en sa présence et même devant les colons de Villemarie. Il faisait faire dans ce lieu des publications à l'insu de M. de Maisonneuve, et même contraires aux sentiments de ce dernier bien connus des colons : ce qui n'était propre qu'à lui attirer leurs reproches, et à faire perdre tout respect pour son autorité. Toutefois M. de Maisonneuve ne fit jamais aucune plainte de procédés si offensants, et les reçut toujours avec les sentiments d'une humilité vraiment chrétienne. Cette persécution dura deux ans pendant lesquels il ne perdit rien de sa belle humeur, et souffrit tout cela comme aurait pu le faire un fervent novice."

Monsieur de Maisonneuve ayant besoin de passer en France pour les affaires du Séminaire, et pour hâter l'envoi des troupes que la Cour avait promises, descendit à Québec avec M. Souart et Mlle Mance dans la barque de LeBer. M. d'Avaugour fit arrêter LeBer et ordonna à M. de Maisonneuve de retourner à Montréal pour informer d'une prétendue sédition qui avait eu lieu, disait-il, deux mois auparavant.

Or voici quelle avait été cette sédition. La traite ne rapportant que peu de profit à la compagnie des Cent Associés, M. d'Avaugour crut qu'il fallait absolument y remédier on obligeant les habitants de

faire la traite en commun. Les colons que cette mesure arbitraire ruinait, y opposèrent une vive résistance, sans désordre. Le Gouverneur appela cette opposition sédition, arrêta LeBer, et fit saisir ses biens.

M. Dupuis eût pu faire l'enquête comme le Gouverneur, qu'il remplaçait. M. de Maisonneuve, par amour pour la paix, préféra retourner à Montréal.

M. d'Avaugour ne s'entendait pas mieux avec les Jésuites et l'Evêque de Pétrée qui, tout puissants à la Cour, le firent rappeler avant même que le temps de sa commission eût expiré.

La conduite du Gouverneur de Montréal accuse un homme en pleine possession de lui-même. Dans tous ces démêlés, où souvent l'amour-propre personnel est engagé, il demeure ferme dans le devoir, il défend ses droits et ceux de la compagnie dont il a charge mais, fidèle au respect dû à l'autorité supérieure, il conserve non-seulement les égards, la convenance, la douceur, le silence qu'on peut exiger du plus humble sujet, mais l'obéissance même à des ordres injustes et vexatoires. Pour ce qui est du devoir, il est inflexible ; pour ce qui est des égards dûs à sa personne, il les sacrifie à l'amour de la paix. D'autres difficultés, d'autres mesures injustes vont surgir : nous le verrons toujours le même jusqu'au sacrifice de sa position, jusqu'à son lit de mort. C'est un des plus beaux caractères que puisse offrir l'histoire, et on se prend à penser que, si on se figurait un homme se fesant une vertu d'imiter la dignité, la grandeur et la réserve modeste du Sauveur dans sa passion, on ne trouverait pas un plus beau modèle.

M. de Laval avait obtenu le rappel en France de M. d'Avaugour. Le roi désirant voir le pouvoir civil vivre d'accord avec le pouvoir religieux, lui laissa le choix du nouveau gouverneur, le chevalier de Mézy fut nommé. Louis XIV donna à l'Evêque et au Gouverneur égale autorité dans la nomination du Conseil. Ce fut là une source de difficultés plus grandes qu'avec M. d'Argenson et M. d'Avaugour.

Le dernier gouverneur était un homme de résolution, il avait servi, avec beaucoup de distinction, en Hongrie, contre les Turcs, il avait de bonnes intentions ; mais il ne savait pas plier. Au Canada ses défauts éclatèrent plus que ses bonnes qualités.

Le chevalier de Mézy était un homme pieux, désintéressé, accessible aux préjugés, susceptible et opiniâtre, qui, en moins de deux ans se brouilla avec l'Evêque, son bienfaiteur, avec les Jésuites et, dit le Père Charlevoix, avec "tout ce qu'il y avait de personnes en place dans la colonie," il faut donc s'attendre à ce qu'il soit en lutte avec le Gouverneur de Villemarie.

Il inaugurait un gouvernement nouveau. Le Roi prit à cette

époque le gouvernement de la Nouvelle-France, et créa un Conseil Souverain, c'était une situation tentante pour un homme épris de son autorité outre mesure, de passer par-dessus tous les privilèges. L'occasion ne fut pas manquée.

C'est une étrange maladie que celle du monopole, quand une fois elle s'empare d'un gouvernement, il n'est plus de droits qui puissent tenir devant ses envahissements.

Le Conseil Souverain à peine installé voulut dépouiller le Séminaire de Villemarie des droits que possédait, la Compagnie de Montréal, depuis les patentes royales de 1644, du droit de Justice et de celui de nommer le Gouverneur de Villemarie.

A peine le Séminaire fut-il en possession de la seigneurie, dit M. Dollier, qu'on lui ôta la Justice, et cela sans fondement. C'était bien mal reconnaître six ou sept cent mille livres dépensées par les Seigneurs, et la perte de tant d'hommes qui s'étaient sacrifiés pour le pays. On forma donc un fantôme de Justice royale qui régna quelque temps sous ce nom, contre tout droit et raison, et même contre l'autorité du Roi." Le Roi en effet nommait les magistrats par la Compagnie de Montréal et par le Séminaire qui lui succéda.

Le 28 septembre 1663, M. de Mézy créa donc une sénéchaussée dont il nomma les officiers.

M. de Sailly fut nommé Juge; Charles LeMoyne, Procureur du Roi; Benigne Basset, Greffier et Notaire. Le 9 octobre le sieur Gaudais, Commissaire du Roi, assermentait les nouveaux élus et le 18 le Conseil Souverain confirmait cette nomination.

Par cet acte, M. de Maisonneuve se trouva dépouillé de ses fonctions de Juge et de Magistrat. Le Séminaire protesta, et comme l'intention du Roi était que désormais la Justice eût son organisation détachée des fonctions de Gouverneur, il forma une sénéchaussée royale, à côté de celle du Conseil Souverain, c'était son droit.

M. Charles d'Ailleboust des Musseaux fut créé Juge.

Bénigne Basset conserva son office de Greffier qu'il exerçait depuis de longues années et signa désormais: *Greffier en la Sénéchaussée Royale, Notaire Royal et Commis Greffier pour les Seigneurs.*

Le pauvre homme en fut puni et quand M. de Pétrée et M. de Mézy vinrent à Villemarie, "pour de bonnes considérations," ils le cassèrent comme Notaire Royal et nommèrent à sa place Nicolas de Mouchy et de plus deux sergents royaux, les sieurs Anicet et Raguideau.

M. de Mézy n'était pas content, il s'arrogea le droit de nommer le Gouverneur de Villemarie, et expédia à M. de Maisonneuve la Commission suivante:

"Le pays de la Nouvelle-France étant maintenant dans les mains

et sous la protection du Roi, par la démission des sieurs de la Compagnie qui en étaient ci-devant seigneurs, et Sa Majesté nous ayant établi Gouverneur et Lieutenant général dans toute l'étendue de ce pays, nous avons cru qu'il était du bien de son service de pourvoir des personnes capables pour commander dans les lieux éloignés et notablement dans l'île de Montréal, poste plus exposé aux incursions des Iroquois, nos ennemis, à cause de la proximité de leur demeure; et que, pour cet effet nous ne pouvions faire un meilleur choix que celui de votre personne, étant bien informé des services que vous avez rendus depuis plus de vingt ans que vous commandez dans ce lieu. Pour ces causes et plein de confiance en votre fidélité au service du roi, en votre valeur, en votre expérience et votre sage conduite au fait des armes, nous vous commettons et députons pour exercer la charge de Gouverneur de l'île de Montréal, tant et si longtemps que nous le jugerons pour le service du Roi."

La commission ne pouvait mieux rendre justice au mérite personnel de M. de Maisonneuve, elle n'en était pas moins un procédé attentatoire aux droits des Seigneurs et par conséquent nul. Le Gouverneur de Villemarie ne se démentit pas dans cette nouvelle épreuve, il reçut avec calme la commission, la fit même enregistrer à Québec, mais en déclarant qu'il l'acceptait sans préjudice des droits des Seigneurs, et il supplia le Conseil Souverain de trouver bon qu'il en donnât avis aux intéressés et à leur Procureur en ce pays, c'est-à-dire à M. Souart.

M. Souart de son côté plaida la cause du Séminaire. Le Conseil prit ses plaintes en considération, et l'ajourna à huit mois pour produire ses titres de propriété et les lettres patentes du Roi. "Cependant, ajouta le Conseil Souverain, le sieur de Maisonneuve exercera la commission de Gouverneur de l'île de Montréal jusqu'à ce que le roi en ait ordonné autrement." Cette ordonnance fut signée par M. de Mézy et M. de Laval.

Il n'entre pas dans le plan de cette histoire de raconter la suite de ces démêlés, ils durèrent trois ans après lesquels le Roi reconnut les droits du Séminaire à rendre la Justice à Villemarie et à nommer son Gouverneur.

Conformément aux ordres du roi, comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent, M. de Maisonneuve organisa la Justice et fit nommer cinq Juges par l'assemblée des habitants pour régler les affaires de police.

La sénéchaussée du Conseil Souverain continua cependant de rendre la Justice jusqu'à la fin de l'année 1665, mais d'une manière sommaire et sans procédure judiciaire, comme il est facile de s'en convaincre en parcourant les compte-rendus de ses condamnations.

Avant que ce procès fût terminé, avant que la première année de son gouvernement fût écoulée, M. de Mézy était déjà en mésintelligence avec M. de Pétrée, au sujet de la nomination des membres du Conseil Souverain. Les choses allèrent si loin que les Jésuites firent entendre au Gouverneur qu'on pourrait bien lui refuser les sacrements. Sur ces entrefaites le Gouverneur tomba malade, on lui ménagea une réconciliation, il se retrouva au lit de mort ce qu'il avait toujours été, sincèrement pieux. Dans son testament il déclare qu'il "donne son âme à Dieu et à la très sainte Vierge, sa bonne mère, qu'il prie de tout son cœur avec Saint-Augustin, son patron, Saint-Jean, Saint-Pierre, et tous les autres saints et saintes, d'être ses intercesseurs envers Notre Seigneur Jésus-Christ, afin qu'il lui plaise de recevoir sa pauvre âme et la mettre dans son royaume céleste."

Il laissa en mourant aux pauvres, à l'Eglise, aux communautés religieuses, au pays, et en pieuses fondations, plus de douze mille livres. Le 27 avril il nommait M. Jacques Leneuf de la Potterie, Lieutenant par *interim* du Canada, et s'endormait dans le Seigneur dans la nuit du 5 mai 1665.

CHAPITRE TRENTE-HUITIÈME.

1665-1676.

M. de Tracy.—Départ du Gouverneur de Montréal pour la France. — L'œuvre de Villemarie accomplie.—Mort de M. de Maisonneuve.

La Compagnie de Montréal s'était dissoute par suite d'événements indépendants de sa volonté et par le cours naturel des choses, la mort de ses membres les plus riches, et celle des premiers fondateurs de l'entreprise, par l'inconstance des autres qui ne voyant pas de résultats sensibles, comme on n'en peut voir en pareilles circonstances, à douze cents lieues de distance, portèrent ailleurs leurs charités, sollicités par des relations de famille ou d'amitié. Elle cessa donc d'exister la même année et le même mois, 6 mars 1663, où Louis XIV prit en mains le gouvernement du Canada.

L'œuvre de Villemarie était fondée, et ne pouvait plus périr qu'avec la Nouvelle France ; cette coïncidence est remarquable et a paru providentielle à l'historien de la Colonie Française en Canada. Le départ de M. de Maisonneuve coïncide avec l'arrivée de M. de Tracy et des troupes du roi, sa mission pouvait être considérée comme heureusement terminée, si l'on ne veut voir en lui que le Fondateur de Montréal. Mais comme officier d'expérience connaissant les besoins du pays, la tactique des Indiens, la meilleure manière de les combattre et de les mettre dans l'impossibilité de ne plus nuire à la colonie, possédant d'ailleurs leur estime et leur confiance qu'il s'était acquises par son courage, sa sagesse et sa loyauté, nul dans le pays ne pouvait compter plus d'années de service et le servir par de plus sages conseils.

On conçoit difficilement comment M. de Tracy se soit privé de ses lumières, de son expérience et de son concours intelligent et intrépide, au moment où il préparait une expédition contre les Iroquois. Mais qui connaît les hommes sait combien un officier supérieur se rend difficilement aux conseils de ses inférieurs, le général Braddock

à la Monongahéla en sera plus tard un xemple, M. de Tracy nous en donne un présentement en Canada, quoiqu'avec moins d'insuccès que le général anglais.

Le Gouverneur de Villemarie n'aurait pu approuver le plan de M. de Courcelles ni celui du Vice-Roi : ni les brillants officiers du Royal-Carignan, n'auraient voulu prendre des leçons d'un petit Gouverneur de colonie, encore moins être éclipsés par un officier depuis vingt-quatre ans et plus, hors du service régulier des armées Européennes. De ce côté il pouvait exister des appréhensions, qu'on ne pouvait avouer, mais qui dans les esprits servaient mal le Gouverneur de Montréal.

D'un autre côté, on ne peut nier qu'il ait été peu favorablement servi, par les difficultés que lui avaient suscitées les derniers Gouverneurs-Généraux. Des préjugés existaient dans la capitale, contre l'œuvre de Montréal, contre son Gouverneur, et l'espèce d'indépendance dans laquelle la nécessité de sa situation, son devoir, sa conscience et les droits des Seigneurs l'avaient forcé d'agir.

Dans les hautes régions où par esprit de corps on se soutient, les préjugés, même les moins fondés, se transmettent facilement et forment un corps de délit, qui finit par devenir irrémissible.

Ajoutez à cela le zèle plus ou moins ardent dans les ministres, de simplifier les rouages de l'administration, de faire sa cour au roi en étendant son pouvoir absolu : rappelez-vous le peu de recours que peut avoir un simple commandant de fort, contre un Vice-Roi, revêtu de pouvoirs extraordinaires pour toutes les colonies du Nouveau-Monde ; joignez-y toutes les considérations de rang, d'alliance, d'amitié de personnes que l'intrigue met en jeu, et dont elle noue un filet dont les plus grands ne peuvent souvent se délivrer, et vous comprendrez combien le Gouverneur de Villemarie avait peu de chances de détruire les charges portées contre lui.

Nous rendons certainement hommage aux brillantes qualités, à l'élévation de caractère et à la haute piété de M. de Tracy, mais il était homme, et il était entouré d'esprits prévenus contre M. de Maisonneuve. Le Vice-Roi ne pouvait tout savoir par lui-même, dans un pays qu'il n'habitait que depuis quatre mois, et comme dans de pareilles circonstances les meilleurs s'y trompent, il ne faut point s'étonner que M. de Tracy ait été surpris, non dans ses intentions, nous les avouons excellentes, et nous demeurons persuadé que s'il eût mieux connu M. de Maisonneuve il l'eût laissé mourir dans son Gouvernement de Villemarie.

Le Vice-Roi ne crut pas devoir le faire, indisposé par une lettre qu'il avait reçue en France l'année précédente ; dès son arrivée à Québec, il entra dans les sentiments peu bienveillants du Conseil

Souverain contre les Seigneurs de Montréal et avant même que M. de Courcelles, le nouveau Gouverneur, et M. Talon l'intendant général fussent débarqués, sans l'avoir entendu, il destitua M. de Maisonneuve.

On lui ordonna, dit la sœur Morin, de repasser en France " comme étant incapable de la place et du rang du Gouverneur qu'il tenait ici; ce que j'aurais peine à croire, ajoute-t-elle, si un autre que la sœur Bourgeoys me l'avait assuré. Il prit le commandement comme un ordre de la volonté de Dieu et repassa en France, non pour s'y plaindre du mauvais traitement qu'il recevait, mais pour y vivre petit et humble comme un homme du commun. "

Le Vice-Roi nomma le major Dupuis Gouverneur à la place de M. de Chomedey. Quoique revêtu de pouvoirs illimités, il ne pouvait cependant ignorer que la nomination du Gouverneur de Villemarie appartenait aux Seigneurs; le roi n'ayant pas révoqué le privilège, il demeurait; et dans la circonstance M. de Tracy aurait dû au moins leur demander leur agrément pour la nomination du nouveau Gouverneur. Il coupa court à la difficulté, il le nomma lui-même, mais non sans avoir conscience de l'irrégularité de cette nomination et de l'étonnement que devait causer à la colonie, la révocation de M. de Maisonneuve.

En effet, dans les lettres de commission de son successeur, il suppose qu'il n'est pas destitué. " Ayant permis à M. de Maisonneuve, Gouverneur de Montréal, dit M. de Tracy, de faire un voyage en France, pour ses affaires particulières, nous avons jugé de ne pouvoir faire un plus digne choix, pour commander en son absence que de la personne du sieur Dupuis, et ce autant de temps que nous le jugerons à propos. "

Ce coup inattendu surprit tout le pays qui savait bien que M. de Maisonneuve était destitué sans raison, mais on se tut devant le représentant de l'autorité royale; les Relations, le Journal des Jésuites quoique destiné à être secret, la Mère Marie de l'Incarnation n'en parlent pas. M. Dollier lui-même n'écrivant que pour ses confrères se tient dans la plus stricte réserve et se contente d'écrire avec une émotion évidemment contenue: " Cette année 1665, le roi envoya des troupes en Canada; la joie fut grande; mais Montréal fut dans le deuil, par le départ de M. de Maisonneuve, qui nous quitta pour toujours. "

Mais quand les hommes du jour furent passés, quand on put parler sans avoir à redouter une lettre de cachet, le sentiment public éclata par la voix sincère d'une sainte religieuse; la Mère Juchereau supérieure et historien de l'Hôtel-Dieu de Québec rendit justice à l'officier sacrifié à une implacable politique:

" Ce fidèle serviteur de Marie, à laquelle il s'était engagé par vœu, dit-elle, vient à Montréal, comme le père et le protecteur du peuple qu'il gouvernait, recevant chez lui tous ceux qui n'avaient pas d'asile, et les aidant au-delà de ce qu'ils osaient attendre de lui. Son désintéressement était si parfait qu'il ne s'est jamais approprié la moindre chose des présents considérables que les sauvages lui faisaient; il distribuait tout au soldat de la garnison et aux habitants de la ville; pendant près de vingt-quatre ans qu'il demeura dans le pays, il s'acquit l'estime de tout le monde dans les temps les plus fâcheux de la guerre des Iroquois, où il signala sa valeur et où sa bonne conduite le fit souvent admirer: et quoiqu'il remplît parfaitement tous les devoirs de son emploi, il fut rappelé de son gouvernement et retourna en France. Il continua d'y vivre chrétiennement, comme il avait fait en Canada et son honnêteté l'empêcha de témoigner jamais aucun ressentiment de ce qu'on lui avait préféré des personnes qui ne le valaient pas. "

Nous laissons à ce document, et au trait qui le termine toute sa valeur, nous craindrions de l'affaiblir par des commentaires. Ce témoignage d'une religieuse désintéressée de toutes les intrigues de la politique humaine et dans la solitude du cloître, écrivant l'histoire de sa maison et de son pays, et n'écoutant que le cri de la conscience publique, est le plus beau plaidoyer en faveur du Gouverneur de Villemarie devant lequel tombent foudroyées par son honnêteté, les odieuses suggestions d'un journaliste moderne, qui, ne sachant où puiser l'histoire, se livre en écrivant aux inventions d'une imagination déréglée.

Lorsque M. de Maisonneuve quitta le Canada, il laissa Villemarie fondée, forte contre toutes les incursions Iroquoises, sûre désormais de vivre, constituée en municipalité et civilement organisée. L'Hôtel-Dieu était approuvé par Alexandre VII, et constitué en maison religieuse. La Congrégation de Notre-Dame entrait dans cette voie de progrès, qui jusqu'à ce jour n'a pas connu de temps d'arrêt. Le Séminaire de Saint-Sulpice était Seigneur de Montréal, les vues prophétiques de M. Olier, celles de M. de la Dauversière, le plan entier de la Compagnie de Montréal étaient pleinement réalisés. Il y avait en Canada une ville fondée en l'honneur de la Reine du ciel, et portant son nom, elle était en voie de devenir un centre de propagation évangélique et civilisatrice, pour les Indiens et plus tard pour les nations hérétiques du Nouveau-Monde.

M. Chomedey de Maisonneuve avait donc pleinement accompli sa mission, il lui restait à recevoir la récompense que Dieu donne à ses Apôtres sur la terre, l'apothéose de l'humiliation et de l'immolation pour achever de le préparer à la couronne de gloire de l'immortalité.

Cet officier du roi, qui, comme beaucoup d'autres, eût pu se tailler en Canada une riche et vaste Seigneurie, qui en fesant la traite avec les sauvages eût pu légitimement se faire une fortune de millionnaire, en quittant Villemarie ne voulut en emporter que le témoignage d'une conscience sans reproche et la satisfaction du devoir accompli, d'une haute mission conduite au plus haut degré de succès possible dans les temps et les circonstances où elle s'était accomplie. Le magasin de Montréal lui devait six mille livres, il en fit don aux pauvres de l'Hôtel-Dieu; il n'emporta rien du Canada, mais le Canada lui doit au moins la reconnaissance due aux bienfaiteurs, car plus d'une fois il l'a sauvé de la ruine en le couvrant de son épée.

Le Séminaire lui avait assuré l'usage du château, la moitié du revenu de la Métairie, et celui des moulins, sa vie durant: il ne voulut point que M. de Chomedey de retour en France en fût privé et il le pria d'accepter une rente de cinq cents livres par an, qui devait lui être toujours payée, quelque malheur qui pût arriver à la colonie. Le 4 avril 1668, M. de Maisonneuve signa, au Séminaire de Paris, l'acte par lequel il acceptait cet arrangement: mais bientôt il disposa de cette pension en œuvre de charité, en faveur d'un tiers auquel le Séminaire la paya jusqu'à la mort du bienfaiteur.

M. de Chomedey fut accompagné en France par Louis Frin, son fidèle serviteur. Retiré à Paris, dans une modeste maison, il ensevelit dans le silence de sa retraite tous ses faits d'armes, et les actes de son gouvernement: il ne laissa même pas de mémoires, autant par charité chrétienne que par modestie. Aujourd'hui tout le monde fait des mémoires et croit intéressant d'occuper la postérité de sa personnalité, au dix-septième siècle, les hommes seuls qui avaient joué un rôle important dans les affaires de l'État ou de l'Église, se le permettaient. Dans l'oubli de lui-même, M. de Maisonneuve ne nous a point raconté sa vie, nous le regrettons. Il avait été mêlé à des événements qu'il nous serait intéressant d'apprendre d'un témoin oculaire. Il avait connu des hommes qu'il était capable de juger avec autant de pénétration que de sagesse et d'impartialité. Ce fut encore ce qui l'arrêta, il eût été obligé de faire connaître la conduite de certaines personnes dont il n'approuvait pas les agissements, la charité arrêta sa plume; encore une fois, nous le regrettons; mais nous n'avons pas le courage de l'en blâmer.

M. de Maisonneuve fit donc à Dieu, le sacrifice de son exil, car le Canada lui était devenu une nouvelle patrie; il lui fit le sacrifice de son honneur et ne chercha pas de justification, il lui donna tout entiers les derniers jours de sa vie.

Mais il n'oublia pas le Canada, il vécut du souvenir de Villemarie,

il ne se possédait pas de joie lorsque quelque personne de Montréal allait le visiter dans sa modeste retraite, entre la porte Saint-Marcel et la porte Saint-Victor, sur la paroisse de Saint-Etienne du Mont. Ce fut là que le trouva la sœur Bourgeoys lorsqu'en 1670 elle se rendit à Paris pour faire approuver son institut par la Cour; laissons-la parler elle-même :

"Le lendemain de mon arrivée j'allai au Séminaire de Saint-Sulpice pour savoir où je pourrais trouver M. de Maisonneuve. Il était logé au Fossé Saint-Victor, proche des PP. de la Doctrine Chrétienne, et j'arrivai chez lui assez tard. Il n'y avait que quelques jours qu'il avait fait garnir une petite chambre, et construire une cabane à la façon du Canada, afin d'y loger quelques personnes qui viendraient de Montréal. Je frappai à la porte et lui-même descendit pour m'ouvrir : car il était logé au deuxième étage, avec Louis Frin son serviteur, et il m'ouvrit avec une très-grande joie."

Heureux de cette rencontre, il offrit l'hospitalité à la vénérable religieuse, l'installa dans sa hutte Indienne, lui offrit à souper et alla lui-même acheter une bouteille de vin chez le marchand voisin, car, remarque la sœur Morin, quoiqu'il n'eût qu'un seul domestique, il le servait plus qu'il n'en était servi.

Ce ne fut pas le seul service qu'il rendit à la fondatrice de la Congrégation, lorsqu'elle eut obtenu ses lettres patentes, elle se mit en route pour le Canada, avec dix ou onze filles qui se rendaient à Villemarie et dont six se donnaient à elle. Arrivée à Rouen, elle se trouva à bout de ressources. M. de Maisonneuve l'avait prévu, il lui envoya Louis Frin, chargé pour chaque voyageuse, d'un mandat de deux cents livres, et d'une rétribution journalière de onze sous six deniers, jusqu'à leur arrivée à Québec, secours que, selon toute apparence, remarque l'abbé Faillon, il lui avait obtenu de la libéralité de Colbert tout dévoué à l'œuvre de Villemarie.

Les onze dernières années de sa vie, M. de Maisonneuve les consacra à se préparer à la mort, dans l'obscurité de sa retraite.

On lui envia cependant jusqu'au repos de ces tristes années, et l'on changea en amertume la seule joie qu'il pouvait encore goûter, celle d'avoir un jour sauvé le Canada d'une perte inévitable. On se rappelle qu'en 1653, lorsque Villemarie, Trois-Rivières, Québec même étaient aux abois, que les colons désespérés commençaient déjà à s'embarquer pour la France, M. de Maisonneuve avait formé une recrue de cent hommes, ce qui lui avait coûté soixante-quinze mille livres. Or "ces cent hommes ont sauvé le Canada, écrivait à la Cour en 1687, le Gouverneur-Général de Dénonville."

Sur cette somme vingt-deux mille livres avaient été cédées par Mlle Mance, en échange de cent arpents de terre défrichées, pris

sur le domaine des Seigneurs. Mme de Bullion avait approuvé cette transaction en y joignant quarante-deux mille livres. Vingt-trois ans après, l'Évêque de Pétrée voulait que Mlle Mance restituât cette somme à l'Hôtel-Dieu, elle qui trente-quatre ans l'avait desservi gratuitement, à son défaut, le prélat en rendait le Séminaire responsable et essaya d'alarmer la conscience de M. de Chomedey sur l'emploi de ces fonds.

Le vieux Gouverneur profondément affligé de telles poursuites, ne voulut pas mourir sans rendre témoignage à la justice, et sur son lit de mort, en face de l'éternité, il rédigea un mémoire où il déclarait que ni le Séminaire, ni Mlle Mance n'étaient tenus à aucune restitution.

C'est le dernier acte de droiture et d'équité,—qui fut le caractère de toute sa vie,—qui nous reste de M. Chomedey de Maisonneuve. Il s'endormit après dans la paix du Seigneur, " avec une confiance d'autant plus parfaite, ajoute l'historien de la Colonie de Montréal, que n'ayant point reçu sur la terre la récompense de ses immenses services, il était plus assuré de la recevoir tout entière dans le ciel."

Il mourut à Paris, dans son domicile du Faubourg Saint-Victor, le 9 du mois de septembre 1676. Le lendemain, sa dépouille mortelle fut portée dans l'église des Pères de la Doctrine Chrétienne, où l'on célébra ses obsèques.

Ainsi s'effaça modestement de la scène du monde celui qui, un jour, avait conservé un continent à la France. Ainsi avait disparu celui qui avait donné un monde entier à l'Espagne, l'un et l'autre portant comme dit Bossuet, " ce je ne sais quoi d'achevé que les malheurs donnent aux grandes vertus."

La mort de M. de Maisonneuve fut vivement sentie de tous ceux qui avaient eu le bonheur de le connaître, en France et au Canada, et surtout à Villemarie. M. Tronson fit faire l'estimation des meubles et d'une belle tapisserie qu'il avait laissés au château, et de tout l'argent qui lui était encore dû, et il l'employa à son intention en œuvres de charité.

En 1679, la sœur Bourgeoys se préparant à passer de nouveau en France, sa communauté l'autorisa à passer avec Louis Frin un contrat qui l'attacherait à leur maison pour le reste de ses jours. C'était un dernier témoignage de reconnaissance que la Congrégation de Notre-Dame donnait à un bienfaiteur insigne dont la mémoire vit encore en grande vénération dans toutes les maisons de l'Institut.

CONCLUSION.

M. de Maisonneuve est mort et sa dépouille mortelle est disparue de la terre, mais son âme, la meilleure partie de lui-même, reste vivante au milieu de nous par le souvenir de ses vertus ; c'est par ce côté que les grands hommes nous sont accessibles. Louer les conquêtes d'un héros n'est pas toujours moral, l'injustice s'y mêle trop souvent et la force prime le droit. Louer les inventions d'un grand génie peut paraître un devoir à l'humanité sans que souvent elle en devienne meilleure. Au contraire les vertus d'une grande âme, ses bonnes qualités, quand elles sont le fruit d'efforts constants et généreux, sont accessibles par l'imitation à la majorité des hommes, et font la consolation des petits qui ne peuvent aspirer à leur gloire.

M. de Maisonneuve n'a pas été un de ces hommes brillants qui séduisent tout d'abord les foules et les passionnent, mais un de ces esprits calmes et bons qui se les attachent. Il fut prévoyant, prudent, et par-dessus tout pratique, ne courant point après des théories imaginaires et des plans irréalisables, voyant avec une grande netteté ce qu'il était possible d'atteindre et les moyens les plus sûrs de tout conduire à bonne fin, ne dépassant jamais les limites du bon sens. Si l'on n'avait point connu sa valeur intrépide, on eût été porté à prendre son sang-froid pour un défaut d'élan et pour de la timidité. Ce sont cependant de tels hommes qui, dans la société, font le meilleur du travail dans un gouvernement.

A ces dons, il joignit une grande énergie de caractère, il crut à sa mission, il eut foi en son succès, et il travailla résolument sans craindre la responsabilité et sans se laisser arrêter par les obstacles. " C'est surtout la faiblesse des convictions qui fait celle des conduites," dit M. Guizot ; les contrariétés, les trahisons, les dégoûts personnels abondent, mais ils ne peuvent lui faire abandonner une œuvre dont il avait pris la conduite sous l'inspiration de la sagesse divine.

Le sentiment intime du devoir fut la lumière de sa vie, dirigea tous les actes de son administration et ne lui fit jamais sacrifier les intérêts de sa charge, au besoin de popularité ou au désir d'obtenir des faveurs. Ni les bonnes dispositions de la cour, ni les tracasseries de l'administration locale, n'influèrent sur ses convictions et ne purent l'empêcher de poursuivre avec le même dévouement, les intérêts des colons et ceux des pauvres Indiens, il ne tremblait même pas devant la perspective d'une disgrâce tôt ou tard inévitable.

Il y avait peu de gloire à acquérir sur un théâtre si éloigné de l'Europe, dans des escarmouches journalières avec des sauvages, au sein d'humbles travaux de défrîchements, et des épreuves d'une colonie naissante. Il y avait, au contraire, de rudes privations à subir, de grands dangers à courir, la mort ou un martyre douloureux à affronter, l'isolement et les amertumes de l'exil, avec mille contrariétés et persécutions de la part des hommes mêmes qui par leur position, devaient être son soutien et son appui! Voilà un genre de dévouement que n'ambitionnent pas les âmes vulgaires, mais qui peut ne pas déplaire à une âme d'élite.

Quelque pénible et compliquée que soit la situation du Gouverneur de Villemarie, il en accepte toutes les charges, il en remplit tous les devoirs. Il est à la défense, à la colonisation, au point que l'on peut le considérer comme le type le plus complet et le plus heureux du Gentilhomme Colonisateur du XVIIe siècle. Il est à l'organisation religieuse et civile de Montréal, aux enfants, aux orphelins, à la Justice, à la garde des mœurs et au maintien de l'ordre, aux intérêts locaux et aux intérêts généraux du Canada, dans les limites que lui impose sa position. Il est à tout et à tous, il est partout, il conduit tout, il veille à tout, et tout réussit sous son gouvernement. Selon le besoin, il devient à la fois Gouverneur de place, ingénieur militaire, administrateur, juge, architecte, agronome, diplomate et chef d'expédition. Il ne recule pas devant les voyages les plus longs et les plus pénibles pour doter Villemarie des établissements les plus utiles, et Montréal compte à peine quinze années d'existence, qu'il se trouve organisé comme une vieille cité. Il a son fort, son église, son hôpital, son séminaire, ses magistrats et ses écoles.

Et s'il faut parler de son intelligence dans le choix de ses officiers, quel discernement n'a-t-il pas apporté dans l'application de leurs talents!

Il eut par-dessus tout l'art de gouverner les hommes et de savoir s'en faire obéir sans contrainte. On ne se rappelle aucune circonstance où il ait rencontré de l'hésitation dans l'accomplissement de ses ordres. Il eut le rare talent de s'attacher inviolablement ceux

qui étaient à son service, par son égalité de caractère, sa patience, sa justice, sa bonté, sa générosité et son désintéressement. Sa prévoyance pourvoyait à leurs besoins, il savait apprécier les services de ses officiers, de ses soldats et de ses serviteurs, il leur en témoignait sa satisfaction et dans l'occasion les en récompensait largement, comme il fit pour Closse, Le Moyne et d'autres.

On ne peut donc être surpris qu'il ait possédé la confiance générale. Chaque famille à Villemarie, parmi les Indiens et parmi les colons, s'était habituée à le considérer comme son chef et son père : on ne se fesait pas à son absence, son départ jetait le deuil et l'inquiétude dans la colonie ; on sentait que s'il ne revenait pas, tout était perdu : aussi son retour y ramenait-il la joie, la sécurité et la confiance dans l'avenir. Les maîtres excellents font naître les bons serviteurs, ce fut l'honneur de M. de Maisonneuve, tous les colons eussent volontiers sacrifié leur vie pour conserver la sienne. Louis Frin, son valet de chambre, le suivit avec désintéressement, lorsqu'il s'en retourna en France, il le servit jusqu'à sa mort, et après lui avoir rendu les derniers devoirs il s'engagea de nouveau pour Montréal, par dévouement et par affection pour l'œuvre du Gouverneur.

Le secret de cette puissance morale sur les hommes, M. de Maisonneuve l'a trouvé dans les exemples de sa vie et dans le respect qu'inspirait sa haute vertu, qui lui permit de se dévouer tout entier à son œuvre. Supposons un instant le Gouverneur de Villemarie, à la tête d'une famille, obligé d'assurer l'avenir de ses enfants, ne voyons-nous pas tout aussitôt changer la direction des idées, le but, les moyens et toute la conduite ? Ce qui était l'œuvre principale, prend le second rang, ne devient souvent qu'un moyen, et le Gouverneur ne se donne plus qu'avec mesure parce qu'il a des intérêts plus intimes à sauvegarder. Par le célibat chrétien, ces intérêts privés disparaissent, il est tout entier aux intérêts publics, avec toute la puissance d'action et la fécondité des œuvres, qui, depuis dix-neuf siècles enfantent dans l'Eglise catholique tant de miracles de charité et de dévouement.

En présence de cet ensemble de qualités que l'histoire révèle en M. de Maisonneuve, on se rappelle tout naturellement cette parole si flatteuse de Lord Chesterfield : "Un Français qui joint à un fond de vertu, d'érudition et de bon sens, les manières et la politesse de son pays, atteint la perfection de la nature humaine." Ajoutons qu'ici, il atteint la perfection chrétienne qui est intimement unie à la sainteté.

FIN.

E. Senécal & Fils, Imprimeurs, 20 rue Saint-Vincent, Montréal.

TABLE DES MATIÈRES

